

1914 n° 87-89



CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N° 87



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

Jo 30112

Jo 31427

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N^o 87



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2 ^e SÉRIE N ^o 87	AU SIÈGE SOCIAL 1, rue Martignac, PARIS	25 Janvier 1914.
---	--	------------------

LE NOUVEL AN

C'est un agréable devoir pour le rédacteur du *Bulletin* que d'ouvrir ce premier numéro de 1914, en offrant ses meilleurs vœux à tous ses confrères. Il leur souhaite de rester toujours et de se montrer de plus en plus les dignes associés de la Corporation des Publicistes chrétiens : publicistes ayant par-dessus tout le souci de l'honneur professionnel ; chrétiens consacrant leur plume à la défense des droits de Dieu.

Ils verront plus loin par quel magnifique et précieux encouragement, le Saint-Père lui-même daigne les exhorter à marcher dans cette voie.

Quant à nous, en guise d'étrennes, nous pouvons leur annoncer que des mesures sont prises pour assurer désormais la parfaite régularité du *Bulletin*.

Le précédent numéro, renfermant le compte rendu général des deux dernières années corporatives et la documentation réclamée par la plupart de nos confrères, a été retardé par suite de circonstances indépendantes de la volonté du rédacteur. Il vient de paraître. Ce numéro-ci lui succède immédiatement, pour reprendre le cours normal de la publication. Les suivants parviendront désormais à tous les confrères, quelques jours avant la fin de chaque mois, sauf

pendant la période des vacances.

Le rédacteur du *Bulletin* s'efforcera d'en faire de plus en plus, en même temps que l'organe de la vie corporative et syndicale, un lien solide et intime entre les membres de notre chère association. La Chronique, en particulier, se permettra d'attirer l'attention des confrères sur ces hautes questions d'intérêt moral et religieux qui ne peuvent entre nous, quelles que soient nos divergences d'opinion sur les points discutables, soulever aucune espèce de division. Elle continuera, en outre, à signaler les œuvres publiées par les confrères, ainsi que les distinctions et les nominations dont ils seraient favorisés. Sur ce point, le rédacteur sera toujours heureux d'être exactement et promptement renseigné.

C'est son rôle et sa joie, que de rendre service à tous les membres de la corporation.

LA MESSE DU 1^{er} DIMANCHE DE FÉVRIER

Le dimanche, 1^{er} février, à neuf heures et demie, M. le chanoine Fonsagrave dira la messe aux intentions de la Corporation, dans l'oratoire du Cercle catholique des Etudiants, 18, rue du Luxembourg.

Notre aumônier, M. le chanoine Janvier, prononcera l'instruction d'usage.

Le bureau de la Corporation ne

saurait trop vivement insister auprès des confrères de Paris et de la banlieue pour qu'ils viennent, aussi nombreux que possible, à ce pieux rendez-vous.

C'est l'honneur et la force de notre association, que de s'affirmer avant tout chrétienne. Et c'est, pour elle, un des principaux moyens de professer et de développer ce caractère chrétien, que de se montrer fidèle à la messe du premier dimanche. C'est là qu'elle se resserre autour de l'autel et qu'elle reçoit, d'une bouche autorisée, les enseignements et les exhortations dont elle a besoin. La messe du premier dimanche est une tradition que trop de confrères ignorent, oublient ou négligent ; elle doit reprendre sa place en tête de nos plus chères et plus précieuses coutumes.

Nous avons le bonheur de posséder, comme aumônier, un religieux qui, en même temps qu'un maître de la chaire, est un des plus pénétrants docteurs, un des guides les plus sûrs de la vie spirituelle. Il veut bien nous partager les fruits de sa science, de son expérience et de son cœur. Allons l'entendre !

LE DINER DE FÉVRIER

Le prochain diner corporatif aura lieu, comme de coutume, au Petit-Véfour (Palais-Royal, galerie de Valois), le premier jeudi du mois, 5 février, à 7 h. 1/2 précises ; 5 fr. 50, tout compris. Prière de s'inscrire d'avance, en envoyant sa carte au Petit-Véfour.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

La cérémonie du 25 novembre à la Basilique du Sacré-Cœur.

Après avoir rendu compte, en son dernier numéro, des fêtes célé-

brées à Boynes et à Rome, sur l'initiative de la Corporation, le *Bulletin* serait incomplet s'il ne mentionnait pas les émouvantes cérémonies du 25 novembre, où les publicistes chrétiens tinrent, en si grand nombre, à venir une fois de plus rendre hommage à leur maître.

C'est à dix heures, devant une foule évaluée à plus de cinq mille personnes, que la messe fut célébrée par S. G. Mgr Villard, évêque d'Autun. Son Eminence le cardinal Amette, archevêque de Paris, présidait au trône pontifical, entouré de Son Eminence le cardinal Luçon, archevêque de Reims et de NN. SS. les archevêques et évêques de Sens, Bourges, Auch, Soissons, Nevers, Clermont, Blois, Tarbes, Saint-Flour, Angers, Saint-Dié, Bayeux, La Rochelle, Séez, Meaux, Troyes, Bethsaïde et Mindho. Plusieurs représentants de la prélatrice, la plupart des curés de Paris, les notabilités catholiques du Parlement et du Conseil municipal leur faisaient un magnifique cortège.

Au premier rang, aux côtés de la famille Veillot, avaient pris place M. Taunay, président de la Corporation, et les membres du Conseil : MM. Tastevin de Nouvel, Chambon, Paillard, de France, Mollet, Gibon, etc., ainsi que de nombreux confrères du Syndicat des Journalistes et du Syndicat des Ecrivains, venus de tous les points de la France et qui nous excuseront de ne pouvoir les énumérer.

A l'issue de la messe, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, prononça le panégyrique de Louis Veillot. Il le fit en cette langue claire, avec cette éloquence vibrante qui donnent tant de charme à ses discours et qui le placent au premier rang des orateurs de la chaire. Il avait pris pour texte de ce magnifique éloge, cette forte parole : *Labora sicut bonus miles Christi Jesu*. (Travaille comme un brave soldat du Christ).

Mgr Touchet sut dépeindre avec un rare bonheur le soldat du Christ que fut toujours Louis Veillot et, après avoir brossé largement toute la vie de ce maître des journalistes chrétiens, il proposa en exemple à tous les fidèles, celui qui avait « le droit et le devoir de remercier le Ciel pour la haute charge à lui confiée, de susciter, d'orienter notre presse catholique ».

Le Banquet du Centenaire.

Le soir de cette inoubliable journée fut marqué par le banquet du Centenaire, auquel étaient conviés, parmi les personnalités catholiques et les admirateurs de Louis Veillot, un grand nombre de nos confrères. On avait dû se limiter, puisque la salle ne contenait que cent soixante couverts. Aussi avait-il été impossible d'inviter tous les adhérents de nos deux syndicats. Mais des places avaient été réservées à tous les membres de nos deux conseils corporatifs et syndicaux, ainsi qu'à plusieurs confrères choisis par les anciens qui jadis ont connu Louis Veillot.

NN. SS. de Saint-Dié, Blois, Orléans, La Rochelle, Soissons, Autun, Troyes, entouraient M^{me} la générale Pierron, fille de Louis Veillot, à qui appartenait naturellement la présidence de cette fête.

A l'heure des toasts, M. François Veillot prit le premier la parole pour exprimer la reconnaissance de la famille Veillot à tous ceux qui avaient eu leur part à l'organisation de ces fêtes commémoratives et, en particulier, à la Corporation, dont il salua le président en ces termes :

« M. Taunay, président de la Corporation des Publicistes chrétiens, déclara-t-il en annonçant les orateurs qui tour à tour allaient célébrer Louis Veillot, M. Taunay, dont la parole est si chaude et si

vibrante, offrira l'hommage de la presse à celui qui en fut le maître incontesté. Cette mission revenait sans conteste à l'écrivain qui dirige avec tant de dignité, de compétence et de dévouement la grande association de journalistes et d'hommes de lettres où, sur la diversité des opinions, revit, de Louis Veillot, l'esprit catholique avant tout.

« De cet esprit, Louis Veillot, jadis, anima directement toute une pléiade de disciples dont, grâce à Dieu, nous possédons encore, au milieu de nous, des survivants pleins de verdure... »

Après le toast de M. Souriac, président de la Jeunesse Catholique, M. Taunay se leva comme il venait d'y être aimablement invité et prononça le toast suivant :

« Mesdames, Messieurs,

« Si je prends, ce soir, la parole, si je délaisse, pour un instant, le rôle, tout modeste, de chroniqueur, c'est que j'ai le grand honneur d'être l'organe, en cette imposante solennité, de deux puissantes collectivités professionnelles : la presse catholique française, comme président de la Corporation des Publicistes chrétiens ; la presse universelle de toute opinion, comme secrétaire de son Union Internationale.

« Veillot n'est-il pas, en effet, de quelque parti que l'on soit, pour tout journaliste, pour tout écrivain fervent de beau, de vrai et de bien, un grand et valeureux Maître !

« C'est ainsi qu'à sa mort — sa renommée ne cessera de grandir — la presse fut unanime à proclamer ses mérites.

« Ceux-là mêmes furent les plus ardents qui, dans les joutes quotidiennes, avaient le plus énergiquement, le plus vaillamment croisé le fer avec lui.

« Gustave Janicot, dont, en disciple respectueux, je salue, ici, la

mémoire, a donné sur Veuillot, dans la *Gazette de France*, à l'heure même où il venait de remettre à Dieu sa grande âme, cette note profondément vraie :

« On ne peut accorder de louanges banales, à celui dont la plume a agité les plus grandes questions qui aient passionné cette société, depuis 1830. Cette réserve même est la gloire ! »

« Gloire terrestre, gloire céleste, Veuillot possède, et à bon droit, toutes les gloires auxquelles, de par la noblesse du caractère, le dévouement au Pape, la fidélité à Dieu, le chrétien puisse légitimement aspirer.

« Ses vertus professionnelles, véritablement éminentes, l'ardeur de ses convictions, sa droiture, son désintéressement et son énergie, son abnégation, son talent lui donnent droit, et sans restriction, à toute admiration et à tout hommage.

« Je m'incline donc devant lui, aussi profondément, aussi respectueusement que possible, au nom de vous tous, mes chers confrères, au nom des journalistes catholiques dont Louis Veuillot est le parfait, l'idéal modèle, au nom de la Presse française, dont il est et demeurera l'orgueil, au nom de tout écrivain épris, ici-bas, de vérité et d'honneur. » (*Vifs applaudissements.*)

D'autres toasts encore furent portés par M. Arthur Loth, au nom des anciens collaborateurs de Louis Veuillot, et par la voix éloquente du comte Albert de Mun. M. Paul Bourget, de l'Académie française, empêché, avait envoyé une lettre qui fut lue par M. François Veuillot. Enfin, Mgr Touchet termina par une improvisation trop courte, mais très spirituelle, cette magnifique journée où furent glorifiés en la personne de leur maître, Louis Veuillot, tous les publicistes chrétiens.

MESSE ET BANQUET MENSUELS DE DÉCEMBRE

Le banquet du premier jeudi de décembre n'a présenté de caractère spécial que par le nombre très restreint des convives. Il faut citer les noms de ces... héros : MM. Tournay, Tastevin, de Nouvel, H. Bazire, l'abbé Poulin, Latouche, Octave Chambon, Fénélon Gibon, Paul Devigne, G. Lavergne, Paillard et le duc des Cars.

La plus aimable cordialité ne cessa pourtant de régner pendant tout le repas. Certes, ces réunions de famille sont intéressantes, mais il est désirable que les confrères y viennent en plus grand nombre.

Plus désirable encore qu'ils se souviennent mieux qu'une messe est dite à leur intention le premier dimanche de chaque mois. Sur ce point, nous croyons avoir insisté suffisamment, en leur rappelant la messe de février ; nous estimons donc inutile de souligner ici leur assistance vraiment trop réduite à celles de décembre et de janvier.

PRÉSENTATION DES VŒUX

à S. E. le Cardinal-Archevêque
de Paris.

C'est le dimanche 4 janvier, à deux heures de l'après-midi, que S. Em. le cardinal Amette voulut bien recevoir, dans la salle des Œuvres diocésaines, les membres du Conseil de la Corporation et des deux syndicats, accompagnés du R. P. Janvier.

Pour témoigner en quelle haute estime l'autorité religieuse tient les publicistes chrétiens, le cardinal avait ordonné qu'ils fussent reçus au second rang, immédiatement après le faisceau de grandes œuvres groupées autour de M. le colonel Keller, et du Comité de défense religieuse.

M. Victor Taunay, entouré de tous les membres des Bureaux et des Conseils, présenta les vœux de la Corporation tout entière à son Eminence ; il lui affirma la reconnaissance de tous les publicistes chrétiens pour le grand bienfait que le cardinal a bien voulu leur accorder en leur donnant, dans la personne du R. P. Janvier, un aumônier selon le cœur de Dieu. Sa protestation de fidélité à l'Eglise et aux enseignements qu'elle nous distribue par ses pontifes fut très heureusement accueillie par son Eminence qui daigna témoigner, en quelques mots du cœur, l'intérêt qu'il porte aux œuvres de presse en général et à la corporation en particulier et qui donna, aux confrères présents, une fraternelle bénédiction qui s'étendait à l'Association tout entière.

LE BANQUET DES ROIS

La Corporation bénie par le Pape
M. Taunay et M. François Veillot
Commandeurs
de Saint-Grégoire-le-Grand

Si l'on a pu regretter la modestie du dîner mensuel de décembre, il faut se réjouir de la superbe manifestation dont la réunion de janvier — le banquet des Rois — fut l'occasion.

Avant de bénir le repas, le R. P. Janvier rassembla les confrères, venus très nombreux, dans une salle attenante à celle du banquet. Autour de lui se pressaient : MM. Taunay, François Veillot, du Teil, Tastevin de Nouvel, Bouvattier, Fénelon Gibon, Octave Chambón, de Witte, Bazire, Mollet, G. Latouche, Henry de France, Abbé Poulin, Abbé Tourmentin, Chanoine de Benque, Paul Devigne, Gabriel Collin, de Contenson, de Tinseau, Denoyel, de Soye, Maire, Flornoy, Croisille, Laya, Grappin, baron de Bernon,

Louis Durand, Ponthière, de Fe-renzy, D^r Le Fur, Félix Bonnet, César Caire, Parsy, Bouët, Viaud, de Larnage, Tancrède de Visan, Rondelet, Verdun, Hamon, de Wall, Gustave Gautherot, Lavergne, Hocart, Abbé Bertoye, etc...

M. le comte Beauregard, camérier secret de S. S. Pie X, invité, était également présent.

Le R. P. Janvier prit la parole pour adresser ses vœux de bonne année aux confrères et, rappelant que sa qualité d'aumônier lui impose le devoir de songer d'abord au salut des âmes, il formula le souhait que tous les membres de la Corporation soient des chrétiens parfaits dans la défense des saintes causes. Il n'oublia pas cependant les biens temporels et exprima l'espoir que Dieu daignerait soutenir les écrivains catholiques au milieu des traverses et des amertumes dont leur existence est parfois traversée. Mais, ajouta-t-il, vous m'avez souvent donné le nom de père ; or, le père doit offrir des étrennes à ses enfants. Je vous distribuerai donc des étrennes et c'est de Rome que je vous les apporte, car elles vous sont envoyées par le Souverain Pontife, Père universel.

Et d'abord, le R. P. Janvier fait remise à M. le comte Olivier Beauregard, de la croix d'or *pro pontifice*, juste récompense des précieux services rendus par ce dévoué catholique au Saint-Siège.

Revenant ensuite à la Corporation, le R. P. Janvier donne lecture de la lettre autographe adressée par le Saint-Père à M. Victor Taunay, deux jours après l'audience que sa Sainteté Pie X avait bien voulu accorder à notre président. Cette lettre autographe est une réponse à la supplique que M. Taunay, au cours de cette audience, avait remise au Pape.

A notre Cher Fils, Victor Taunay, président de la Corporation des Publicistes Chrétiens, et à ses con-

frères également chers, avec nos cordiales félicitations pour leur courageuse profession de foi catholique et leur invincible attachement à ce Saint-Siège Apostolique,

Et priant le Seigneur de leur donner le succès et le salut dans leur difficile tâche,

Nous accordons très affectueusement comme gage de notre reconnaissance et de notre bienveillance, la Bénédiction Apostolique.

Du Palais du Vatican, le 26 octobre 1913,

PIE X, Pape.

En outre, à l'occasion de Noël, notre président ayant adressé au nom de la Corporation, un double télégramme au Saint-Père et à Son Eminence le cardinal Merry del Val, reçut la dépêche suivante, dont le R. P. Janvier lut également le texte.

Saint Père Pie X agréant, avec bienveillance les hommages et vœux de piété filiale, d'entière soumission des Publicistes chrétiens, les remercie de cette nouvelle protestation de fidélité et dévouement au Saint Siège et leur envoie de cœur sa bénédiction paternelle. Très sensible pour ma part aux sentiments et aux souhaits que vous avez bien voulu m'exprimer, je vous prie d'agréer avec mes remerciements, mes meilleurs vœux personnels.

Cardinal MERRY DEL VAL.

Enfin l'aumônier annonça qu'il avait obtenu du Souverain Pontife, avec la bienveillante approbation de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, la croix de commandeur de Saint-Grégoire le Grand, pour le président et pour le secrétaire de la Corporation. Et il donna connaissance aussitôt des deux documents ci-après :

Grâce au puissant concours de la recommandation de notre Cher Fils M. A. Janvier O. P. Aumônier de la

Société des Publicistes Chrétiens, honorée de l'insigne protection de Son Eminence R. Mgr Amette, Cardinal Prêtre, par autorité apostolique, Archevêque de Paris, vous zélé et habile Président de cette même société, nous vous avons trouvé digne, à tous égards, d'être honoré d'un témoignage de notre bienveillance pontificale.

Il est venu à notre connaissance que, déférant religieusement aux ordres de l'Eglise, vous avez veillé à faire exécuter sans discussion la loi sacrée en vertu de laquelle tous ceux qui compromettraient leur dignité chrétienne en un combat singulier seraient exclus de la société et qu'en même temps, vous vous êtes employé à promouvoir et le nombre des membres de cette société et leur étroite union d'esprit, en même temps que leur docilité à se conformer aux ordres du Saint-Siège.

Nous avons su, en outre, qu'en toute occasion et principalement alors que se célébraient en l'honneur de Louis Veullot les fêtes dont vous fûtes le promoteur, vous avez donné et donnez encore un public hommage de votre déférente soumission à notre Personne et au Saint-Siège Apostolique.

Pour reconnaître dignement tant de mérites et en unissant la Société tout entière à cette marque particulière de bienveillance que nous vous accordons, par ces présentes lettres, nous vous nommons et créons Chevalier Commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Bref adressé à M. François Veullot :

La Lettre que, notre cher Fils M. A. Janvier O. P., Aumônier de l'illustre Société des Publicistes Chrétiens, a pris soin de nous faire parvenir avec la haute recommandation du bienveillant appui de son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, nous a fait savoir avec

quel dévouement empressé vous vous acquittez de vos fonctions de secrétaire, quel concours actif et intelligent vous prêtez au Président de ladite Société et combien heureusement vous secondez son zèle en toutes ses entreprises. Nous savons aussi la parfaite honorabilité de votre vie domestique et aussi le soin que vous mettez à former l'âme de vos fils et de vos neveux suivant les exigences de la religion et de la piété. Nous n'ignorons pas non plus le courage que vous déployez comme écrivain à défendre dans les journaux les droits du Saint-Siège, à expliquer et à venger en de doctes écrits les Actes de Notre Personne et ceux de Notre Prédécesseur, la vaillance avec laquelle, oublieux de votre propre intérêt, vous ne craignez pas dans les réunions populaires de braver l'hostilité de l'opinion publique. Afin de récompenser dignement votre foi et votre dévouement et pour vous donner une preuve de notre bienveillance par les Présentes Lettres, nous vous nommons et créons Chevalier Commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Je n'ai rien à ajouter, poursuivit le R. P. Janvier, à des lettres si honorables non seulement pour ceux qui les ont reçues, mais aussi pour la Corporation tout entière. Et je suis sûr d'être l'interprète de tous ses membres, en affirmant nos vifs sentiments de gratitude à S. S. Pie X, à S. E. le cardinal Merry del Val et à S. E. le cardinal archevêque de Paris.

Les paroles de l'aumônier rendaient si justement, en effet, les pensées et les émotions de toute l'assistance, qu'elles furent soulignées par des applaudissements enthousiastes. Et c'est dans le même esprit d'adhésion cordiale et empressée que fut accueilli le conseil par lequel le R. P. Janvier termina son allocution : Je n'ai sollicité à Rome et je n'en rapporte, affirma-

l-il en substance, aucune instruction spéciale; mais je crois exprimer les profonds desirs du Saint-Père, en vous recommandant l'union entre vous, l'union compacte et cordiale autour des libertés nécessaires que vous avez à défendre et des vérités indispensables que vous avez à soutenir.

Après ce discours, M. Taunay, dans une improvisation chaleureuse, attesta sa reconnaissance et sa confusion. Il est profondément touché du haut témoignage de bienveillance paternelle que lui daigne accorder S. S. Pie X, mais il est confus en même temps de se sentir trop humble pour mériter tant de bontés. Pourtant, comme il est établi qu'en sa personne, c'est la Corporation tout entière qui est distinguée, il s'incline. C'est de tout cœur, au surplus, qu'il s'engage à témoigner sa reconnaissance au Saint-Siège dans les conditions précisées par le R. P. Janvier. Enfin, après avoir reçu la Légion d'honneur des mains du vieux curé de Mars La Tour, il se proclame heureux d'être décoré par un moine de la haute distinction que lui confère le Souverain Pontife.

M. François Vuillot, à son tour, remercie notre aumônier et, par sa bienveillante entremise, le Souverain Pontife, le cardinal Merry del Val et le cardinal Amette. Il est heureux de recevoir la croix de commandeur des mains du R. P. Janvier, car il n'oublie point qu'il doit cette faveur au Centenaire de Louis Vuillot, dont l'orateur de Boynes et de Sainte-Marie-Majeure a par deux fois célébré la naissance : la naissance à la vie du corps, au seuil de la maison natale, et la naissance à la vie de l'âme, dans la basilique romaine.

Ces remerciements terminés, on se rendit dans la salle du banquet où le plus cordial et le plus aimable entrain ne cessa de réchauffer la soirée tout entière.

A l'heure des toasts, M. le Prési-

dent ouvrit le feu en portant la santé du Pape. M. Bouvattier lui succéda en levant son verre aux nouveaux commandeurs. Il le fit avec ce bonheur d'expression et cette finesse qui donnent tant de charme à son improvisation.

Notre confrère Denoyel, roi de la fève, sollicité d'exercer sa prérogative éphémère, s'en acquitta de bonne grâce en buvant à tous les confrères de la Corporation.

M. César Caire enfin, en quelques paroles vibrantes, évoqua et réclama l'union de tous les catholiques pour la défense de leurs libertés ; sa chaude et alerte parole souleva des applaudissements nourris.

A onze heures on se séparait, chacun emportant le souvenir d'une émouvante manifestation corporative, à laquelle on ne peut souhaiter que d'avoir de nombreux lendemains.

NÉCROLOGIE

A. Dubois de la Rue.

Un très aimable et très distingué confrère a manqué aux belles réunions qui ont illustré la fin de 1913 et le début de 1914.

Alexandre Dubois de la Rue était un des fidèles, un des fidèles les plus obligeants en même temps que les plus discrets de nos diners mensuels ainsi que de nos messes du premier dimanche. On aimait à retrouver chaque mois, au cercle du Luxembourg, l'exemple de sa piété attentive, au Petit-Véfour, l'agrément de sa conversation souriante. Tous ceux qui le connurent ont éprouvé une douloureuse émotion en apprenant, le 14 novembre dernier, qu'une congestion venait de l'emporter en quelques heures. Né le 21 septembre 1861, il était encore dans la force de l'âge et rien ne faisait redouter qu'il dût si tôt partir.

Après de sérieuses études juridiques et un brillant passage à la Conférence Molé, où la droite royaliste le choisit comme président, il avait prêté gracieusement au Secrétariat des Droites un concours apprécié.

Mais il était attiré par la peinture et ce fut surtout comme critique d'art qu'il donna une collaboration remarquée à *l'Observateur français* et à plusieurs publications royalistes.

Lui-même exposait au salon de l'Association nationale et aux Aquarellistes, avec un vrai succès. Mais bientôt sa vue affaiblie le contraignit à laisser le pinceau, sans parvenir d'ailleurs à troubler sa résignation.

La foi lui gardait sa sérénité d'âme. Il la retrempait, quatre mois encore avant sa mort, à la retraite des journalistes, dont il était aussi l'un des assidus. Puis il partait en voyage. C'est au retour que le mal devait le saisir. Frappé mortellement, la lucidité de son esprit survécut vingt-quatre heures encore à l'activité de son corps. Il en profita pour mourir, comme il avait vécu, en chrétien fervent et fidèle. Suprême exemple, qui est en même temps pour les siens une suprême espérance.

CHRONIQUE

Danses et modes immorales.

Un des premiers devoirs des publicistes chrétiens, quelles que soient leurs opinions politiques et sociales, est de seconder l'autorité religieuse dans les efforts qu'elle accomplit pour éclairer les consciences et corriger les mœurs.

Le chroniqueur du *Bulletin* se croit donc moralement tenu de signaler à ses confrères la campagne engagée par l'épiscopat français, contre les danses et les modes im-

morales. Il estime accomplir une des obligations de sa charge, en les priant de se constituer, dans tous leurs journaux, les auxiliaires empressés, convaincus, persévérants de nos évêques.

Nul besoin de rappeler ici l'étendue, ni la gravité du mal auquel cherchent à remédier les pasteurs de nos diocèses. Jusque dans les milieux libres-penseurs, des voix se sont élevées pour protester contre le scandale de ces toilettes et de ces divertissements mondains, que n'ont pas craint de tolérer des familles chrétiennes. Mais, si le mal est évident, la parole de nos évêques est néanmoins contestée par les uns, mal écoutée par les autres. Celui-ci les raille insolemment, celui-là leur reproche d'outrepasser leur rôle, plusieurs essaient d'é luder leurs prescriptions. C'est ici que la presse catholique doit venir à la rescousse. Il lui appartient de rappeler que l'épiscopat, par son intervention contre ce fléau, défend tout ensemble et la morale chrétienne et la dignité humaine; il est de son devoir de la défendre, aussi

bien contre les échappatoires plus ou moins sincères que contre les attaques irrespectueuses et inconsidérées.

Les publicistes chrétiens ne failliront point à cette mission.

La commission Diocésaine de la Presse

Dans l'une de ses dernières séances, la commission diocésaine de la presse, que préside avec tant de dévouement M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de Saint-Honoré d'Eylau, a résolu de confier à une sous-commission spéciale le soin d'étudier les questions relatives à la formation religieuse et à la situation des journalistes chrétiens.

Cette sous-commission est composée de notre président, Victor Taunay, de notre secrétaire, François Veuillot, de nos confrères Henri Bazire, membre du Conseil du Syndicat des Journalistes, et Eugène Tavernier, membre honoraire de la Corporation.



Le Gérant : E. RIVIÈRE.

Grande Imprimerie de Blois, 2 rue, Haute. — 6662

REVUE ÉCRITE
1000000000
22 88
111

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N° 88



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 88

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Février 1914.

AVIS IMPORTANTS.

Malgré la vigilance et la minutie que nous avons apportées dans l'établissement des listes et des tableaux parus il y a six semaines, quelques confrères attentifs y ont relevé des détails inexacts.

Avant de procéder aux rectifications qui s'imposent, nous prions tous nos confrères de vouloir bien examiner de près, chacun en ce qui le concerne, ces tableaux et ces listes et de nous transmettre au plus tôt, s'il y a lieu, leurs observations.

Le trésorier se permet de rappeler qu'un petit nombre de confrères ont oublié jusqu'à présent de régler leurs cotisations en retard. Il les prie de s'en acquitter au plus vite, afin qu'on puisse procéder, sans complication, au recouvrement des cotisations de 1914.

Les cotisations doivent être adressées personnellement à M. Octave Chambon, trésorier, 14, rue de l'Abbaye.

CONVOCATIONS.

Notre messe mensuelle sera célébrée, comme de coutume, le diman-

che 1^{er} mars, à 9 h. 1/2, dans la chapelle du Cercle catholique des Étudiants, 18, rue du Luxembourg.

Nous ne doutons pas que les confrères, venus plus nombreux que d'habitude à la messe du premier dimanche de février, n'aient à cœur de renouveler, dimanche prochain, cet acte de piété corporative et qu'ils ne s'efforcent d'entraîner avec eux de nouveaux assistants.

Le dîner corporatif aura lieu, le jeudi 5 mars, à 7 h. 1/2, dans les salons du Petit-Véfour, au Palais-Royal. — 5 fr. 50, tout compris. — Prière de s'inscrire à l'avance en envoyant sa carte au restaurant.

Nous comptons sur la présence de notre éminent confrère, M. Pierre de la Gorce. Les membres de la Corporation présents à Paris saisiront avec joie cette occasion de fêter, en famille, l'élection du nouvel académicien.

La messe du 1^{er} dimanche de février.

Nous avons été très heureux de constater qu'un bon nombre de

confrères avaient répondu, le dimanche 1^{er} février, à l'appel du *Bulletin*.

Aux premiers rangs de l'assistance qui remplissait la chapelle du Cercle du Luxembourg, les membres de la corporation figuraient au nombre d'une trentaine.

Ils ont assisté avec recueillement à la messe célébrée par M. le chanoine Fonssagrives. Ils ont écouté, avec une pieuse attention, la doctrinale et pénétrante exhortation que leur réservait le R. P. Janvier Notre aumônier nous a entretenu d'un des sujets les plus essentiels, et les plus actuels en même temps, dont un écrivain catholique ait à se préoccuper : la foi. Je n'ai pas besoin de noter ici qu'il a tout ensemble éclairé ce problème à la lumière des principes et qu'il en a tiré, avec une force persuasive et entraînée, de précieuses leçons pratiques. Aucun des auditeurs qui n'ait quitté l'oratoire avec la résolution de s'attacher, plus fermement que jamais, à la pure et pleine orthodoxie, comme à l'autorité des pasteurs qui l'enseignent au nom de Dieu. Aucun qui n'ait également décidé de la défendre et de la propager, cette foi catholique et romaine, auprès des lecteurs qu'il peut atteindre par le livre ou par le journal.

Et chacun de nous, avec la haute satisfaction d'avoir reçu cet aliment doctrinal, emporta le regret d'avoir à constater qu'un tel enseignement ne profite aujourd'hui qu'à la minorité des publicistes chrétiens.

Il y aurait cependant, se disait-on, quelque chose à faire...

Le dîner du 1^{er} jeudi de février

Nous étions treize à table !...

On s'en est aperçu au potage. On ne l'a pas dégusté avec moins d'appétit et la conversation, dès le premier service, n'en a pas pris un tour moins cordial ni moins joyeux.

Pendant, vers le milieu du repas, l'entretien s'est aiguillé dans une voie plus sérieuse. La discussion, devenue bientôt générale et allègrement animée, a porté principalement sur les intérêts professionnels des écrivains catholiques, ainsi que sur les moyens de les soutenir et de les améliorer. Aucune conclusion immédiate et pratique ne pouvait sortir de cet échange de vues. Toutefois, quelques-uns des convives, éclairés par une expérience plus profonde ou par une ingéniosité plus perspicace, ont promis de formuler, sinon en projets définitifs, du moins en indications précises, les idées, les doléances et les propositions qui s'étaient fait jour au cours du débat.

Il ne serait pas impossible que ce dîner du 5 février donnât plus tard naissance à une fondation quelconque, utile aux écrivains catholiques.

C'est le vœu que formula notre président, M. Victor Taunay, dans les quelques mots pleins d'humour et de cœur dont il salua les confrères présents ; c'est le vœu auquel s'associa, en termes spirituels et délicats, M. le baron Joseph du Teil, au nom du syndicat des écrivains.

Assistaient au dîner, autour de M. Taunay : M. l'abbé Bertrin ; MM. Devigne, Gautherot, d'Héricault, Lavergne, de Nicolay, Paillard, Tas-

tevin de Nouvel, baron Joseph du Teil, François Veuillot, de Witt.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

Nomination d'un secrétaire.

Le Conseil syndical des Journalistes français, dans sa séance du samedi 14 février, a enregistré la démission que M. Henry de France a donnée de ses fonctions de secrétaire du syndicat.

La décision de notre excellent confrère, motivée par un surcroît d'occupations, avait été renouvelée à deux reprises, en dépit des démarches qu'on avait faites auprès de lui.

Le Conseil, malgré ses regrets, n'avait qu'à s'incliner.

Pour remplacer M. de France, il a choisi, à l'unanimité, M. François Veuillot, déjà secrétaire de la Corporation.

Admissions.

Dans la séance du samedi 14 février, le Conseil du Syndicat des Journalistes français a prononcé l'admission de MM. :

André Tavernier, rédacteur au *Journal de Roubaix*, né le 22 août 1884, présenté par MM. Edouard Drumont et Albert Monnot ;

Marcel Auzillon, rédacteur à l'*Eclair de l'Est*, né le 17 mai 1885, présenté par MM. Jules Dassonville et Armand Terrière ;

Albert Nicoleau, secrétaire de la rédaction de l'*Express de l'Ouest*, né le 12 juin 1888 présenté par MM. Paul Dubié et Paul Devigne ;

Alfred Marie, rédacteur de l'*Avranchin*, né le 31 mars 1872, présenté par MM. Paul Devigne et François Bazin ;

Jean-Jacques Tourret, rédacteur à l'*Express de Lyon*, né le 11 avril 1881, présenté par MM. A. Michelin et Paul Bailly.

Candidatures nouvelles.

Dans la même séance, le Conseil a enregistré les candidatures de MM. :

L'abbé Marcelin Lissorgues, de la *Croix du Cantal*, né le 2 février 1880, présenté par MM. Dassonville et Ardent.

Hugonnard, de la *Croix de l'Isère*, présenté par MM. Paul Devigne et Counil.

Noël Trouvé, du *Réveil de l'Oise*, né le 12 décembre 1886, présenté par MM. de Cardonne et Huet Saint-Pol.

L'abbé Cordonnier, du *Lensois*, né le 8 avril 1870, présenté par MM. Hautot et Paul Devigne.

Abel Trouillet, de la *Croix de Saone-et-Loire*, né le 6 mars 1876, présenté par MM. Dassonville et Ardent.

Philippe Marquis, du *Petit Patriote*, né le 26 décembre 1872, présenté par MM. Arthur Loth et Paul Devigne.

Pierre Bernard, né le 14 mars 1888, présenté par MM. de Montardy et de Seilhac.

Massiani, de *La Libre Parole*, né le 14 mars 1888, présenté par Messieurs J. Denais et Jean Drault.

Fouilloux, de *La Presse Nouvelle*, né le 25 mars 1887, présenté par MM. Barnola et Bailly.

Maurice Beauchamps, du *Champenois*, né le 16 novembre 1881, présenté par MM. Eblé et Arsac.

Martin, de *La Chronique du Sud-Est*, né le 22 février 1875, présenté par MM. Bailly et Lucien Brun.

L'abbé Touzery, François-Marie-Joseph, directeur de l'*Union catholique* de Rodez, né le 4 octobre 1843, présenté par MM. Dassonville et Ardent.

L'abbé Touzery, Marie-Bienvenu-Jean-Joseph, de l'*Union catholique* de Rodez, né le 19 février 1875, présenté par MM. Dassonville et Ardent.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le rédacteur de la *Chronique corporative* se permet, de nouveau, de faire appel à tous ses confrères, qui sont les collaborateurs nécessaires et indiqués de cette rubrique.

Cette partie du *Bulletin* peut prendre un développement très étendu, dont l'utilité ne serait pas moindre que l'intérêt. Mais c'est à la condition qu'elle soit constamment alimentée par les réflexions, les demandes et les renseignements de tous les membres.

La *Chronique* doit être à la fois une conversation familière et un bulletin d'informations.

Or, la conversation ne peut longtemps se soutenir, quand il n'y a qu'un seul individu qui parle. Et, quant aux informations, elles se recueillent, elles ne s'inventent pas.

Que les confrères aient donc l'obligance de faire connaître au rédacteur de la *Chronique* les observations qui leur sembleraient de nature à intéresser ou à servir tous les membres de la Corporation. Qu'ils veuillent bien, également, lui indiquer les publications qu'ils feraient paraître et les récompenses ou distinctions dont ils seraient favorisés !

C'est l'intérêt de tous et de chacun.

C'est avec une véritable satisfaction que tous les confrères ont appris l'élection de M. Pierre de la Gorce à l'Académie française.

Comme on l'a vu plus haut, nous aurons le plaisir, au prochain dîner corporatif, de saluer et de féliciter le nouvel académicien. Le rédacteur de la *Chronique* laisse au président de la Corporation le soin d'exprimer, en cette occasion, la cordiale et joyeuse admiration de tous les membres. Mieux que personne, M. Victor Tournay saura exprimer les sentiments de tous envers l'homme et rappeler les titres éminents qui réclamaient cette consécration de la carrière de l'écrivain.

M. François Veillot vient de publier, à la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, une vie populaire illustrée de son oncle Louis Veillot. — Prix : 1 franc.

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

DEPOT LEGAL
BIBLIOTHEQUE
525 213
23

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N^o 89



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888



AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mars 1914.

Nous prions une dernière fois nos confrères, de vouloir bien examiner, chacun en ce qui le concerne, les listes et tableaux publiés dans le numéro du 25 décembre et, s'il y a lieu, de nous envoyer leurs observations.

Rappelons que les cotisations doivent être adressées personnellement à M. Octave Chambon, trésorier, 14, rue de l'Abbaye, et les communications relatives au *Bulletin*, à M. François Neuillot, secrétaire, 9, rue du Pré-aux-Clercs.

CONVOCATIONS

Notre messe mensuelle sera célébrée, comme de coutume, le premier dimanche d'avril, soit le 5 avril à 9 h. 1/2, dans la chapelle du Cercle catholique des Etudiants, 18, rue du Luxembourg.

Tous nos confrères parisiens, comme aussi ceux de province de passage à Paris, sont instamment priés de se rendre à cette réunion corporative.

Le dîner corporatif aura lieu le jeudi 2 avril, à 7 h. 1/2, dans les salons du Petit-Véfour, au Palais-

Royal : 5 fr. 50 tout compris. Prière de s'inscrire à l'avance en envoyant sa carte au restaurant.

La messe du 1^{er} dimanche de mars.

Nous avons constaté avec mélancolie et quelque regret que, le dimanche 1^{er} mars, le nombre des présences était un peu moins considérable, au Cercle du Luxembourg, que nous ne l'avions vu le dimanche 1^{er} février.

Nous espérons qu'il se relèvera le dimanche 5 avril. Nous ne cessons de rappeler à nos confrères que c'est surtout au pied de l'autel qu'il convient à une corporation chrétienne de se réunir.

Les absents ont perdu la précieuse satisfaction d'entendre une exhortation touchante et pratique. A la place du R. P. Janvier, surabondamment absorbé par ses prédications de Carême, le R. P. Chauvin nous a entretenu de la tentation.

Après avoir rappelé, en quelques mots, nourris de doctrine, la triple tentation que Notre-Seigneur voulut subir au désert, le pénétrant dominicain en a fait l'application aux périls particuliers qui assaillent le journaliste. Il nous a montré comment, en nous inspirant des leçons de notre Maître, nous devons repousser, avec énergie, toutes les séductions de l'amour-propre, de l'in-

tèret personnel, de la cupidité qui mettraient en danger notre âme et détourneraient notre mission de son but. Soyons toujours, au service de Dieu et de l'Eglise, des publicistes intégralement probes et désintéressés.

De cette allocution, comme de celle du mois précédent, nous devons regretter qu'elle ne soit entendue que d'un si petit nombre. A ce propos, nous remercions vivement le confrère qui nous a suggéré quelques vues intéressantes sur les moyens de propager ces instructions mensuelles. Sa lettre a été soumise au conseil qui étudiera la question.

LE DINER DU 5 MARS

L'hommage à M. Pierre de La Gorce

Ce fut une cordiale et réconfortante réunion. Vingt confrères avaient tenu, répondant à l'appel du *Bulletin*, à venir fêter l'excellent confrère et l'illustre académicien.

En voici la liste :

MM. Taunay, président ; le chanoine Fonsagrives ; de Bonnerive, Octave Chambon, Paul Devigne, Gautherot, Gibon, Georges Lavergne, Mihura, Joseph Mollet, comte de Nicolay, Paillard, Poizat, Rondot, Tastevin de Nouvel, baron Joseph du Teil, Bernard et François Vuillot, Viaud, Jean de Witte.

Au dessert, après des conversations alertes et vivantes, notre président se leva pour porter la santé de M. Pierre de la Gorce. Il le fit avec cet élan du cœur et ce charme de la parole, dont il sait relever les plus simples allocutions. Il sut trouver de justes et aimables expressions pour exprimer la joie que nous éprouvions tous à saluer, dans l'éminent écrivain dont l'Académie vient de couronner les glo-

rieux mérites, un de nos plus dévoués confrères et, dans ce confrère obligeant et justement aimé, un historien de si haute et si noble valeur.

Rappelant ensuite la carrière de Pierre de la Gorce, et avec quelle dignité courageuse il sut abandonner la toge de magistrat dont une politique sectaire voulait couvrir ses méfaits et ses actes, M. Taunay montra que le nouvel académicien, par ses beaux ouvrages, avait su exercer, d'une manière éminente et irrévocable, une nouvelle et plus grande magistrature. C'est un honneur, affirma-t-il à bon droit, pour la corporation des publicistes chrétiens, de compter parmi ses membres un homme tel que Pierre de la Gorce ; l'honneur sera plus signalé encore et plus apprécié, si, comme nous l'espérons, l'académicien d'hier veut bien accepter la présidence du Syndicat des écrivains.

Les applaudissements unanimes et chauds, dont fut saluée cette conclusion, indique assez combien elle correspondait aux vœux de tous les convives.

Après notre président, ce fut notre confrère, Gustave Gautherot, tout désigné par ses travaux déjà si remarquables, qui prononça l'éloge du maître dont il est un des plus distingués disciples.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire ici le texte complet de son allocution, maintes fois applaudie :

« Mon cher maître,

« Comment m'excuser, comment me justifier d'avoir brigué l'honneur de vous adresser, ce soir, quelques mots ? M. Victor Taunay vous a salué comme il convient, avec ce langage du cœur dont il a le secret, au nom de la corporation tout entière. Quant à ceux de nos confrères qui se sont consacrés à l'Histoire et qui auraient par là une raison spéciale d'élever la voix,

c'est moi qui suis, à coup sûr, leur plus insuffisant interprète.

Si pourtant, avec l'audace que donne la jeunesse, je me permets d'assumer ce rôle, c'est qu'il m'a paru bon d'affirmer, très respectueusement, au nom de la nouvelle génération d'écrivains, la place que vous tenez dans son intelligence et aussi dans son cœur.

« Nous vous aimons pour les hauts exemples que nous donne votre vie tout entière.

« D'abord, exemple d'indépendance à l'égard d'un Pouvoir qui cessa, voilà trente ans, d'être digne de votre ministère.

« Vous descendites de votre siège de magistrat le jour où l'on commença à crocheter les asiles sacrés du dévouement et de la vertu. — Ayant ainsi libéré votre conscience et abandonné à d'autres le soin de juger le présent trop triste à vos yeux de catholique français, vous avez voulu juger le passé, et l'on a pu dire qu'en des régions plus sereines, vous étiez resté *magistrat* au Tribunal suprême de l'Histoire.

« Ensuite, exemple d'acharné labeur. Quiconque a écrit quelque volume comprend ce que doivent coûter de veilles de longs chefs-d'œuvre comme *l'Histoire du Second Empire*. A l'exemple de Taine, dont vous reprenez maintenant, au point de vue religieux, la gigantesque et salutaire entreprise, vous y avez usé des forces dont les trésors sont heureusement inépuisables; et lorsque, l'an dernier, j'eus le bonheur de vous rendre visite dans votre solitude de Fauquière, ce n'est pas sans émotion que je vous vis tranquillement décidé à poursuivre votre tâche, malgré tout, jusqu'au terme assigné par Dieu.

« C'est d'ailleurs ce que vous dites à la fin du dernier tome paru de votre *Histoire religieuse de la Révolution*: « J'ose à peine marquer les étapes, tant est long le chemin qu'il demeure à parcourir ! Du

« moins, je voudrais consacrer tout ce qui me reste de forces à cette tâche que j'ai entreprise pour l'honneur de la France chrétienne, et pour le service de la vérité ».

« Ces mots, mon cher Maître, — et ils sont sublimes, — indiquent les autres exemples de la carrière que vous allez poursuivre dans la gloire des sommets académiques.

« Vous n'êtes point de ces historiens qui s'imaginent qu'ils ont à construire la France. » La France, la vraie France, c'est la France chrétienne et elle existe depuis longtemps! Il suffit d'en retrouver l'âme pour en renouer les immortelles destinées. Et c'est ce que vous faites dans cette admirable *Histoire religieuse* qui commence ainsi : « Je voudrais reconstituer en un tableau d'ensemble l'histoire des catholiques et des prêtres de France, depuis le jour où la Révolution naissante les dépouilla de leurs privilèges, jusqu'à cet autre jour où, purifiés par la pauvreté, épurés par la persécution, grandis par la martyre, ils rentrèrent en leurs temples abandonnés et, à l'aurore d'un siècle nouveau, y chantèrent l'*Alleluia* de Pâques. »

« Par là vous faites servir à la régénération nationale même ces temps affreux où fut broyée la patrie, mais où l'héroïsme de victimes trop oubliées égala du moins la barbarie des bourreaux.

« Il s'ensuit que vous n'êtes point non plus de ces historiens qui croient avoir épuisé leur mission lorsqu'ils ont, avec une ostensible « objectivité », raconté le passé. L'érudit qui se contente de ramasser et de modeler la poussière des archives n'est point un complet historien : à son œuvre, il manque une âme. Et c'est cette âme, cette âme de vérité philosophique qui assure à la vôtre une vie supérieure.

« Mais ne l'insuffle pas qui veut

à ses écrits. A moins qu'elle ne se réduise à ces fantaisies individuelles ou à ces monstrueuses chimères qui, depuis la substitution anarchique des « droits de l'homme » aux droits de Dieu, furent si propres à nous dégoûter de l'histoire qui juge.

Pour « juger » le passé, comme pour juger le présent, il faut en effet un code, des règles de pensée dépassant la conscience de chacun et s'imposant à elle ; et vous avez dit, mon cher Maître, où vous les cherchiez : « ...Cette grâce d'impartialité supérieure, avez-vous écrit, ce don d'intégrale justice, « je demande à Dieu de me l'accorder, comme une émanation de sa lumière, comme une faveur de sa bonté ».

« Certains critiques, — qui s'inspirent, eux, de leurs passions politiques, — ont prétendu qu'un historien qui avait laissé vibrer son cœur des souffrances endurées par nos pères « pour l'Eglise et pour Dieu » n'était pas, ne pouvait pas être « impartial ». Quelle... sottise ! Vous leur avez répondu que votre « strict respect de la vérité » consistait « à ne jamais altérer un fait, dùt ce fait déplaire, à ne jamais mutiler un texte, dùt ce texte être importun, à ne jamais défigurer sciemment les traits d'une âme humaine, cette âme fût-elle celle d'un ennemi ». Et vous avez tenu, magnifiquement, parole.

« Seulement, puisque vous étudiez la Révolution, il est naturellement arrivé que l'âme des « ennemis », sous votre plume loyale, est est apparue telle qu'elle fut : âme des réprouvés de l'histoire française. De là la rage de ceux qu'elle possède encore.

« Rage impuissante contre une vérité qui finira bien par prévaloir, en ce pays de bon sens. Déjà, ne l'emporte-t-elle pas, même chez des « infidèles » — qui nous reviennent — comme Barrès se révoltant contre le fanatisme révolutionnaire,

« Bête puante et méchante », et proclamant « appartenir à la civilisation du Christ » ; même chez des libres penseurs comme Rodin qui, devant cette cathédrale de Reims souillée jadis par la Révolution, laisse communier son génie avec le génie des ancêtres et s'écrie frémissant : « C'est une conscience. Nous ne pouvons pas lui échapper. C'est la voix du passé. Les artistes qui ont fait cela ont jeté dans le monde un reflet de la divinité ; ils ont ajouté leur âme à notre âme pour nous grandir, et leur âme est à nous, elle est notre âme en tout ce qu'elle a de meilleur ».

« Votre œuvre, mon cher Maître, permettez-moi cette comparaison, est, elle aussi, à sa manière, une cathédrale qui se profile désormais sur notre horizon intellectuel ; un temple puissant, peuplé de statues finement sculptées, ouvrage de scènes tragiques où revivent les « démons » de l'enfer terroriste ; et tout cela restera inébranlable ; aucun vandale n'effacera ces pages, car elles se sont incorporées, impérissablement, à notre commun patrimoine par leur beauté littéraire.

« C'est là votre dernier enseignement : vous nous avez montré que l'Histoire, œuvre de science dans ses fondements, est aussi, dans son architecture et ses revêtements, une œuvre d'art.

« J'aurais voulu, en terminant, le rappeler en vous laissant parler vous-même, mais les fleurs d'anthologie que j'ai recueillies au cours de vos récits seraient à apporter par trop riches brassées.

« Avec quelle délicatesse vous dressâtes, au fronton de l'Épopée vendéenne, la figure de ce *saint de l'Anjou*, « fils de la terre... de l'aveu de tous, vaillant parmi les vaillants », « incarnateur » de tout ce qui constitua la grandeur de l'insurrection, par là triomphante : « sacrifice, dévouement, labeur, mépris de la mort, foyer et famille abandonnés, Dieu confessé jusqu'au

sang », soldat du Christ plus grand dans la mort que dans une immédiate victoire qui eût sans doute déchainé autour de lui de périlleux égoïsmes; enfin suffisamment célébré par ces mots jetés au peuple du seuil de la chaumière natale où il vient d'expirer, après dix-sept jours seulement d'élévation surhumaine : « Le bon Cathelineau vient de rendre son âme à Dieu qui la lui avait donnée pour venger sa gloire... ».

« De l'autre côté de l'abîme, quels portraits saisissants ! Alors que se déchàinaient, épouvantables, les massacres de Septembre, « vers Danton, vers le tout-puissant Danton, montent... quelques invocations à l'humanité. A la fin de l'après-midi, Théophile Mandar, vice-président de la section du Temple, se rend auprès de lui à la Chancellerie. Après une longue attente, il parvient à le voir, le supplie d'assembler la force armée, de ramener la sécurité dans les prisons. Danton le regarde froidement et lui répond ces seuls mots : « Sieds-toi, c'était nécessaire ». — « Les massacres, dira-t-il plus tard, c'est moi qui les ai faits ». Et il aura raison de parler de la sorte, car jamais ils ne se fussent accomplis s'il ne lui eût convenu de les tolérer ». — Le lecteur est fixé sur le caractère de l'homme placé naguère, par un éminent universitaire, « entre Louis XIV et Napoléon ».

« Et Robespierre ! Le voici. En 1790, « il parla quatre fois » sur la constitution civile du clergé. « Doucement, traitreusement, il montait, graduant ses audaces, toujours sur les bancs quand les autres désertaient l'enceinte, et recueillant peu à peu les bénéfices de l'ambition opiniâtre qui ne connaît point de repos ». Lorsqu'à la fin de la Constituante, il rentra à Arras « en un appareil qui le vengeât des mépris passés », il se fit précéder par des gardes nationaux qui

minations et lui firent décerner les titres de « vertueux » et d' « incorruptible ». « Il y avait des vieillards portant une couronne civique, un chœur de femmes vêtues de blanc, des enfants qui répandaient des fleurs... Cependant, de vastes murailles noires marquaient comme des taches dans l'aspect de la fête. Robespierre notait, dit-on, les façades indécourées, et, habitué à emmagasiner les rancunes, il les classait en sa mémoire implacable. De fait, de plusieurs de ces demeures, sortiraient plus tard les victimes promises à la Mort... »

« Relisez, mes chers confrères, cette page exprimant tout l'essentiel en quelques traits gravés à l'eau-forte, lorsque les sans-culottes de Saint-Ouen et d'ailleurs encenseront la statue « du plus grand homme d'Etat, a dit l'énigmatique Anatole France, qui ait paru sur la scène politique entre 1789 et 1794 ». — Ce qui prouve que, dans la république des fous, les purs, les froids scélérats sont rois.

« Vous vous êtes défendu mon cher maître, de laisser « refluer » sur l'histoire du passé « aucune des préoccupations contemporaines ». Mais vous avez ajouté : « C'est au lecteur que je m'abandonne pour préciser, s'il le veut, les leçons. »

« A tous les publicistes chrétiens incombe le devoir de dégager les enseignements d'une Révolution qui nous domine encore. — Voilà pourquoi, en vidant cette coupe, symbole de longue, heureuse et féconde vie, en l'honneur du grand historien catholique qui, depuis longtemps déjà, manquait à l'Académie française, j'ai voulu contribuer de ma modeste obole à la dette de reconnaissance que nous avons tous contractée envers l'un des maîtres de la pensée contemporaine, envers l'un des plus nobles « mainteneurs » de la patrie française. »

Les remerciements de M. Pierre de la Gorce au double hommage qu'on venait de lui rendre, furent exquis de bonne grâce, de simplicité, de finesse et d'élévation.

Quelque peu confus des honneurs qu'on lui décernait, il tourna court, avec une modestie sincère et discrète, aux expressions de reconnaissance.

« Il y a, remarqua-t-il avec justesse, une humilité plus vraie que celle qui repousse les éloges : c'est celle qui n'en parle point ». Et, s'efforçant de ramener au second plan sa personnalité, c'est de nous, de la corporation, de ses membres, qu'il parla surtout dans une répose qui fut trouvée bien courte.

Il affirma sa profonde sympathie pour les publicistes chrétiens, pour les écrivains dont il est plus particulièrement le confrère, pour les journalistes dont il honore tout spécialement l'existence laborieuse, militante et quelquefois amère. Il leur donna, avec autant de réserve contenue que d'ardente conviction, les conseils de son expérience et de sa foi. La communication était directe et large entre nos âmes et sa parole, et nous nous sentions élevés à sa hauteur. Aussi n'est-il pas besoin de mentionner l'affectueuse ovation qui couronna sa causerie.

Après quelques mots spirituels et touchants du doyen de la réunion, M. Georges Lavergne, la conversation reprit avec entrain et se poursuivit longtemps encore...

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidature

M. le commandant Fontaine de Bonnerive, en littérature Georges de Lys, à Perros (Côtes-du-Nord) et 44, rue de Bourgogne, Paris.

Présenté par MM. Henri Gautier et Maurice Languereau.

CHRONIQUE

Nous sommes heureux de constater l'affluence attentive et recueillie qui vient se grouper chaque dimanche à Notre-Dame de Paris, autour de la chaire où notre éminent aumônier poursuit le cours de ses prédications quadragésimales. L'immense basilique devient littéralement trop étroite pour contenir la foule qui veut s'édifier et s'instruire à cette parole si puissamment doctrinale et si chaudement persuasive.

Les conférences du R.P. Janvier sont publiées, par fascicules, à la Librairie Lethielleux, 10, rue Cassette. On trouve, chez le même éditeur, en onze volumes enrichis d'analyses et de notes, les précédents carêmes de l'éloquent dominicain.

Noces d'argent

Le 19 mars, notre confrère Romain Lemonnier a célébré le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la *Croix de l'Orne*, à laquelle, voici un quart de siècle, il donnait déjà sa collaboration de jeune étudiant. A cette occasion, il rappelle les origines et le développement de cette feuille qui tire aujourd'hui à 25.000 exemplaires et rayonne sur trois départements. Il évoque vingt-cinq années d'action religieuse et sociale, dont les promoteurs de l'œuvre peuvent, en ce jour, cueillir et savourer les fruits.

C'est au mois de décembre dernier que notre confrère Croisille célébrait déjà une fête analogue, à la *Chronique picarde* d'Amiens. Il vient d'en fixer le souvenir dans une élégante et substantielle plaquette.

Publications nouvelles

De notre confrère Fénélon Gi-

bon: *Les lois de défense laïque et l'action des catholiques depuis 35 ans*, avec une lettre d'introduction de M. de Ramel. Extrait du *Correspondant* (aux bureaux de la Société d'éducation, 14 bis, rue d'Assas).

De notre confrère Paul Harel: *Poèmes mystiques et champêtres* (chez Plon, 8, rue Garancière).

De notre confrère Albert Monniot: *Le Crime rituel chez les juifs*,

avec préface d'Edouard Drumont (chez Téqui, 82, rue Bonaparte).

De notre confrère, François Veuillot: *Pour qui voterons-nous?* série de quatre petits tracts électoraux de 16 pages: *La guerre aux enfants, La guerre aux contribuables, La guerre à la Patrie, la Guerre à la Société* (chez Botterau, 10, rue de Mézières).

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

1915 n. 92-98



CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N° 92



~~Jo. 30112~~

Jo. 31427

AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE
N° 92

SIÈGE SOCIAL :
1, Rue Martignac, PARIS

25 Janvier 1915



La Corporation et la Guerre

Un mot d'explication.

Le *Bulletin* que nous publions aujourd'hui était imprimé, prêt à paraître, au moment de la déclaration de guerre. On voudra bien nous excuser si nous l'avons ajourné plusieurs mois.

Est-il besoin de rappeler à nos confrères la fiévreuse et profonde émotion qui, dans ces jours tragiques, s'empara de la France; les départs vaillants, mais douloureux, qui déchirèrent brusquement tant de familles et tant d'œuvres; les inquiétudes et les insuffisances de ressources, qui contraignirent tant de publications à se suspendre ou à se réduire; le désarroi postal qui retarda ou arrêta partout les communications?

Comme tous les Français, d'ailleurs, nous étions convaincus que la guerre, assurément formidable et violente, serait de courte durée. Et nous supposions que ce *Bulletin*, presque entièrement documentaire, serait lu avec plus de loisir et d'attention au rétablissement de la paix..., dans quelques mois.

Mais la guerre se prolonge, et, de plus en plus, le terme en échappe à nos prévisions. La vie renaît, à quelques pas des champs de mort. Des publications interrompues reparaissent, des œuvres arrêtées se réorganisent. Il nous a semblé qu'au début de l'an nouveau, l'heure était venue de reprendre ce *Bulletin*.

Hormis ces quelques pages sur la *Corporation et la guerre*, nous livrons ce numéro tel qu'il aurait vu le jour au commencement d'août. Quant à cette partie nouvelle, écrite avec la hâte et le frémissement qui secouent aujourd'hui toutes les plumes, nous avons jugé nécessaire de la placer en tête du *Bulletin*. Chronologiquement, c'est à la fin qu'elle aurait dû venir; moralement, le premier rang lui appartient.

Nos Maîtres et nos Confrères.

Comme toutes les associations composées de bons Français, la *Corporation des Publicistes Chrétiens* s'est vue atteinte, éparpillée, frappée par la guerre. Ce n'est qu'au lendemain de la paix que nous pourrons connaître exactement toutes les répercussions qu'elle en a subies, tous les deuils qu'elle en a éprouvés. Nous ne donnons aujourd'hui que les faits et les détails actuellement parvenus à notre connaissance.

Bien qu'il ait dépassé la soixantaine, notre président, M. Victor Taunay, a noblement repris son poste à la tête de sa compagnie de territoriale. Il convenait de citer, avant tout, cet exemple.

Par deux fois, notre aumônier, — dont nous n'avons pas à dévoiler ici l'apostolat intime et les œuvres discrètes, — a incarné, dans la métropole parisienne, l'âme de la Patrie. Ses inoubliables discours sur la prière nationale et sur l'héroïsme du peuple belge ont soulevé, jusque dans le lieu saint, des acclamations enthousiastes; ils ont réconforté les cœurs, exalté les espérances, soulagé les misères. Edités en brochure, ils continuent leur œuvre de charité morale et matérielle.

Une autre voix s'est brisée, qui nous était particulièrement chère et que toute la France écoutait avec une émotion reconnaissante. Le comte Albert de Mun est mort des vibrations passionnées de son cœur. Nous n'essaierons pas de redire, en ces notes abrégées, ni ce que fut pendant quarante-quatre ans son rôle catholique et social, ni ce qu'il dépensa d'énergie surhumaine, au cours des deux derniers mois de sa vie. Un tel tableau déborderait ce cadre et dépasserait nos forces. Ce que nous voulons retenir, en ce *Bulletin*, c'est que M. de Mun nous appartenait, ou plutôt que nous lui appartenions. La Corporation naquit de sa pensée, et Victor de Marolles, en la créant, ne fit que s'affirmer son disciple. Aussi l'illustre orateur, inscrit dès l'origine au premier rang de nos membres honoraires, nous garda-t-il jusqu'à la fin son affection bienveillante. A notre tour, nous lui conserverons un souvenir impérissable. Nous avons prié, nous prierons encore pour le repos de son âme; nous nous efforcerons, comme lui, de chérir ardemment, de fidèlement servir l'Eglise, la Patrie et le peuple.

De nos membres honoraires, il en est un autre, un vivant celui-là, dont nous avons le devoir et la fierté d'inscrire ici le nom. Il eut la gloire, aux jours les plus tragiques et les plus angoissants de cette guerre, à l'heure où, des sommets de Montmartre, on entendait déjà le canon prussien, de personnifier, devant la gratitude et l'admiration populaires, toute la bravoure, tout le zèle, toute la charité, tout l'héroïsme du clergé français. Pasteur d'une cité que l'ennemi menaçait d'envahir et que l'autorité civile abandonnait, il en prit hardiment l'administration, en protégea les habitants, en assura l'entretien, en sauva l'existence. On a reconnu M^{re} Marbeau. C'est une force et un honneur pour la Corporation de pouvoir, en l'évêque de Meaux, rendre hommage et rendre grâce à l'un des siens.

C'est un honneur aussi, mais enveloppé d'une douleur poignante, que de pouvoir célébrer le mâle et splendide courage des deux jeunes confrères qui viennent de tomber, face à l'ennemi.

Noël Trouvé, Victor Duponnois, deux noms qui ne s'effaceront plus du mémorial de la Corporation.

La mort de Noël Trouvé nous ouvre au cœur une double blessure : nous pleurons en lui le charmant et brillant directeur du *Réveil de l'Oise* ; et nous souffrons aussi, en le pleurant, du deuil cruel que sa perte inflige à son beau-père, Octave Chambon, l'aimable et dévoué trésorier de la Corporation.

Noël Trouvé, qui laisse une jeune veuve et une fillette au berceau, n'avait pas trente ans. Et déjà, l'éloquence qu'il affirmait à la barre, la vigueur et la pénétration qu'il révélait dans son journal, l'énergie qu'il déployait dans l'action faisaient pressentir un maître. L'ardeur virile qu'il avait toujours déployée dans la défense de ses convictions, il la consacra, dès le premier coup de tocsin, à la défense de la Patrie. Réformé naguère, après dix-huit mois de service, il ne supporta pas un instant la pensée de se tenir éloigné du combat. Il réussit à faire casser sa réforme... Mais, laissons la parole à Charles Maurras, qui l'aimait et qui l'a glorifié :

« Ayant demandé à faire partie du premier départ pour le front, Noël Trouvé quitta le dépôt le 25 août, avec son régiment, dirigé vers l'Est.

« Le 31 août, il eut l'occasion de dire à son capitaine : « J'ai fait le sacrifice de ma vie ».

« Le lendemain, 1^{er} septembre, son régiment se trouvait à Dannevoix engagé contre les Allemands qui cherchaient à traverser la Meuse. Sa compagnie reçut l'ordre de tenir dans le cimetière du village. Mais là on recevait les obus allemands sans pouvoir riposter, car on ne voyait pas l'ennemi.

« Le caporal Trouvé dit : « Il faudrait pourtant leur tirer dessus ». Et il vint à la porte du cimetière afin de mieux tirer. Presque aussitôt une balle l'atteignit au front...

«... Le voilà fauché, conclut Maurras ! Voilà ce cœur et cet esprit d'élite emportés dans un tissu splendide de gloire, de larmes, de sang, qui ne ressemble à rien de ce qu'on a rêvé pour lui, qui efface et passe tout pour la dignité et pour la splendeur ».

Nous n'ajouterons rien à ces fortes et justes louanges. Et, dans notre impuissance à trouver, pour ceux qui pleurent ce héros, des paroles adéquates à leur peine, nous préférons citer la lettre élogieuse et consolatrice adressée par l'Archevêque de Sens à notre ami Chambon :

« Il me semble, écrit à notre trésorier M^{sr} Chesnelong, que le sentiment si sincère qui m'a attaché à votre personne s'est encore exalté en voyant quel fruit a porté dans votre foyer l'exemple de votre vie toute de dévouement à l'Eglise et au pays. Il n'est pas téméraire de penser qu'il vous vaut cet honneur d'offrir à Dieu, pour la France que vous aimez et servez avec tant de cœur, une glorieuse victime de la guerre la plus légitime que nos armes aient jamais soutenue.

« Je comprends vos regrets, et plus votre gendre était bon, dévoué, distingué, vaillant dans sa foi et son patriotisme, plus sa perte doit vous être sensible ».

C'est encore une voix épiscopale qui rendra témoignage à Pierre Duponnois.

En apprenant la mort glorieuse du jeune directeur de la *Croix de la Haute-Marne*, M^{sr} de Durfort, évêque de Langres, écrivait à ce journal :

« Vaillant catholique, Pierre Duponnois l'était ! Il s'est inspiré de ses principes religieux ; ils ont fait de lui un héros.

« Avant de courir à la mort, il avait su rapidement conquérir l'estime, l'admiration, l'affection de ses chefs et de ses camarades.

« La lettre de son lieutenant en fait foi. En quels termes émouvants de franchise et de simplicité !

« Le cher défunt, qui pratiquait si bien sa religion, a su la faire comprendre et aimer autour de lui. »

Cette lettre, évoquée par M^{sr} de Durfort, annonce et raconte, avec une sobriété poignante, la fin admirable de notre confrère :

« Mon ami M. Duponnois, rédacteur à la *Croix* de votre diocèse, écrit le lieutenant Lyautey à l'évêque de Langres, est tombé avant-hier matin au champ d'honneur, mortellement frappé à trente mètres des tranchées allemandes, à deux kilomètres au nord de Suippes (Marne)...

« De ma tranchée j'ai assisté au drame. Parti avec sa section déployée en tirailleurs, de nos tranchées, il est arrivé à travers les fils de fer des tranchées ennemies, et là, sous un violent feu de mitrailleuses et d'obus de 77, il est tombé frappé en pleine poitrine... Il est mort bravement, sans forfanterie et sans faiblesse, sans peur et sans reproche. »

Quand Dieu veut racheter un peuple, il choisit ses victimes. Comme Noël Trouvé, Pierre Duponnois était jeune, ouvert à la vie, marchant à l'avenir. Nature généreuse, riche et vaillante, il s'était déjà conquis une place honorable au barreau et dans la presse. Il était en mesure de jouer un rôle, et dans ce rôle il devait servir efficacement l'Eglise et la Patrie. La Providence a voulu qu'il les servît, héroïquement, par sa mort. Que sa jeune veuve, dont les larmes rejaillissent aujourd'hui sur deux petits enfants qui, plus tard, trouveront dans le souvenir de leur père une gloire et un modèle, veuille recevoir ici le témoignage de notre admiration et de notre douleur. C'est la guerre seule qui nous empêcha d'inscrire parmi nos membres le directeur de la *Croix de la Haute-Marne*, dont la candidature, accueillie avec faveur, n'avait plus à franchir qu'une dernière étape ; nous tenons, du moins, à graver son nom dans notre nécrologe. Il arrive parfois que, pour honorer les victimes du devoir, on dépose sur leur cercueil la croix qu'on n'a pas eu le temps de suspendre à leur poitrine. Ainsi nous voulons agir à l'égard de Pierre Duponnois ; mais c'est lui qui nous honore.

Un autre journaliste aussi, digne héritier d'un nom sonore et brillant, songeait — le P. Janvier nous en a donné l'assurance — à frapper à notre porte, qui se fût ouverte avec empressement devant lui. Mais, comme Duponnois et Trouvé, ce jeune batailleur était de ceux qui devaient recevoir la couronne avant d'avoir épuisé les fatigues de la course. Nous n'avons pas besoin de faire ici l'éloge de Guy de Cassagnac ; mais on nous permettra de nous joindre à ceux qui le pleurent.

Ceux qui pleurent, il en est aujourd'hui dans combien de foyers ! Beaucoup, parmi nos confrères, ont déjà versé ces larmes qui brûlent, mais qui ennoblissent. Nous en savons plusieurs, il en est d'autres sans doute qui nous sont encore inconnus. Nos ferventes prières et

notre affectueuse sympathie les embrassent également ; mais on comprendra que nous ne puissions les énumérer. Nommons seulement Remy de Simony, vice-président de la Corporation, que la Providence a éprouvé par la perte de son fils, et Henri de France, vice-président du Syndicat des Journalistes, à qui Dieu vient d'enlever son frère.

C'est sous les drapeaux que notre amitié douloureuse ira rejoindre Henri de France. Il n'est pas le seul, du Conseil Corporatif, à servir la Patrie, par le fusil ou par l'épée. Joseph du Teil, Henri Bazire, Renault représentent aussi dans l'armée la Presse catholique. Et, parmi les membres des deux Syndicats, si l'on voulait compléter cette liste, il faudrait citer avec eux tous nos jeunes ; il y faudrait même ajouter quelques anciens. L'un d'eux nous apprend, du front de bataille, avec une joie simple et franche : « Dieu a conservé à mes 59 ans la vigueur nécessaire pour prendre l'épée à la tête d'un bataillon ». Et il ajoute ces lignes fortifiantes : « Je vis d'admirables journées dans l'atmosphère d'une race régénérée par l'épreuve. Dieu veut sauver la France et c'est par cette guerre qu'il la retrempe et qu'il la purifie. Serai-je des victimes marquées pour l'holocauste ? je l'ignore, mais je me résigne sans peine aux décrets de sa volonté. Que notre aumônier me réserve une pensée au Saint Sacrifice pour que Dieu m'assiste et me guide ». Ce langage de soldat chrétien est signé du commandant de Bonnerive qui, sous le nom de Georges de Lys, a charmé tant de lecteurs !

Mais ce n'est pas seulement sous l'uniforme qu'on peut affronter la mort et défendre le pays. Nos villes assiégées, bombardées, occupées, n'ont-elles pas vu surgir, à l'heure du péril, des dévouements admirables ? Quand nos baïonnettes et nos obus auront nettoyé le territoire envahi, nous apprendrons sans doute que nos confrères des provinces martyres ont vaillamment accompli leur devoir. En voici un, déjà, qu'on nous signale d'une cité que broya quelques jours le talon des Allemands et que leurs canons cherchent encore à détruire. La presse a rendu hommage au vaillant directeur de l'*Argus Soissonnais*, M. André d'Arcosse : « Il s'employa à secourir ses infortunés concitoyens et, au titre de président de la Société de secours aux blessés militaires (section de Soissons), coordonna ses efforts avec ceux de M^{me} Macherez. La section de M. d'Arcosse a soigné de nombreux blessés dans son hôpital auxiliaire, qui a été bombardé par l'ennemi ».

De Pie X à Benoît XV.

En saluant, parmi les victimes de la guerre, celles qui tenaient à la Corporation par des liens plus intimes, nous serions ingrats d'oublier la plus illustre et, pour nous, la plus vénérée.

On l'a reconnu, dès le lendemain de sa mort : l'explosion de ce cataclysme, auquel il s'était vainement opposé, a brisé le cœur affaibli de Pie X. La délicatesse et l'intensité de son amour paternel n'ont pu supporter le spectacle de cette lutte effroyable où il voyait ses enfants s'entretuer. Pie X est tombé victime de la guerre.

Publicistes chrétiens, nous avons pleuré cet héroïque et saint Pontife. Nous l'avons pleuré, avec tous les fidèles, comme fils de ce Père, comme disciples de ce Maître, comme sujets de ce Roi. Nous l'avons pleuré, comme catholiques de France, éclairés et aguerris par ses directions. Nous l'avons pleuré, comme écrivains militants, entraînés par ses ordres et par son exemple.

Mais c'est aussi en tant que membres de la Corporation que nous l'avons pleuré. Catholique avant tout, notre Corporation ne subsiste que par son accord avec l'autorité religieuse ; elle se rattache à l'Eglise, comme la branche au tronc. Coupée de l'arbre et sevrée de la sève, elle mourrait. Il est donc littéralement vrai qu'en nous prodiguant ses encouragements, ses faveurs et ses bénédictions, Pie X nous a vivifiés. Et, l'année dernière encore, de quel accroissement de vie n'a-t-il pas fécondé notre Corporation, quand, tour à tour, il daigna recevoir et honorer notre président, puis nous envoyer les gages de son approbation souveraine et paternelle.

C'est donc pour nous une obligation de reconnaissance à l'égard des bontés de Pie X que de prier pour le Pape défunt, comme aussi c'est un devoir de vénération pour ses vertus que d'élever vers lui nos prières. Il fut notre bienfaiteur ici-bas, il est là-haut notre protecteur.

Ajoutons que ce serait, de notre part, une ingratitude que d'oublier, dans nos hommages et nos remerciements, l'éminent prince de l'Eglise qui se montra, durant dix années, le digne et fidèle ministre de ce grand Pape. S. Em. le cardinal Merry del Val a été pour nous le plus bienveillant des conseils et des appuis ; qu'il daigne trouver ici l'assurance que nous en gardons le souvenir.

Mais, pour l'Eglise, éternellement vivante, les deuils ne sauraient se prolonger. C'est dans la gloire et la récompense que les fidèles aiment à considérer le Pape qui vient de mourir et, sur la chaire de Pierre, ils saluent un Pontife nouveau.

Vers Benoit XV, à peine élu Vicaire de Jésus-Christ, tous les Publicistes chrétiens ont fait monter l'hommage de leur vénération, de leur piété filiale et de leur attachement. Dans cet homme de Dieu, qui unit l'intelligence la plus vive à la piété la plus haute, et que la Providence a formé tour à tour au gouvernement de l'Eglise et au ministère pastoral, ils ont reconnu le Chef et le Père dont notre siècle a besoin. Dans ses premiers discours, ils ont acclamé le médiateur de la paix, dont les prières et l'influence éteindraient la guerre entre les peuples et entre les hommes. Dans sa première Encyclique, ils ont recueilli les leçons surnaturelles et lumineuses dont la rigoureuse application suffirait à calmer nos discordes, à soulager nos misères, à relever nos âmes.

Tous ces sentiments de respect, d'amour, d'obéissance, les fêtes de Noël nous ont fourni l'heureuse occasion de les déposer aux pieds de Sa Sainteté Benoit XV.

Nous avons tenu, en même temps, à présenter au nouveau secrétaire d'Etat du Souverain Pontife, à Son Eminence le cardinal Gaspari, l'hommage de nos humbles félicitations et de nos vœux sincères, ainsi que l'affirmation réitérée de notre soumission fidèle à tous les enseignements et à toutes les directions du Saint-Siège. Hommage où nos cœurs ont pris une part d'autant plus spontanée que plusieurs d'entre nous se souviennent encore d'avoir connu naguère, à l'Institut Catholique, le docte et aimable prélat qui se trouve actuellement associé au gouvernement de l'Eglise.

Voici le texte de ces deux dépêches :

Très Saint-Père, humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, le Président, le Conseil et les Membres de la Corporation des Publicistes chrétiens tiennent, en ce saint jour de Noël, à renouveler entre les mains du nouveau Pontife élevé sur la Chaire de Pierre l'hommage de leur dévotion filiale, de leur obéissance absolue aux enseignements et aux directions du Vicaire de Jésus-Christ, de leur dévouement sans réserve à sa personne. Pour se confirmer dans ces sentiments et ces résolutions au milieu de leurs travaux, de leurs épreuves et de leurs combats, ils sollicitent respectueusement la bénédiction apostolique.

Pour le Président appelé sous les drapeaux :

Le Premier Vice-Président,

H. REMY DE SIMONY.

Eminentissime Seigneur, à l'occasion des fêtes de Noël, la Corporation des Publicistes chrétiens veut offrir au nouveau secrétaire d'Etat de Sa Sainteté l'hommage de ses très respectueuses félicitations. Elle veut aussi affirmer à Votre Eminence sa résolution persévérante de suivre en tout les enseignements et les directions du Saint-Siège.

Pour le Président appelé sous les drapeaux :

Le Premier Vice-Président,

H. REMY DE SIMONY.

A ce double télégramme nous avons eu le grand honneur et la grande joie de recevoir la réponse suivante :

M. H. Remy de Simony, Premier Vice-Président de la Corporation des Publicistes chrétiens, 1, rue Martignac, Paris.

Saint Père, très touché nobles sentiments que Président et Membres Corporation Publicistes chrétiens ont eu filiale pensée lui offrir occasion solennité Noël, les remercie cette assurance fidélité, dévouement, obéissance ; leur accorde de tout cœur spéciale bénédiction apostolique implorée.

Très sensible pour ma part à vos aimables félicitations et souhaits, je vous en remercie bien cordialement et vous adresse en retour, pour vous tous, mes meilleurs vœux.

Cardinal GASPARI.

Nos Réunions.

Groupés au pied de la Chaire pontificale, nous nous sommes également réunis autour de l'autel. La tradition de nos pieux rendez-vous dans l'oratoire du Cercle du Luxembourg ne devait pas être interrompue. Dès le premier dimanche d'octobre, elle était reprise. Et ce jour-là, nos prières, orientées et soutenues par la voix apostolique du R. P. Janvier, sont montées vers Dieu pour les morts dont la perte

éprouvait déjà notre grande famille : Guy de Cassagnac, un ami ; le jeune Remy de Simony, le fils d'un confrère.

Mais, plus tard, le 20 décembre, par une lettre adressée à tous les « publicistes chrétiens » de Paris et de la banlieue, nous avons tenu à les rassembler en plus grand nombre autour de notre aumônier. Devant leur assistance émue et recueillie, M. le chanoine Fonssagrives célébra le Saint-Sacrifice aux intentions générales de la Corporation ; est-il besoin de souligner qu'au premier rang de ces intentions, c'était toujours le repos de nos morts que nous avons placé ? A ces morts, nous avons uni de tout cœur une autre victime : l'admirable commandant Chauvin, tué d'une balle au front dans les bois de Lorraine ; il était le frère du R. P. Chauvin, de l'ordre de Saint-Dominique, dont la parole pénétrante a plusieurs fois remplacé pour nous celle du R. P. Janvier et qui, lui-même, est actuellement sur le champ de bataille où il remplit, avec une sereine vaillance, son devoir de soldat et son devoir d'apôtre.

A ces détails, nous voudrions joindre ici l'émouvante et réconfortante improvisation de notre aumônier. C'est un regret pour nous de n'en pouvoir donner qu'une très faible esquisse. Ceux du moins qui eurent le bonheur de l'entendre en garderont le souvenir et les fruits. Ils retiendront que, s'ils ont le droit de pleurer leurs morts et le devoir d'en glorifier l'héroïsme, leur obligation la plus pressante et la plus sacrée, c'est encore d'en imiter les exemples. Nous devons répondre à l'appel de ces tombeaux et faire germer la semence de ce sang. Comme eux, nous devons tout sacrifier pour la défense de la Patrie : pour la défense de la Patrie, pendant ces heures tragiques, en prêchant et en pratiquant les vertus d'entrain, de tenacité, de pénitence et de foi qui font les peuples forts et les peuples bénis ; pour la défense de la Patrie encore, aux jours prochains de la paix, en affirmant les vérités, en revendiquant les droits qui font les nations libres, unies et prospères. Et, dans ces luttes, dans cette propagande, imitant toujours la bravoure et l'abnégation qui les précipitèrent à la mort, nous saurons appuyer nos paroles sur l'intègre et fier désintéressement de notre vie.

De cette exhortation substantielle et entraînant, nous avons pu, après la Messe, remercier de tout cœur notre cher aumônier. Car, M. le chanoine Fonssagrives avait gracieusement ouvert une des salles du Cercle aux nombreux publicistes accourus sur l'invitation du Bureau. Réunion intime et cordiale, qui remplaça nos dîners mensuels interrompus par le deuil de la Patrie.

L'Alsace-Lorraine et la Belgique à la Corporation.

Au cours de cette réunion, deux bonnes nouvelles ont été communiquées à nos confrères. Accueillies par des applaudissements enthousiastes, elles soulèveront assurément, dans toute la Corporation, une adhésion unanime.

M. Tastevin de Nouvel, président du *Syndicat des Journalistes Français*, a fait connaître à l'assemblée que, réuni la veille au soir, le Conseil syndical avait admis par acclamations M. l'abbé Wetterlé, ancien député au Reichstag et directeur du *Nouvelliste* de Colmar, ainsi que M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain* de Metz. Les deux vaillants journalistes d'Alsace-Lorraine, qui, sous la tyrannie

allemande, ont gardé vivace et rayonnante la flamme du patriotisme français, étaient venus à nous avec un empressement affectueux. Cette double élection, dont le sens et la valeur seront trop bien compris de tous nos confrères pour qu'il soit besoin de commenter, nous remplit de fierté, d'émotion et de gratitude. Elle affirme et salue, dans notre Syndicat, le retour des provinces perdues; elle proclame, en accueillant les deux héros de Metz et de Colmar, à l'heure où leurs villes natales gémissent encore sous le talon prussien, que nous n'admettons pas que les deux cités glorieuses aient jamais cessé d'être intimement françaises et que nous ne doutons point que bientôt elles ne le soient de fait aussi bien que de droit.

Mais, au nord de la France, il est d'autres provinces qui, pour le moment, ne forment avec nous qu'une seule Patrie. Plus qu'une alliée, la Belgique est une sœur, et nous saignons de ses blessures. Il était nécessaire que la Corporation, en même temps qu'elle revendiquait pour siens les militants d'Alsace-Lorraine, acclamât un représentant des écrivains belges. Or, un nom s'imposait : celui du puissant orateur et du délicat romancier qui chanta naguère la *Cité Ardente*, et qui participe aujourd'hui, comme vice-président du Conseil, au Gouvernement de son pays. Quelques-uns d'entre nous, sûrs de l'approbation générale, ont donc prié M. Carton de Wiart de vouloir bien accepter, dans notre Corporation, le titre de membre honoraire. Et M. François Veillot, notre secrétaire, a pu donner lecture à la réunion du 20 décembre, du télégramme suivant :

« Très touché et très flatté de la proposition que vous voulez bien me faire au nom de la Corporation des Publicistes chrétiens, j'accepte avec joie et vous prie de partager avec vos collègues l'expression de ma gratitude et de ma sympathie. — Carton de WIART. »

L'heureuse et reconnaissante ovation, dont cette dépêche a été saluée par tous les membres présents, constitue la signification éloquent de cette nomination. Nous espérons qu'après la paix victorieuse, il nous sera donné d'acclamer au milieu de nous notre illustre et glorieux membre honoraire.

Au Syndicat des Journalistes Français.

Nos confrères. — M. l'abbé Wetterlé et M. le chanoine Collin.
M. Carton de Wiart.

La séance du Conseil syndical, à laquelle nous avons fait allusion plus haut, s'était ouverte par une allocution vibrante et pénétrée de M. Tastevin de Nouvel. On sera heureux d'en lire ici le texte :

« Mes chers confrères,

« Avant de reprendre ces réunions du Conseil de notre Syndicat (qu'il était impossible, malgré tout, de différer davantage), comment se taire sur le grand drame qui, depuis plus de quatre mois, nous étroit ? Je le sais, vous ne m'avez pas mis à cette place pour discourir. Que penseriez-vous cependant de votre président s'il pouvait, à cette heure, chasser de son esprit les événements, si tragiques, que nous ne cessons un seul instant d'avoir présents devant les yeux ? Quels reproches ne pourriez-vous pas lui adresser si son cœur ne se faisait pas l'écho des vôtres ?

« Tous, dans le *Syndicat des Journalistes Français*, comme dans le reste de notre chère *Corporation*, nous vibrons aux mêmes émotions patriotiques, nous vivons les mêmes espérances invincibles, nous adressons à Dieu les mêmes prières ardentes, pour le salut de notre Patrie, pour la Victoire du droit contre la Barbarie.

« Nous souhaitons aussi, de toute notre âme de Chrétiens et de Français, que l'union admirable réalisée dans notre pays, par un vrai miracle de la Providence miséricordieuse, se continue après la victoire définitive ; que la concorde règne dans notre peuple ; qu'elle s'impose souverainement au Parlement et au pouvoir ; que la persécution religieuse, en un mot, prenne fin !

« Est-il besoin de marquer ici qu'au milieu de nos inquiétudes patriotiques, des inquiétudes, des angoisses de famille par lesquelles nous passons tous plus ou moins, il n'en est aucun parmi nous qui ne prenne sa part des inquiétudes, des angoisses de ses confrères ? Combien nous avons plaint nos chers vice-présidents M. Remy de Simony, M. de France, notre cher trésorier M. Chambon, d'avoir été frappés si cruellement !

« Beaucoup d'autres de nos camarades, sans doute, dans cette guerre terrible, sont de même éprouvés, dont les deuils ne nous sont pas encore connus. Nous leur envoyons l'expression émue de toutes nos sympathies. Si leur douleur est grande, leur fierté doit l'égaliser, puisque la Patrie leur sera redevable pour une part de sa délivrance, des lauriers conquis.

« Et ceux de nos confrères qui sont tombés au chemin de l'honneur ! Nous saluons bien bas leurs dépouilles héroïques. Noël Trouvé, directeur du *Réveil de l'Oise*, à Compiègne. Un de nos maîtres en journalisme, M. Maurras, nous a dit, dans une belle page que conserveront nos archives, ce qu'était ce jeune confrère, si exceptionnellement doué.

« Pierre Duponnois, directeur de la *Croix de la Haute-Marne*, à Langres. J'avais eu le plaisir de faire sa connaissance à la retraite des journalistes, à Montsault. Au mois de juillet dernier, il m'écrivait deux fois, en vue de son admission dans notre Syndicat. Il allait m'adresser les pièces de sa candidature, lorsque brusquement l'appel des armes retentit. Je vous demande de le compter au nombre de nos chers disparus. Le témoignage qu'a voulu donner de ce journaliste chrétien, très vaillant, son évêque M^{sr} de Durfort ; l'hommage qu'a rendu à ce brave son camarade le lieutenant Lyautey lui constituent un dossier glorieux.

« N'avons-nous pas dans nos rangs d'autres morts à déplorer et à honorer ? N'en aurons-nous pas demain ? Hélas ! nous devons nous y attendre...

« Aux confrères du Syndicat et de la *Corporation* engagés dans la mêlée formidable, nous envoyons notre souvenir le plus affectueux, nos vœux les plus chauds. Nous compatissons aux rudes épreuves qu'ils subissent dans la tranchée ; nous tremblons pour eux quand ils sont aux prises avec un ennemi barbare et perfide. Mais nous les envions aussi, n'est-ce pas ? nous, les anciens que l'âge ou des devoirs impérieux de famille retiennent au foyer, pour l'honneur qu'ils ont d'offrir leur sang à la Patrie, d'aider au triomphe de ses armes.

« Le triomphe ! La reprise à l'ennemi de nos deux magnifiques provinces de la Moselle et du Rhin en sera le couronnement. Il m'a semblé, mes chers confrères, que l'accession, dès à présent, au milieu de nous de M. l'abbé Wetterlé, directeur du *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*,

ancien député au Reichstag ; de M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain*, de Metz, nous serait un gage, pour ainsi dire, de cette reprise tant souhaitée, nous en donnerait tout au moins l'avant-goût.

« Aussi bien, ne devons-nous pas être les premiers, dans la presse, à faire nôtres les deux journalistes catholiques qui, durant de longues années, héroïquement, ont maintenu le feu sacré des espérances françaises en Lorraine et en Alsace ? D'autres Associations auront à cœur de les accueillir. Donnons-nous la joie, aujourd'hui même, de leur ouvrir non pas seulement nos rangs, mais nos bras, comme on ouvre ses bras à des compagnons d'armes, particulièrement chers, que le sort des combats a fait prisonniers et qu'on retrouve, délivrés de leurs chaînes, toujours vaillants entre les vaillants ! »

« A cette joie de recevoir parmi nous des frères revenus après une douloureuse séparation (1), il nous est donné d'en ajouter une autre, celle d'apprendre que M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, vice-président du Conseil des ministres de Belgique, est heureux de faire partie, comme membre honoraire, de la Corporation des Publicistes chrétiens.

« M. F. Veuillot, notre cher secrétaire, va vous donner lecture du télégramme qu'il a reçu de l'éminent homme d'Etat catholique.

« Dans la personne du ministre belge, acclamons l'héroïque nation dont l'épée sans peur est le champion magnifique de la foi jurée, du droit des gens, de l'indépendance des peuples ; acclamons S. M. Albert 1^{er}, le roi chevalier, à l'âme si grande, qui vient de montrer une fois de plus, à la face du monde, que le sang de France, dont il est issu, ne sait ni mentir, ni forfaire ! »

Au cours de la même séance du Conseil, on a résolu d'afficher au *Bulletin* les candidatures ci-après :

MM. Georges LEQUETTE, rédacteur au *Courrier du Pas-de-Calais*, à Arras ; né le 4 juillet 1887, à Desvres (Pas-de-Calais),

Présenté par MM. Louis Galle et Devigne.

Joseph PONCET, rédacteur à l'*Express de Lyon*, 4, chemin de l'Etoile d'Alai, Lyon ; né le 13 octobre 1886, à Lyon,

Présenté par MM. Pierre Barnola et Paul Bailly.

Pierre LADOUÉ, secrétaire de la rédaction de la *Revue Française*, à Paris, 66, rue Bonaparte ; né le 21 juillet 1881, à Basson (Yonne),

Présenté par MM. Antoine Redier et Devigne.

Auguste MIRAUT, rédacteur au *Bien Public*, à Dijon, 87, route d'Auxerre ; né le 9 novembre 1872, à Premières (Côte-d'Or),

Présenté par MM. Jules Mercier et Louis Dumarché.

Conclusion.

La date à laquelle paraît ce numéro nous invite à le terminer par des vœux.

Mais quel autre vœu peut jaillir aujourd'hui de nos âmes, que celui qui monte actuellement de tous les cœurs français !

(1) Nous ne pouvions posséder plus tôt dans notre Syndicat ces journalistes d'Alsace-Lorraine, sans attirer sur leur tête les vengeances de leurs géoliers. Nous pouvions moins encore songer à les admettre comme correspondants... étrangers ! Il est encore des confrères, là-bas, qui ont leur place marquée parmi nous ; nous devons encore taire leurs noms, bien connus.

Souhaitons donc et prions Dieu que cette année 1915 nous apporte bientôt la victoire, dont l'espérance assurée soutient nos courages, mais dont le terme encore lointain surexcite nos angoisses et nos fièvres.

Souhaitons et prions Dieu que cette victoire, achetée déjà de tant de deuils, de ruines et de souffrances, n'exige pas un redoublement de sacrifices et de larmes.

Souhaitons et prions Dieu que cette accumulation de douleurs expiatoires et réparatrices, apaisant enfin la justice éternelle, nous procure, en même temps qu'un triomphe éclatant sur l'envahisseur, le rétablissement de la paix fraternelle au sein du pays. Que la consécration de la Basilique du Sacré-Cœur, de ce sanctuaire où tous les ans nous aimons à nous réunir et à nous retremper, que cette consécration, remise à la fin de la guerre, soit alors célébrée, non seulement comme un *Te Deum* solennel et radieux, mais comme l'incomparable fête de la réconciliation nationale !

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DE LA

Corporation et des deux Syndicats

Le jeudi 4 juin, dans un des salons du Petit-Véfour, ont eu lieu les Assemblées Générales annuelles de la *Corporation*, du *Syndicat des Journalistes Français* et du *Syndicat des Écrivains Français*.

M. A. Tastevin de Nouvel, vice-président du Syndicat des Journalistes, préside l'Assemblée Générale de la Corporation, en l'absence de M. V. Taunay, empêché par la maladie ; de M. H. Remy de Simony, retenu auprès de M^{me} Remy de Simony, malade, et de M. le baron de Witte, excusé.

Le R. Père Janvier, aumônier de la Corporation, après avoir dit la prière, apporte aux confrères présents le souvenir affectueux de M. Victor Taunay, que le mauvais état de sa santé a mis dans l'impossibilité de venir.

M. Tastevin de Nouvel, se faisant l'interprète de l'assemblée, exprime le vœu que le président de la Corporation soit promptement rétabli. Il communique une lettre de M. H.

Remy de Simony s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, par la nécessité où il est de rester au chevet de M^{me} de Simony, malade. Le président envoie à son excellent confrère et ami tous les souhaits de l'assemblée pour M^{me} de Simony. Il fait le même vœu pour notre cher secrétaire, M. François Veuillot, souffrant depuis quelque temps, mais en bonne voie de guérison.

Afin de ne pas retarder les délibérations, le président ouvre, dès le début de l'assemblée, le scrutin pour le renouvellement partiel des conseils des deux Syndicats. Les votants pourront ainsi remettre leurs bulletins au fur et à mesure de leur arrivée. Bien que le scrutin n'ait été clôturé qu'à l'issue des assemblées, donnons-en tout de suite les résultats.

Scrutin des Journalistes.

118 Membres du Syndicat y ont pris part.

Ont été élus membres du Conseil du *Syndicat des Journalistes Français* :

MM. :

A. TASTEVIN DE NOUVEL, sort.,	112 v.
A.-S. JEANNE,	— 111 v.
BOUVATTIER,	— 110 v.
P. AIMÉ-PAILLARD,	— 106 v.
O. CHAMBON,	— 99 v.
E. RENAULD,	— 93 v.
C. DENOYEL, nouveau, en remplacement de M. E.	
TOURNIER, décédé . . .	91 v.

Scrutin des Écrivains.

Ont été élus membres du Conseil du *Syndicat des Écrivains Français* :

MM. :

G. GIBON, sortant ;	
FIRMIN DIDOT, sortant ;	
PLANTEAU DU MAROUSSEM, sortant ;	
Jules MIHURA, nouveau.	

La situation financière de la Corporation et des deux Syndicats et la revision des statuts de la Corporation et du *Syndicat des Journalistes* étant les questions capitales soumises aux délibérations, questions communes et connexes pour la plupart, on peut dire qu'il n'a été tenu, en réalité, qu'une seule assemblée, bien que chaque syndiqué n'ait voté, naturellement, que pour ce qui concernait la Corporation et son syndicat propre. Nous allons donc donner les rapports moraux de la Corporation et du *Syndicat des Journalistes*, ainsi que le rapport des commissaires des comptes à la suite, sans diviser les assemblées. Aussi bien, les commissaires des comptes, MM. Paul Aimé-Paillard et Gabriel Sallé, nommés à l'unanimité par le Conseil de la Corporation pour vérifier les comptes présentés par le comptable chargé d'établir la situation de la Corporation et des deux Syndicats, ayant constaté, après examen, que ces comptes étaient erronés, ont dû

suppléer à ce travail. En conséquence, c'est leur rapport, qui porte à la fois sur la situation de la Corporation, sur celle du *Syndicat des Journalistes* et sur la situation du *Syndicat des Écrivains*, qui a été soumis aux membres présents. Tenir trois assemblées distinctes aurait obligé les commissaires des comptes à lire et relire leur rapport, en même temps qu'ils auraient dû fournir à trois reprises les mêmes explications. Cette procédure n'était pas possible ; à dix heures du soir les séances n'auraient pas été terminées.

Voici les rapports de M. F. Veillot :

Corporation

*Rapport de M. François Veillot,
secrétaire.*

Mes chers confrères,

Sur le terrain des manifestations extérieures et de l'action morale, la Corporation vient de vivre une année brillante et heureuse.

D'abord, — et vous comprendrez que je mette ces témoignages au premier rang, — nous avons eu le bonheur de recevoir du Souverain Pontife des marques insignes et répétées de la plus précieuse bienveillance. Le lendemain même de notre dernière Assemblée générale, S. Em. le Cardinal Vannutelli, légat du Saint-Siège, daignait accueillir en audience privée le Conseil corporatif et lui affirmait la sollicitude attentive et affectueuse avec laquelle Sa Sainteté considère et bénit les vaillants efforts de la Presse catholique. Quelques mois plus tard, notre président, M. Tannay, de passage à Rome, avait le grand honneur d'être admis aux pieds du Saint-Père et il était assez heureux pour obtenir du Pape, après les paroles les plus encourageantes, une lettre autographe où

Pie X veut bien accorder aux Publicistes chrétiens ses « cordiales félicitations pour leur courageuse profession de foi catholique et leur invincible attachement au Saint-Siège apostolique ». Cette bénédiction nous était renouvelée, à l'occasion des fêtes de Noël, par un télégramme chaleureux de S. Em. le Cardinal Merry del Val. Enfin, peu de jours après, comme le Conseil corporatif venait de renouveler l'affirmation de son obéissance à l'autorité religieuse entre les mains de l'éminent Cardinal qui l'incarne avec tant de dignité sur le siège de Paris, deux des plus hautes distinctions pontificales honoraient la Corporation tout entière dans les personnes de son dévoué président et de son humble secrétaire. M. Victor Taunay et l'auteur même de ce rapport, — qui n'enregistre pas le fait sans quelque confusion, — étaient créés commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand.

Vous m'en voudriez certainement, mes chers confrères, de ne pas proclamer ici, très net et très haut, que ces souverains et paternels encouragements ne nous imposent pas seulement un devoir plus pressant de reconnaissance ; ils nous créent surtout un devoir plus étroit et plus impérieux de fidélité. Publicistes chrétiens, notre obligation essentielle et j'oserais dire notre raison d'être, c'est de nous constituer les serviteurs et les soldats du Pape.

Pour tenir ce rôle, au surplus, nous n'avons qu'à nous inspirer de l'illustre modèle dont la Corporation a fêté le centenaire avec tant de zèle et d'éclat. Vous m'excuserez, mes chers confrères, si je n'aborde cette partie de ma tâche qu'avec une profonde émotion. Secrétaire, je vous dois le récit des faits ; neveu de Louis Veuillot, j'ai besoin de vous exprimer ma vive et sincère gratitude. Sur l'initiative et sous l'impulsion de son président, la

Corporation a largement contribué à la splendeur et au retentissement de ces fêtes commémoratives. C'est elle qui, la première, a provoqué la création de ce Comité qui vous conviendra, l'année prochaine, à l'inauguration du monument érigé au grand catholique, à l'ombre du clocher natal ; c'est elle qui, avec le concours cordial et diligent de notre confrère Lasnier, a organisé cette émouvante cérémonie de Boynes, dont nul de nous n'a perdu le souvenir ; c'est elle qui, par une brillante improvisation de M. Taunay, a suscité à Rome la belle manifestation de Sainte-Marie-Majeure. Et que dire de cette inoubliable solennité du 25 novembre, où vos représentants figuraient en si grand nombre aux premiers rangs de la foule accourue à Montmartre et où le soir, au banquet, ce fut votre président qui, dans un toast chaleureux, présenta l'hommage de la Presse à celui qu'elle salue comme son maître et dont les journalistes catholiques ont à cœur de suivre les exemples et les enseignements.

Dans cette voie, d'ailleurs, ils ont le bonheur d'être admirablement guidés et soutenus par leur éminent et très cher aumônier. Vous êtes peut-être surpris que je ne l'aie point nommé encore. C'est qu'il aurait fallu le citer à chaque ligne, et j'ai préféré recueillir à la fin, comme en un seul bouquet, la série de ses bontés à notre égard et l'expression de notre reconnaissance envers lui.

Car c'est le R. P. Janvier qui nous introduisit l'année dernière auprès du Cardinal Légat ; c'est le P. Janvier qui accompagna notre président aux pieds du Saint-Père ; c'est le P. Janvier qui nous rapporta de Rome, avec les plus encourageantes bénédictions du Pape, les décorations pontificales dont Pie X voulait honorer la Corporation. Dans tous les témoignages que nous avons reçus du Chef de l'Église, nous re-

trouvons ainsi l'affectueuse et très efficace intervention de notre aumônier. Et nous retrouvons également sa pénétrante et doctrinale éloquence à toutes les phases de la commémoration de Louis Veuillot. Le P. Janvier est avec nous au Sacré-Cœur de Montmartre, quand nous lançons un premier appel aux Journalistes catholiques ; il nous suit au pèlerinage de Boynes, où sa parole évoque les souvenirs et les leçons du maître au seuil de la maison natale ; il précède M. Tournay à Rome, où sa voix rappellera à Sainte-Marie-Majeure l'attachement du grand écrivain pour la cité pontificale. Et ces occasions solennelles ne bornent pas encore, auprès de nous, sa mission, ni son dévouement. Dans la Basilique nationale et dans le discret oratoire du Cercle du Luxembourg, nous l'avons entendu prodiguer en notre faveur ces trésors de doctrine, de jugement et de piété, qui, à Notre-Dame, rassemblent les foules autour de sa chaire.

Le P. Janvier nous procure ainsi la lumière et la force dont nous avons besoin, — si l'on me permet de reprendre une expression profane et surtout profanée, — pour vivre utilement et pleinement notre vie. Et, en même temps, il se joint à nous pour appeler sur nos morts la miséricorde divine.

Nos morts ! J'ai mentionné, dans mon rapport sur le Syndicat des Journalistes français, que nous avons perdu trois de nos confrères. Je veux ici saluer leur mémoire et rappeler leurs exemples. Indépendant par sa situation, ce fut par dévouement qu'Espérance Tournier entra dans la Presse catholique. Il voulait servir. Il servit la cause de Dieu par une collaboration solide et ardente à la *Croix*. Il servit les intérêts de ses confrères par la délicatesse et le zèle qu'il apporta au Conseil, puis au secrétariat de la Corporation. Et la maladie lente et

impitoyable, qui devait prématurément nous l'enlever, n'arrêta point le cours de ses bienfaits. Jusqu'à son dernier jour, il nous donna le double réconfort d'une belle vie chrétienne et d'une cordiale générosité. Cette mort, que Tournier attendait depuis longtemps avec une résignation sereine, elle a surpris Dubois de la Rue, dans la force de l'âge, au retour d'une excursion de vacances. Elle l'a surpris, mais seulement comme la visiteuse qui se présente avant l'heure, et que depuis longtemps néanmoins on était prêt à recevoir. Car ce journaliste obligeant, ce critique d'art avisé, ce confrère aimable et courtois était, en même temps, un chrétien solide et fidèle. Quelques mois encore avant cette maladie brusque et fatale, il affirmait et retrempait sa foi dans notre retraite de Montsault. Les mêmes convictions animaient notre confrère Alexis Claverie, l'un des vétérans de la Corporation. C'est la persécution qui, voici quelque trente ans, l'avait donné à la Presse, en l'arrachant par un coup d'arbitraire aux fonctions publiques, qu'il remplissait avec compétence, mais où il avait l'imprudente audace de se montrer chrétien militant. Cette énergie d'affirmation et de résistance, il la déploya désormais dans l'*Ere nouvelle* et le *Courrier des Hautes-Pyrénées*, dont il devint le rédacteur en chef. Il vint d'achever, à l'ombre de ses montagnes, une vie droite, pleine et longue, qui laisse aux générations nouvelles une claire et noble leçon.

Ces traditions chrétiennes, au surplus, demeurent vivaces au milieu de nous. Elles guident et fécondent le modeste labeur de nos plus humbles confrères, comme elles soutiennent la puissance et la renommée de nos membres les plus éminents. Pierre de la Gorce, visitant les pauvres que la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul l'a chargé

de secourir et qu'il se reprocherait de faire attendre, — à l'heure même où l'Académie française couronne en le choisissant l'œuvre de patience, de force et de lumière, qui le met au premier rang de nos historiens modernes, m'apparaît comme le modèle et comme le symbole du publiciste chrétien. Si la place et le temps me manquent ici pour rendre un juste hommage à la carrière et au talent de l'écrivain, j'ai voulu du moins, en évoquant ce souvenir, fixer le caractère de l'homme et souligner l'une des causes qui lui méritent, en même temps que notre respectueuse admiration, notre vif attachement.

L'élection de M. de la Gorce n'est pas le seul titre, au surplus, que l'Académie française ait acquis cet hiver à notre gratitude. Il y a peu de temps encore, elle nous procurait à tous un vrai plaisir, en accordant l'un de ses prix les plus élevés à notre excellent confrère Alfred Poizat, pour cette harmonieuse et puissante tragédie de *Sophonisbe*, que le Théâtre Français représenta l'an dernier. Et, quelques jours après, par une coïncidence qui semblait consacrer la fidèle et touchante amitié de nos deux chers et grands poètes, le Cercle du Luxembourg acclamait Paul Harel.

Il faut que je m'arrête. Et je ne puis, à mon vif regret, nommer ici tous les confrères qu'un événement heureux a signalés, depuis la dernière Assemblée générale, à nos félicitations. Il en est un, cependant, que vous me reprocheriez de passer sous silence. Je veux parler du populaire et délicieux Pierre l'Ermite, ou si vous préférez de l'apostolique abbé Loutil, que la confiance du Cardinal Amette a chargé récemment d'une des paroisses de Paris les plus attrayantes pour une âme de missionnaire. Nos vœux l'accompagnent d'autant plus ardemment qu'il fut le prédicateur alerte,

aimable et chaud de la dernière retraite des Journalistes. Et, à ce propos, mes chers confrères, permettez-moi de vous rappeler que c'est encore à l'un des membres de la Corporation, M. le Chanoine Ardant, que l'autorité diocésaine a confié le soin de la prochaine retraite, qui sera donnée comme les précédentes à Montsout, du 4 au 6 juillet, et pour laquelle M. le Chanoine Couget, — l'un des nôtres également, — recueille à l'Archevêché des adhésions qu'il souhaite aussi abondantes que possible. J'espère que ses désirs seront exaucés et qu'après notre rendez-vous traditionnel au Sacré-Cœur de Montmartre, nous nous retrouverons nombreux, sous les beaux arbres et dans la claire chapelle de la Villa Béthanie, pendant ces quelques jours de repos et de réconfort, où l'on peut goûter pleinement deux des plus précieux bienfaits de notre union corporative, une vie religieuse pénétrante et, entre confrères, une franche et cordiale intimité.

Syndicat des Journalistes Français.

Rapport de M. F. Veuillot, secrétaire.

Mes chers confrères,

Mon rapport doit commencer par l'expression d'un regret. Le secrétaire que vous aviez accoutumé d'entendre et d'applaudir à nos assemblées générales, M. le vicomte Henry de France, a dû, pressé d'occupations nouvelles et absorbantes, résigner les fonctions qu'il remplissait avec tant de compétence et de tact. Notre insistance n'a pu vaincre sa résolution. Le Conseil m'a fait l'honneur de m'élire à sa place, je m'efforcerai d'imiter son exemple.

Vous m'excuserez toutefois si cette

charge supplémentaire, ajoutée au secrétariat de la Corporation, me cause aujourd'hui quelque embarras. Ce double rôle, en effet, m'oblige à vous présenter successivement deux rapports qui, par certains points, se compénètrent et même se confondent. Car, si le Syndicat des Journalistes est nettement séparé de la Corporation par sa vie administrative, il lui demeure intimement uni par sa vie morale, dont j'ai précisément à vous parler. Aussi, pour vous épargner autant que possible des répétitions fastidieuses, je renverrai les questions les plus importantes au cadre plus large de mon rapport corporatif.

Je me bornerai à noter ici que le Syndicat des Journalistes français a pris, depuis l'année dernière, un heureux développement. Si nous avons eu la douleur de perdre trois de nos plus anciens membres, Espérance Tournier, Dubois de la Rue et Claverie, nous avons acquis vingt nouveaux confrères et plusieurs candidatures sont encore à l'examen.

Une propagande active et judicieuse, en attirant vers nous des journalistes sérieux et catholiques, augmenterait encore notre puissance; elle nous permettrait tout à la fois de constituer une force plus solide au service des idées qui nous sont chères, d'élargir et de consolider les avantages professionnels auxquels nous avons droit, de susciter enfin en notre faveur les attentions sympathiques dont nous avons besoin.

Ces attentions, au surplus, commencent à se révéler par des manifestations significatives. Ainsi, dernièrement, à Paris, la commission diocésaine de la Presse, que préside avec tant de clairvoyance, de zèle et d'autorité M. l'abbé Soulange-Bodin, comprenant que les catholiques ont le devoir de s'intéresser non seulement aux journaux, mais à ceux qui les rédigent, décidait de

créer une sous-commission spécialement chargée d'étudier les moyens de pourvoir à la formation religieuse et à la situation matérielle des journalistes. Et, dans cette sous-commission, elle appelait aussitôt votre président et votre secrétaire. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel empressement ils ont répondu à cette invitation, ni avec quelle sollicitude ils s'efforceront de faire porter d'heureux fruits à cette excellente initiative.

Hors de Paris, l'estime et l'intérêt qu'on porte aux bons ouvriers de la Presse se sont également affirmés cet hiver, en plusieurs occasions que je tiens à recueillir. Je veux parler de ces fêtes anniversaires, où toute une population catholique célébrait à la fois d'importants organes et de vaillants journalistes. Ainsi, les noces d'argent de la *Chronique Picarde* et de la *Croix de l'Orne* furent de vrais triomphes pour nos confrères Croisille et Lemonnier, qui, depuis vingt-cinq ans, se dévouent à ces deux journaux. Et, hier encore, c'était l'évêque de Troyes qui présidait lui-même le jubilé de l'*Avenir* et du *Patriote de l'Aube*.

Vous me permettrez, mes chers confrères, de dire avec une légitime fierté que, si les journalistes catholiques sont reconnaissants de ces témoignages de considération et de sympathie, ils ont conscience en même temps, par leur dévouement fidèle, obscur et souvent méritoire à la plus sainte des causes, de les avoir noblement gagnés. Ils s'appliqueront, d'ailleurs, à en rester toujours dignes.

M. Paul Aimé-Paillard donne lecture du rapport suivant des commissaires des comptes, MM. Paul Aimé-Paillard et Gabriel Sallé.

RAPPORT

de MM. les commissaires chargés d'examiner les comptes présentés à l'Assemblée générale de la Corporation des Publicistes Chrétiens du 4 juin 1914.

Messieurs et chers confrères,

Nous aurions voulu vous présenter un rapport complet, d'une exactitude mathématique ; nous sommes obligés de nous en tenir à un bilan aussi exact que nous avons pu le faire, après trois mois et demi de travail, n'ayant eu à notre disposition que des documents incomplets et lents à venir.

Sans doute, vous demanderez-vous pourquoi l'Assemblée générale a été convoquée avant que les comptes soient établis définitivement ? Nous vous répondrons : d'une part, que notre président étant obligé de s'absenter pour longtemps, sa présence nous a paru nécessaire ; que, d'autre part, si les obligations statutaires n'étaient pas remplies avant le 1^{er} juillet, le Crédit Foncier se serait refusé à verser les fonds nécessaires pour payer les pensions de nos retraités ; il en a, paraît-il, déjà prévenu. Ces considérations nous ont décidé à céder sur la date de la convocation.

D'après les statuts, c'est le bureau qui doit établir le bilan, et d'après le règlement spécial de la caisse des retraites, cette caisse doit être administrée par trois sociétaires désignés à cet effet par le Conseil syndical, chaque année ; mais, en fait, le bureau n'a rien établi et la caisse des retraites était gérée par lui ; il n'y a pas eu, l'année dernière, de nomination d'administrateurs de la caisse des retraites.

Il est juste d'observer, ici, que M. de Marolles avait assumé à lui seul la charge de l'administration, et que personne ne se trouvait au courant de son travail ; ces errements se sont continués.

Il fallait cependant se présenter

devant vous avec une situation ; c'est dans ces conditions que, l'année dernière, un comptable spécial choisi par notre président fut chargé d'établir cette situation pour 1912.

Il le fit hâtivement, sans avoir à sa disposition tous les renseignements propres à l'éclairer ; il en résulta un bilan fait sans l'exactitude nécessaire, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même dans la réunion du Conseil du 25 mai dernier.

Pour éviter le renouvellement des mêmes erreurs, il devait compléter ses renseignements et faire, pour 1913, une situation absolument exacte, réclamée à diverses reprises, et dont l'absence avait même entraîné, au mois de janvier dernier, la démission d'un de nos confrères se croyant encore administrateur nominal de la caisse des retraites.

Lorsqu'au mois de février il fut question, au Conseil, de notre Assemblée générale pour le mois de mars, époque à laquelle, d'après les statuts de l'Union, elle doit avoir lieu, plusieurs membres du Conseil demandèrent si le comptable, en fonctions depuis un an, était en mesure de présenter des comptes.

Devant la demande d'un délai de deux mois faite par lui, on décida de remettre l'Assemblée générale à la date où les comptes pourraient être présentés, et le Conseil nomma deux conseillers pour les examiner lorsqu'ils seraient établis.

Un crédit de 500 fr., imputable à 1914, fut voté par le Conseil pour rémunérer le travail du comptable, l'agent que le bureau avait à sa disposition étant insuffisant pour le faire.

Nommés dans la séance du Conseil du 14 février, après un travail préliminaire, sans autres documents que les bulletins, nous avons eu une réunion avec le comptable le 15 mars, de laquelle il ne put rien sortir, celui-ci n'ayant encore rien fait, se déclarant insuffisamment documenté et sans instructions formelles ; le

28 mars il nous remettait un certain nombre de documents en sa possession qui nous permirent certaines constatations ; mais, comme nous le disions au début de ce rapport, ces documents étaient incomplets ; enfin à la suite de nombreuses démarches des uns et des autres, de surprises extraordinaires ayant motivé deux rapports au Conseil syndical, de multiples recherches, d'une lourde correspondance et après avoir brisé, tout au moins partiellement, des forces d'inertie, ce comptable nous remettait un premier compte le 12 mai, celui de la caisse de la Corporation dans lequel nous avons relevé des dépenses hors de proportion avec nos ressources, les dépenses passées de même nature et le travail donné par notre agent.

Parmi les surprises qui nous ont obligés à faire un premier rapport au Conseil, dans la réunion du 21 avril, nous devons signaler le solde débiteur annoncé par le Crédit Foncier au 31 décembre 1913 s'élevant à 780 fr. 60 pour le compte 308 (intérêts), alors que les simples données de la réflexion devaient faire ressortir de ce compte un solde créditeur ; nous avons alors découvert qu'une somme de 3.621 fr. 60, représentant les intérêts semestriels de 503 obligations échues au mois d'octobre 1913 ne figuraient pas en recette par suite d'une cause dont nous avons demandé l'explication qui ne nous a pas encore été donnée par le Crédit Foncier.

Notre deuxième rapport fut motivé par le compte dépenses de la caisse de la Corporation alimentée comme recettes par celles des Journalistes et des Ecrivains ; ces dépenses amènent un déficit qui, se répétant, nous conduirait à la dissolution ; ce second rapport fut communiqué au Conseil dans ses réunions des 18 et 25 mai.

Si notre calcul est juste, la caisse de la Corporation, pour 1913, est en déficit de 3.858 fr. 65, alors que si

nous faisons la moyenne de la répartition à faire dans 5 ans, de 1906 à 1910 inclus, alors que nous avons versé 1.100 fr. de dons extraordinaires à des inondés et au monument de François Coppée, la moyenne à répartir était de 1.388 fr. 35 et, sans ces dépenses extraordinaires, de 1.168 fr. 40.

En résumé, la caisse de la Corporation n'ayant comme ressources que les cotisations des membres honoraires et à sa charge toutes les dépenses de l'Union, elle se trouve normalement en déficit ; mais, alors que la moyenne du déficit pendant cinq ans était de 1.168 fr. 40 — elle a été pour 1913 de 3.858 fr. 65 — le comptable nous donne un chiffre supérieur : 4.041 fr. 65.

La suite du travail du comptable fut apportée à la réunion du Conseil du 25 mai, communiquée partiellement, mais ne nous a pas été laissée ; nous n'avons donc pas pu l'examiner ; partant des bilans de 1912 inexacts, il ne doit pas pouvoir être utilisé ; c'est donc un travail personnel que nous sommes obligés de vous présenter, avec les réserves que comportent des opérations faites dans ces conditions.

La plupart de nos confrères ignorent sans doute le mécanisme de notre quintuple comptabilité ; nous croyons devoir la leur exposer aussi brièvement et aussi clairement que possible, afin de leur faciliter la lecture des tableaux que nous leur remettons, et qu'on puisse à l'avenir se reporter à ce rapport.

Notre comptabilité comprend cinq caisses distinctes :

- 1° Celle du Syndicat des Journalistes ;
- 2° Celle de la Caisse de Retraites qui, elle-même, comprend deux comptes, celui des valeurs déposées au Crédit Foncier divisé en compte intérêts et compte capitaux réservés, et celui des valeurs déposées au Crédit Industriel ;

3° Celle des Écrivains ;

4° Celle de la Caisse de Prévoyance, qui n'avait pas de compte ouvert ;

5° Celle de la Corporation.

Cette division de la comptabilité est indispensable, mais est de nature à créer des confusions entre ces caisses ; nous essayons donc de bien déterminer le rôle de chacune d'elles.

1° La Caisse des Journalistes comprend, en recettes ; les rachats, les cotisations de ses membres, les entrées, les revenus des valeurs libres ; en dépenses : 25 % des cotisations et des rachats, une participation corporative, une contribution à la Caisse de Prévoyance, quelques frais spéciaux.

2° La Caisse de Retraites, la plus importante de toutes, comprend en recettes : les revenus des valeurs inaliénables, ceux des valeurs libres, le revenu de la moitié du capital social, 25 % de la totalité des cotisations et rachats du Syndicat des Journalistes.

En dépenses : les pensions à payer et des frais d'administration.

3° La Caisse des Écrivains comprend en recettes : les cotisations de ses membres, les entrées, les intérêts de fonds placés et les rachats.

En dépenses : une participation corporative, une contribution à la Caisse de Prévoyance, des frais d'administration.

4° La Caisse de Prévoyance, en recettes : la participation des syndicats, les cotisations de ses membres, les rachats, les dons spéciaux qui peuvent lui advenir.

En dépenses : les allocations de 200 fr. à chaque décès et les secours à accorder.

5° La Caisse de la Corporation ne comprend en recettes que les cotisations des membres honoraires, les participations des syndicats, quelques dons spéciaux, et en dépenses : les loyers, étrennes, im-

primés, bulletins, publicité, messes, cérémonies, agents, correspondance, dons extraordinaires, etc...

Il convient de remarquer que les revenus de la Caisse de Retraites provenant de la Loterie de la Presse ne peuvent être employés en dehors du but pour lequel la libéralité a été faite, et qu'en dehors des frais afférents à sa gestion, les autres frais doivent être pris sur les autres caisses et les principaux sur celle de la Corporation, ce qui limite considérablement les ressources.

Nous nous abstenons de vous citer des chiffres dans ce rapport ; vous trouverez ceux que nous avons pu vous donner dans les tableaux qui vous seront remis, et nous pensons que les explications ci-dessus vous en faciliteront la lecture.

Pour conclure, nous devons constater que la situation actuelle ne peut se prolonger sans danger pour la vie de notre Association, que nous avons tous le désir de voir non seulement vivre, mais prospérer ; nous avons constaté une absence totale de comptabilité et un manque de surveillance absolu ; l'omission de 3.621 fr. 60 de coupons, qui s'est produite au 2^e semestre 1913, s'est renouvelée à l'échéance du 1^{er} semestre 1914 avec une nouvelle omission de 52 coupons d'une autre valeur.

C'est pour remédier à cet état de choses que nous nous sommes permis de soumettre au Conseil Syndical un projet de modifications aux statuts et au règlement de la Caisse de Retraites, qui va être soumis à votre approbation.

PAUL AIMÉ-PAILLARD. GABRIEL SALLÉ.

Cette lecture donne lieu à de nombreuses demandes d'explications. M. Gabriel Sallé les fournit, ainsi que M. Aimé-Paillard, M. Tastevin de Nouvel et M. Octave Chambon. Ont pris part à la discussion plus particulièrement : MM. le cha-

noine Bertrin, Paul Parsy, Maurice Lasnier, E. Renauld, Louis Durand, de France, G.-Claudius Lavergne...

Le rapport des commissaires des comptes est adopté par l'assemblée, à l'unanimité.

M. le chanoine Bertrin demande le vote d'un vœu relatif aux conseils juridiques et médicaux de la Corporation. M. Tastevin de Nouvel rend hommage aux bons offices des avocats, avoués et agréés du Conseil juridique, auprès desquels nos confrères ont toujours rencontré le généreux concours dont ils avaient besoin.

Il résulte des observations échangées que la question des consultations médicales et des fournitures par les pharmaciens doit être éluc-

idée. En conséquence, M. le chanoine Bertrin émet le vœu qu'une démarche soit faite par deux membres du Conseil de la Corporation auprès de MM. les médecins et pharmaciens du Conseil médical, à l'effet de savoir quelles conditions spéciales et réductions sur le prix de leurs honoraires ils veulent bien consentir en faveur des membres de la Corporation des Publicistes Chrétiens. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Paul Parsy demande qu'il soit fait également des démarches auprès des directeurs des établissements thermaux, afin d'obtenir des réductions sur les prix des traitements et la gratuité pour les eaux en bouteille. Ce vœu est adopté.

Assemblées générales extraordinaires

Le *Syndicat des Journalistes* et la *Corporation* se constituent en Assemblées générales extraordinaires, en vue de modifier certains articles de leurs statuts.

M. Tastevin de Nouvel donne la parole à M. Paul Aimé-Paillard pour la lecture de ses propositions.

Après diverses observations et des additions, suppressions et modifications aux propositions de M. Aimé-Paillard, les statuts, remaniés, sont adoptés par les assemblées à l'unanimité, moins une abstention. On les trouvera plus loin.

M. Maurice Lasnier, au cours de la discussion, a déclaré qu'il s'abstiendrait de voter, n'étant pas suffisamment éclairé sur les modifications aux statuts que l'on propose et sur lesquelles il croit devoir faire toutes réserves. Il estime que le texte des dites modifications aurait dû être communiqué à nos confrères

au moins huit jours avant l'Assemblée générale.

M. Tastevin de Nouvel, président, répond à M. Lasnier que le projet de modification aux statuts a été présenté par M. P. Aimé-Paillard aux conseils du Syndicat des Journalistes et de la Corporation dûment convoqués, qu'il a été approuvé et qu'on a décidé qu'il serait soumis aux Assemblées générales extraordinaires réunies à cet effet. L'article 26 des statuts du Syndicat des Journalistes, qui règle la question des changements dans les statuts, n'exige nullement que le texte des modifications soit communiqué avant l'Assemblée. Quant aux statuts de la Corporation, ils ne contiennent aucun article touchant la révision. Le Président reconnaît qu'il serait bon qu'un article des statuts prescrivit la communication aux membres des

Syndicats et de la Corporation, quelques jours avant l'Assemblée, des remaniements, suppressions et adjonctions proposés dans les statuts; mais les bureaux se sont conformés aux statuts tels qu'ils nous régissent jusqu'à présent.

L'Assemblée, on l'a vu plus haut, a approuvé ces observations, puisqu'elle a voté les modifications aux statuts qui venaient de lui être soumises par M. Aimé-Paillard.

M. M. Lasnier, en terminant, a demandé qu'à l'avenir l'Assemblée générale ait lieu de préférence un dimanche. M. le Président lui

répond qu'il en a toujours été ainsi; mais que les conseils de la Corporation et du Syndicat ont dû s'incliner devant le désir exprimé par M. Victor Taunay, qui a dû choisir le jeudi 4 juin, en raison de la nécessité où il se trouvait de s'absenter tous les autres jours, pour la préparation du Congrès international de Presse de Copenhague.

M. Lasnier ayant transformé la question en un vœu, celui-ci a été admis à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée, après la prière.

LE BANQUET

Le soir, a eu lieu le banquet traditionnel, dont la meilleure cordialité est toujours le principal attrait. Au dessert, M. Tastevin de Nouvel, qui présidait, a porté la santé des confrères retenus chez eux par la maladie, et que nous reverrons bientôt au milieu de nous complètement rétablis. Il a bu également à la santé des membres présents, tout en ajoutant que, Dieu merci, à voir leurs mines prospères, ce toast lui semble superflu. Il a terminé, en invitant M. Paul Parsy à rendre compte de son très intéressant voyage en Roumanie, comme collaborateur de *l'Echo de Paris*.

M. Paul Parsy, dans une brillante improvisation, a raconté son voyage et donné ses impressions sur l'état d'esprit du peuple roumain, qui est complètement francophile. Le banquet donné en l'honneur de notre confrère par les membres de la Presse de Bucarest appartenant à

toutes les nuances de l'opinion en est la meilleure preuve. Ce récit captivant a été fort goûté.

M. G. Loire, rédacteur en chef du *Morbihannais*, de Lorient, auquel M. Tastevin de Nouvel avait adressé un mot de bienvenue, est venu apporter ensuite, en termes pleins de charme et de cœur, le salut de la Bretagne chrétienne et patriote à la Corporation.

Après ces confrères, très applaudis, notre éminent aumônier le R. Père Janvier a adressé aux convives les exhortations de son âme si apostolique, traits de feu qui enflamment d'ardeur le combattant, tout en l'éclairant sur la voie à suivre pour réaliser ce que Dieu attend des soldats chrétiens de la plume. L'éloquent orateur, comme toujours, a fait battre les mains, tout autant qu'à Notre-Dame, inutile de le dire.

ANNEXE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DOCUMENTS

SUR LA SITUATION

DU SYNDICAT DES JOURNALISTES

DU SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

ET

DE LA CORPORATION

POUR 1913

Les Documents ci-après ont été distribués aux Membres qui ont pris part
aux Assemblées générales du 4 Juin 1914.

STATISTIQUE

JOURNALISTES

Inscrits au 1 ^{er} janvier	234
Admis pendant l'année	4
	<hr/> 238

Suppressions :

Décès, démissions, radiations	3
(Chavanon †, Tournier †, Dubois de la Rue †).	
Effectif au 31 décembre 1913	<hr/> 235

Rachetés :

Au 1 ^{er} janvier 1913	74
Dans l'année	0
Total	<hr/> 74
En moins : (Dubois de la Rue †)	1
Effectif des rachetés fin déc. 1913	<hr/> 73

Il reste comme membres
à cotisation annuelle : **162**

État des rachats Oblig. et volontaires encaissés. (Soc. actuels).	
65 à 100 fr	6.500
8 à 200 fr	1.600
	<hr/> 8.100

Le capital provenant des rachats est indisponible.

ÉCRIVAINS

Au 1 ^{er} janvier	62
Admis dans l'année	4
	<hr/> 66

Total

SUPPRESSIONS

Décès, démissions	0
Effectif au 31 Décembre	<hr/> 66

CORPORATION

Caisse de Prévoyance :

Au 1 ^{er} janv. : Journ. 185	Éc. 57 = 242
Nouveaux : id. "	id. " = "
Effectif	185 57 242
Soit 242 sur 301 composant les 2 syndic.	

Rachetés :

Au 1 ^{er} janv. : Journ. 31	Éc. 3 = 34
Nouveaux : id. "	id. " = "
Effectif :	31 3 34

Il reste comme membres
à cotisation annuelle : **208**

(Nous avons donc 59 confrères n'en faisant pas partie : 50 journ. et 9 écriv.)

Corporation 1913

Membres honoraires: 30

Journalistes. . . 235 }
Écrivains. . . 66 } **301 Membres**

RECETTES:

Membres hono. (24 à 10 fr.). 240 }
Dons 40 } 280
Sur 1913. Il reste à encaisser 6 cotisations de membres honoraires, soit 60 fr.
Et sur 1912. 11 cotis., soit 110 fr.
Total 170 fr.

DÉPENSES:

Frais généraux 133 »
Agents 1.695 50
Loyer et M^{me} Létrange 250+333 = 583
Messes »
Cérémonies »
Diners de propagande 32 50
Imprimés divers . . . 115 15 }
Bulletins mensuels . . . 671 35 } 786 50
Plaquette de M. de Marolles 212
Aff^s divers 166 65+21 . . . = 187 65
Dépenses div. : tram., voitures. 444 40
Déplacements 52 15 Sténo. 41 95 64 10
Total 4 138 65

Les recettes étant de 280 »
Le déficit est de 3.858 65

Réparti :

3.307 au Syndicat Journalistes. — 6/7
551 65 au Syndicat Écrivains. — 1/7

3.858 65 Egalité.

(Par suite de l'importance des dépenses de cette année, nous vous proposons de ne faire participer la Caisse des Écrivains que pour 1/7; alors que d'après les statuts la répartition devrait être faite entre chaque syndicat proportionnellement au nombre de leurs membres.)

Syndicat des Journalistes

Exercice 1912 — RESSOURCES DIVERSES :

Encaissées en 1912 2.103 67
— en 1913 228 »
A encaisser 379 »

Total 2.710 67
DÉPENSES 2.416 40

Bonifié de l'exercice. 294 27

Exercice 1913 — RESSOURCES DIVERSES :

Encaissées en 1913 2.137 05
A encaisser 340 »

Total 2.477 05
DÉPENSES 4.090

Déficit de cet exercice 1.613 95

Caisse des Écrivains 1913

Membres. 66

Solde de 1912 (En caisse C. I.) . . . 189.24
(Au lieu de 88.60 portés au bilan de 1912 ; voir C^{ie} C. I. n^o 3678, à fin décembre 1912.)

Recettes par C. I. C^{ie} 3.678

Rev. des val. (V. détail p. 5, tabl. II) . . . 39 93
Intérêts c^{ie} c^{ie} 75
229 92
Frais C. I. 1 50
En av. C. I. fin 1913 228 42

Enc. par Trésor. des J^{es}

11 cot. en retard. . . 55 }
41 — sur 1913. . . 205 } 260
Entrées »
Total 488 42

DÉPENSES :

Contribution C. de Prévoyance . . . 75
A verser au c^{ie} 4.979.
Contribution aux frais génér. 1/7 551 65
Total des dépenses 626 65
L'avoir étant de 488 42
Le déficit est de 138 23

Opérations à faire pour régulariser :

Sur une dépense totale de 626 65
Le trésorier des J^{es} a touché 260

La Caisse des Écrivains était donc redevable de 366 65
(chiffre réel de son déficit de l'année)
dont 291.65 aux J^{es} et 75 à C. de P.
Depuis janvier un virement ayant été fait au C^{ie} 4.979 de 75 »

La Caisse des Écriv. n'était plus redevable que de 291 65
à la Caisse des Journ. C^{ie} 3.677.

Son avoir C^{ie} 3.678 ramené à 153 42 ayant été passé en mai au C^{ie} 3.677, il ne lui reste plus rien en caisse et elle doit encore 138 fr. 23 au C^{ie} 3.677.

Les cotisations pour 1913 étaient de . . . 66
Le trésorier des Journ. en a touché . . . 41
Il en reste 25
à encaisser, soit. 125 fr.
4 admissions de 1913, soit . . . 40 fr.
Et 21 cotisations de 1912, soit . . . 105 fr.
Reste à encaisser. 275 fr.

Caisse de Prévoyance :

Membres inscrits 57
Membres rachatés 3
Reste cotisat. annuelles à toucher . . . 54
En 1913 cotisations reçues 89
Il reste à toucher. 15
cotisations annuelles à 3 fr. soit. . . 45

Caisse des Journalistes 1913Solde de 1912 en caisse au C. I. 3.785 83
(au lieu de 3.975 58. C. 3.677)

RECETTES :

1913 — Encaissé par C. I. :
Rev. des val. (V. tabl. I. p. 5) 413.70
Int. c^{tes} c^{tes} 18.60432.30 }
Frais à déduire. 11 25 } 421 05Avoir au C^{te} 3.677 du C. I. 4.206 88
1913. Encaissé par Trésorier :Rachats Obligatoires. » »
Volontaires » »
144 Cotisations 1913 à 12^e. 1728
20 Cotisations en retard 240
(19 sur 1912 et 1 sur 1911) 2.005
1 Cotisation 1914 12
165 cot. à 12 fr. 1980
Entrées 1913 (25 fr.) »
1 Entrée 1914 25
Total 6.211 88Les recettes totales de 1913 sont de
421 05 + 2.005 = 2.426 05

DÉPENSES :

Bureau central 58
Annuaire de la Presse .
Cont^{es} Caisse Retraites :
25 %, sur cotisations 500
25 %, sur rachats 500 } 4.090
A verser au c^{te} 3.747.
Subv^{es} caisse de Prév. 225
A verser au c^{te} 4.979.
Cont^{es} frais généraux. 3.307
L'avoir de ce C^{te} doit être de 2.421 88*Or nous avions fin Décembre 1913 :*C. In. (C^{te} 3.677) 3.481 88Après versement de 500 fr. au c^{te} 3.747 et
225 fr. au c^{te} 4.979. 4.706 88Vir^{te} du C^{te} 3.678 en mai 153 42
Caisse du Trésorier 1.960 75
C^{te} 3.678 Ecr. doit au C^{te} 3.677 J^{tes} 138 23
Caisse Société Générale 1.723 90L'avoir total de ce C^{te} est de 7.458 18
Comme il ne doit être que de 2.421 88Sur la différence en caisse de 5.336 30
nous devons au Président 2.978 »La différence de 2.358 30
doit être versée :1^o. à Caisse de retraites C^{te} 3.747 1.292 44
2^o. à Caisse Prévoy^{es} C^{te} 4.979. 1.065 86

Egalité 2.358 30

*Il reste à percevoir :*Sur 20 Cotisations 240 }
1913 | 4 admissions à 25 100 } 340Sur { 17 cotisat. 204
1912 { 3 admissions 75 } 379
rachat obl. 100 }
Total 719**Caisse de Retraites 1913**CHAP. I^{er} — RECETTES PRÉVUES :Intérêts des valeurs de 1913. . . 21.770 20
Nous n'avons touché que 20.956 60
C. F. (C^{te} 308) 20.655 60 (1)
C. I. (C^{te} 3747). 301 »

DÉPENSES EFFECTUÉES :

Pensions : 2 semestres 1913 . . 19.500 »
Disponible à reporter ch. II. 1.456 60CHAP. II. — Mouvement des Fonds :
IntérêtsSolde créd. 1912 sur int.
des val inalién. C^{te} 308 C. F. . . 3.086 93
Solde 1912 C. I. C^{te} 3.747 894 80
Au lieu de 6.140 87 indiqués au bilan de 1912 3.981 73

Capital

Solde 1912 (M^{te} des val. c. 308 C.F.) 307 20
4.288 93

RECETTES : Intérêts et divers

Disponible exerc. 1913, ch. I. 1.456 60
Intérêts c^{tes} courants : C^{te} fonc. 45 38
C^{te} industr. 7 65Contribut. Caisse Journalistes:
25 %, sur cotisations 500 »
25 sur %, rachats.
Virement du C. 3.677 fait en Mai 6.298 56

Capital, Valeurs remboursées

Inaliénables C. F. (V. tabl. B, p. 28) 998 80
Libres C. I. (V. même tabl.) » »
Total des recettes. 7.297 36

DÉPENSES : Diverses

Frais de gestion et de banque:
C^{te} foncier. 161 07
C^{te} industr. 17 70
Valeurs achetées néant

Total des dépenses 178 77

Récapitulation :

RECETTES ET AVOIR 7.297 36
DÉPENSES 178 77
TOTAL DU SOLDE DISPONIBLE . . . 7.118 59

Représenté par : Capital

1.306 Caisse C.F. (M^{te} des val.) C^{te} 308
Intérêts1.685 75 C.I. C^{te} 3.747. (1.185.75 fin 1912 et
500 virement C. 3.677 cot. 1913
1.292 44 C. I. En mai, 2^e Vir. du C^{te} 3.677
2.834 40 Rappel du C.F. C. 308 (3.614 40-780)

7.118 59 Egalité

(1) Y compris un rappel de 3.614 40 sur
Yunam, omis en Octobre 1913 et signalé en
Mai 1914.

Caisse de Prévoyance - 1913

(C. I. compte 4.979).

Reliquat de 1912 d'après bilan 3.896 »
 (dont 1125 fr. pour 45 cotisat.
 rachetées à 25 fr.) (11 décédés
 et 34 actuels) dont 31 journ.
 et 3 écriv.

RECETTES

182 cotisations de l'année à 3 fr. 546 »
 (143 j^{tes}, 39 écriv. :)
 31 — en retard 93
 (20 j^{tes}, 11 écrivains)
 1 cotisat. pour 1914, (1 j^{te}) 3
 Rachats de l'année à 25 fr. »
 Dotation de Bernon 500 »
 Contribution des Syndicats :
 Journalistes 3/4 225
 Virement du C. 3.677 p. 1913 en mai 1914 } 300 »
 Ecrivains 1/4 75 }
 Virement du C. 3.678 p. 1913 en mai 1914
 Dons » »
 Total 5.338 »

DÉPENSES :

1 décès à 200 fr., payé fam. }
 de Chavanon. 200 } 285 »
 Secours divers 85 }

Notre avoir devait être au 31 Dé-
 cembre de 5.053 »

Nous avons :

Les deux virements C^{tes} 3.677
 et 3.678 faits à cette caisse en
 mai 1914 (225 + 75) = 300 »
 Un autre virement du compte
 3677, fait également en mai . . . 1.065 86
 Prêté à un confrère (150 + 350) 500 »
 (Ce prêt a été fait sans intérêts,
 pour une durée de)
 L'avoir réel de cette caisse est de 1.865 86
 Différence — 3.187 14.

Sur cet avoir réel il y a un capital indis-
 ponible de 1.125 fr. provenant du rachat de
 45 cotisations annuelles. Cette somme doit
 être placée en valeurs, et seuls les intérêts
 de ces valeurs doivent être versés dans la
 caisse de Prévoyance.

Si le capital indisponible de 1.125 était
 réellement placé, il ne devrait rester en
 Caisse et avoir que 740 86
 (240. 86 espèces et 500 fr. dûs).

Sur 1913. — 000 cotisations dues = 0000
 (00 J^{tes} + 00 Ecrivains)

Sur 1912. — 00 cotisations dues = 0000
 (00 J^{tes} + 00 Ecrivains)

Récapitulation fin 1913

Nous devons avoir, nos dettes payées :

C. de retr. (M^{tes} des val.) 1.306
 — (Intérêts) 5.812 59 } 7.118 59

Caisse des Journalistes 2.121 88
 Caisse de Prévoyance 1.865 86
 Caisse des Ecrivains » »

Total **11.106 33****Situation des Caisses et Actif.**

	Retr.	Journ.	Prév.	Tot.
C.F.	4.140 40	»	»	= 4.140 40
C.I.	1.685 75	1.277 »	1.365 86	= 4.328 61
C.I.	1.292 44	»	»	= 1.292 44
Tr.	»	1.960 75	»	= 1.960 75
S.G.	»	1.723 90	»	= 1.723 90
Dû p. Éc.	»	138 23	»	= 138 23
Dû p. D.	»	»	500	= 500 »
	7.118 59	5.099 88	1.865 86	= 14.084 33

Nous trouvons en caisses et actif 14.084 33
 Et lorsque nous aurons payé 2.978 »

Il nous restera bien 11.106 33

(Par suite de la confusion des caisses, pour
 la clarté des opérations et éviter de nouvelles
 confusions, cette somme de 2.978 fr. est à rem-
 bourser par la Caisse des Journalistes).

Des comptes sont ouverts pour les caisses, au
 C. F. — Mouvement des Valeurs n° 308.

(Capitiaux réservés)

C. F. — C. Retraites intérêts n° 308.

C. I. — Journalistes n° 3.677.

C. I. — C. Retraites n° 3.747.

C. I. — Ecrivains n° 3.678.

C. I. — Prévoyance n° 4.979

(Le compte S. G. doit être supprimé et l'avoir
 versé au c^{te} 3.677).**T. I. État des Valeurs de la Caisse
 du Syndicat des Journalistes**Fin 1913, déposées Crédit Ind. (C^{te} 3.677) :

1 Ville de Paris 1892 (374.348) . . . 8 78
 2 V. de Paris 1904 (245.188 et 189) — 24
 » Égypte unifiée 80 68
 » id. privilégiée 300 24

Total des revenus fin déc. 1913. 413 70

Au 1^{er} janvier 1913 les revenus

de cette caisse étaient de . . . 413 70

Pas de changement sur 19121 Ville de Paris a été déposée au Siège
 social en garantie d'un prêt de 500 fr.(Les intérêts touchés par le Syndicat sont
 remis au propriétaire de l'obligation).**T. II. État des valeurs de la Caisse
 du Syndicat des Écrivains.**Fin 1913, déposées Crédit Ind. (C^{te} 3.678)

2 Ville de Paris 1894-1896 (achetées 780)
 n^{os} 190.203 et 190.204, rev. an. 17 40
 1 obl. Chem. de fer de l'Est, ach
 en 1912 : (643.40) n^{os} 100.979 rev. an. 22 36

Total des revenus annuels 39 76

Pour un capital de 1.423 40

Notre Capital (Janvier 1914)

Provient de deux sources, la première, de la Loterie de la Presse, constituant un

CAPITAL INALIÉNABLE :

Le 9 janvier 1906 nous recevions un capital de 565.165 50

Fin 1909, nous recevions un nouveau capital de 82.835 95

Capital inaliénable de la Loterie de la Presse. 648.001 45

La seconde constituant un **CAPITAL LIBRE**

Avec : 1^{re} partie.

I. — différence entre intérêts et pensions tabl. a ci-c. 19.941 75

I. — l'actif primitif ;
25 % sur cotisations et rachats m. tabl. a. 2.377 15 } 22.318 90

III. — Bonis sur val. évalués à 6.689 24

Capital libre

Total des deux capitaux. **677.009 59**

Représentés par les valeurs inaliénables et libres d'après les prix d'achat (669.891) voir tabl. B. p. 28 et le solde créditeur de 1913 de 7.118 59, voir p. 25, *Caisse de retraites*.

Récapitulation du tableau A.

CI-CONTRE :

Intérêts perçus à fin 1913. 159.817 70
Pensions annuelles *id.* 139.875 95

I. Bonis. 19.941 75

Avoir divers 6.696 51
Doit divers 4 319 35

II. Bonis 2.377 16

En Caisse 1^{er} Janvier 1913

D'après les chiffres rectifiés du bilan de 1912, il ressort que, le 1^{er} janvier 1913, nos espèces disponibles en caisses devaient être non de 14.319 65 mais de **11.970 76**

se décomposant ainsi :

Caisse Journalistes 3.785 83

Caisse de retraites 3.981 73 + 307 20 = 4 288 93

Caisse Prévoyance 3.896 »

Égalité. **11.970 76**

Passif Néant

En Caisse 1^{er} Janvier 1914

Du bilan de 1913, il ressort que le 1^{er} janvier 1914, nos espèces disponibles en caisses et actif sont de **14.084 33** (Voir le détail, p. 26).

Notre Passif étant de **2.978 00**

Notre Actif est de **11.106 33**

Tableau A

Mouvements de Janvier 1906 à fin Décembre 1913.

ANNÉES	INTÉRÊTS		DIFFÉRENCE SUR :		AVOIR	DOIT
	Prévus	Perçus réellement	Int. précédents perçus	Boni entre intérêts et pensions		
1906 (Bulletin 19)	18.342 60	18.048 40	En moins	13.641 »	4.407 40	9.947 35
1907 (Bulletin 29)	18.451 60	18.411 40	En plus	109 »	3.344 »	749 50
1-08 (Bulletin 38)	18.599 60	18.658 40	En plus	58 80	2.474 90	689 15
1909 (Bulletin 48)	18.701 60	18.721 80	En plus	90 »	911 80	719 50
1910 (Bulletin 57) (1)	»	22.310 40	En plus	»	3.990 40	160 95
1911	22.310 40	20.998 65	En plus	1.311 75	690 65	699 »
1912 (Bulletin 68)	21.712 05	21.712 05	En plus	»	2.666 70	174 01
1913(D)ap bilan (1912)	21.770 20	20.956 60	En plus	813 60	1.456 60	557 05
(1) L'augmentation provient du second versement Loterie.	159.817 70	159.817 70		139.875 95	19.941 75	6.696 51
						4.319 35

1. Dans ce total nous avons compris une somme de 3.614 fr. 40 représentant les intérêts omis en Octobre 1913, et dont l'omission a été signalée en Mai 1914.

Tabl. B. — 1913. — Caisse de Retraites. — Tableau et Mouvement des Valeurs pendant l'année

Les Valeurs inaliénables de cette Caisse sont déposées au Crédit Foncier. (Art. 2 clauses spéciales du règlement)
Les valeurs aliénables de cette caisse (*Danois*) sont déposées au Crédit Industriel.

SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1913		REMBOURSEM. ET ACHAT DE VALEURS			ECHÉANCES DES COUPONS		ACHAT DE VALEURS			LISTE ET NOMBRE DES VALEURS FIN DÉCEMBRE 1913		Total général des revenus fin décembre 1913		Montant du Capital d'après les prix d'achat	
LISTE ET NOMBRE DES VALEURS	à percevoir	Total général des revenus encaissés en 1913	Valeurs remboursées		Différence sur le nomb. d. Val.	Momb.	Montant des Achats	Momb.	Plus	Momb.	FIN DÉCEMBRE 1913	Total général des revenus fin décembre 1913	Montant du Capital d'après les prix d'achat		
			Nomb.	Montant des Remboursem.										Moins	Plus
COMPT. inaliénables															
52 Ouest anc.	14.40	748 80	374 40								52	748 80	23.031 »		
49 — nouv.	14.40	705 60	705 60								49	705 60	21.266 »		
60 Réunion (4 % 1907	14.40	864 »	432 »								60	864 »	26.384 »		
60 Guelma	14.40	864 »	864 »								60	864 »	26.534 30		
61 Est Algér.	14.40	878 40	878 40								61	878 40	26.961 30		
536 Yunam	14.40	7.718 40	7.711 20								536	7.718 40	235.572 »		
Afr. Occid.	15 »	9.690 »	9.690 »		2						644	9.660 »	302.142 40		
REVENUS par C.F.		21.469 20	20.655 60									21.439 20	661.891 00		
VALEURS aliénables C.F.															
Danois 3 ¹ / ₂ 1901-140 C	196	196	196									196	8.000 »		
Danois (3 ¹ / ₂ 1909	17.50	105 »	105 »									105			
TOTAUX	21.770 20	20.956 60				307 20						21.740 20	669.891 »		

Différence en moins (1) 813 60 *Reste en caisse C.F.* 1.306 »

OBSERVATIONS. — D'après le bilan de 1912, nous indiquons toutes les valeurs comme inaliénables, alors qu'une répartition doit être faite entre les valeurs dotales (inaliénables) provenant de la dotation de la Presse (2 versements : 565.165 50 + 82.835 95 = 648.001 45) et les valeurs libres aliénables, provenant des versements et bonis divers.

(1) Nous ne trouvons qu'un semestre d'intérêts des 52 Ouest Anciens, parce qu'en 1912, il y a eu 3 semestres encaissés, dont un de janvier 1913. Nous ne trouvons qu'un semestre d'intérêts de 432 fr. Réunion, le semestre de décembre 1913, qui aurait dû être porté en avoir en décembre 1913, ne l'a été qu'en janvier 1914. — Dans les Yunam, nous comprenons un rappel de 3.614 fr. 40 signalé en mai 1914, non encaissé au 2^e semestre de 1913.

Tabl. C. — C. Retr. Mouvement des remb^{ts}, bonis, remplois, avoir en caisse prévu et réel

B**	Ann.	Remb ^{ts}	Bonis sur	Pertes	Total	Remplois	L'Encaisse	il est de
			Intérêts	sur Divers			doit être	
29	1906	5.575 »	4.407 40	2.325 80	12.308 20	9.712 65	2.595 55	2.595 55 Égalité.
38	1907	6.057 »	3.344 »	232 15	9.633 15	9.986 30	2.240 40	2.240 40 Égalité.
48	1908	1.472 »	2.474 20	33 45	3.979 65	3.486 80	2.735 25	2.735 25 Égalité.
57	1909	7.960 45	911 80	» »	8.779 55	11.146 35	368 45	368 45 Égalité.
66	1910	7.467 10	3.990 40	312 30	11.145 20	5.058 45	6.455 20	6.455 20 Égalité.
—	1911	23.410 75	690 65	158 80	23.942 60	29.073 75	1.324 05	1.324 05 Égalité.
86	1912	1.984 50	2.666 70	28 82	4.622 38	1.657 50	4.288 93	6.448 07 Dif. + 2.159 14
	1913	988 80	1.456 60	374 26	2.829 66	» »	7.118 59	7.118 59 Égalité.
		54.925 60	19.941 75	2.965 66	77.240 39	70.121 80		

Les valeurs remboursées se montent à 54.925 60

Les bonis provenant de la différence entre intérêts

perçus et pensions payées sont de 19.941 75

Bonis divers 2.965 66 — 592 62 2.373 04

Total net des recettes diverses 77.240 39

Remplois effectués et achat de nouvelles valeurs 70.121 80

L'avoir caisse fin 1913 doit être de 7.118 59

(Sans passif c'est-à-dire les pensions des 2 semestres 1913 payées).

Mouvement des Valeurs en 1906

Notre capital représenté par des valeurs était de . . . 565.165 50

Pendant l'année il a été touché 5.575 » pour valeurs remboursées.

Nous avons racheté pour . . . 9.712 65 de valeurs.

Il nous restait donc . . . 4.137 65 comme nouvelles valeurs,

défaite faite des 5.575 fr. retournant au capital total.

A cette somme nous ajoutons 2.595 55 l'avoir en caisse.

Et nous trouvons un total de 6.733 20 représentant l'actif et nos

bonis de l'année 1906 (voir le détail tabl. A); ce total constitue une

première partie de notre *capital libre*.

La seconde partie doit comprendre la différence entre le prix

d'achat des valeurs et celui du remboursement, naturellement

nous n'en tenons pas compte ici puisque le tabl. A. n'a rapport

qu'au mouvement des fonds entrant en caisse et en sortant.

ÉLECTIONS DES BUREAUX

SYNDICAT

Des Journalistes Français

Le 9 juin 1914, le Conseil du *Syndicat des Journalistes Français* était appelé à renouveler son bureau.

Ont été élus :

Président, M. ALFRED TASTEVIN DE NOUVEL ;

Vice-présidents, MM. H. REMY DE SIMONY, GABRIEL SALLÉ, le vicomte HENRY DE FRANCE ;

Secrétaire, M. FRANÇOIS VEUILLOT ;
Trésorier, M. OCTAVE CHAMBON.

..

SYNDICAT

Des Écrivains

Dans sa séance du 9 juin 1914, le Conseil du *Syndicat des Écrivains Français* a nommé son bureau, qui est ainsi constitué :

Président, N.

Vice-présidents, MM. le baron JEHAN DE WITTE et le chanoine FONSSAGRIVES ;

Trésorier, M. FÉNELON GIBON ;

Secrétaire, M. JULES MIHURA.

CORPORATION

Des Publicistes Chrétiens

Le 16 juin 1914, le Conseil de la *Corporation des Publicistes Chrétiens* a élu son président et procédé à l'installation de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président, M. VICTOR TAUNAY ;

Vice-présidents :

MM. H. REMY DE SIMONY

et le baron JEHAN DE WITTE* ;

Secrétaire général, M. FRANÇOIS VEUILLOT ;

Trésorier, M. OCTAVE CHAMBON.

(*) La première vice-présidence de la Corporation devait être attribuée au nouveau président du *Syndicat des Journalistes* ; mais, sur la proposition de M. A. Tastevin de Nouvel, approuvée par tous les membres du Conseil, M. H. Remy de Simony a été maintenu dans ses fonctions de vice-président qu'il occupe depuis si longtemps avec distinction. Ce maintien n'inflige en rien le principe que les présidents des deux Syndicats sont de droit les vice-présidents de la Corporation.

Le Pèlerinage de Montmartre

Nous n'étions pas très nombreux, le dimanche 28 juin, dans la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Du moins, les confrères présents, heureux de s'être réconfortés, par cette visite au sanctuaire du Vœu National, d'y avoir entendu la substantielle et entraînant exhortation du R. P. Janvier, d'avoir échangé cordialement leurs souvenirs, leurs idées et leurs vœux, ont-ils pris la résolution d'organiser l'année prochaine, en faveur de ce pèlerinage, une propagande énergique. Non seulement, il devrait rassembler tous les membres parisiens de la Corporation et tous les confrères de province qui peuvent se rendre à Paris ce jour-là ; mais, ne serait-il pas désirable que la Corporation y devint comme le centre d'attraction, comme le noyau de toute une manifestation religieuse accomplie par les journalistes et les écrivains catholiques ?

Parmi les absents, il est vrai, quelques-uns se trouvaient retenus loin de nous par la trop légitime et trop cruelle excuse de la maladie. De ce nombre, notre éloquent et dévoué président, M. Victor Taunay, cloué depuis plusieurs semaines à la chambre. Par contre, aux regrets que nous ressentions de son éloignement momentané, se mêlait la joie que nous éprouvions à revoir au milieu de nous, pour tenir sa place, le premier vice-président de la Corporation, M. Remy de Simony. Après de longs mois de souffrances et de graves opérations, cet excellent confrère nous était rendu par le Sacré-Cœur.

Autour de lui, nous avons noté : MM. Alphonse Béchet, l'abbé Bertrin, Jules Bouvattier, Louis Colin, Eugène Flornoy, Henry de France, Gustave Gautherot, Gabriel Latouche, Geor-

ges-Claudius Lavergne, Lizop, H. de Montardy, Camille Pillot, Tastevin de Nouvel, baron Joseph du Teil, François Veillot, baron Jehan de Witte.

S'étaient excusés : MM. F. Gibon, Lasnier, Joseph L'Hospital, le duc de Rarécourt-Pimodan, Richardet, l'abbé Soulange-Bodin, Gabriel Sallé.

Après la Messe, célébrée au maître-autel de la Basilique par un de MM. les Chapelains, — dont nous tenons à remercier ici le pieux et distingué supérieur, M. le Chanoine Crépin, — le R. P. Janvier, s'approchant de la Table de la Communion, prononça pour les publicistes et pour les pèlerins qui se pressaient autour d'eux, une allocution pleine de force et de flamme. Dans cette Basilique, il devait nous parler du Sacré-Cœur. Il le fit avec cette clarté de doctrine et cette ardeur d'apostolat qui caractérisent aussi bien ses plus simples causeries que ses plus superbes discours. Considérant chez ses auditeurs non seulement les chrétiens, mais aussi les publicistes qui d'ailleurs ne sauraient en rien s'en séparer, il leur montra les trésors de ce divin Cœur où tout catholique armé d'une plume doit puiser la lumière et l'énergie.

Ce Cœur-Sacré, nous devons le prendre pour inspirateur et pour modèle, à cause de sa largeur, de son désintéressement et de sa sainteté. Infiniment large, étendant son amour et ses bienfaits à toutes les classes, à tous les siècles, à tous les peuples, — encore qu'il ait témoigné à la France une prédilection particulière, — il nous apprend à briser le cercle étouffant des étroitesse où trop souvent nous enfermons notre propagande et notre charité. Absolument désintéressé, ignorant les réserves égoïstes et les retours de rancune, il nous enseigne cet entier dévouement qui ne se recherche en rien, qui exclut toute arrière-pensée de lucre ou d'ambition, qui pardonne avec générosité les offenses

personnelles. Parfaitement saint, il élève, au-dessus de nos préoccupations quelquefois mesquines et de nos buts souvent trop humains, le haut et pur idéal qui doit animer notre vie propre et orienter nos œuvres de journaliste et d'écrivain.

Ce ne sont là, on le comprend, que les grandes lignes de ce sermon tout ensemble intime et militant. Ce court et froid résumé suffira néanmoins, je l'espère, à suggérer aux confrères qui n'ont pas eu le bonheur d'entendre le prédicateur, le regret de n'être point venus et le désir de venir une autre fois.

La Messe fut suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Et, selon la tradition établie par Victor de Marolles, M. Remy de Simony, représentant la Corporation tout entière et s'agenouillant devant la Sainte Hostie, prononça la belle formule qui consacre les Publicistes au Sacré-Cœur et lui fait amende honorable pour les péchés de la Presse.

A la fin du déjeuner qui nous réunit au Rocher-Suisse, après la cérémonie religieuse, ce fut encore M. Remy de Simony qui prit le premier la parole. Je ne louerai point la délicatesse et la cordialité de son toast ; j'ai la bonne fortune de pouvoir le mettre entier sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* :

« Mes chers confrères,

« La maladie retient loin de nous notre distingué Président. Il eût été heureux de s'associer à notre pèlerinage annuel et de venir s'agenouiller à nos côtés dans la célèbre basilique de Montmartre, pour demander au Cœur sacré de Jésus sa protection pour notre Patrie oubliée et ingrate, ses bénédictions pour notre œuvre et nos personnes, son appui dans les épreuves que, les uns et les autres, bien qu'à des degrés divers, nous avons à supporter tous les jours.

« S'il a été privé de cette joie profonde,

je tiens, du moins, à lui dire — sûr de traduire votre sentiment à tous — que nous ne l'avons pas oublié, ce matin, aux pieds du Divin Maître et que, dans toute la spontanéité et toute la sincérité de notre âme, nous avons demandé au Ciel de hâter sa guérison et d'adoucir ses souffrances.

« Celui qui vous parle, mes chers confrères, a éprouvé, lui aussi, ce que notre si regretté président d'honneur, François Coppée, appelait « la bonne souffrance », il a ressenti la toute puissance de la prière et reçu les insignes bienfaits du Sauveur.

« L'an dernier, à pareille époque, il subissait une opération des plus douloureuses et, au milieu de ses angoisses, sa pensée s'élevait constamment vers le Sacré Cœur. Il répétait la formule de consécration que murmuraient si souvent ses lèvres. Il implorait Celui dont le poète a dit :

Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.

« Et durant qu'il se prosternait devant le tabernacle, ses confrères lui apportaient, avec une unanimité dont il fut vivement touché et dont il leur conserve une immense gratitude, le réconfort de leur intervention auprès du Dieu fait homme et de sa Sainte Mère.

« Le miracle s'est accompli, mes chers confrères. La main du chirurgien a été guidée par la main céleste. Suivant la belle parole d'Ambroise Paré, le médecin m'a pansé, mais c'est Dieu qui m'a guéri.

« Il m'a été doux de venir le remercier de cette grâce immense, de lui exprimer ma filiale reconnaissance pour une telle prédilection et, aussi, pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée, tout récemment encore, dans une détresse morale non moins grande.

« Me voilà doublement débiteur, vis-à-vis de lui et vis-à-vis de vous. Je crois pouvoir vous donner l'assurance — sans faire de serment téméraire — que je m'efforcerai de payer mes dettes, sans avoir jamais la prétention de m'acquitter complètement des obligations souscrites.

« Et maintenant, mes chers confrères, comment ne saluerai-je pas, avec tout le respect qui lui est dû, toute l'admiration qu'il excite et toute la sympathie qu'il mérite, le religieux éminent qui vent bien, malgré tant de soucis et d'occupations,

abondantes, nous guider dans les voies du salut.

« Ce matin encore, sa parole si apostolique a rappelé nos devoirs, éperonné nos énergies, stimulé nos courages, versé dans nos âmes les semences de la vérité éternelle, prometteuse de luxuriantes moissons.

« Que le R. P. Janvier me permette, au nom de tous nos amis présents comme de ceux à qui de dures obligations professionnelles n'ont pas permis d'effectuer le voyage de Montmartre, de le remercier du bien qu'il nous fait et de l'éclat incomparable que le prédicateur de Notre-Dame de Paris projette sur notre chère Corporation. Celle-ci est justement fière du patronage qu'il lui apporte.

« Je vous propose, mes chers confrères, de porter la santé de notre Président et de notre aumônier.

« *Ad multos annos!*

« Qu'ils nous aident longtemps, l'un et l'autre, à faire de notre Association une élite, je veux dire par là une réunion de bons et solides chrétiens, ayant l'orgueil de leur titre, toujours prêts à confirmer leur foi et à proclamer leurs indéfectibles espérances, par leur plume et par leurs actes.

« Je croirais, mes chers confrères, ne pas avoir tout à fait rempli la mission qui m'incombe, si je ne vous conviais à lever votre verre en l'honneur de tous ceux des nôtres qui, malgré l'ardent désir qu'ils en avaient, n'ont pu participer à la pieuse manifestation d'aujourd'hui et s'asseoir à cette table fraternelle.

« Ils ont été ici par la pensée.

« Nous leur envoyons notre meilleur et plus cordial souvenir! »

Cette allocution, dont la bonne grâce et l'émotion de l'orateur augmentèrent encore le charme et contribuèrent pour leur part à enlever les applaudissements de l'auditoire, méritait d'ouvrir et de clore la série des toasts. Il n'y en eut pas d'autres.

Mais à défaut de toasts, il s'engagea une conversation générale, de l'animation la plus fraternelle et de l'intérêt le plus vif. Plusieurs questions touchant de fort près à la formation morale et à la situation professionnelle des Publicistes Chrétiens, furent soulevées tour à tour,

en particulier par le R. P. Janvier, MM. l'abbé Bertrin, Tastevin de Nouvel, Gautherot et le secrétaire de la Corporation. Elles provoquèrent un échange de vues, fertile en aperçus ingénieux et en propositions attrayantes. Le Conseil en fera son profit et, sans doute, aura-t-il bientôt, sur ces divers points, quelques projets et quelques vœux à soumettre à la Corporation.

Cette réunion, placée sous le patronage du Sacré Cœur, sera peut-être le point de départ de quelques initiatives heureuses.

Chronique

Nous sommes doublement heureux d'apprendre que l'Académie française, rendant hommage à la fois au grand nom de Louis Veuillot et au remarquable talent de notre confrère Eugène Tavernier, vient de couronner l'ouvrage que celui-ci a consacré l'année dernière au maître catholique (chez Plon)

Notre distingué confrère Georges de Lys vient de publier, chez Leclerc, 19, rue Monsieur-le-Prince, un nouveau roman intitulé : *L'herbe qu'on foule*.

Notre aimable et grand poète Alfred Poizat vient de réunir en un volume (chez Plon), sa *Sophonisbe*, récemment couronnée par l'Académie française, et les deux tragédies antérieurement représentées : *Inès de Castro* et *Méléagre et Atalante*.

La Messe du premier dimanche de juin

Les confrères qui assistaient, le dimanche 7 juin, dans l'oratoire du Cercle du Luxembourg, à la Messe corporative, ont eu le bonheur d'entendre une chaleureuse et fortifiante allocution du R. P. Janvier.

Dans une de ces causeries tout apostoliques, que sa parole éloquente improvise sur un thème profondément médité, notre aumônier a

poursuivi le cours de ses instructions sur les devoirs présents des Publicistes Chrétiens.

Le mois précédent, c'était contre la loi du divorce qu'il nous avait demandé de mener une campagne vigoureuse et persévérante. Il nous a exhortés, cette fois, à combattre avec la même énergie la loi contre les congrégations religieuses.

Cette loi, nous a-t-il démontré, viole à la fois les droits de Dieu, dans son autorité sur les âmes qu'il a choisies pour son service, et les droits de l'individu, dans la vocation par laquelle il s'est voué librement au service de Dieu.

D'ailleurs, par une répercussion fatale, en portant atteinte à des droits sacrés, elle compromet des intérêts essentiels. Et le R. P. Janvier nous trace un émouvant tableau des bienfaits prodigués par les religieux sur le triple terrain de la charité, de l'enseignement et de l'apostolat. En les proscrivant, on frappe une multitude d'œuvres bienfaisantes, on diminue les sources et l'étendue de l'instruction nationale, on sacrifie des millions d'âmes. Et c'est la France elle-même, enfin, qu'on frappe cruellement dans sa valeur morale et intellectuelle, ainsi que dans son influence et son prestige extérieurs.

Que les Journalistes et les Écrivains catholiques reconnaissent donc comme un devoir essentiel la réprobation éclatante et tenace de cette loi coupable et funeste. Ce n'est pas une raison parce qu'elle est entrée dans nos codes, pour qu'ils la laissent s'enraciner dans nos mœurs. Les lois injustes, qui ne nous obligent pas à l'obéissance, nous obligent à la protestation !

Les confrères présents, éclairés et raffermis par cette leçon de doctrine et cet appel à l'action, n'ont pu que regretter d'avoir une fois de plus à constater qu'une telle parole ne profitait qu'à un petit nombre.

Le rédacteur du *Bulletin* est leur

interprète à tous en insistant, auprès des Publicistes parisiens surtout, pour qu'ils fassent de cette messe corporative un des principaux foyers de la Corporation.

NÉCROLOGIE

Eugène ARTHAUD

Nous avons le regret d'apprendre la mort prématurée de notre excellent et dévoué confrère, Eugène ARTHAUD, décédé le 3 juin, à Valence, à l'âge de 54 ans.

Né en 1859 à Montélimar, d'une famille honorable et modeste, il était venu très jeune à Paris pour y prendre une situation d'employé de commerce ; il y affirma dès lors, avec sa consciencieuse activité, ses croyances chrétiennes. Mais, dès 25 ans, il retournait au pays natal, s'y enracinait par le mariage et entra comme comptable à l'*Imprimerie Valentinoise*.

Il devait y rester, sa vie durant, s'élevant peu à peu, par son dévouement et ses mérites, jusqu'aux fonctions de directeur auxquelles s'ajoutait l'administration du *Messager de Valence*.

En même temps, reconnaissant son zèle, sa valeur et la justesse de ses idées, le *Nouvelliste de Lyon* se l'était attaché à titre de correspondant et, pendant plus d'un quart de siècle, il n'eut qu'à se louer de cette utile collaboration.

Eugène Arthaud s'est éteint après une longue et cruelle maladie chrétiennement supportée. Autour de son cercueil, ses amis ont pu rendre un éloquent hommage à sa foi solide, à son sens droit, à sa compétence professionnelle, tandis que ses adversaires eux-mêmes apportaient leur témoignage ému à la haute dignité de sa vie et à l'obligeante courtoisie de son caractère. Cette una-

nimité dans l'éloge et la sympathie constitue, après les irremplaçables secours de l'espérance chrétienne, la plus efficace des consolations pour ceux qui le pleurent. Qu'ils nous permettent d'y ajouter ici l'expression de nos regrets et l'assurance de nos prières.

Syndicat des Journalistes Français

ADMISSIONS

A été admis dans la séance du 28 mars 1914 :

M. Martial MASSIANI, rédacteur à la *Libre Parole*, né le 1^{er} juillet 1887, à Saint-Ouen, 9, rue Jacquemont, Paris, XVII^e, présenté par MM. Jean Drault et Joseph Denais.

Ont été admis dans la séance du Conseil du mardi 9 juin :

M. Maurice BEAUCHAMP, rédacteur en chef des *Tablettes des Deux-Charentes*, à Rochefort-sur-Mer, né le 16 novembre 1881, à La Rochelle, présenté par MM. H. Arsac et M. Eblé ;

M. Jules ELOY, directeur du *Courrier du Pas-de-Calais*, à Arras, né le 26 janvier 1878, à Arras, présenté par MM. G. Ardant et J. Dassonville.

Observations très importantes.

Tout ce qui concerne le « Syndicat des Journalistes » (les demandes de billets de chemins de fer et de renseignements, les retraites, les candidatures, les insertions dans le Bulletin de la Corporation intéressant spécialement notre profession, etc.) *doit être adressé à* M. A. TASTEVIN DE NOUVEL, **Président du Syndicat, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e)**

En adressant leur correspondance à un autre nom ou au Siège social de la Corporation, 1, rue Martignac, nos confrères s'exposeraient à des retards dans les réponses ou à des erreurs.

Nous donnons dans ce bulletin plusieurs listes concernant nos Syndicats.

Nous appelons l'attention de nos confrères sur ces listes.

Si quelques-uns y trouvaient des omissions ou des erreurs, nous les prions de vouloir bien les signaler à leurs présidents respectifs.

LES RECouvreMENTS

Nous savons les difficultés de ces tristes temps, que nous subissons tous ; mais il importe que la Corporation et les Syndicats puissent faire face à leurs charges, dans l'intérêt commun.

C'est pourquoi nous demandons à nos confrères de régler au plus tôt leurs cotisations de 1915.

Ceux d'entre eux qui seraient en retard pour 1914 sont priés instamment d'y joindre le montant de ce qu'ils doivent.

Nous rappelons que, d'après les statuts, les cotisations (dues au 1^{er} janvier pour l'année courante) doivent être réglées avant le 1^{er} avril. Passé ce délai, les recouvrements ont lieu par la poste, avec majoration de 0 fr. 50 pour les frais.

Les Journalistes doivent adresser leurs mandats (cotisations du Syndicat et de la Caisse de Prévoyance) à M. OCTAVE CHAMBON, trésorier du Syndicat des Journalistes et de la Corporation, 14, rue de l'Abbaye, Paris, VI^e.

Les Ecrivains, leurs deux cotisations à M. FÉNELON GIBON, trésorier du Syndicat des Ecrivains, qui voudra bien transmettre les cotisations de la Caisse de Prévoyance à son collègue M. CHAMBON. Adresse de M. GIBON : 199, rue de Vaugirard, Paris XV^e.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

STATUTS ET RÈGLEMENTS

STATUTS DE L'UNION

1. Entre le *Syndicat des Journalistes français* et le *Syndicat des Ecrivains français*, il est formé une Union Syndicale, sous le nom de *Corporation des Publicistes chrétiens*.

2. Cette Union a pour but d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux Syndicats.

3. L'Union est administrée par un Conseil formé des Conseils des deux Syndicats. Ce Conseil nomme son Bureau composé d'un président, vice-président, secrétaire, trésorier.

4. Le Conseil peut admettre des membres honoraires payant une cotisation annuelle de dix francs.

5. Il dirige et administre un *Bulletin* commun aux deux Syndicats.

6. Il statue sur les réunions, les banquets et les fêtes communes.

7. Les dépenses afférentes à l'Union sont couvertes par les cotisations des membres honoraires, et par le concours des deux Syndicats, proportionnellement au nombre de leurs membres.

8. L'Union peut avoir des correspondants étrangers payant cinq francs par an pour l'abonnement au *Bulletin*.

9. Il institue également des comités ou conseils juridiques et médicaux communs aux deux syndicats.

10. Il prend toutes mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Union.

COUTUMIER CORPORATIF

Messes et cérémonies religieuses.

Chaque premier vendredi du mois (sauf exception éventuelle), il est dit une messe par M. l'Aumônier aux intentions de la Corporation ou pour les défunts.

En outre, des instructions sont données par M. l'Aumônier à des jours indiqués d'avance par le *Bulletin*.

Chaque année, au mois de juin, la Corporation se réunit pour une Messe, suivie de Salut et de consécration au Sacré-Cœur, dans la basilique de Montmartre.

Un banquet a lieu à l'issue de la cérémonie.

Assemblées générales.

La Corporation et les Syndicats tiennent leurs assemblées générales, suivies d'un banquet, un des premiers dimanches de mars.

Dîner mensuel.

Chaque mois, sauf pendant les vacances, un dîner intime réunit les membres de la Corporation et leurs invités.

LES COTISATIONS

Les membres des deux syndicats doivent adresser à leurs trésoriers respectifs le montant de leur cotisation, avant la date du 1^{er} avril.

Passé ce délai, les trésoriers se considèrent comme autorisés à faire présenter une traite aux frais du destinataire.

La cotisation pour les Journalistes est de 12 francs; pour les Ecrivains, de 5 francs; s'il s'agit d'adhérents à la Caisse de prévoyance dont il est question plus loin, elle est majorée de 3 francs.

CARNET D'IDENTITÉ

Un carnet d'identité est délivré, sur demande, aux membres des Syndicats. Il assure des entrées gratuites pour certaines expositions, manifestations ou fêtes.

Service de publicité.

La Corporation, par le moyen du *Bulletin*, sert d'intermédiaire entre les journaux et ses membres pour la publicité et la reproduction de leurs œuvres.

Caisse de prévoyance.

Une Caisse de prévoyance est constituée, pour les cas de chômage, maladie ou décès, au profit de ceux qui versent une souscription annuelle de 3 francs. Depuis l'Assemblée générale du mois de juin 1914, les nouveaux sociétaires sont tenus de faire partie de la Caisse de Prévoyance.

Corporation des Publicistes Chrétiens

1915

LISTE DES MEMBRES (30)

Bureau.

Président : M. Victor TAUNAY.
Vice-Présidents : M. H. Remy de SIMONY.
 — M. le baron de WITTE.
Secrétaire : M. F. VEUILLOT.
Trésorier : M. Octave CHAMBON.

Conseil.

MM. A. TASTEVIN DE NOUVEL, le chanoine FONSSAGRIVES, le vicomte Henry de FRANCE, BOUVATTIER, Oscar HAVARD, le baron de ROSNAY, J. MOLLET, F. GIBON, comte de TINSEAU, G. FIRMIN-DIDOT, Paul HAREL, du MAROUSSEM, AIMÉ-PAILLARD, RENAULD, JEANNE, G. SALLÉ, DENOYEL, G. LATOUCHE, J. SARDA, J. du TEIL, le chanoine H. COUGET, G. LATOUCHE, H. BAZIRE.

Conseil juridique.

MM.

Félix Bonnet, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 198, boulevard Saint-Germain, Paris.
 César Caire, avocat à la Cour d'Appel, 39, rue de Constantinople, Paris.
 Daniel Bertrand de Laflotte, av. à la Cour d'Appel, 87, boulevard Saint-Michel, Paris.
 Emile de Saint-Auban, avocat à la Cour d'Appel, 46, boulevard Saint-Michel, Paris.
 Guynot de Boismenu, avocat à la Cour d'Appel, 51, rue Scheffer, Paris.
 Dumas, avoué à la Cour d'Appel, Paris.
 Durnerin, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.
 Bricart, agréé au Tribunal de Commerce, 28, rue de Richelieu, Paris.

Conseil médical.

MM.

Le Dr Tessier, 240 bis, boulevard Saint-Germain, Paris.
 Le Dr Durand, directeur adjoint de l'Institut municipal d'électrothérapie à la Salpêtrière, 15, rue des Beaux-Arts, Paris.
 Le Dr Dauchez, secrétaire général de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Come et Saint-Damien, 6, rue de Mézières, Paris.
 Le Dr Larrieu, 58, rue de Vaugirard, Paris.
 Le Dr Le Fur, chirurgien, 14, rue Vaneau, Paris.
 Le Dr Audollent, hydrothérapie, 22, rue de Lafontaine, Paris.
 Le Dr d'Ayrena, oculiste, 176, boulevard Saint-Germain, Paris.
 Les Drs Fay, soins dentaires, 85, boulevard Haussmann, Paris.
 Guillaumin, pharmacien de 1^{re} classe, 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

Membres honoraires.

MM.

Carton de WIART, ministre de la Justice et vice-président du Conseil des Ministres de Belgique.
 L'abbé BOURET, curé de Chaville.
 Léon BERGASSE, 2, boulevard Notre-Dame, Marseille.
 Alfred BUISSON, directeur de la librairie Castermann, 68, rue Bonaparte, Paris.
 Le duc des CARS, 80, rue de Lille, Paris.
 Le comte de CHATEAUBRIAND, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
 Le comte Aymer DE LA CHEVALERIE, 91, rue de l'Université, Paris.
 H. DE COURCELLES, 95, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

Dominique DELAHAYE, sénateur de
Maine-et-Loire, Angers.

Maurice DESTORS, 30, rue d'Astorg,
Paris.

M. GEOFFROY DE GRANDMAISON, prési-
dent de la Société Bibliographique, 47,
rue de Bellechasse, Paris.

Emmanuel HALGAN, sénateur, 82, rue
de Lille, Paris.

Le colonel du HALGOUET, député, 4,
rue de Solférino, Paris.

Le général Joseph JEANNEROD, Sémillé-
le-Grand (Saône-et-Loire).

Colonel KELLER, président de la
Société d'Education et d'Enseignement,
22, boulevard Flandrini.

Roger LAMBELIN, conseiller municipal
de Paris, 90 bis, rue de Varenne.

Le comte de LARNAGE, 2, boulevard
Raspail, Paris.

Le marquis de LEVIS, 121, rue de
Lille, Paris.

Monseigneur MARBEAU, évêque de
Meaux, Meaux.

Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tour-
ville, Paris.

Le comte Fernand de RAMEL, député,
23, rue de Bourgogne, Paris.

Le duc de la ROCHE-GUYON, 18, bou-
levard des Invalides, Paris.

Le général de LA ROCQUE, 39, rue
Sainte-Sophie, Versailles.

Le général de ROINCÉ, 43, boulevard
de la Tour-Maubourg, Paris.

Le comte ROUILLE D'ORFEUIL, 119, rue
de Lille, Paris.

Pierre de SAINT-VICTOR, 60, route de
Francheville, Lyon.

M. l'abbé SOULANGE-BODIN, curé de
Saint-Honoré-d'Eylau, 62, rue Boissière,
Paris.

René de TARIEX, 28, rue Michel-
Ange, Paris.

Eugène TAVERNIER, 82, rue de Gre-
nelle, Paris.

Le baron H. A. de TONGE, château du
Ragotin, Avranches.

Correspondants étrangers.

BELGIQUE

Léon Maillé, rédacteur en chef du
Courrier de Bruxelles, 52, rue de la
Montagne, Bruxelles.

L'abbé Gauthier, professeur au collège
Notre-Dame, Dinant.

L'abbé Guillaume, Virton.
Alphonse Hanon de Louvet, échevin,
Nivelles.

L'abbé Baelde, Virton.
E. Neut, directeur de la *Patrie*, pré-
sident de l'Association de la Presse
Belge, Bruges.

COLONIES

Anatole de Boucherville, Port-Louis,
Ile-Maurice.

LUXEMBOURG

L'abbé Nicolas Zieser, Luxembourg-
Wort, Luxembourg.

SUISSE

Le baron de Montenach, Fribourg.

**Les membres de la Corporation
sont classés en deux listes dis-
tinctes, que l'on trouvera plus
loin, suivant qu'ils appartiennent
au « Syndicat des Journalistes »
ou à celui des « Ecrivains Fran-
çais ».**

CAISSE CORPORATIVE DE PRÉVOYANCE

RÈGLEMENT

ARTICLE 1^{er}.

§ 1^{er}. — Une Caisse corporative de prévoyance est fondée au profit des membres de la Corporation des Publicistes chrétiens qui s'obligent à verser une contribution personnelle de 3 francs, en même temps que leur cotisation annuelle, ou une somme de 25 francs une fois versée.

§ 2. — En outre de ce versement, elle est alimentée :

a) Par une contribution annuelle de chaque Syndicat, du cinquième de ses cotisations et de ses revenus disponibles, déduction faite des dépenses nécessaires au fonctionnement des Syndicats ; dépenses à fixer chaque année par le Bureau de chaque Syndicat.

b) Par des dons volontaires, souscriptions, bénéfiques de toutes sortes.

ARTICLE 2.

§ 1^{er}. — Au décès de chacun des associés, cette Caisse sera débitée d'autant de fois un franc qu'il y aura de souscripteurs, sous déduction d'une retenue fixée au commencement de chaque année par le Conseil, d'après l'importance des décès de l'année précédente.

§ 2. — Cette somme est mise en réserve au profit des personnes suivantes :

- a) En premier lieu, la veuve du défunt.
- b) A défaut de veuve, les enfants.
- c) A défaut d'enfants, les membres de la famille à sa charge.

d) Lorsqu'il n'y aura ni veuve, ni enfants, ni membres de la famille à sa charge, cette somme sera réservée aux ayants droits de la succession qui en feraient la demande pour couvrir les frais funéraires et de dernière maladie.

En tout cas, le Sociétaire peut désigner à l'avance le bénéficiaire de l'indemnité de décès.

§ 3. — Cette indemnité fera retour à la caisse dans les cas suivants :

- a) Si le défunt a déclaré à l'avance et par écrit y renoncer.
- b) Si les intéressés déclarent ne pas vouloir en profiter.
- c) Si la réclamation n'est pas faite dans le mois de l'avis donné aux intéressés.

§ 4. — Dans ces différents cas, il sera retenu la somme nécessaire pour faire célébrer six messes pour le repos de

l'âme du défunt, par les soins de la Corporation.

ARTICLE 3.

§ 1^{er}. — En cas de maladie ou d'infirmité d'un des souscripteurs, une demande peut être adressée par lui au Bureau, qui sera seul juge de l'opportunité et de l'importance de l'indemnité.

§ 2. — Une demande d'indemnité peut également être formée en cas de chômage par suppression d'emploi ou toute autre cause justifiée, et laissée à l'appréciation du Bureau.

ARTICLE 4.

§ 1^{er}. — Les membres de la Corporation qui n'ont pas souscrit à la Caisse n'auront pas le droit d'y participer.

§ 2. — Cependant, à raison de la contribution des Caisses syndicales, le Bureau pourra, dans les circonstances de décès, de maladie ou de chômage ci-dessus prévues, sur la demande qui lui en sera faite, voter un secours temporaire dont il fixera le chiffre.

§ 3. — Dans les cas d'urgence, le président est autorisé à accorder un léger secours aux associés ou même à des confrères étrangers à l'Association, sauf à en rendre compte au Bureau. Il peut même, en certaines circonstances laissées à sa discrétion, être dispensé de faire connaître le nom du confrère secouru.

ARTICLE 5.

§ 1^{er}. — Le présent règlement arrêté par les Bureaux des deux Syndicats, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 12 de leurs statuts, est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1909.

§ 2. — Il pourra être modifié, soit sur l'initiative des Bureaux, soit par une Assemblée générale des intéressés convoquée par le président huit jours à l'avance, sur la demande de vingt participants.

§ 3. — Ces modifications ne pourront être faites qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 6.

Tous les candidats qui sollicitent leur admission à l'un des Syndicats sont tenus de faire partie de cette Caisse corporative.

**Liste des Membres (Journalistes et Écrivains) ayant racheté leur
cotisation annuelle de 3 fr. (25 fr. une fois payés).**

JOURNALISTES (35)

MM. H. ARSAC.
ARDANT (1914).
J. DE BAR.
BAZIN (1914).
DE BERNON.
BERTRIN.
J. DE BRÉDA.
F. BUTEL.
R. CHAILLAND.
O. CHAMBON.
L. COLIN.
E. CROISILLE.
P. FOUILLAUD.
P. FOURNEL.
L. FOURNIER.
B. GAUDEAU.
L. GUÉRIF.
J. HASTINGS.

MM. B. HASTINGS (1914).
G. HOCART.
A. JEANNE.
D^r LARRIEU.
G. LATIL.
E. LATIL.
AIMÉ-MARTIN (1914).
MASSIANI (1914).
MERLIER (1914).
G. NICOUILLAUD.
P. AIMÉ-PAILLARD.
R. Pebeyre.
J. DE RICAUT (1914).
G. SALLÉ.
G. SERVOIS.
V. TAUNAY (1914).
VITON DE THORANNE.

ÉCRIVAINS (3)

MM. BESSON — Abbé J. LEMANN — H. Tournouer.

Syndicat des Journalistes Français

Association fondée le 29 avril 1886.

STATUTS

1. — Il est formé entre les journalistes qui adhèrent aux présents statuts une Association professionnelle ou Syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'Association prend le nom de *Syndicat des Journalistes français*. Son siège est établi à Paris ; sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres ; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts.

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires des journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le Syndicat, il faut appartenir depuis trois ans à la presse quotidienne, ou quatre ans à la presse périodique, comme directeur ou rédacteur rétribué (1).

L'admission est votée par le Conseil syndical au bulletin secret, sur la pré-

(1) Suivant les dispositions qui précèdent, il faut « appartenir à la presse quotidienne ou périodique comme directeur ou rédacteur attribué ».

Appartenir à la presse.

C'est-à-dire : faire du journalisme son métier, y trouver un profit pécuniaire, s'y consacrer principalement, régulièrement, de notoriété publique, non comme amateur, ni d'une manière purement accessoire à une profession dominante. Le règlement vise, particulièrement, tous les cas.

L'expression de *presse quotidienne ou périodique* comprend :

Tout journal ou revue ayant un but d'informations et de discussions politiques, religieuses et sociales ;

Et exclut :

Les recueils ayant un caractère purement spécial, tels que *journaux, revues, bulletins religieux, agricoles, médicaux, paroissiaux, héraldiques, professionnels, d'œuvres d'art, de bienfaisance, etc.*

sentation de deux membres n'appartenant pas au Conseil, et après insertion de la candidature au *Bulletin mensuel*.

5. — Chaque membre paye un droit d'entrée de 25 francs.

La cotisation annuelle est de 15 francs, dont 12 fr. pour la Caisse du Syndicat et 3 fr. pour la Caisse de Prévoyance de la Corporation.

Lors de la présentation de sa candidature, le candidat devra verser la somme de 40 fr., représentant le droit d'entrée, et, pour l'année courante, sa cotisation du Syndicat, ainsi que sa contribution à la Caisse de Prévoyance.

Aucune candidature ne sera prise en considération sans le versement préalable des 40 fr. En cas de non admission, une somme de 35 fr. sera remboursée.

Le versement d'une somme de 200 fr. libère de la cotisation annuelle, et donne le titre de membre perpétuel. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

Pour les membres inscrits avant le 25 mars 1905, le rachat de la cotisation reste fixé à 100 francs, payables en une fois ou en annuités consécutives de 25 francs.

Le rachat de la cotisation s'opérera *obligatoirement* en un, deux, trois ou quatre termes annuels et successifs pour les bénéficiaires de la pension, dès leur entrée en jouissance.

Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, donner une dispense à payer sa cotisation.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par traite aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet,

il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais il peut rester membre des Sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles il a spécialement contribué par des cotisations ou versements de fonds.

8. — Il peut être établi des relations avec des correspondants de nationalité étrangère, mais sans qu'ils fassent partie de l'Association.

Direction.

9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un Bureau, qui est assisté d'un Conseil syndical. En ce qui concerne la gestion des comptes, le Conseil n'est que consultatif.

Nul ne peut faire partie du Bureau ou du Conseil syndical, s'il n'est Français et ne jouit de ses droits civils.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

10. — Le Bureau se compose de six membres, savoir :

Un président,

Trois vice-présidents,

Un secrétaire,

Un trésorier.

Ils sont élus par le Conseil syndical, à la majorité des suffrages exprimés. La durée de leur mandat est de un an. Les membres sortant sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

11. — Le Bureau se réunit au siège social sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, une fois par mois et toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement, si trois membres sont présents.

12. — Le Bureau prend toutes les décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'Association, à ses intérêts généraux et particuliers, fait les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts ; pré-

pare les travaux, propositions et ordre du jour à soumettre au Conseil syndical et aux Assemblées générales. Il administre le patrimoine du Syndicat et présente, chaque année, à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations et sur la situation financière.

13. — Les membres du Bureau et du Conseil syndical ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation, personnelle ou solidaire, envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

14. — Le Président du Bureau est Président du Syndicat. Il dirige les travaux de l'Association.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil syndical et les Assemblées générales, et a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission. Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Pour la caisse des retraites, qui est gérée spécialement par trois administrateurs, ainsi qu'il est dit au règlement de cette Caisse, le Président du Syndicat donne son visa, sans lequel aucun ordre aux établissements de Crédit, aucun état et aucun chèque ne seraient valables ; mais sa signature doit être accompagnée de celles de deux des administrateurs de la dite caisse.

Il exerce toutes actions judiciaires et tous droits mobiliers, tant activement que passivement, en vertu d'une autorisation du bureau.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent, ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale.

Il règle librement les dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un des vice-présidents.

15. — Le Secrétaire est dépositaire des registres, états, et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il tient la correspondance et peut la signer par délégation du Président. Au besoin, il est remplacé par un autre secrétaire ou un membre du Bureau.

16. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat ; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou

acquises à l'Association ; il solde les dépenses sur le visa du Président ; il soumet l'état des recettes et dépenses à la vérification du bureau. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte-rendu de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

Conseil syndical consultatif.

17. — Le Conseil syndical se compose de 16 membres élus par l'Assemblée générale.

Le nombre des syndics peut être porté exceptionnellement à dix-sept ou à dix-huit, si le Conseil ne trouve pas dans son sein un ou deux administrateurs de la Caisse de retraites à adjoindre au vice-président chargé particulièrement de cette caisse. Mais alors le ou les membres supplémentaires du Conseil n'auront que voix consultative.

Les membres du Conseil sont élus par l'Assemblée générale à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers, d'après un roulement établi au début de l'Association par voie de tirage au sort ; ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, tous les mois, et toutes les fois que le Président ou trois de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

18. — Il nomme le Bureau et pourvoit aux vacances qui peuvent se produire dans le sein de ce Bureau.

Il émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau, et qui se rattachent à l'objet de l'Association.

Il examine les affaires contentieuses qui sont portées directement devant lui par les membres du Syndicat, ou qui lui sont renvoyées par le Président ; il les concilie ou rend à leur égard sa sentence. Cette sentence est sans appel, et n'est pas soumise à l'exequatur du tribunal : la partie qui refuserait de l'exécuter serait exclue du Syndicat.

Assemblée.

19. — Les convocations à l'Assemblée générale doivent être faites huit jours au moins avant la réunion, et indiquer les questions à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, composée de tous les membres du Syndicat a lieu une fois par an, dans le courant du mois

de mars, un dimanche. Elle pourra, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents.

Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation. L'état devra en être remis par le trésorier au Conseil syndical, un mois avant l'Assemblée générale. Quinze jours avant l'Assemblée générale, les comptes seront envoyés à tous les sociétaires.

20. — L'Assemblée générale procède, quand il y a lieu, aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical. Elle entend le rapport du Bureau et celui du Trésorier. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois, les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et préalablement adressées au Bureau un mois avant l'Assemblée générale. Le Bureau en saisira l'Assemblée générale, s'il y a lieu.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil Syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

21. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat, est formellement interdite.

Patrimoine syndical.

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° Du droit d'entrée des associés ;
 - 2° De leurs cotisations annuelles ;
 - 3° Des dons et legs qui peuvent être faits au Syndicat ;
 - 4° Des intérêts de placements des fonds sans emploi ;
 - 5° De tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.
- Aucun prêt ne peut être fait sur la Caisse du Syndicat.

23. — Les dépenses imposées par les frais d'administration, de loyer, de correspondance, de contribution aux charges communes et de secours temporaires aux sociétaires en cas de chômage ou de maladie, à leurs veuves ou orphelins en cas de mort, sont réglées par le Bureau, d'après les ressources provenant des cotisations et des revenus des fonds placés.

Le surplus est versé au fonds commun avec les entrées, les rachats de cotisa-

tions, les dons et legs de toutes sortes pour former le capital social.

Les placements sont faits, sous la surveillance du Conseil, en fonds d'Etat, de ville, obligations garanties, prêts hypothécaires et valeurs de tout repos.

24. — *Caisse de retraite.* — La caisse de retraites est formée de la moitié du capital social et de la totalité des dons et legs affectés à cette destination.

Elle est alimentée par un prélèvement minimum de 25 % sur les cotisations.

La gestion de la caisse et les droits à la retraite font l'objet d'un règlement spécial approuvé par l'Assemblée générale.

Dispositions générales.

25. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale,

et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net sera appliqué à des œuvres d'utilité professionnelle.

26. — Les présents Statuts peuvent être révisés ou complétés par l'Assemblée générale. Aucune modification ne pourra venir en discussion devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical, et elle ne sera valable et exécutoire qu'autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des membres présents.

27. — Les membres du Bureau sont chargés de faire dépôt à la Préfecture de la Seine des Statuts et des noms des membres dudit Bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 28 mars 1884. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la Direction ou des Statuts.

CAISSE DES RETRAITES

RÈGLEMENT

1. — L'actif de la Caisse de Retraites se compose :

Du prélèvement de la moitié du capital social ;

Des subventions, dons et legs faits à ladite caisse ;

De l'intérêt des fonds placés ;

Du prélèvement de 25 p. % sur les cotisations annuelles.

2. — La Caisse des Retraites est administrée par trois sociétaires, dont un des vice-présidents du Syndicat des Journalistes, délégués à cet effet par le Conseil syndical, chaque année, le jour de la nomination du Bureau. Leurs pouvoirs vont d'une Assemblée générale statutaire à la suivante. Ces trois administrateurs effectifs devront présenter deux fois par an, au mois de mars et au mois d'octobre, un rapport détaillé au Conseil syndical sur les opérations de la dite Caisse.

En plus du carnet spécial de compte courant affecté à chaque caisse et à chaque établissement de crédit, il sera tenu à jour un registre spécial pour les remboursements et emplois de fonds nécessités par les tirages ; ce

registre devra indiquer les valeurs, leur nombre, numéros et sommes.

Le Conseil syndical sera consulté sur les emplois ou remplois de fonds à effectuer par les administrateurs de la Caisse.

Tous les ordres aux établissements de crédit seront donnés et signés par deux des administrateurs et revêtus du visa du Président du Syndicat des Journalistes. Les chèques porteront également, avec la signature du Président, celles de deux des administrateurs. Ces chèques seront établis au nom du Crédit Industriel qui effectuera les encaissements au Crédit Foncier. Pour les mutations, il sera fait mention des délibérations du Conseil syndical les concernant.

Dans le cas où l'un des administrateurs aurait un compte personnel ouvert dans le même établissement de crédit que le Syndicat, aucune somme de la Caisse ne devra être portée à ce compte personnel.

En cas de décès ou de démission d'un des administrateurs, les deux autres restent chargés de l'administration, en attendant la désignation du successeur par le Conseil syndical. Celui-ci devra y pourvoir dans la réunion mensuelle qui suivra le décès ou la démission.

Aucun prêt ne pourra être consenti

sur la Caisse des Retraites. Si un rentier demandait l'avance de sa pension, il ne pourrait lui être versé que le montant des arrérages qui lui seraient dûs, au jour de la demande, sur le semestre en cours, mais après avis favorable du Conseil syndical.

Les administrateurs de la Caisse de Retraites ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation, personnelle ou solidaire, envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

3. — Au fur et à mesure des rentrées, les fonds sont déposés en compte courant dans une caisse publique.

4. — Déduction faite des frais de gestion, l'actif est placé en fonds d'État, emprunts de villes, obligations et placements garantis selon le vœu de la loi.

5. — Tout sociétaire a droit à une retraite minimum de 500 francs à l'âge de 55 ans, après quinze années de présence dans le Syndicat.

L'exercice de ce droit est fixé comme il suit :

Il est dressé un tableau sur lequel les cent membres les plus anciens du Syndicat sont classés par ordre d'admission et d'âge.

Ce tableau, qui ne pourra comprendre un plus grand nombre de membres, constitue l'état des sociétaires ayant un droit immédiat ou éventuel à la pension de retraite, suivant le nombre de pensions que les revenus de la Caisse pourront permettre de servir.

Un deuxième tableau comprendra les membres admis postérieurement, jusqu'à concurrence de cent, également classés entre eux d'après l'ordre de leur admission et de leur âge.

Dès que tous les sociétaires inscrits au premier tableau auront été admis à la jouissance de la pension, les arrérages des capitaux de l'Association qui deviendront libres seront appliqués au service des pensions du deuxième tableau.

Il en sera de même indéfiniment pour tous les groupes de cent qui se formeront dans la suite.

Si plusieurs sociétaires ont été admis le même jour, l'antériorité est acquise au plus âgé.

6. — Le rachat de la cotisation s'opérera *obligatoirement* en un, deux, trois ou quatre termes annuels et successifs pour les bénéficiaires de la pension, dès leur entrée en jouissance.

Pour les membres inscrits avant le 25 mars 1905, le rachat de la cotisation est resté fixé à 100 francs, payables en une fois ou en annuités consécutives de 25 francs.

7. — Le chiffre de la retraite pourra être majoré, si les ressources de la Caisse le permettent ; mais cette majoration ne sera effectuée qu'après qu'aura été assuré le service des pensions au taux de 500 francs, dans les conditions indiquées par les précédents articles.

8. — *Clauses spéciales aux capitaux provenant de la Loterie de la Presse :*

a. — Le fonds de dotation provenant de la Loterie de la Presse est inaliénable.

b. — Le dépôt dudit capital sera effectué dans l'un des trois établissements suivants : Banque de France, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations.

c. — Le placement des fonds sera fait en rente sur l'Etat français, en obligations de la Ville de Paris, en obligations du Crédit Foncier, en obligations de Chemins de fer français continentaux ou coloniaux émises par les Compagnies auxquelles un minimum d'intérêts est garanti par l'Etat.

d. — En cas de dissolution du Syndicat, l'attribution du capital provenant de la Loterie de la Presse sera faite par l'Assemblée générale à une ou plusieurs Associations similaires pour le service de la Caisse de retraite, sous la ratification du ministre de l'Intérieur.

9. — Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent règlement sont abrogées.

LES CHEMINS DE FER

Permis à 1/2 Tarif.

Les 210 premiers Journalistes portés sur la liste des membres ayant éventuellement droit à une pension de retraite jouissent d'une réduction de 50 % sur les tarifs des chemins de fer, pour tous les réseaux.

L'administration de l'Etat (Sud-Ouest et Ouest ancien) leur accorde une carte de circulation permanente, renouvelable tous les trois ans.

Pour tous les autres réseaux, ils doivent, s'ils ne veulent pas éprouver de mécomptes, satisfaire très rigoureusement à ces recommandations :

1^o Adresser toutes les demandes de billets à demi-tarif, quatre jours au moins à l'avance, sous ce libellé :

M. A. TASTEVIN DE NOUVEL,
Président du Syndicat des Journalistes Français, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e).

2^o Pour obtenir le trajet souhaité, avoir bien soin : d'indiquer les Compagnies auxquelles on demande le parcours à demi-tarif, de désigner exactement les points de départ, d'arrivée, d'arrêt, et de munir la lettre d'autant de timbres de 0 fr. 10 qu'il y a de Compagnies visées.

3^o Joindre, en outre, au pli autant d'enveloppes *grand format*, affranchies à 0 fr. 10, portant le nom et l'adresse du bénéficiaire, qu'il y a de Compagnies sollicitées.

Les cinq Compagnies qui possèdent un réseau dans la banlieue de Paris, à savoir : l'Est, l'Ouest-Etat, l'Orléans, le Nord et le P.-L.-M., ont consenti à faire bénéficier nos sociétaires d'une réduction de moitié sur les prix des abonnements de banlieue.

Une carte d'abonnement, valable dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, à partir de Paris, et de la classe demandée, sera délivrée à ceux de nos sociétaires qui en feront la demande par l'intermédiaire du Président du Syndicat des Journalistes.

Les sociétaires détenteurs de cartes à 1/2 tarif délivrées par l'Etat n'en sont que dépositaires. En cas de décès, de démission ou de radiation, ces cartes doivent être restituées au Président du Syndicat des Journalistes, sous peine de sanctions judiciaires.

AVIS

Les bons de demi-tarif, qui avaient été supprimés en raison de la mobilisation et de l'état de guerre, sont aujourd'hui rétablis par toutes les Compagnies, sauf la Compagnie du Nord.

Pour certains parcours, la Compagnie de l'Est n'accorde pas de bons à demi-tarif.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

1915

Liste des Membres (248)

Bureau du syndicat.

Président : M. A. Tastevin de Nouvel.

Vice-Présidents { MM. H. Remy de Simony.
Gabriel Sallé.
V^{te} H. de France.

Secrétaire : M. François Veuillot.

Trésorier : M. Octave Chambon.

Conseil syndical.

MM. H. Bazire, Bouvattier, Denoyel, Oscar Havard, Jeanne, G. Latouche, Joseph Mollet, Paul Aimé-Paillard, Renauld, J. Sarda, V. Taunay.

Membres.

MM.

L'abbé Georges Ardant (1897), (P.), (1), *Croix de Limoges*, 43, rue de Trévisé, Paris, IX.

Henri Arsac (1894), (P.), Divers, 90, rue des Jancelins, Epernay (Marne).

D^r Paul Audollent (1899), *La France illustrée*, 1, rue François-Coppée, Paris, XV.

Marcel Auzillon (14), *Eclair de l'Est*, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Gabriel d'Azambuja (93) (Diego), *Croix*, 13, rue Florac, Marseille (B.-du-Rhône).

Firmin Bacconnier (08), 26, quai d'Orléans, Paris, IV.

Paul Bailly (1909), 46, rue de la Charité, Lyon (Rhône).

Joseph de Bar (1896), *Corrézien*, 3, place d'Iéna, Paris, XVI.

Pierre Barnola (F.), *Croix de Lyon et du Rhône*, 1, rue Penhièvre, Lyon (Rhône).

François Bazin (1893), (P.), *Le Salut*, Saint-Malo (Côtes-du-Nord).

Henri Bazire (1903), (P.), *Syndic, Libre Parole*, 5, rue de l'Alboni, Paris, XVI.

Maurice Beauchamp (14), réd. en chef des *Tablettes des Deux-Charentes*, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Gérard de Beauregard (1896), *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine).

(1) Le chiffre qui suit le nom indique la date d'entrée, F. signifie fondateur, P. signifie perpétuel, c'est-à-dire membre ayant racheté sa cotisation annuelle de 12 fr.

Alphonse Béchet (1889), (P.), *Univers*, 61, rue des Saint-Pères, Paris, VI.

Louis Béchet (05), (P.), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).

Joseph Bellet (F. P.), ancien directeur, passage des Roches, Lourdes (H^{tes}-Pyr.).

Jules Belorgey (09), *Bien du Peuple*, place Darcy, Dijon (Côte-d'Or).

Le chanoine Louis de Benque (F. P.), *Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, 17, avenue de la Motte-Piquet, Paris, VII.

Pierre Bernard (1914), *l'Avenir de la Loire*, 29, rue Michelet, Saint-Etienne (Loire).

Le baron de Bernon (F. P.), *Messager de Valence*, 3, rue des Saint-Pères, Paris, VI.

L'abbé Georges Bertoye (Franc), (06), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris, VIII.

Daniel Bertrand de Laflotte (1901). Divers, 87, boulevard Saint-Michel, Paris, V.

L'abbé Bertrin, (95), (P.), 23, boulevard Montparnasse, Paris, VI.

Henri Bidou (1900), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris, VII.

Vincent Biétrix (Tancrede de Visan), (04), *Revue de Philosophie*, 2, rue Lecourbe, Paris, XV.

Pierre Bietry (07), directeur de la *Voix française*, 4, boul. des Italiens, Paris, IX.

Edouard Blanc (1897), Directeur du *Moniteur de l'Oise*, Beauvais (Oise).

Joseph Blanchon (04), *Echo de Fourvières*, 4, place le Viste, Lyon (Rhône).

Louis Boivin (06), *Le Salut*, Saint-Malo.

Joseph Bon (95), *Volonté nationale*, Remiremont, 130, rue Borghèse, Neuilly.

Borrelly de Kervélégan (F. P.), Kérobstein, par Pont-l'Abbé (Finistère), 1, rue Mathelin-Rodier, Nantes (Loire-Inférieure).

Fernand Boucherit (05), 9, rue du Bloc, à Marle (Aisne).

Pierre Bouët (09), *Action catholique française*, 72, boulevard de Bercy, Paris, XII.

Maurice Bourges, (1896), (P.), *l'Abeille*, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Bourguet (Saint-Gayrac), (03), 67, rue Madame, Paris, VI.

Bouvattier (99), *Syndic, La Croix*, 219, rue de l'Université, Paris, VII.

Jacques de Bréda (P.), (1896), *Journal d'Albert, Picardie*, Albert (Somme).

- Henri Brun (10), *Paris-Centre*, Briare (Loiret).
- Fernand Butel (1889), (P.), *Patriote des Pyrénées*, avenue de Tarbes, Pau (B.-Pyr.).
- De Cardonne (1898), *Avenir de Loir-et-Cher*, Blois (Loir-et-Cher).
- Auguste Cavalier (99) (P.), *Paris-Nouvelles*, 26 bis, rue Pierre-Leroux, Paris, VII.
- René Chailland (1910) (P.), directeur de la *Mayenne*, Laval (Mayenne).
- Amédée Chaillouet (09), *Petit Berrichon*, 22, rue Notre-Dame, Bourges (Cher).
- Louis Chailloux (07), (Seine) *Croix*, 6, rue Jeanne-d'Arc, La Garenne-Colombes.
- Octave Chambon (F. P.), Syndic-Trésorier, directeur de la *Bourgogne*, 14, rue de l'Abbaye, Paris, VI.
- Adrien Charon (11), *Gazette libérale*, Clermont (Oise).
- Emmanuel Chastrusse (10), *Croix de la Corrèze*, Brive (Corrèze).
- Victor de Clercq (1890), Divers, 85, boulevard Saint-Michel, Paris, V.
- Louis Colin (1895), (P.), *Le Vosgien*, Maison Saint-Joseph, Saint-Dié (Vosges).
- Chanoine Collin (1915), directeur du *Lorrain*, Metz.
- Julien Coudy (06), *Croix*, 33, rue de Paris, Vincennes (Seine).
- Joseph Council (09), *Croix de l'Ain*, rue Saint-Jean, Bellay (Ain).
- Edouard Croisille (1893), (P.), directeur de la *Chronique Picarde*, et du *Messenger de la Somme*, 32, rue Debray, Amiens (Somme).
- Danis (1891) (P.), *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris, VI.
- Jules Dassonville (1910), *Presse régionale, Télégramme de Toulouse*, 7, rue Barrès, Meudon (Seine-et-Oise).
- Jules Delahaye (1890), (P.), député, 54, rue Joffroy, Paris, XVII.
- Joseph Denais (1902), député de Paris, *Libre Parole*, 8, rue de Levis, Paris, XVII.
- Camille Denoyel, Syndic, (1891), 80, rue Monceau, Paris, VIII.
- Depoin (F. P.), *Journal des Sténographes*, 150, boulevard Saint-Germain, Paris, VIII.
- Jean Desgranges (10), *Croix de Limoges*, Limoges (Haute-Vienne).
- Raymond Devèze (08), *Nouvelliste de Bretagne*, Vannes (Morbihan).
- Paul Devigne (08), Divers, 108, rue Falguière, Paris, XV.
- Eugène Dienne (11), *Emancipateur*, 78, rue Bertrand-Milcent, Cambrai (Nord).
- Ch. Doisnel du Val-Michel (1903), *Messenger Eudois*, 35, rue de Flacé, Mâcon (S.-et-L.).
- Edouard Drumont (F. P.), *Libre Parole*, 3 bis, passage Landrieu, Paris, VII.
- Paul Dubié (1911), *Mémorial des Pyrénées*, 11, rue Bernadotte, Pau (B.-Pyr.).
- Paul Duché (1905), *Liberté du Sud-Ouest*, 42 bis, boul. de Talence, Bordeaux (Gironde).
- Louis Dumarché, *Bien public* (09), rue Mably, Dijon (Côte-d'Or).
- Ambroise Dumont (1898), *Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
- Charles Dupuy (F. P.), *Soleil*, 40, rue de Verneuil, Paris, VII.
- Louis Durand (1903), *Bulletin des Caisses rurales*, 35, rue Elisée-Reclus, Paris, IX.
- Emile Duranthon (1892), *Libre Parole*, 4, rue Littré, Paris, VI.
- Henry Durrieux (1892), (P.), ancien directeur, 17, rue Lemercier, Paris, XVII.
- Maurice Eblé (1911), *Vie Nouvelle*, 13, boulevard Montparnasse, Paris, VI.
- Louis Ebrard (11), *Progrès Gapençais*, Gap (Hautes-Alpes).
- Jules Eloi (14), *Courrier du Pas-de-Calais*, Arras (Pas-de-Calais).
- Edmond Equoy (11), *Argus Soissonnais*, Soissons (Aisne).
- René Faidy (08), *Croix de Lyon*, 30, rue du Juge-de-Paix, Lyon (Rhône).
- Albert Faure (1899), directeur de l'*Alliance Démocratique*, Beauvais (Oise).
- Oscar de Ferenzy (Fraënzal) (1902), *Courrier Libéral*, Château de Conflans, Charenton (Seine).
- Paul Feron-Vrau (1900), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris, VIII.
- Eugène Flornoy (1903), Divers, 92, rue Joffroy, Paris, XVII.
- André Fossé d'Arcosse (1905), *Argus Soissonnais*, Soissons (Aisne).
- Pierre Fouillaud (09) (P.), *Croix de Limoges*, Limoges (Haute-Vienne).
- Pierre Fournel, (08), (P.), Divers, impasse Jeanne Mourillon, Toulon (Var).
- Louis Fournier (1901), (P.), *Mutualité Catholique*, 86, chemin latéral, Enghien-les-Bains (S.-et-O.).
- Henry de France (01), (P.), Vice-Président, *Propriétaire Chrétien*, 55, rue de Lille, Paris, VII.
- Siméon Froment (1903), (P.), *Avenir de l'Aube et Patriote de l'Aube*, Troyes (Aube).
- Guillaume Fromm (F. P.), *Univers*, 16, rue de Seine, Paris, VI.
- Georges Gabiolle (10), *Journal de Louviers et Réveil*, Evreux (Eure).
- Gaigé (1891), *Publicateur de l'Orne*, Domfront (Orne).
- Hyacinthe de Gailhard-Bancel (1901), *Messenger de Valence*, Allex (Drôme).
- Louis Galle, *Dépêche et Nouvelliste*, 9, rue de Paris, la Madeleine-lès-Lille (Nord).

- Bernard Gaudeau (le Chanoine) (02) (P.), directeur de la *Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris, vii.
- Gustave Gautherot (10), *Univers*, 5, rue de Bièvre, Fontenay-aux-Roses (Seine).
- A. Gendrot (Jean-Drault) (1889), *Libre Parole*, 237, faub. Saint-Honoré, Paris, 1.
- Auguste Geoffroy de la Mothe (1898), directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, Louvemont (Haute-Marne), 26, rue d'Armaillé, Paris, xviii.
- H. Gibert (F. P.), *Avant-Garde de l'Ouest*, route de Ducey, Avranches (Manche).
- Gilly Pierre (13), *Télégramme de Toulouse*.
- Alain Gouzien (1896), rédacteur à la *Croisade française* et au *Qui vive ?*, 30, rue Antoinette, Paris, xviii.
- Paul Grappin (10), *Informations du Bulletin des Halles*, 3, rue des Grands-Augustin, Paris, vi.
- Joseph Grave, (10), *Volonté Nationale*, Remiremont (Vosges).
- Jean Grégoire (11), *Liberté du Cantal*, Aurillac (Cantal).
- Joseph Grenier (1903), Romans (Drôme).
- Joseph Gries (11), *Messenger de la Creuse*, Guéret (Creuse).
- Louis Guérif (P.), (09), *Chronique Angevine*, 91, rue Saint-Jacques, Angers.
- Maurice Guérin (10), *Petit Démocrate*, 6, rue Raspail, Limoges (Hte-Vienne).
- Gaston Guèze (06), *Express du Midi*, 49, boul. d'Arcole, Toulouse. (Hte-Gar.)
- Georges Hamon (1), *Journaux populaires*, 29, boul. Duchesse-Anne, Rennes (I.-et-V.)
- Joseph Hastings (07), (P.), *Le Var*, Draguignan (Var).
- Bernard Hastings (1914) (P.), co-directeur du *Var*, Draguignan (Var).
- René Haudot (11), *Nouvelles de l'Aisne*, Château-Thierry (Aisne).
- Tancrède de Hauteville (1899), *Croix du Calvados*, Argences (Calvados).
- Oscar Havard (F. P.), Syndic, directeur du *Soleil*, 109, rue de Grenelle, Paris, vii.
- George Havard (12), Directeur du *Télégramme des Provinces de l'Ouest*, 26, rue du Boccage, Nantes (Loire-Inférieure).
- Henriot (Henry-Maigrot) (1903), 17, rue de Calais, Paris, ix.
- Paul Hervé (07), *Gazette d'Annonay*, (Ardèche).
- Emile Hervet (1881), (P.), *Journal de la Nièvre*, Nevers (Nièvre).
- Gabriel Hocart (1896) (P.), *Croix de Paris*, *Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauveau, Versailles (S.-et-O.).
- Louis Hosotte (1911), *Eclair Comtois*, 4, rue de Lorraine, Besançon (Doubs).
- Xavier Hostin (1899), *Croix du Morbihan*, Lorient (Morbihan).
- Huet Saint-Pol (1892), *Messenger de Paris*, 31, rue de Verneuil, Paris, vii.
- Louis Hugonard (1914), *Croix de l'Isère*,
- Joseph Jacques (1903), *Jura Libéral*, 39, quai Veil-Picard, Besançon (Doubs).
- Elie Jacquet (13), *Salut national*, Limoges (Haute-Vienne).
- Jaudounenc (1899), *Avenir du Lot-et-Garonne*, Agen (Lot-et-Garonne).
- Alphonse-Stanislas Jeanne (1900), (P.) Syndic, 316, rue de Vaugirard, Paris, xv.
- Gaston Jollivet (1900), 13, rue Saint-Florentin, Paris, viii.
- Roger Lacaud (1911), directeur de l'*Indicateur de Cognac*, 9, rue Emile-Albert, Cognac (Charente).
- De Lacoste Lareymondie, rédacteur en chef de l'*Eclair de l'Ouest*, Niort (2 Sèvres).
- André Lacroix (1897), (P.), *Divers*, 73, rue d'Antibes, Cannes (Alpes-Maritimes).
- Louis Lamapet (08), ancien directeur, Moulins (Allier).
- Le baron Tristan Lambert (F. P.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, avenue du Roule, Neuilly (Seine).
- Jean de Lannoy (1911), *Avenir de Trouville*, 15, rue Vezelay, Paris, viii.
- Georges Larigaldi (1911), directeur de *La Croix de la Charente*, 21, rue du Soleil, Angoulême (Charente).
- Dr Larrieu (1891) (P.) *Polybiblion Eskualduna*, 58, rue de Vaugirard, Paris, viiii.
- Maurice Lasnier (1898), 77, faubourg Bourgogne, Orléans (Loiret).
- Gabriel Latil (11) (P.), *Le Var*, Draguignan (Var).
- Ernest Latil (11) (P.), *Le Var*, Draguignan (Var).
- Gabriel Latouche (1899), Syndic, *Eclair*, *Soleil*, 86, rue du Bac, Paris, viii.
- Georges-Claudius Lavergne (F. P.), 13, rue Bréa, Paris, vi.
- Louis Laya (1902), *Action Libérale*, *Croix*, 14, avenue Schneider, à Clamart (Seine).
- Raphaël Lecercf (09), *Croix de la Mayenne*, 24, rue des Fossés, Laval (Mayenne).
- Dr René Le Fur (1897), *Le Breton de Paris*, 14, rue Vaneau, Paris, viii.
- Louis Le Gal (11), *Nouvelliste de Bretagne*, 37, rue de Brest, Lorient (Morbihan).
- Le Monnier (Jules-Romain) (1904), *Croix de l'Orne*, Mantilly (Orne).
- Henri le Roux de Selien (1902), *Soleil*, 30, rue de Naples, Paris, viii.

Victor Lespine (1905), directeur de l'*Express du Midi*, 40, place de l'École-d'Artillerie, Toulouse (Haute-Garonne).

Joseph l'Hopital (1898) *Croix de l'Eure*, Angerville, Evreux et Paris, 167, boulevard Malesherbes.

Charles Liagre (1905), *Croix du Nord*, 36, rue d'Ennequin, Loos-lès-Lille (Nord).

Abbé Marcellin Lissorgues (14), *Croix du Cantal*, Aurillac.

Georges Loire (1887), rédacteur en chef du *Morbihannais*, Lorient (Morbihan).

Arthur Loth (1893) (P.), *Soleil*, 17, rue Saint-Médéric, Versailles (S.-et-O.).

Georges Loth (1905), *Divers*, 12, rue d'Angoulême, Versailles (S.-et-O.).

Joseph Lucien-Brun (11), 2, avenue de l'Archevêché, Lyon (Rhône).

Athanase Maire (1891), *Croix de la Charente*, Cognac (Charente).

Maurice Malou (10), *Courrier de la Meuse*, place Chevert, Verdun (Meuse).

Baron André de Maricourt (1904), *Gaulois*, *Echo de Paris*, etc., Villemétrie, par Senlis (Oise).

Emile Marsac (08), *La Vendée*, Fontenay-le-Comte (Vendée).

Albert Marie (14), *Avranchin*, Avranches (Manche).

Philippe Marquis (14), *Petit Patriote*, 4, rue Emma, Nice (Alpes-Maritimes).

Antoine Martin (14) (P.), *Le Document*, *Le Trait d'Union*, place d'Ainay, Lyon.

René Martin (09), rédacteur en chef du *Petit Déodacien*, Saint-Dié (Vosges).

De Martrin-Donos (96) (P.), *Etoile de la Vendée*, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Martial Massiani (14) (P.), *Libre Parole*, 9, rue Jacquemont, Paris, xvii.

Georges Maze-Sencier (1908), *Action Libérale*, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris, 1.

Pierre Mehlin (88) (P.), *Patriote du Sud-Est*, 75, rue Hérold, Nice (Alpes-Maritimes).

Alfred Méliçon (88), *Nouvelliste de Lyon*, Voiron (Isère).

Jules Mercier (1904), *Bien Public*, Dijon.

Henri Merlier (06) (P.), directeur de *La Vigie*, 2, rue Olivier-de Serres, Paris, xv.

Alfred Michelin (08), *Croix*, 3, rue de Beaudreville, Meudon (Seine-et-Oise).

Joseph Mollet (1889), 11, rue du Mont-Thabor, Paris, 1^{er}.

Albert Monniot (1911), *Libre Parole*, 8, rue Rougemont, Paris, ix.

Henry de Montardy (1905), *Bulletin de la Semaine*, 15, rue Saint-Simon, Paris, VII.

Paul Morant (06), *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes (Aube).

Henri Morin (06), illustrateur de journaux, 9, avenue de Breteuil, Paris, vii.

Raoul Narsy (1894), *Bulletin de la Semaine*, 44, avenue du Maine, Paris, xv.

Louis Nemoz (08), *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).

Albert Nicollet (14), *Express de l'Ouest*, Nantes (Loire-Inférieure).

Augustin Nicolle (11), *Courrier de Bressuire*, *Eclair de l'Ouest et Petit Gâtinais*, Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Charles Nicoullaud (1895) (P.), *Revue internationale des Sociétés secrètes*, 76 bis, rue Perronet, Neuilly (Seine).

Nourisson (Marcel-Rosny) (1899), *Abbevilleois*, Abbeville (Somme).

Henri d'Ortho (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois (Loir-et-Cher).

Paul Aimé-Paillard (F. P.), Syndic, *Défense de Seine-et-Marne*, 3, place Centrale, Fontainebleau (S.-et-M.).

Papillon (1893), *Action Libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris, vii.

Paul Parsy (1908), *Croix*, 27, rue du Docteur-Blanche, Paris, xvii.

Alfred Perrin (1888), *Avranchin*, 4, place Constantin-Pecqueur, Paris, xviii.

Pierre Perrin (10), rédacteur de l'*Avenir du Dimanche* et de *La Semaine* d'Yssingaux, place Michelet, Le Puy (Haute-Loire).

J. Picavet (08) (P.), *Chronique Picarde*, 126, rue de Beauvais, Amiens (Somme).

Pierre l'Ermite (1900), *Croix*, 26, rue de Chaillot, Paris, xvi.

Paul Pigelet (1898), *Patriote Orléanais*, Orléans (Loiret).

Camille Pillot (Camillus) (1900) (P.), *la Volonté Nationale*, Divers, 210, boulevard Raspail, Paris, xiv.

Robert Piot (1904) (P.), *Courrier des Rédactions*, Aluze, par Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

René Poisson (13), *Messenger de Paris*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, 11.

Gratien Pon (1912), *Patriote des Pyrénées*, Pau (Basses-Pyrénées).

Maurice Ponthière (1902), *Divers*, 28, rue Victor Hugo, Bois-Colombe (Seine).

C. L. Poulin (1808), *Croix*, 3, rue de la Trinité, Paris, ix.

Paul Pouyé, *Défense de Seine-et-Marne*, 19, rue de la Paroisse, Fontainebleau.

Armand Praviel (10), *Express du Midi*, 9, rue du Sénéchal, Toulouse (H^{te}-Gar.).

Emmanuel Quenault (1912), *Nouvelles du Centre et de l'Ouest*, 2, rue Colbert, Tours (Indre-et-Loire).

Rallet de Lavermont (1900), (P.), *Echo de la Marne*, 46, rue David, Reims (Marne).

- Henry Ramez (10), *Réveil*, Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, (Nord).
- Antoine Redier (08), directeur de la *Revue française*, 4, rue de Sèvres, Paris, vi.
- Ernest Renauld (99), Syndic, 4, rue de la Terrasse, Paris, xvii.
- Auguste Reynis (1909), *Liberté de Bordeaux*, 34, rue de Metz, Toulouse.
- Jean de Ricault d'Héricault (1902) (P.), *Revue catholique et Royaliste*, 71 bis, rue de Vaugirard, Paris, vi.
- Richardet (1891), *Revue idéaliste*, *Bulletin hebdomadaire*, 1, rue Mignet, Paris, xvi.
- Jules Riché (08), directeur du *Semeur*, 4, rue Saint-Louis, Versailles (S.-et-O.).
- Rincé (1888) (P.), ancien directeur de la *Vendée*, La Guérinière, Noirmoutiers (Vend.)
- Emmanuel Rivière (1898), (P.), directeur de l'*Echo du Centre*, Blois (Loir-et-Cher).
- Henri Rochelle (1912), *Nouvelles du Centre*, Belle-Ile, Saint-Symphorien, près Tours.
- Auguste Rochette (04), *Courrier de Tournon*, 6, rue du Port, Tournon-sur-Rhône.
- Le vicomte de Romanet (1893) (P.), *Revue du Perche*, château des Guillels, par Mortagne (Orne).
- Félix de Rosnay (1897). Divers, 19, avenue de Tourville, Paris. ix.
- Gabriel de Roton (Notor) (1901). Divers, 23, rue de Bourgogne, Paris, vii. Le Vignaux-Sauternes, (Gironde).
- Élie Rouquette. *Etoile de la Vendée*, Les Sables d'Olonne (Vendée).
- Joseph Rousseau (68). *Pays Sarthois*, 20, rue de Thoré, Le Mans (Sarthe).
- Rubat du Mérac (03). 5, avenue de la République, Nanterre (Seine).
- Gabriel Sallé (04). (P.). Vice-Président, *Écho Dunois*, Châteaudun (Eure-et-Loir).
- Joseph Sarda (1896), (P.), Syndic, *Semeur de Versailles* et Divers, 15, boul. de la Reine, Versailles (S.-et-O.).
- Henri Savatier (1809), *Mouvement social*, 40, rue de la Cathédrale, Poitiers (Vienne).
- Léon de Seilhac (1895), *La République*, 92, rue Lafayette, Paris, ix.
- Georges Servois (1902), (P.) *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.
- Paul Simonnot (92), (P.), anc. rédacteur à la *Corporation*, Kervenic, Vannes. (Morb.)
- H. Remy de Simony (90), (P.), Vice-Président, directeur du *Publicateur de la Vendée*, 14, rue Victor-Hugo, Thiais (S.-et-O.).
- Léonel de Sorbiers de la Tourrasse (1896). Divers 16, rue de la Chanoinesse, Paris, iv.
- Louis de Soye (1910), *Semaine religieuse*, 18, rue des Fossés Saint-Jacques, Paris, v.
- Franck Taberne (1897). (P.). *Univers*, 77, avenue Michel-Ange, Bruxelles.
- Paul Tailliez (F.), *Le Nouvelliste de la Sarthe*, 52, rue Bollet, Le Mans (Sarthe)
- Maurice Talmeyr (03), Divers, parc de Montretout, Saint-Cloud (S.-et-O.).
- A. Tastevin de Nouvel (F. P.), Président, Agence les *Journaux-Unis*, 11, rue du Pré aux-Clercs, Paris, vii.
- Victor Taunay (F. P.), Syndic, 93, rue du Bac, Paris, vii.
- André Tavernier (1914), *Journal de Roubaix*, Roubaix (Nord).
- Amand Terrière (08), *Eclair de l'Est*, 15, rue Messier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- Marquis Raymond de la Tour du Villard (07), *Soleil*, 75, rue de Rennes, Paris, vi.
- Jos Tourmentin (07), (P.). *Franc-Maçonnerie démasquée*, 24 rue Las Cases, Paris, vii.
- J. Jacques Tourret (14). *Express de Lyon*, Lyon (Rhône).
- Chanoine Touzery (14), directeur de l'*Union Catholique*, Rodez (Aveyron).
- Abbé M. B. J. Touzery (14), *Union Catholique*, Rodez (Aveyron).
- Abbé Trouillet (14), de la *Croix de Saône-et-Loire*, place Sainte-Barbe, Autun.
- Paul Verdun (1889) (P.), *Soirées en Famille*, 4, rue des Chartreux, Paris, vi.
- François Veuillot (07), Syndic Secrétaire, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, vii.
- Charles Vincent (1887), (P.), 42, rue des Perchamps, Paris, xvi.
- Viton de Thorame (1895) (P.), Dr fonder du *Semeur Algérien*, 49, rue Michelet, Alger.
- Maurice Vivier (04), *Journal de Saint-Palais*, Saint-Palais (Basses-Pyrénées).
- Vicomte de Wall (1900), *Bourgogne, Eclair Comtois*, 9, rue d'Aguesseau, Paris, viii.
- Abbé Wetterlé (1915), directeur du *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, Colmar.
- Joseph Zamanski (07), *Mouvement social, Libre Parole*, 38, av. de la Bourdonnais, Paris, i

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DES RETRAITES

État des Sociétaires ayant un droit, soit acquis, soit éventuel à la pension

DROIT ACQUIS
de la 1^{re} CENTAINE (A) (Pensionnés 41)

N. d'ordre	N. au reg. Mat ^{re}	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
		MM.			
1	3	Louis de Benque.	Fondateur	24 Janvier 1830	1901
2	4	H. Gibert.	—	2 Mai 1836	—
3	5	O. Havard.	—	24 Mai 1845	—
4	6	Drumont.	—	3 Mai 1844	—
5	7	Dupuy.	—	17 Août 1844	—
6	8	Fromm.	—	21 Mars 1845	—
7	9	Lambert.	—	16 Février 1846	—
8	11	Lavergne.	—	16 Juillet 1847	1902
9	13	Bellet.	—	6 Mars 1848	1903
10	14	Borrely de Kervélegan	—	16 Juillet 1848	—
11	16	Rincé.	5 Janvier 1888	3 Juillet 1844	—
12	18	Mehlin.	5 Janvier 1888	16 Novembre 1850	—
13	19	Hervet.	8 Janvier 1891	7 Avril 1836	1905
14	20	Danis.	5 Mars 1891	20 Mars 1847	1906
15	21	Delahaye.	10 Avril 1890	5 Mai 1851	—
16	22	Vincent.	14 Avril 1887	9 Juin 1851	—
17	23	de Bernon.	2 Janvier 1890	11 Septembre 1851	—
18	24	Simonnot.	3 Mars 1892	12 Novembre 1842	1907
19	25	Aimé-Paillard.	Fondateur	1 ^{er} Avril 1852	—
20	26	Taunay.	—	20 Juillet 1852	—
21	27	Béchet.	2 Mai 1889	27 Juillet 1852	—
22	28	Depoin.	Fondateur	17 Janvier 1853	1908
23	29	Butel.	7 Novembre 1889	24 Octobre 1853	—
24	30	A. Loth.	11 Décembre 1893	16 Décembre 1842	—
25	31	Bazin.	2 Mars 1893	26 Février 1854	1909
26	32	Arsac.	3 Juin 1894	2 Avril 1851	—
27	33	H. Durrieux.	7 Janvier 1892	25 Septembre 1854	—
28	34	Tastevin de Nouvel.	Fondateur	17 Février 1855	1910
29	35	Chambon.	Fondateur	25 Avril 1855	—
30	36	Viton.	26 Mai 1895	23 Septembre 1843	—
31	37	L. Colin.	2 Juillet 1895	20 Mars 1847	—
32	38	Nicoullaud.	7 Novembre 1895	3 Mars 1854	—
33	39	Bertrin.	5 Décembre 1895	7 Juillet 1851	—
34	40	de Bréda.	6 Janvier 1896	28 Février 1849	1911
35	41	Hocart.	5 Mars 1895	24 Mai 1856	—
36	42	Rivière.	1 ^{er} Avril 1897	15 Mai 1855	1 ^{er} Avril 1912
37	43	Croisille.	7 Janvier 1892	1 ^{er} Juin 1857	1 ^{er} Juin 1912
38	45	Remy de Simony.	9 Janvier 1890	15 Octobre 1857	15 Octobre 1912
39	46	Bourges.	6 Janvier 1896	27 Décembre 1858	27 Décembre 1913
40	47	Taberne.	6 Mai 1897	31 Mars 1859	31 Mars 1914
41	48	de Romanet.	2 Janvier 1893	8 Juillet 1859	8 Juillet 1914

DROIT ÉVENTUEL

de la 1^{re} CENTAINE (A)

(29)

N. d'ordre	N. au reg. Min.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
		MM.			
42	50	Narsy (Scarpatett.)	4 Janvier 1894	25 Septembre 1860	25 Septembre 1915
43	51	Denoyel.	5 Février 1891	21 Octobre 1860	21 Octobre 1915
44	52	Richardet.	5 Novembre 1891	28 Novembre 1860	28 Novembre 1915
45	54	Huet Saint-Pol.	7 Avril 1892	10 Janvier 1861	10 Janvier 1916
46	55	Tailliez.	Fondateur	3 Mars 1861	3 Mars 1916
47	56	de la Tourrasse.	3 Décembre 1893	19 Juin 1861	19 Juin 1916
48	57	de Seilhac.	3 Février 1895	7 Août 1861	17 Août 1916
49	58	Barnola.	Fondateur	17 Septembre 1861	17 Septembre 1916
50	59	Verdun.	7 Février 1889	2 Novembre 1861	2 Novembre 1916
51	60	Mollet.	2 Mai 1889	18 Juin 1862	8 Juin 1917
52	61	de Martrin-Donos.	9 Avril 1896	12 Décembre 1862	12 Décembre 1917
53	62	Loire.	14 Avril 1887	26 Avril 1863	26 Avril 1918
54	63	Larrieu.	8 Janvier 1891	29 Mai 1863	29 Mai 1918
55	64	Gaigé.	5 Mars 1891	18 Octobre 1863	18 Octobre 1918
56	65	Blanc.	1 ^{er} Avril 1897	18 Décembre 1863	18 Décembre 1918
57	67	de Bar.	7 Juin 1896	10 Décembre 1864	10 Décembre 1919
58	68	Maire.	8 Janvier 1891	22 Janvier 1865	22 Janvier 1920
59	70	de Beauregard.	7 Mai 1896	31 Décembre 1865	31 Décembre 1920
60	71	Gendrot.	4 Juillet 1889	4 Janvier 1866	4 Janvier 1921
61	72	Papillon.	6 Avril 1893	5 Juin 1866	5 Juin 1921
62	73	Ardant.	13 Juin 1897	6 Juin 1866	6 Juin 1921
63	74	Duranthon.	7 Juillet 1892	11 Décembre 1866	11 Décembre 1921
64	75	Gouzien.	7 Juin 1896	30 Janvier 1867	31 Janvier 1922
65	76	A. Perrin.	4 Octobre 1888	25 Mai 1867	25 Mai 1922
66	77	de Clercq.	5 Février 1891	13 Octobre 1867	13 Octobre 1922
67	78	Joseph Bon.	3 Février 1895	15 Février 1868	15 Février 1923
68	79	Lacroix.	2 Décembre 1897	23 Mai 1868	23 Mai 1923
69	80	Sarda.	6 Janvier 1896	14 Janvier 1869	14 Janvier 1924
70	81	d'Azambuja.	6 Janvier 1896	2 Mai 1869	2 Mai 1924

DROIT ÉVENTUEL

de la 2^e CENTAINE (B)

(93)

N. d'ordre	N. au REG. M ^h	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
		MM.			
1	4	De Cardonne.	6 Janvier 1898	15 Janvier 1851	6 Janvier 1913
2	2	Geoffroy de la Mothe	10 Mars 1898	20 Janvier 1850	10 Mars 1913
3	3	Pigelet.	12 Mai 1898	9 Avril 1850	12 Mai 1913
4	4	L'Hôpital.	1 ^{er} Décembre 1898	16 Février 1854	1 ^{er} Décembre 1913
5	5	Latouche.	6 Janvier 1899	6 Septembre 1849	6 Janvier 1914
6	6	Paul Pouyé.	2 Février 1899	25 Octobre 1852	2 Février 1914
7	7	Savadier.	—	13 Novembre 1855	—
8	8	de Hauteville.	4 Mai 1899	25 Août 1838	4 Mai 1914
9	9	Bouvattier.	—	9 Septembre 1843	—
10	10	Hostin.	6 Juillet 1899	3 Janvier 1856	6 Juillet 1914
11	11	Jollivet.	1 ^{er} Février 1900	18 Octobre 1842	1 ^{er} Février 1915
12	12	Pillot.	7 Juin 1900	27 Juin 1859	7 Juin 1915
13	13	Dumont.	3 Février 1898	20 Décembre 1860	20 Décembre 1915
14	14	De Gailhard-Bancel.	11 Avril 1901	1 ^{er} Novembre 1849	11 Avril 1916
15	15	Fournier (abbé).	—	27 Mars 1859	—
16	16	Gaudeau (abbé).	17 Mai 1902	24 Septembre 1854	17 Mai 1917
17	17	Rallet de Lavermont	7 Juin 1900	1 ^{er} Août 1862	1 ^{er} Août 1917
18	18	Audollent.	2 Février 1899	7 Août 1862	7 Août 1917
19	19	Poulin (abbé).	12 Juillet 1898	1 ^{er} Septembre 1862	1 ^{er} Septembre 1917
20	20	Servois.	6 Novembre 1902	16 Novembre 1862	16 Novembre 1917
21	21	Maurice Talmeyr.	8 Janvier 1903	17 Mars 1850	8 Janvier 1918
22	22	Froment (abbé).	—	30 Mai 1861	—
23	23	Jaudouenc.	6 Juillet 1899	27 Janvier 1863	27 Janvier 1918
24	24	Louis Durand.	19 Avril 1903	15 Octobre 1859	19 Avril 1918
25	25	Flornoy.	—	19 Juin 1860	—
26	26	Doisnel du Val-Michel	20 Mai 1903	20 Août 1852	20 Mai 1918
27	27	Maigrot.	5 Novembre 1903	13 Janvier 1857	5 Novembre 1918
28	28	Loutil (abbé).	10 Mars 1900	17 Novembre 1863	17 Novembre 1918
29	29	Bourguct.	3 Décembre 1903	2 Juin 1863	3 Décembre 1918
30	30	Laya.	4 Décembre 1902	24 Janvier 1864	24 Janvier 1919
31	31	de Wall.	7 Juin 1900	14 Février 1864	14 Février 1919
32	32	Blanchon.	23 Avril 1904	14 Mars 1856	23 Avril 1919
33	33	Feron-Vrau.	7 Juin 1900	17 Mai 1864	17 Mai 1919
34	35	de Laflotte.	11 Avril 1901	20 Août 1864	20 Août 1919
35	36	Sallé.	15 Décembre 1904	1 ^{er} Avril 1860	15 Décembre 1919
36	37	Duché.	10 Février 1905	29 Juin 1861	10 Février 1920
37	38	G. Loth.	19 Avril 1905	22 Mars 1853	19 Avril 1920
38	40	Mercier.	7 Janvier 1904	26 Avril 1865	26 Avril 1920
39	41	Lasnier.	10 Mars 1898	16 Octobre 1865	16 Octobre 1920
40	42	de Roton.	7 Février 1901	28 Octobre 1865	28 Octobre 1920
41	43	Grenier.	3 Décembre 1903	5 Juillet 1866	5 Juillet 1921
42	44	Morand.	29 Octobre 1903	21 Décembre 1849	29 Octobre 1921
43	45	Bertoye.	—	22 Mai 1857	—
44	46	Boivin.	29 Janvier 1906	18 Novembre 1866	18 Novembre 1921
45	47	de la Tour.	20 Avril 1907	13 Novembre 1861	20 Avril 1922
46	48	J. Tourmentin.	19 Mai 1907	5 Novembre 1850	19 Mai 1922
47	39	Fossé d'Arcosse.	19 Avril 1905	29 Octobre 1867	29 Octobre 1922
48	50	P. Hervé.	9 Novembre 1907	17 Janvier 1868	17 Janvier 1923

DROIT ÉVENTUEL

(80) de la 2^e CENTENAIRE (B) (suite)

N ^o d'ordre	N ^o au reg. Min.	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
		MM.			
49	51	de Rosnay.	6 Janvier 1899	12 Avril 1868	12 Avrtl 1923
50	52	Liagre.	4 Août 1905	24 Juin 1868	24 Juin 1923
51	53	L. Dumarché.	9 Novembre 1907	17 Décembre 1868	17 Décembre 1923
52	55	G. Maze-Sencier.	15 Février 1908	16 Mars 1866	—
53	56	de Ferenzy (Fraenzel).	23 Janvier 1902	5 Août 1869	5 Août 1924
54	57	Renauld.	2 Février 1899	16 Octobre 1869	16 Octobre 1924
55	58	Merlier.	29 Janvier 1906	28 Décembre 1869	28 Décembre 1924
56	59	Le Monnier.	29 Janvier 1906	21 Mars 1870	21 Mars 1925
57	60	Lespine.	13 Décembre 1905	31 Mai 1870	31 Mai 1925
58	61	Jeanne.	13 Décembre 1900	13 Novembre 1870	31 Novembre 1925
59	62	F. Veillot.	20 Avril 1907	31 Mars 1870	31 Mars 1925
60	63	D'Ortho.	18 Octobre 1900	19 Janvier 1871	19 Janvier 1926
61	64	Faure.	5 Octobre 1899	27 Janvier 1871	27 Janvier 1926
62	65	Rubat du Merac.	5 Novembre 1903	16 Juillet 1871	16 Juillet 1926
63	66	Cavalier.	11 Janvier 1900	1 ^{er} Septembre 1871	1 ^{er} Septembre 1926
64	67	Nourisson.	4 Mai 1899	2 Octobre 1871	2 Octobre 1926
65	68	De Montardy.	13 Décembre 1905	13 Octobre 1871	13 Octobre 1926
66	69	Le Fur.	6 Mai 1897	12 Janvier 1872	12 Janvier 1927
67	70	De France.	7 Janvier 1901	16 Mars 1872	16 Mars 1927
68	71	Coudy.	31 Mai 1906	18 Février 1872	18 Février 1927
69	72	Bazire.	3 Décembre 1900	9 Novembre 1872	9 Novembre 1927
70	73	J. Hastings.	26 Janvier 1907	17 Juillet 1872	17 Juillet 1927
71	74	P. Biétry.	19 Mai 1907	9 Mai 1872	9 Mai 1927
72	76	Moriu.	26 Janvier 1906	21 Janvier 1873	21 Janvier 1928
73	77	Guèze.	24 Novembre 1906	29 Juillet 1873	29 Juillet 1928
74	78	Bechet.	10 Février 1905	22 Août 1873	22 Août 1928
75	79	Bidou.	11 Janvier 1900	28 Juin 1874	28 Juin 1929
76	80	De Maricourt.	23 Avril 1904	4 Décembre 1874	4 Décembre 1929
77	81	Chailloux.	12 Décembre 1907	20 Février 1874	20 Février 1929
78	82	Zamanski.	—	20 Mai 1874	20 Mai 1929
79	83	Firmin Bacconnier.	15 Février 1908	8 Octobre 1874	8 Octobre 1929
8	84	Vivier.	7 Juillet 1904	29 Janvier 1875	23 Janvier 1930
81	85	Ponthière.	6 Novembre 1902	17 Septembre 1876	17 Septembre 1931
82	86	Rochette.	23 Avril 1904	23 Avril 1877	23 Avril 1932
83	8	De Ricault d'Héricault	27 Mars 1902	Juin 1877	Juin 1932
84	88	Denais.	4 Décembre 1902	10 Août 1877	10 Août 1932
85	89	Boucherit.	10 Février 1905	20 Novembre 1877	20 Novembre 1932
86	90	Le Roux de Selien.	14 Juin 1902	15 Mars 1878	15 Mars 1933
87	91	Bietrix.	7 Janvier 1904	17 Décembre 1878	17 Décembre 1933
92		Pebevre. (R.).	17 Mai 1902	5 Juin 1880	5 Juin 1935
88	93	Piot.	7 Janvier 1904	1 ^{er} Novembre 1881	1 ^{er} Novembre 1936
89	94	Paul Parsy.	18 Janvier 1908	25 Février 1882	25 Février 1937
90	95	J. Jacques.	5 Novembre 1903	13 Février 1883	13 Février 1938
91	96	Paul Devigne.	15 Février 1908	24 Janvier 1883	24 Janvier 1938
92	97	Alfred Michelin.	—	27 Avril 1883	27 Avril 1938
93	98	Joseph Picavet.	—	30 Juin 1885	30 Juin 1940

(88)

DROIT ÉVENTUEL

de la 3^e CENTAINE (C)

(47)

N ^o d'ordre	N ^o an reg. M ^o te	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
		MM.			
1	1	Pierre Fournel.	11 Avril 1908	14 Novembre 1872	
2	2	Émile Marsac.	—	9 Décembre 1872	
3	3	Antoine Redier.	—	7 Juillet 1873	
4	4	Raymond Devèze.	16 Mai 1908	31 Janvier 1858	
5	5	Louis Nemoz.	—	25 Juillet 1857	
6	7	Joseph Rousseau.	8 Octobre 1908	5 Mai 1880	
7	8	Amand Terrière.	—	25 Juillet 1886	
8	9	Jules Riché.	21 Novembre 1908	12 Avril 1869	
9	10	René Faidy.	19 Décembre 1908	7 Septembre 1863	
10	11	Louis Lamapet.	—	10 Juillet 1865	
11	12	Alfred Méliçon.	—	21 Juin 1870	
12	13	Jules Belorgey.	16 Janvier 1909	11 Novembre 1852	
13	14	Pierre Fouillaud.	—	5 Octobre 1869	
14	15	Paul Bailly.	—	23 Mai 1876	
15	16	Amédée Chaillouet.	—	21 Septembre 1880	
16	17	Auguste Reynis.	20 Mars 1909	10 Juillet 1858	
17	18	Louis Guérif.	—	9 Juillet 1874	
18	19	Pierre Bouët.	—	2 Avril 1877	
19	20	René Martin.	—	19 Mai 1882	
20	21	Joseph Counil.	—	28 Mai 1875	
21	22	Louis Galle.	3 Septembre 1909	21 Novembre 1873	
22	23	Raphaël Lecercf.	17 Décembre 1909	8 Janvier 1871	
23	24	Georges Gabiole.	15 Janvier 1910	11 Juin 1864	
24	25	Joseph Grave	—	19 Août 1878	
25	26	Gautherot.	19 Février 1910	29 Juillet 1873	
26	27	De Soye.	—	22 Août 1869	
27	28	Grappin.	19 Mars 1910	22 Juillet 1874	
28	29	Chailland.	18 Juin 1910	24 Octobre 1858	
29	30	Chastrusse.	6 Octobre 1910	1 ^{er} Octobre 1862	
30	31	H. Brun.	—	1 ^{er} Octobre 1882	
31	32	A. Praviel.	—	18 Octobre 1875	
32	33	Ramez.	—	23 Mai 1876	
33	34	Perrin.	—	25 Septembre 1880	
34	35	Maurice Malou.	19 Novembre 1910	12 Janvier 1874	
35	36	Desgranges.	17 Décembre 1910	12 Janvier 1874	
36	37	Jules Dassonville.	—	24 Avril 1881	
37	38	Maurice Guérin.	—	21 Septembre 1887	
38	39	Abbé Larigaldi.	21 Janvier 1911	26 Mai 1870	
39	40	Albert Monniot.	18 Février 1911	13 Octobre 1862	
40	41	Louis Hosotte.	—	8 Juin 1871	
41	42	Maurice Éblé.	—	31 Juillet 1880	
42	43	Paul Dubié.	—	20 Juillet 1880	
43	44	Lacaud.	18 Mars 1911	24 Juillet 1875	
44	45	de Lannoy.	15 Avril 1911	20 Octobre 1869	
45	46	Hamon.	20 Mai 1911	12 Août 1875	
46	47	Dienne.	—	28 Juin 1877	
47	48	Ébrard.	—	20 Mai 1878	

STAGIAIRES

(38)

N° d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
	MM.			
1	Gries.	20 Mai 1911	27 Décembre 1883	
2	Charon.	17 Juin 1911	25 Octobre 1880	
3	Le Gal.	—	4 Octobre 1886	
4	J.-Lucien Brun.	20 Octobre 1911	8 Mars 1868	
5	Equoy.	—	27 Novembre 1880	
6	Nicolle.	—	14 Octobre 1881	
7	Grégoire.	—	7 Avril 1883	
8	Gabriel Latil.	16 Décembre 1911	4 Juin 1868	
9	Haudot.	—	24 Avril 1872	
10	Ernest Latil.	—	11 Juin 1874	
11	Henri Rochelle.	20 Janvier 1912		
12	Emmanuel Quénault.	—		
13	Elie Rouquette.	—		
14	Gratien Pon.	Avril 1912		
15	Georges Havard.	Juillet 1912	9 Septembre 1883	
16	Pierre Gilly.	3 Avril 1913		
17	Élie Jacquet.	30 Mai 1913		
18	J. de Lacoste-Lareymondie	—		
19	René Poisson.	—	1 ^{er} Avril 1883	
20	Albert Marie.	14 Février 1914	31 Mars 1872	
21	J.-J. Turret.	—	11 Avril 1881	
22	André Tavernier.	—	22 Août 1884	
23	Marcel Auzillon.	—	17 Mai 1885	
24	Albert Nicolleau.	—	12 Juin 1888	
25	Chanoine Touzery.	28 Mars 1914	4 Octobre 1843	
26	Philippe Marquis.	—	26 Décembre 1872	
27	M.-B.-J. Touzery.	—	19 Février 1875	
28	Abbé Antoine Martin.	—	22 Février 1875	
29	Abbé Trouillet.	—	6 Mars 1876	
30	Louis Hugonard.	—	17 Octobre 1878	
31	Abbé Marcellin Lissorgues	—	2 Février 1880	
32	Pierre Bernard.	—	14 Mars 1888	
33	Massiani.	—	1 ^{er} Juillet 1887	
34	Bernard Hastings.	21 Avril 1914	24 Avril 1879	
35	Jules Éloi.	9 Juin 1914	26 Janvier 1878	
36	Maurice Beauchamp.	—	16 Novembre 1881	
37	Abbé Wetterlé.	19 Décembre 1914		
38	Chanoine Collin.	—		

RÉCAPITULATION DES SOCIÉTAIRES

Droits acquis pensionnés T. A.	41
Droits éventuels T. A.	29
1 ^{re} centaine T. A.	70
2 ^e centaine T. B.	93
3 ^e centaine T. C.	47
Sociétaires actifs	210
STAGIAIRES	38
Total des Sociétaires	248

Liste des Sociétaires (1915)

N° d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Tableau et n° Mat.	N° d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Tableau et n° Mat.
	MM.				
1	Ardant Georges.	A 73	49	Colin.	A 37
2	Arsac Henri.	A 32	50	Collin (chanoine).	C 38
3	Audollent Paul.	B 18	51	Coudy Julien.	B 71
4	Auzillon Marcel	st. 23	52	Counil Joseph.	C 21
5	Azambuja (d') Gabriel.	A 81	53	Croisille Edouard.	A 43
6	Bacconnier Firmin.	B 83	54	Danis.	A 20
7	Bailly Paul.	C 15	55	Dassonville Jules.	C 37
8	Bar (de) Joseph.	A 67	56	Delahaye Jules.	A 21
9	Barnola Pierre.	A 58	57	Denais Joseph.	B 88
10	Bazin François.	A 31	58	Denoyel Camille.	A 51
11	Bazire Henri.	B 72	59	Depoin.	A 28
12	Beauchamp Maurice.	st. 36	60	Desgranges Jean.	C 36
13	Beauregard (de) Gérard.	A 70	61	Devèze Raymond.	C 4
14	Béchet Alphonse.	A 27	62	Devigne Paul.	B 96
15	Béchet Louis.	B 78	63	Dienne.	C 47
16	Bellet Joseph.	A 13	64	Doisnel du Val Michel.	B 26
17	Belorgey Jules.	C 13	65	Drumont Edouard.	A 6
18	Benque (de) Louis.	A 3	66	Lubié Paul.	C 43
19	Bernard Pierre.	st. 32	67	Duché Paul.	B 37
20	Bernon (de) F.	A 23	68	Dumarché Louis.	B 53
21	Bertoye Georges.	B 45	69	Dumont Ambroise.	B 13
22	Bertrand de la Fotte Daniel.	B 35	70	Dupuy Charles.	A 7
23	Bertrin (abbé).	A 39	71	Durand Louis.	B 24
24	Bidou Henri.	B 79	72	Duranthon Emile.	A 74
25	Biétrix (Tancède de Visau).	B 91	73	Durrieux Henri.	A 33
26	Biétry Pierre.	B 74	74	Eblé Maurice.	C 42
27	Blanc Edouard.	A 65	75	Ebrad Louis.	C. 48
28	Blanchon Joseph.	B 32	76	Eloi Jules.	st. 35
29	Boivin Louis.	B 46	77	Equoy Edouard.	st. 5
30	Bon Joseph.	A 78	78	Faidy René.	C 10
31	Borelly de Kervélégan.	A 14	79	Faure Albert.	B 64
32	Boucherit Fernand.	B 89	80	Ferenzy (Fraënzl).	B 56
33	Bouët Pierre.	C 19	81	Féron-Vrau Paul.	B 33
34	Bourges Maurice.	A 46	82	Flornoy Eugène.	B 25
35	Bourguet (Saint-Gayrac).	B 29	83	Fossé d'Arcosse André.	B 39
36	Bouvattier Jules.	B 9	84	Fouillard Pierre.	C 14
37	Bréda (de) Jacques.	A 40	85	Fournel Pierre.	C 1
38	Brun Henri.	C 31	86	Fournier Louis.	B 15
39	Butel Fernand.	A 29	87	France (de) Henry.	B 70
40	Cardonne (de) Henri.	B 1	88	Froment Siméon.	B 22
41	Cavalier Auguste.	B 66	89	Fromm Guillaume.	A 8
42	Chailland René.	C 29	90	Gabiolle Georges.	C 24
43	Chaillouet Amédée.	C 16	91	Gaigé.	A 64
44	Chailloux Louis.	B 81	92	Gailhard-Bancel (de).	B 14
45	Chambon Octave.	A 35	93	Galle Louis.	C 22
46	Charon Adrien.	st. 2	94	Gaudeau Bernard.	B 16
47	Chastrusse Emmanuel.	C 30	95	Gautherot Gustave.	C 26
48	Clercq (de) Victor.	A 77	96	Gendrot (Jean Drault).	A 71

N ^o d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Tableau et n. Mat.	N ^o d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Tableau et n. Mat.
	MM.				
97	Geoffroy de la Mothe A.	B 2	149	L'Hôpital Joseph.	B 4
98	Gibert H.	A 4	150	Liagre Charles.	B 52
99	Gilly Pierre.	st. 16	151	Lissorgues (Marcellin).	st. 31
100	Gouzien Alain.	A 75	152	Loire Georges.	A 62
101	Grappin Paul.	C 28	153	Loth Arthur.	A 30
102	Grave Joseph.	C 25	154	Loth Georges.	B 38
103	Grégoire Jean.	st. 7	155	Lucien-Brun Joseph.	st. 4
104	Grenier Joseph.	B 43	156	Maire Athanase.	A 68
105	Gries Joseph.	st. 1	157	Malou Maurice.	C 35
106	Guérif Louis.	C 18	158	Maricourt (Baron A. de).	B 80
107	Guérin Maurice.	C 38	159	Marsac Emile.	C 2
108	Guèze Gaston.	B 77	160	Marie Albert.	st. 20
109	Hamon Georges.	C 46	161	Marquis Philippe.	st. 26
110	Hastings Joseph.	B 73	162	Martin Antoine.	st. 28
111	Hastings Bernard.	st. 34	163	Martin René.	C 20
112	Haudot René.	st. 9	164	Martin-Donos (de).	A 61
113	Hauteville (Tancrede de).	B 8	165	Massiani Martial.	st. 33
114	Havard Oscar.	A 5	166	Maze-Sencier Georges.	B 55
115	Havard Georges.	st. 15	167	Mehlin Pierre.	A 18
116	Henriot (Maigrot).	B 27	168	Mélisson Alfred.	C 12
117	Hervé Paul.	B 50	169	Mercier Jules.	B 40
118	Hervet Emile.	A 19	170	Merlier Henri.	B 58
119	Hocart Gabriel.	A 41	171	Michelin Alfred.	B 97
120	Hosotte Louis.	C 41	172	Mollet Joseph.	A 60
121	Hostin Xavier.	B 10	173	Monniot Albert.	C 40
122	Huet Saint-Pol.	A 54	174	Montardy Henry (de).	B 68
123	Hugonard Louis.	st. 30	175	Morant Paul.	B 44
124	Jacques Joseph.	B 95	176	Morin Henri.	B 76
125	Jacquet Elie.	st. 17	177	Narsy Raoul.	A 50
126	Jaudounenc.	B 23	178	Nemoz Louis.	C 5
127	Jeanne (Alphonse).	B 61	179	Nicolleau Albert.	st. 24
128	Jollivet (Gaston).	B 11	180	Nicollé Augustin.	st. 6
129	Lacaud Roger.	C 44	181	Nicoulaud Charles.	A 38
130	Lacoste-Lareymondie (de).	st. 18	182	Nourison (Marcel Rosny).	B 67
131	Lacroix André.	A 79	183	Ortho (Henri d').	B 63
132	Lamapet Louis.	C 11	184	Aimé Paillard Paul	A 25
133	Lambert (Baron Tristan).	A 9	185	Papillon.	A 72
134	Lannoy (Jean de).	C 45	186	Parsy Paul.	B 94
135	Larigaldi (Georges).	C 39		Pebeyre (B).	B 92
136	Larrieu.	A 63	187	Perrin Alfred.	A 76
137	Lasnier Maurice.	B 41	188	Perrin Pierre.	C 34
138	Latil Gabriel	st. 8	189	Picavet J.	B 98
139	Latil Ernest.	st. 10	190	Pierre l'Ermite (Loutil).	B 28
140	Latouche Gabriel.	B 5	191	Pigelet Paul.	B 3
141	Lavergne G.-C.	A 11	192	Pillot Camille.	B 12
142	Laya Louis.	B 30	193	Piot Robert.	B 93
143	Lecerf Raphaël.	C 23	194	Poisson René.	st. 19
144	Le Fur René.	B 69	195	Pon Gratin.	st. 14
145	Le Gal Louis.	st. 3	196	Ponthière Maurice.	B 85
146	Le Monnier (J.-R.).	B 59	197	Poulin C.-L.	B 19
147	Le Roux de Selien Henri.	B 90	198	Pouyé Paul.	B 6
148	Lespine Victor.	B 60	199	Praviel Armand.	C 32

N. d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Tableau et n. Mat.	N. d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	Tableau et n. Mat.
	MM.				
200	Quenault Emmanuel.	st. 12	225	Simony (H. Remy de).	A 45
201	Rallet de Lavermont.	B 17	226	Sorbiers de la Tourasse (L. de).	A 56
202	Ramez Henri.	C 33	227	Soye (Louis de).	C 27
203	Redier Antoine.	C 3	228	Taberne Franck.	A 47
204	Renault Ernest.	B 57	229	Tailliez Paul.	A 55
205	Reynis Auguste.	C 17	230	Talmeyr Maurice.	B 21
206	Ricault d'Héricault (Jean de)	B 87	231	Tastevin de Nouvel.	A 34
207	Richardet.	A 52	232	Taunay Victor.	A 26
208	Riché Jules.	C 9	233	Tavernier André.	st. 22
209	Rincé.	A 16	234	Terrière Amand.	C 28
210	Rivière Emmanuel.	A 42	235	Tour du Villard (de la).	B 47
211	Rochelle Henri.	st. 11	236	Tourmentin J.	B 48
212	Rochette Auguste.	B 86	237	Tourret J.-J.	st. 21
213	Romanet (V ^{te} de).	A 48	238	Touzery (Chanoine).	st. 25
214	Rosnay (Félix de).	B 51	239	Touzery M.-B.-J.	st. 27
215	Roton (G. de).	B 42	240	Trouillet (Abbé).	st. 29
216	Rouquette Elie.	st. 13	241	Verdun Paul.	A 59
217	Rousseau J.	C 7	242	Veillot François.	B 62
218	Rubat du Mérac.	B 65	243	Vincent Charles.	A 22
219	Sallé Gabriel.	B 36	244	Viton de Thoranne.	A 36
220	Sarda Joseph.	A 80	245	Vivier Maurice.	B 84
221	Savatier Henri.	B 7	246	Wall (V ^{te} de).	B 31
222	Seilhac (Henri de).	A 57	247	Wetterlé (abbé).	st. 37
223	Servoies Georges.	B 20	248	Zamanski Joseph.	B 82
224	Simonnot Paul.	A 24			

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Liste des Sociétaires (34) ayant racheté leurs cotisations annuelles (Syndicat et Caisse de Prévoyance) et, par conséquent, n'ayant plus rien à payer (1915).

MM. :

1. H. ARSAC.
2. ARDANT.
3. BAZIN.
4. BARON DE BERNON.
5. Abbé BERTRIN.
6. J. DE BRÉDA.
7. F. BUTEL.
8. O. CHAMBON.
9. R. CHAILLAND.
10. L. COLIN.
11. E. CROISILLE.
12. F. FOUILLAUD.
13. P. FOURNEL.
14. L. FOURNIER.
15. B. GAUDEAU.
16. L. GUÉRIF.
17. J. HASTINGS.

MM. :

18. B. HASTINGS.
19. G. HOCART.
20. A. JEANNE.
21. Dr LARRIEU.
22. G. LATIL.
23. E. LATIL.
24. Antoine MARTIN.
25. MASSIANI.
26. Henri MERLIER.
27. C. NICOUILLAUD.
28. P. AIMÉ-PAILLARD.
29. R. PEBEYRE.
30. J. DE RICAULT.
31. G. SALLÉ.
32. G. SERVOIS.
33. V. TAUNAY.
34. VITON DE THORANNE.

Liste des Sociétaires (75) ayant racheté leur cotisation de 12 fr.

41 rachats obligatoires.
(pensionnés)

MM. :

H. ARSAC.
 François BAZIN.
 Alphonse BÉCHET.
 Joseph BELLET.
 Louis DE BENQUE.
 Baron DE BERNON.
 Abbé BERTRIN.
 BORELLY DE KERVÉLÉGAN.
 BOURGES (1914).
 Jacques DE BRÉDA
 Fernand BUTEL.
 Octave CHAMBON.
 Louis COLIN.
 Edouard CROISILLE.
 DANIS.
 Jules DELAHAYE.
 DEPOIN.
 Edouard DRUMONT.
 Charles DUPUY.
 Henry DURRIEUX.
 Guillaume FROMM.
 H. GIBERT.
 O. HAVARD.
 Emile HERVET.
 G. HOCART.
 Baron Tristan LAMBERT.
 G. C. LAVERGNE.
 A. LOTH.
 Pierre MEHLIN.
 Charles NICOUILLAUD.
 P. AIMÉ-PAILLARD
 RINCÉ.
 E. RIVIÈRE.
 DE ROMANET.
 Paul SIMONNOT.
 REMY DE SIMONY.
 TABERNE.
 TASTEVIN DE NOUVEL.
 Victor TAUNAY.
 Viton DE THORANNE.
 Charles VINCENT.

34 rachats volontaires.

MM. :

G. ARDANT.
 H. BAZIRE.
 L. BÉCHET.
 A. CAVALIER.
 R. CHAILLAND.
 H. DE FRANCE.
 P. FOUILLAUD.
 P. FOURNEL.
 L. FOURNIER.
 S. FROMENT.
 B. GAUDEAU.
 L. GUÉRIFF.
 J. HASTINGS.
 B. HASTING (1914).
 A. JEANNE.
 A. LACROIX.
 Dr LARRIEU.
 G. LATIL.
 E. LATIL.
 ANTOINE MARTIN (1914).
 DE MARTRIN-DONOS.
 MASSIANI (1914).
 H. MERLIER.
 E. Pebeyre.
 J. PICAVET.
 C. PILOT.
 R. PIOT.
 RALLET DE LAVERMONT.
 J. DE RICAULT.
 G. SALLÉ.
 J. SARDA.
 G. SERVOIS.
 J. TOURMENTIN.
 P. VERDUN.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Sociétaires décédés en 1914

MM. H. LUCIEN-BRUN.

CLAVERIE (7 mai 1914).

ARTHAUD (3 juin 1914).

Yves DE CONSTANTIN (juillet 1914).

Abbé GAFFRE (juillet 1914).

Noël TROUVÉ, mort au Champ d'honneur (1^{er} septembre 1914).

Pierre DUPONNOIS, mort au Champ d'honneur (septembre 1914)*.

DÉMISSIONNAIRE :

M. PAILLART, d'Abbeville.

Sociétaires admis en 1914 (20)

MM. :

1. Albert MARIE (*L'Avranche*).
2. J.-J. TOURET (*Express de Lyon*).
3. André TAVERNIER (*Journal de Roubaix*).
4. Marcel AUZILLON (*Eclair de l'Est*).
5. Albert NICOLLEAU (*Express de l'Ouest*).
6. Ch^{ne} TOUZERY (*Union Catholique Rodez*).
7. Philippe MARQUIS (*Petit Patriote*).
8. Abbé B.-J. TOUZERY (*Union Catholique Rodez*).
9. Abbé Antoine MARTIN (*Trait d'Union*).
10. Abbé TROUILLET (*Croix de Saône-et-Loire*).
11. Louis HUGONARD (*Croix de l'Isère*).

MM. :

12. Abbé Marcellin LISSORGUE (*Croix du Cantal*).
 13. Noël TROUVÉ (*Réveil de l'Oise*).
 14. Pierre BERNARD (*Avenir de la Loire*).
 15. MASSIANI (*Libre Parole*).
 16. Bernard HASTINGS (Co-directeur du *Var*).
 17. Jules ÉLOI (*Courrier du Pas-de-Calais*).
 18. Maurice BEAUCHAMP (*Tablettes des Deux-Charentes*).
 19. Abbé Wetterlé *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*.
 20. Chanoine Collin, *Le Lorrain*.
-
-

Sociétaires ayant racheté, en 1914, leurs cotisations annuelles (Syndicat et Prévoyance) et n'ayant plus rien à payer.

MM. :

1. Bernard HASTINGS.
 2. Abbé Antoine MARTIN.
 3. MASSIANI.
-

Sociétaire ayant racheté, en 1914, sa cotisation annuelle du Syndicat.

M. BOURGES (*Pensionné*).

(*) Voir dans ce Bulletin, page 4.

Syndicat des Écrivains Français

STATUTS

Adoptés par l'Assemblée constitutive du 5 Juin 1904

1. — Il est formé entre les écrivains qui adhèrent aux présents statuts, une Association professionnelle ou Syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'Association prend le nom de *Syndicat professionnel des Écrivains Français*. Son siège est à Paris (1); sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts (2).

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre auteurs et éditeurs, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour l'assistance mutuelle, pour l'écoulement et la vente des ouvrages, les secours à donner à des écrivains nécessiteux, la fondation de Caisses mutuelles de prévoyance pour la maladie et la vieillesse.

4. — Peuvent faire partie du Syndicat les écrivains tirant profit de leurs écrits, livres, brochures, etc. L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au *Bulletin mensuel*.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 francs.

Le versement d'une somme de cent francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre permanent. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

(1) 1, rue Martignac.

(2) 28 juin 1904.

Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, donner une dispense de payer sa cotisation.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais il peut rester membre des sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse, à l'actif desquelles il a contribué par des cotisations ou des versements de fonds.

8. — Il peut être établi des relations avec des correspondants de nationalité étrangère, mais sans qu'ils fassent partie de l'Association.

Direction.

9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un bureau qui est assisté, à titre consultatif, d'un Conseil syndical.

Nul ne peut faire partie du Bureau ou du Conseil syndical, s'il n'est Français ou ne jouit de ses droits civils.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

10. — Le Bureau se compose de cinq membres, savoir :

- Un président ;
- Deux vice-présidents ;
- Un secrétaire ;
- Un trésorier.

Ils sont élus par le Conseil syndical à la majorité des suffrages exprimés. La durée de leur mandat est de un an. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

11. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, une fois par mois, et toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement, si trois membres sont présents.

12. — Le Bureau prend toutes les décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'Association, à ses intérêts généraux et particuliers. Il prononce l'admission des membres nouveaux, fait les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts, prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil syndical et aux Assemblées générales. Il administre le patrimoine du Syndicat et présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations et sur la situation financière.

13. — Les membres du Bureau ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

14. — Le Président du Bureau est Président du Syndicat. Il dirige les travaux de l'Association.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil syndical et des assemblées générales, et la voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission. Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Il exerce toutes actions judiciaires et tous droits mobiliers et immobiliers, tant activement que passivement, en vertu d'une autorisation du Bureau.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale.

Il règle librement les dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

15. — Le secrétaire est dépositaire des registres, états et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il tient la correspondance et peut la signer par délégation du président. Au besoin il est remplacé par un autre secrétaire ou un autre membre du Bureau.

16. — Le trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat ; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'Association ; il solde les dépenses sur le visa du président ; il soumet l'état des recettes et dépenses à la vérification du Bureau. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte-rendu de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

Conseil syndical consultatif.

17. — Le Conseil syndical se compose de membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers, d'après un roulement établi au début de l'Association, par voie de tirage au sort ; ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, tous les trois mois, et toutes les fois que le Président ou trois de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

18. — Il nomme le Bureau et pourvoit aux vacances qui peuvent se produire dans le sein de ce Bureau.

Il émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau, et qui se rattachent à l'objet de l'Association.

Il examine les affaires contentieuses qui sont portées directement devant lui par les membres du Syndicat ou qui lui sont renvoyées par le Président ; il les concilie ou rend à leur égard sa sentence. Cette sentence est sans appel, et n'est pas soumise à l'exécution du tribunal ; la partie qui refuserait de l'exécuter serait exclue du Syndicat.

Assemblées.

19. — Les convocations à l'Assemblée générale doivent être faites huit jours au moins avant la réunion, et indiquer les questions à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, composée de tous les membres du Syndicat a lieu une fois par an à l'époque qu'elle aura fixée. Elle pourra en outre être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents. Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

20. — L'Assemblée générale procède, quand il y a lieu, aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical. Elle entend le rapport du Bureau et celui du trésorier. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois, les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et préalablement adressées au Bureau qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale qui juge souverainement.

21. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat est formellement interdite.

Patrimoine Syndical.

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° du droit d'entrée des associés ;
- 2° de leurs cotisations annuelles ;
- 3° des dons et legs qui peuvent être faits au Syndicat ;
- 4° des intérêts de placement des fonds sans emploi ;
- 5° de tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.

Dissolution.

23. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net sera appliqué à des œuvres d'utilité professionnelle.

Dispositions générales.

24. — Les présents statuts peuvent être révisés ou complétés par l'Assemblée générale. Aucune modification ne pourra venir en discussion devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical, et elle ne sera valable et exécutoire qu'autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des membres présents.

25. — Les membres du Bureau sont chargés de faire dépôt à la Préfecture de la Seine des statuts et des noms des membres du dit Bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Syndicat des Ecrivains Français

1915

LISTE DES MEMBRES

Bureau du Syndicat.

Président :

Vice-Présidents : Baron Jehan de Witte, (04), 14, rue Jean-Goujon, Paris, VIII.

Le chanoine Fonsagrives (90), 18, rue du Luxembourg, Paris, VI.

Secrétaire : Mihura, 168, boulevard Saint-Germain, Paris, VI.

Trésorier : Fénelon Gibon, 199, rue de Vaugirard, Paris, XV.

Conseil syndical.

Comte de Tinseau (94), 21, rue de Vienne, Paris, VIII.

Georges Firmin-Didot (94), 56, rue des Saint-Pères, Paris, VI.

Paul Harel (95), Echauffour (Orne).

Planteau du Maroussém (91), 31, rue de la Faisanderie, Paris, XVI.

Le chanoine Couget, 17, boulevard Pasteur, Paris, XV.

Baron Joseph du Teil, 2, quai Debilly, Paris, XVI.

Baron de Rosnay, 9, avenue de Tourville, Paris, VII.

Membres.

Gabriel Ardant (93), 9, rue du Printemps, Paris, XVII.

M^r Baudrillart, 74, rue de Vaugirard, Paris.

Charles Baussan, 80, rue Bonaparte, Paris, VI.

Dom Besse, 20, rue Monsieur, Paris, VII.

André Besson (09), Marconay (Jura).

Théodore Botrel (06), 21, rue Boissy-d'Anglas, Paris, VIII.

Robert de Boyer-Montégut, rue Grande-Allée, Toulouse.

Henri Brun, avocat, La Barre, par Ozouer-sous-Trézée (Loiret).

Abbé Charles Bujon, Moulins (Allier).

Gustave Chaix d'Est Ange (05), 22, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris, XVI.

Le comte de Colleville (94), 15, rue Lacépède, Paris, V.

Gabriel Collin (F.), 15, avenue de Breteuil, Paris, VII.

Louis de Combes (05), 16, rue Victor-Hugo, Lyon.

M^r Constans (94), camérier de Sa Sainteté, Le Vigan (Gard).

Baron de Contenson, 4, rue de l'Alboni, Paris, XVI.

L'abbé Georges Decock, Lambersart (Nord).

Louis Delalande (94), 2, rue de Lisbonne, Paris, XX.

Farocho (92), rue du Val, à l'Hay, (Seine).

Vicomte Henri de France, 55, rue de Lille, Paris, VIII.

H. Gaillard de Champris (12), aux Pins, Verneuil (Eure).

Charles Gailly de Taurines (98), 45, avenue Malakoff, Paris, XVI.

Gautier, éditeur (92), 33, rue de Bellechasse, Paris, VII.

Pierre de la Gorce, 4, rue Joseph-Bara, Paris.

J. de Gigord (12), 15, rue Cassette, Paris, VI.

Estienne Hennet de Goutel, 95, rue Royale, Versailles.

Joseph Joubert (94), 11, rue des Arènes, Angers.

Chanoine Jouin, curé de Saint-Augustin, 8, avenue Portalis, Paris, VIII.

M^r de Kernaeret (90), Saint-Martin-la-Forêt, Angers.

Albert Labbé (Jean-Ry) (98), 5, rue du Fossé, Amiens.

Comte de Lagrèze, 55, rue de Lille, Paris, VIII.

Langlois (88), 19, rue Hautefeuille, Paris, VI.

L'abbé Landeau (99), 42, via Milazzo, Rome.

Maurice Languereau (92), 33, rue de Bellechasse, Paris, VII.

Joseph de la Tourasse (12), 19, rue A.-Pallu, Le Vésinet (Seine).

L'abbé Joseph Lémann (90), 1, montée Balmont, Lyon.

LISTE DES DÉFUNTS

Depuis la Fondation

(Journalistes et Écrivains)

Président fondateur.

Victor DE QUATRE SOLZ DE MAROLLES,
10 mars 1912.

Président d'honneur.

François COPPÉE, 1908.

Membres honoraires.

ANDRÉ.
M^r ANGERS-BILLARD, 1906.
Marquis DE BEAUCOURT.
Etienne BOULAY, 1905.
Marquis DE CARNÉ, 1912.
M. DE CHAMAILLARD, 1908.
Chanoine CONNELLY.
Marquis DE COSTA DE BEAUREGARD, 1909.
M. LE FAIVRE, 1907.
Comte DE L'ÉGLISE, 1904.
MAZOU, 1908.
Comte Albert DE MUN, 1914.
Comte Charles DE NICOLAY, 1906.
Comte Jean DE SABRAN-PONTEVÈS, 1912.
Comte DE SALABERRY.

Conseil juridique et médical.

Docteur BULL.
Docteur GOURAUD, 1906.
Auguste LOUCHET.

Sociétaires.

Frédéric AMOURETTI.
Raoul ANCEL, 1911.
ARTHAUD, 1914.
Docteur ASTIER.
AUZOUY.
D'AVIAU DE PIOLAN.
AYMÉ.
AMAURY DE LA BARRE DE NANTEUIL, 1908.
BAUDELET.
Hervé BAZIN.
Ambroise DE BENQUE, 1908.
BERAUD.
Jean-Marie BERNARD, 1906.
A. DE BESANCENET.
Edmond BIRÉ, 1907.
BITTARD DES PORTES, 1910.
Georges BOIS, 1910.

Henri DE BOISSIEU, 1912.

Joseph SEVRAT DE LA BOULAYE, 1907.

Amédée DE BOURMONT.

BOYAVAL.

BOYER DE BOUILLANE.

Léon DE LA BRIÈRE.

BUSSIÈRES.

Gaston BUTEL, 1906.

CASTONNET DES FOSSES.

Paul DE CHAMBERET.

Jules CHAVANON, 1913.

CLAVERIE, 1914.

Baron DE CLAYE.

Yves DE CONSTANTIN, 1914.

Paul CORNILLE, 1910.

Firmin DANGIEN.

Émile DANTEN.

R. P. DELAFORTE, 1910.

DELBREIL.

DELLOYE.

Abbé DENIS, 1905.

DETON, 1904.

DUBÉ.

DUBOIS DE LA RUE, 1913.

DUBREUIL.

Docteur DUCHÈNE.

Léon DUMUYS, 1911.

Denys DURRIEUX, 1907.

DUVIVIER.

DE LA FARGUE.

François FERRARY, 1909.

Gabriel FERRÈRE.

FIQUET.

FOUCAUDEL.

Hyacinthe LE FRANC, 1905.

HUMBERT DE GALLIER.

GAFFRE, 1914.

GARNOT.

GUÈNEBAULT.

Henri GIBERT, 1912.

Urbain GUÉRIN, 1911.

GUITTON.

Henri GRÉAU.

GORCE.

DES GODINS DE SOUHESMES.

GROS-GOJAT.

Docteur HÉLOT, 1905.

Joseph HENRY, 1909.

- Charles d'HÉRICHAULT.
 Alfred JULIA, 1906.
 LAFABRIE.
 Georges LAISNÉ, 1906.
 Paul LAPEYRE, 1906.
 DE LAPPARENT.
 LEDIEU.
 P. LEFEBVRE.
 Joseph LEGUEU, 1907.
 LETALENET.
 Ferdinand LEVÉ, 1907.
 Lucien LUCIEN-BRUN.
 Edouard MAME.
 Baron DE MARICOURT.
 Vicomte DE MARICOURT.
 Albert MARON, 1908.
 Arthur MARTIN, 1907.
 Evariste MARTIN.
 Léon MATHON, 1907.
 DE MAULDE DE LA CLAVIÈRE.
 MAURANGES.
 Joseph MENARD, 1911.
 Gaston MÉRY, 1909.
 MICHEL.
 MOLLAT.
 Adolphe MONY.
 MONTMEYLIAN.
 MOREL-REIZ.
 NEMOURS-GODRÉ, 1911.
 Adrien PAPILLAUD, 1909.
 PAULMIER.
 PETIT-BARON, 1905.
 PETITHENRY, 1912.
 Ossian PIC, 1910.
 Alphonse POIRIER, 1904.
 Oscar DE POLI, 1908.
 Alfred POUYÉ, 1911.
 PREMPAIN.
 PRUDHOMME.
 Franz RAIWEZ.
 Léonce DE LA RALLAYE, 1905.
 RASTOUL, 1905.
 RIBAUD.
 Abbé RIMBAULT, 1908.
 ROBIOU DU PONT, 1905.
 Antonin RONDELET.
 ROULLEAUX DU HOUX.
 Auguste ROUSSEL, 1910.
 Michel SALOMON, 1912.
 SEURAT DE LA BOULLAYE.
 Louis DE SOYE, 1909.
 Arthur STOVEN.
 Emile SUMIEN.
 Eugène TAVERNIER, 1909.
 Espérance TOURNIER, 1913.
 Noël TROUVÉ, 1914.
 D'UBEXI.
 Joseph VALSEN, 1907.
 Albert VANDAL, 1910.
 Pierre VEUILLOT, 1907.
 VILLEFRANCHE, 1904.
 WITTRANT.

PUBLICITÉ LITTÉRAIRE

POUR FAVORISER LES INTÉRÊTS DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

La Corporation des Publicistes Chrétiens met à la disposition de ses membres des deux Syndicats un service gratuit de publicité par la voie de la Presse catholique, pour leurs productions intellectuelles, telles que romans, nouvelles, variétés littéraires, philosophiques, scientifiques et autres.

Les confrères qui veulent bénéficier de ce service sont priés d'envoyer une notice bibliographique mentionnant :

- 1° Leur nom et leur adresse, en indiquant s'ils sont de la Société des Gens de lettres ;
- 2° Le titre de l'œuvre ;
- 3° Le nombre approximatif de lignes ;
- 4° Quelques lignes explicatives sur le genre de l'œuvre.

Les auteurs de livres édités pourront également faire connaître leurs ouvrages par la voie du *Bulletin*. En adresser un exemplaire.

La notice dont il est parlé plus haut est tirée à part en une brochure qui est

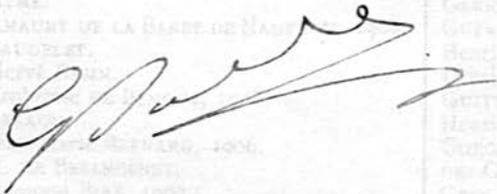
périodiquement adressée à un nombre déterminé de journaux de Paris et de province.

La Corporation ne sert que de simple intermédiaire entre les auteurs et les directeurs de journaux qui traitent ensemble de gré à gré des conditions de l'inscription.

Les journaux peuvent faire des demandes de manuscrits par la même voie.

Lorsque, par suite de cette entremise, il interviendra une transaction à titre onéreux, l'auteur est tenu en conscience de faire à la caisse de la Corporation une remise de 10 pour 100 du montant de son émolument.

Toutes les communications, propositions des directeurs de journaux, demandes de genres d'articles ou de chroniques, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc..., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris.



Le Gérant : GABRIEL SALLÉ.



CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N° 93 *1934*



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE

Nos 93 et 94

SIÈGE SOCIAL :

1, Rue Martignac, PARIS

Février-Mars 1915



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

DES

Syndicats de la Corporation des Publicistes Chrétiens

Nos Assemblées générales annuelles ordinaires sont fixées au **Dimanche 18 Avril 1915.**

En raison des circonstances douloureuses que nous traversons, elles ne se tiendront pas, comme les années précédentes, au Petit-Véfour et ne seront pas suivies d'un banquet.

Elles se réuniront dans les locaux du Cercle Catholique des Étudiants,

18, rue du Luxembourg, à 4 heures de l'après-midi,

et seront clôturées par le Salut du Très-Saint-Sacrement.

Les secrétaires et les trésoriers, tant de la Corporation que des deux Syndicats, présenteront leurs rapports annuels. Conformément aux statuts, nous publions les bilans dans ce bulletin.

Il sera procédé, comme d'habitude, au remplacement des membres sortants des deux Conseils syndicaux, tous rééligibles, et dont nos confrères trouveront la liste, sous forme de bulletins à détacher, à la fin du présent bulletin.

Les confrères de province qui ne pourraient pas se rendre à l'Assemblée sont priés d'envoyer, le plus tôt possible, leur bulletin de vote.

Nous adressons cette prière, avec une particulière insistance, aux membres du Syndicat des Écrivains. Ils remarqueront, en effet, que le Conseil de ce Syndicat propose à leur choix le nom de M. René Bazin.

L'élection de l'illustre académicien comme membre du Conseil offre une importance sur laquelle il ne nous est pas permis de nous expliquer davantage avant l'Assemblée générale.

DÉMISSION DE M. TAUNAY

Président de la Corporation

Dans le précédent numéro du *Bulletin*, nous rendions de tout cœur un respectueux et sympathique hommage à notre président, M. Victor Taunay, qui, malgré son âge, a tenu à donner l'exemple du patriotisme en reprenant son uniforme de capitaine du génie territorial. Nous avons aujourd'hui le regret d'annoncer à nos confrères que M. Taunay a cru devoir donner sa démission de président de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Après être demeuré près de trois ans à notre tête et avoir été réélu à l'unanimité, au mois de juin dernier, notre président estime que sa santé compromise lui fait un devoir de déposer la charge où l'avait élevé et maintenu la confiance de la Corporation tout entière.

C'est le 23 janvier que cette résolution définitive a été portée à la connaissance du Conseil corporatif.

M. le chanoine Fonssagrives, qui présidait le Conseil, en l'absence de nos vice-présidents Remy de Simony et de Witte, retenus ce jour-là loin de nous, donna lecture des deux documents ci-après :

Lettre de M. Remy de Simony, premier vice-président de la Corporation, à M. François Veuillot, secrétaire général :

« La Roche-sur-Yon, 8 janvier 1915.

« Mon cher secrétaire général,

« Ne pouvant, à mon très vif regret, quitter mon poste en ce

moment et M. de Witte étant démissionnaire, je vous prie de vouloir bien convoquer les membres du Conseil de la Corporation, afin de leur donner communication de la lettre, par laquelle M. Victor Taunay m'annonce qu'il ne peut conserver les fonctions de président de notre Association, et de lui permettre de se livrer à un échange de vues au sujet de la personnalité à qui la présidence pourrait être offerte. J'ai fait, personnellement, les plus amicales démarches auprès de M. Victor Taunay, pour l'engager à revenir sur sa décision. Elles n'ont pas abouti, et je le regrette.

« Vous voudrez donc bien, mon cher secrétaire général et ami, faire le nécessaire pour mettre nos confrères à même de prendre toutes les décisions utiles, dans le plus rapide délai, ainsi que le désir m'en a été manifesté par notre éminent aumônier et Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes Français. Je vous remercie d'avance, mon cher secrétaire général, de ce que vous ferez dans ce sens et vous adresse l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

« H. REMY DE SIMONY,
« 1^{er} vice-président de la Corporation
et du Syndicat des Journalistes ».

Lettre de M. Victor Taunay, président de la Corporation des Publicistes Chrétiens, à M. Remy de Simony, vice-président.

Paris, le 20 décembre 1914.

« Mon cher vice-président,

« A la date du 29 septembre dernier, je vous avais fait tenir, l'adressant, par porteur, à votre domicile de Thiais, la lettre que vous trou-

verez sous ce pli, demeurée close depuis lors, puisque vous étiez loin de Paris, et que complète seulement, mais nécessairement, hélas ! celle-ci.

« La seule modification à y apporter est qu'il ne s'agit plus, aujourd'hui, de la remise temporaire, entre vos mains, des fonctions présidentielles de la Corporation, mais de leur cession définitive.

« Je succombe, en effet, aux souffrances causées par l'exercice de mes fonctions militaires, à la suite de la maladie si grave qui m'a tenu en péril (de mai à août) sur le lit, et dont vous savez la cause.

« C'est de l'ambulance, où j'ai dû être hospitalisé, depuis de longues semaines, que je vous écris, aujourd'hui, vous priant de recevoir et de transmettre, à notre Conseil Corporatif, ma démission de Président.

« La situation de la France, à cette heure critique, ne permet, en effet, aucune dissémination de forces.

« La longueur, la violence de sa valeureuse guerre ne sont que trop faciles à prévoir, l'effort continu de ceux qui la servent, ne souffre point de diminution. En ce qui me concerne, la défense de la capitale étant assurée, je devrai gagner le front, puis y lutter jusqu'à l'extrême limite de mon énergie. Quoiqu'il arrive, ensuite, ma santé sera, définitivement, réduite à merci !

« Je considère donc, comme un étroit devoir, de résigner ma charge de Président de la Corporation, que je n'avais pas brigüée, à la mort du vénéré Monsieur de Marolles, qui me fut professionnellement imposée, alors, puis renouvelée, par l'unanimité des suffrages.

« Veuillez donc vous faire, auprès de nos confrères, l'interprète de mes sentiments. Affirmez-leur mes regrets, assurez-les de ma gratitude, sollicitez d'eux, surtout en ma faveur, la concession de prières.

Les miennes ont été, et de tout cœur, à votre cher fils, dès l'annonce reçue de son glorieux trépas. Dites-le bien, pour moi, à Madame de Simony et agréez, avec elle, l'expression de mes douloureux et très amicaux sentiments.

« V. TAUNAY ».

En présence de cette résolution arrêtée et renouvelée par M. Victor Taunay, et après les sollicitations malheureusement inutiles de M. Remy de Simony, le Conseil Corporatif n'avait plus qu'à s'incliner avec regret, mais sans insister davantage, devant la volonté de son président.

C'est la pensée que M. le chanoine Fonsagrives exprima au nom de tous, en prononçant les paroles suivantes :

« Messieurs et bien chers confrères,

« Je me trouve donc pour la deuxième fois, en l'absence de M. Remy de Simony, appelé à l'honneur de présider cette réunion de notre Corporation. M. de Witte, en effet, nous avait adressé officiellement sa démission de premier vice-président du Syndicat des Ecrivains, charge qu'il n'avait acceptée d'ailleurs, vous vous en souvenez, qu'à son corps défendant et sur mon refus personnel de l'assumer. Le Syndicat des Ecrivains s'est incliné avec regret devant sa détermination basée sur des motifs tout personnels, et je dois le remplacer au Conseil Corporatif, comme représentant de notre Syndicat.

« Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'adresser personnellement à M. Victor Taunay l'expression de ma vieille amitié, de mon admiration pour le zèle et le dévouement qu'il a bien voulu

apporter à notre Corporation, au moment où la tâche si lourde de remplacer notre regretté de Marolles lui incombait, et je crois être votre interprète à tous, en renouvelant ici les vifs regrets que M. de Simony lui exprimait si bien en notre nom hier. Le souvenir du passage à la présidence de Victor Taunay restera toujours vivant parmi nous. Nous espérons qu'il nous conservera tout entière sa précieuse collaboration et que nous pourrions compter sur son absolu dévouement. Quant on s'est dévoué corps et âme, ainsi qu'il l'a fait, à une œuvre excellente comme la nôtre, on lui demeure à jamais tout acquis. Que notre cher président d'hier veuille bien agréer l'assurance de nos meilleurs vœux pour son prompt rétablissement, de notre fidèle amitié et de notre inaltérable gratitude. »

Est-il besoin d'ajouter que le Conseil fut unanime à souligner, de ses applaudissements émus, ces paroles qui exprimaient éloquemment la pensée de tous et qui, sans nul doute, recueilleront aussi l'approbation de tous nos confrères, dont ils traduisent le sentiment général?

M. le chanoine Fonssagrives obtint également l'adhésion de tous les membres du Conseil, quand il proposa d'offrir à M. Victor Taunay le titre de président honoraire de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Notre ancien président demeure, au surplus, membre du Conseil corporatif, comme il est membre du Conseil syndical des Journalistes Français. A ce double titre, et malgré les fâcheux pronostics qui lui sont inspirés par une indisposition que nous voulons croire passagère, nous

avons l'espoir qu'il nous continuera, longtemps encore, son amicale et précieuse collaboration.

La Réunion du premier dimanche de février.

Si la guerre a suspendu nos dîners mensuels, elle a donné par contre une intensité plus vive aux réunions de piété qui nous rassemblent, le premier dimanche de chaque mois, dans l'oratoire du Cercle du Luxembourg.

Les confrères assistaient en grand nombre à la Messe que, le premier dimanche de février, M. le chanoine Fonssagrives célébrait aux intentions de la Corporation, et tout particulièrement pour le repos éternel de nos morts, le réconfort de nos soldats, la consolation de nos affligés.

Le R. P. Janvier nous parla, ce dimanche, avec la force et la pénétration qu'il communique à ces allocutions tout intimes, de quelques-uns des devoirs particuliers que la guerre impose aux Publicistes Chrétiens. Il insista, notamment, sur un sujet d'actualité pressante et de suprême intérêt, que nous devons placer au premier rang de nos sollicitudes : à savoir la défense de l'Eglise, et surtout du Pontife romain, contre les calomnies dont ils sont l'objet de la part de quelques sectaires passionnés et têtus.

Cette campagne perfide et dangereuse, engagée vainement contre les catholiques dont le patriotisme ardent et résolu se manifeste avec trop d'éclat, s'est concentrée spécialement contre le Pape, auquel on reproche, avec une singulière hypocrisie, de manquer aux obligations de sa charge en s'abstenant de flétrir les atrocités allemandes et en refusant de se prononcer pour la France et pour la Belgique.

Notre premier devoir, à nous catholiques, à nous particulièrement

Publicistes Chrétiens, c'est d'éviter toute connivence, même implicite, avec les diffamateurs. A tout prix, nous devons nous séparer de ces chrétiens exaltés, égarés ou naïfs, qui font chorus avec les ennemis de l'Eglise.

Mais nous devons aller plus loin. Il nous appartient de nous constituer les champions du Pape contre ces accusations mensongères et venimeuses : il faut défendre notre Père, il faut même attaquer ceux qui l'incriminent.

Et notre éloquent aumônier rappelle, en termes vibrants, que, seul parmi les souverains neutres, en dépit des suggestions dont il est obsédé par l'Allemagne et l'Autriche, et malgré l'abandon où il est laissé par la France, le Pape a témoigné sa sympathie émue pour la pauvre Belgique, a salué avec respect le cardinal-archevêque de Malines, a rappelé solennellement les principes du droit et de la justice, a sévèrement averti les armées d'invasion qui manquent au respect des lois de la guerre, a protesté contre l'incendie de la cathédrale de Reims et, malgré les explications mensongères affirmées par l'Allemagne, a remercié publiquement le cardinal Luçon de lui avoir donné, du terrible attentat, une relation *exacte*.

Dans les circonstances actuelles et dans la situation où il se trouve placé, le Pape, qui d'ailleurs réserve explicitement son jugement définitif, ne pouvait en dire davantage. Aussi la Belgique a-t-elle officiellement exprimé sa gratitude à Benoit XV, alors que l'Allemagne lui laissait voir, officieusement, sa mauvaise humeur.

Et qui donc, enfin, reproche au Saint-Père de n'avoir point parlé assez haut ? Qui ? Ceux-là même qui, naguère, essayaient d'étouffer sa voix ou affectaient de l'ignorer. Qui lui tient à grief de ne pas se montrer ouvertement l'ami de la

France ? Ceux qui ont tout entrepris pour approfondir l'abîme entre la République et le Vatican. Qui l'accuse de trop écouter les insinuations de l'Allemagne ? Ceux qui refusent obstinément de lui faire entendre les protestations de notre pays.

Propager l'écho de cette énergique et lumineuse exhortation et, à l'exemple de notre aumônier, soutenir l'attitude et l'autorité de Benoit XV, c'est faire acte, non-seulement de fidèle catholique, mais encore de patriote clairvoyant.

Et c'est notre devoir aussi de bons Français, comme de Publicistes Chrétiens, que de suivre l'autre conseil que nous donna le Père Janvier.

Il a stigmatisé, en effet, avec une vigoureuse indignation, l'inconcevable et criminelle légèreté de ces Français qui ne rougissent pas de reprendre, à quelques lieues de nos tranchées, leurs divertissements habituels. Contre ce scandale, aussi bien que contre les calomnies antireligieuses, il ne suffit pas de s'enfermer dans une abstention méprisante. Il faut le dénoncer hautement, le condamner avec force, le faire cesser dans la mesure de nos moyens, en détournant du moins les catholiques fidèles...

..

Notre éminent et cher aumônier n'a pu nous donner, le premier dimanche de mars, son allocution habituelle. Il était absorbé par ses prédications de Carême, par ces conférences de Notre-Dame qui, cette année, attirent dans l'église métropolitaine, en dépit des vides creusés par la mobilisation, une foule plus considérable et plus attentive que jamais.

Nous y reviendrons, après la fin de la station quadragésimale. Notons simplement, pour aujourd'hui, qu'avant d'ouvrir le Carême de 1915, l'illustre dominicain a publié,

chez Lethielleux, les conférences et la retraite de 1914. C'est le deuxième volume de cet admirable enseignement de la *Morale Catholique*. Le Père Janvier a été honoré, à ce propos, d'une lettre hautement et chaudement élogieuse écrite, au nom du Souverain-Pontife, par Son Eminence le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

NECROLOGIE

Syndicat des Journalistes

Joseph BELLET

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un des doyens d'âge et fondateurs de notre Corporation. M. Joseph Bellet s'est doucement et pieusement éteint à Lourdes, où il avait pris sa retraite après de vaillants et sérieux services dans la presse catholique.

Nous avons reçu de la fille de notre confrère une lettre que nous tenons à placer sous les yeux de nos lecteurs. Elle révèle une admirable qualité d'âme et nous donne un précieux enseignement :

Monsieur,

Je viens vous annoncer la mort de mon pauvre père, qui, après une longue et cruelle maladie (un cancer à l'estomac), rendait sa belle âme à Dieu le 25 Février dernier.

Nous avons reçu le Bulletin mensuel de Février 1915. C'est la dernière lecture que mon cher père m'a demandé de lui faire. Comme je lui demandais : « Que voulez-vous que je vous lise, papa, dans le Bulletin ? », il me dit : « Tu me le liras tout entier, il n'y a que cela qui m'intéresse ».

Nous n'eûmes pas le temps de tout lire, bien qu'il eût sa connaissance jusqu'à la dernière heure ; je ne lui reparlais pas de son Bulletin pour ne pas le fatiguer. Son esprit était sans cesse à la prière. Ses dernières heures furent un véritable martyr ; il ne cessait de répéter : *Fiat Voluntas Dei* : Il offrit sa vie pour la guerre et pour les siens

Mon père répondit à toutes les prières de l'Extrême-Onction, demanda la recom-

mandation de l'âme. Il me demanda son crucifix et il mourut deux heures après, le tenant serré dans sa main droite, comme autrefois il serrait sa chère plume pour combattre avec Lui. J'étais seule, car je suis entièrement seule à Lourdes ; je ne savais s'il fallait dire un *De profundis* ; toute mon âme chantait un *Magnificat*.

Comme il avait reçu les Ordres mineurs, il demanda au vicaire un vieux surplis une vieille soutane qui lui furent donnés par lui, aussitôt. Dans le cimetière de Lourdes, il repose dans le terrain des pauvres, à vingt centimètres de maman, parce que Dieu l'a voulu ainsi.

Chronique Corporative.

Parmi les correspondants étrangers de la Corporation, figurait un représentant de la presse Catholique Allemande. Dans sa dernière séance, le Conseil Corporatif a décidé, à l'unanimité moins une voix, la radiation de ce correspondant.

Syndicat des Journalistes

ELECTIONS ET CANDIDATURES

Au cours de sa séance du 27 mars 1915, le Conseil syndical des Journalistes Français a élu les membres suivants, dont la candidature avait été affichée dans le précédent *Bulletin* :

MM. Auguste MIRAUT, rédacteur au *Bien Public*, à Dijon, 87, route d'Auxerre ;

Pierre LADOUÉ, secrétaire de la rédaction de la *Revue Française*, à Paris, 66, rue Bonaparte ;

Joseph PONCET, rédacteur à l'*Express de Lyon*, 4, chemin de l'Etoile d'Alaï, Lyon ;

Georges LEQUETTE, rédacteur au *Courrier du Pas-de-Calais*, à Arras.

Au cours de la même séance, le Conseil syndical a décidé d'afficher la candidature de :

M. l'abbé Charles CORDONNIER, rédacteur au *Journal d'Hénin-Liétard*, au *Petit Lensois*, au *Journal de Carvin*, né à Saint-Venant (Pas-de-Calais) le 8 avril 1870.

Présenté par MM. René Haudot et Paul Devigne.

Syndicat des Écrivains

Démission de M. de Witte.

Comme on l'a vu plus haut, dans les paroles que M. le chanoine Fonsagrives a prononcées en communiquant au Conseil Corporatif la démission de M. Victor Taunay, nous avons à regretter encore une autre démission dans le bureau de la Corporation.

Voici quelques mois à peine que M. le baron Jehan de Witte avait été choisi, par le Conseil Syndical des Écrivains, comme vice-président, à la place de M. le baron Joseph du Teil, démissionnaire. Il n'avait accepté ces fonctions que sur les instances de ses confrères. Il n'a pas cru devoir les conserver. Les raisons personnelles, qui avaient motivées hésitations premières, ont entraîné sa résolution définitive.

Ce n'est pas seulement le Syndicat des Écrivains, c'est la Corporation tout entière qui regrettera de voir cet écrivain très distingué et ce très cordial et très obligeant confrère abandonner la vice-présidence où l'on était unanimement heureux qu'il fût installé.

M. le baron Jehan de Witte reste, d'ailleurs, membre du Conseil Corporatif et du Conseil Syndical des Écrivains. Il veut bien continuer d'apporter, à l'un et à l'autre, une collaboration précieuse.

Observation très importante.

Tout ce qui concerne le « Syndicat des Journalistes » (les demandes de billets de chemins de fer et de renseignements, les retraites, les candidatures, les insertions dans le Bulletin de la Corporation intéressant spécialement notre profession, etc.) *doit être adressé à* M. A. TASTEVIN DE NOUVEL, **Président du Syndicat, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (7^e).**

• En adressant leur correspondance

à un autre nom ou au Siège social de la Corporation, 1, rue Martignac, nos confrères s'exposeraient à des retards dans les réponses ou à des erreurs.

LES RECOUVREMENTS

Nous savons les difficultés de ces tristes temps, que nous subissons tous; mais il importe que la Corporation et les Syndicats puissent faire face à leurs charges, dans l'intérêt commun.

C'est pourquoi nous demandons à nos confrères de régler au plus tôt leurs cotisations de 1915.

Ceux d'entre eux qui seraient en retard pour 1914 sont priés instamment d'y joindre le montant de ce qu'ils doivent.

Nous rappelons que, d'après les statuts, les cotisations (dues au 1^{er} janvier pour l'année courante) doivent être réglées avant le 1^{er} avril. Passé ce délai, les recouvrements ont lieu par la poste, avec majoration de 0 fr. 50 pour les frais.

Les Journalistes doivent adresser leurs mandats (cotisations du Syndicat et de la Caisse de Prévoyance) à M. OCTAVE CHAMBON, trésorier du Syndicat des Journalistes et de la Corporation, 14, rue de l'Abbaye, Paris, VI^e.

Les Écrivains, leurs deux cotisations à M. FÉNELON GIBON, trésorier du Syndicat des Écrivains, qui voudra bien transmettre les cotisations de la Caisse de Prévoyance à son collègue M. CHAMBON. Adresse de M. GIBON : 199, rue de Vaugirard, Paris XV^e.

Le Gérant : GABRIEL SALLÉ.

LES CHEMINS DE FER

Permis à 1/2 Tarif.

Les 210 premiers Journalistes portés sur la liste des membres ayant éventuellement droit à une pension de retraite jouissent d'une réduction de 50 % sur les tarifs des chemins de fer, pour tous les réseaux.

L'administration de l'Etat (Sud-Ouest et Ouest ancien) leur accorde une carte de circulation permanente, renouvelable tous les trois ans.

Pour tous les autres réseaux, ils doivent, s'ils ne veulent pas éprouver de mécomptes, satisfaire très rigoureusement à ces recommandations :

1° Adresser toutes les demandes de billets à demi-tarif, quatre jours au moins à l'avance, sous ce libellé :

M. A. TASTEVIN DE NOUVEL,
Président du Syndicat des Journalistes Français, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e).

2° Pour obtenir le trajet souhaité, avoir bien soin : d'indiquer les Compagnies auxquelles on demande le parcours à demi-tarif, de désigner exactement les points de départ, d'arrivée, d'arrêt, et de munir la lettre d'autant de timbres de 0 fr. 10 qu'il y a de Compagnies visées.

3° Joindre, en outre, au pli autant d'enveloppes *grand format*, affranchies à 0 fr. 10, portant le nom et l'adresse du bénéficiaire, qu'il y a de Compagnies sollicitées.

Les cinq Compagnies qui possèdent un réseau dans la banlieue de Paris, à savoir : l'Est, l'Ouest-Etat, l'Orléans, le Nord et le P.-L.-M., ont consenti à faire bénéficier nos sociétaires d'une réduction de moitié sur les prix des abonnements de banlieue.

Une carte d'abonnement, valable dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, à partir de Paris, et de la classe demandée, sera délivrée à ceux de nos sociétaires qui en feront la demande par l'intermédiaire du Président du Syndicat des Journalistes.

Les sociétaires détenteurs de cartes à 1/2 tarif délivrées par l'Etat n'en sont que dépositaires. En cas de décès, de démission ou de radiation, ces cartes doivent être restituées au Président du Syndicat des Journalistes, sous peine de sanctions judiciaires.

AVIS

Les bons de demi-tarif, qui avaient été supprimés en raison de la mobilisation et de l'état de guerre, sont aujourd'hui rétablis par toutes les Compagnies, sauf la Compagnie du Nord.

Pour certains parcours, la Compagnie de l'Est n'accorde pas de bons à demi-tarif.

Pendant la durée des hostilités, les chemins de fer de l'Etat ne délivrent pas de cartes de circulation permanente à demi-tarif.

Corporation 1914

Membres honoraires: 29

Journalistes. . . 248
Écrivains. . . 65 } **313 Membres**

RECETTES:

Membres honor. (4 à 10 fr.). 40 }
Dons } 40**Cotisations arriérées à encaisser**11 sur 1912 110
6 sur 1913 60
25 sur 1914 250
Total 420*Sous réserve des cotisations de 5 fr. dues par les membres correspondants pour 1912, 1913 et 1914.*

DÉPENSES:

1^{re} partie, Sommes payées:Frais généraux, corresp. 84 50
Agents 1.145 20
Loyer et M^{me} Lérange. 241 45
Messes » »
Installation 145 55
Imprimés div. (Merckel) 152 50 }
Bulletins mensuels (1) } 152 50
Remb. à M. Tastevin de Nouvel (2) 70

Total 1.839 20

Les recettes étant de 40

Le déficit sur cette partie est de 1.799 20

2^e partie, Sommes dues à: 798 25M. Taunay frais généraux 70 60
M. Tastevin de Nouvel
Frais généraux (2) 180 50
Comptable 1912-1913 300
Impr. Rivière (Bulins¹)
Divers, corresp., etc. 46 45
Loyer et M^{me} Lérange 200 70
Le déficit total est de 2.597 45**Réparti:**2.337 45 au Syndicat Journalistes. — 9/10
260 00 au Syndicat Écrivains. — 1/10

2.597 45 Egalité.

*(Par suite de l'importance des dépenses de cette année, nous vous proposons de ne faire participer la Caisse des Écrivains que pour 1/10; alors que d'après les statuts la répartition devrait être faite entre chaque syndicat proportionnellement au nombre de leurs membres.)**(1) Nous devons les bulletins 88, 89, 90, et 91, ainsi que quelques autres dettes dont nous n'avons pas les factures.**(2) Ces dépenses comprennent notamment: les frais d'envois de dépêches à Rome (36 fr. 35) circulaires, messes, imprimés, etc., dont les justificatifs sont entre les mains du trésorier.***Caisse des Écrivains 1914**

Membres. 65

Solde de 1913 (En caisses) 00
(Passif: 138 23, dû aux Journalistes)*Recettes par C. I. C^o 3.678*

Rev. des val. (V. détail). 39 36

Enc. par son Trésor: 256

00 cot. en retard. 00

00 — sur 1914. 000

Entrées »

Total de l'exercice (1) 295 36

DÉPENSES:

Contr. C. de Prévoyance 75

A verser au C^o 4.979.

Contrib. frais génér. 1/10 260

A verser au C^o 3677: le trésorier des

Journalistes ayant pris ces dépenses

à la charge de son Syndicat.

Corresp^{ts}, recouv^{ts} 15Le déficit est de 54 64

(1) En avoir: au C. I. fin 1914 139 36

Caisse du Trésorier 141

Total de l'avoir 280 36**Résumé:** Le Syndicat Écrivains doit verser:1^o au C^o 4799 pour sa contribut. annuelle

de 1914 à la C. de Prévoyance 75

2^o au même C^o montant des Coti-

sations de 1914, à cette caisse 00 00

Total pour ce compte 00 00

3^o au C^o 3677 ce qu'il devait

sur 1913 138 23

4^o ce qu'il doit pr 1914 260 00

Total pour ce compte 398 23

Total général du passif 473 23

L'actif étant de 280 36

Le passif est ramené à 192 87

Les cotisations pour 1914 étaient de 65

Le trésorier en a touché 00

Il en reste 00

pour 1914 000 fr.

pour 1913 125 fr.

4 admissions de 1913, 40 fr.

Et 21 cotisations de 1912, 105 fr.

Reste à encaisser. 000 fr.**Caisse de Prévoyance**

Inscrits 57 Rachetés 3 reste 54

En 1914 cotisations reçues 00

Il reste à toucher. 00

Cotisations annuelles à 3 fr. soit. 000

Sous réserve des cotisations arriérées

1912, 1913, 1914.

État des valeurs de la Caisse du Syndicat des Écrivains.Fin 1914, déposées Crédit Ind. (C^o 3.678)

2 Ville de Paris 1894 1896 (achetées 780)

n^{os} 190.203 et 190.204, rev. an. 17 40

1 obl. Chem. de fer de l'Est, ach

en 1912: (643.40) n^o 100.979 rev. an. 22 30

Total des revenus annuels 39 70

Pour un capital de 1.423 40

Caisse des Journalistes 1914

Avoir total (V. page 26, B ^m 92).	5.099 88
Passif	2.978
Avoir réel	<u>2.121 88</u>

RECETTES 1914

Encaissé par C. I. C^{ie} 3.677

Rev. des val. (V. tabl.)	402 05	} 533 85
Int. c ^{ies} courants	31 80	
Rachat oblig. Bourges	100	

Encaissé par Trésorier :

Rachats Obligatoires	} 1.716
3 rachats Volontaires	600	
11 Cotisations arriérées	132	
38 Cotisations 1914	456	
Ac ^{ie} sur 2 cotisations	11	
2 Cotisations candidats	24	
4 Entrées 1913	100	
14 Entrées 1914 sur 20	350	
1 Entrée candidat	25	
Recettes diverses	18	
Total des recettes	<u>2.249 85</u>	

DÉPENSES :

Par C. I. C^{ie} 3.677.

Frais de garde et divers	26	} 551
Contr. Caisse Retraites :		
25 % sur cotisations	150	
25 % sur rachats	150	
Subv. Caisse Prévoyance	225	

Par trésorier :

Bureau central		} 1 814 90
Annuaire de la Presse		
Comptabilité	75	
Secours à un confrère	120	
Contr ^{ns} frais généraux	1.619 20	
Dépenses effectuées	2.365 20	
Contr ^{ns} Frais généraux. Passif.	718 25	
Total des dépenses afférentes à l'exercice 1914	<u>3.083 45</u>	

La contribution aux frais généraux a été de 1.619 20 + 718 25 = 2.337 45

Par Société Générale

Remboursé à M. Taunay pour avances 1913 (sur 2978)	1.500
--	-------

1914. — L'avoir total était de	5.099 88
Les recettes ont été de	2.249 85
Total	7.349 73
Dép. effectuées (2.365 20 + 1.500)	3.865 20
Il reste en avoir	3.484 53
Le passif de ce compte étant de :	2 196 25
(1.478 sur 1913 + 718 25 sur 1914)	
L'avoir réel est ramené à	<u>1.288 28</u>

1914 — Mouvement des Caisses du Syndicat des JournalistesC. I. C^{ie} 3677

En avoir	1277
Recettes	533 85
Total	1810 85
Dépenses	551

En avoir	1259 85	1259 85
--------------------	---------	----------------

Société générale

En avoir	1723 90	
Dépenses	1500	
En avoir	<u>223 90</u>	223 90

Trésorier

En avoir	1930 75	
Recettes	1716	
Total	3676 75	
DÉPENSES :		
Journ ^{tes} 1814 20	1814 20	
Ecriv. 180	180	
En avoir	<u>1682 55</u>	1682 55
Avoir argent	<u>3166 30</u>	

Mouvement des Cotisations

Au 1 ^{er} janvier 1914.	
Sociétaires 235, admis 20 =	255
Rachetés	75
Cotisations à percevoir	180
Cotisations perçues	38
Cotisations en retard	<u>142</u>

Sur les 255 membres : 6 décédés, 1 démissionnaire, il reste, fin 1914, **248** membres.

État des Valeurs de la Caisse du Syndicat des Journalistes

Fin 1914, déposées <i>Crédit Ind.</i> (C ^{ie} 3.677) :	
1 Ville de Paris 1892 (374 348)	8 76
2 V. de Paris 1901 (245.188 et 189) —	24
» Égypte unifiée	78 23
» id. privilégiée	291 06
Total des revenus fin déc. 1914	402 05
Au 1 ^{er} janvier 1914 les revenus de ces valeurs étaient de	<u>413 70</u>

1 Ville de Paris a été déposée au Siège social en garantie d'un prêt de 500 fr. fait par la Caisse de Prévoyance en 1912 et 1913.

(Les intérêts touchés par le Syndicat sont remis au propriétaire de l'obligation; pour 1914 ils semblent ne pas avoir été touchés, mais ils ont été payés au propriétaire de l'obligation, de sorte que le produit de 1914 devra être remboursé à la Caisse de Prévoyance.)

Exercice 1914 — RESSOURCES DIVERSES

Encaissé en et sur 1914	2.017 85
A encaisser sur 1914 :	
Cotisat ^{ns} 1.693 + 4 entrées 100 =	1.793
Total	3.810 85
Dépenses afférentes	3.083 45
Bonif de cet exercice	<u>727 40</u>
Sur 1913. — Il reste à encaisser, 108 fr.	

Caisse de Prévoyance - 1914

Avoir 1914		1.865 86
(au C. I. C ^e 4.979	1 365 86	
(par X. avances)	500	
Sur ce total une somme de 1325 provenant du rachat de cotisations annuelles est indisponible.		

RECETTES

Syndicat des Journalistes

Par trésorier :		425
23 cotisations arriérées	69	
48 cotisations 1914	144	
2 — d'avance	6	
2 — decand ^{au}	6	
8 rachats	200	

Total 425

Par C. I. C ^e 4979		731 10
2 cotisations	6	
Dotation de Bernon	500	
Cont ⁱⁿ Synd. j ^{ist}	225	
Agios	10	

Total 731 10

Syndicat des Écrivains 75

(A verser au C. I. C ^e 4.979)		
Par son trésorier		
« cotisations arriérées		
« — 1914		
Cont ⁱⁿ du Syndicat	75	
Total		3.096 96

DÉPENSES :

Par trésorier des J ^{ist}		
Indem. Arthaud et Clavier	400	
Par C. I. indem. Frouvé	200 600	

Reste en avoir réel 2.496 96

Cet avoir est représenté par :		
C. I. C ^e 4979	1.896 96	
Trésorier	25	
Dû par X. pour avances	500	
Dû par Synd. des Ecriv	75	

Sous réserve de ce qui est dû : 1913 + 1914
Passif: dû à M. Taunay prêt à un confrère
somme qui devra être remboursée : 221 10

Si le capital indisponible de 1325 fr. était réellement placé, et si nous diminuons les 221 fr. 10 que nous devons à M. Taunay pour avance d'un prêt, il nous resterait comme argent disponible 375 f. 86

Journalistes

Inscrits	255
Rachetés	35
Cotisations à percevoir	220
Ont payé	48
Cotisations dûes	178

Écrivains

Inscrits	65
Rachetés	3
Cotisations à percevoir	62
Ont payé	
Cotisations dûes	
Sous réserve des membres n'en faisant pas partie.	

Caisse de Retraites 1914CHAP. I^{er}. — RECETTES PRÉVUES :

Intérêts des valeurs de 1914. . . 21.740 20

Recettes réelles faites par : 22.671 83

C. F. (C^e 308) 22.127 40

C. I. (C^e 3747). . . 293 47

Trésorier (rappel 1913) 108

C. I. (C^e 3747) 142 96

(Int. Danois 1^{er} Sem. 1915)

DÉPENSES EFFECTUÉES :

Pensions : 2 semestres 1914 19.296 35

1^{er} semestre 1914 10.055 75

2^e semestre 1914 9.240 60

Passif: il reste 4 pensions à payer sur le 2^e semestre 1914:

MM. Delahaye, Fromm, Durrieux et Taberne, = 1.000 fr.

Disponible à reporter ch. II 3.375 48

CHAP. II. — Mouvement des Fonds

Intérêts

Solde créd. 1913 sur intérêts

des val inalién. C^e 308 C. F. . . 2.834 40

Solde 1913 C^e 3.747 C. I. 2.978 19

Capital

Solde 1913 (M^e des val. c. 308 C.F.) 1.306

7.118 59

RECETTES DIVERSES :

Disponible exerc. 1914, ch. I. 3.375 48

Intérêts c^o courants : C^e fonc. 43 76

— C^e industr. 3 50

Contribut. Caisse Journalistes:

25 % sur cotisations 150. | 300 »

25 % sur rachats 150. |

10.841 33

CAPITAL, Valeurs remboursées

Inaliénables C. F. (V. tabl. A) 14.403 00

Total des recettes 25.244 33

DÉPENSES : Diverses

Frais de gestion et de banque:

Comptabilité (par trésorier) 75

C^e foncier. 174 89

C^e industr. 47 85

VALEURS ACHETÉES PAR C. F. 9.628 40

Total des dépenses 9.925 14

TOTAL DE L'AVOIR EN CAISSES 15.319 19

représenté par :

6.080 60 Caisse C. F. Capital C^e 308

9.238 59 } 1.994 61 C. F. C. 308 Intérêts

7.210 98 C. I. C 3747 id.

33 Trésorier id

15.319 19 Egalité

1.000 Passif

14.319 19 Solde disponible

Récapitulation fin 1914

Nous devons avoir, nos dettes payées :	
C. F. Caisse de retr. (Capital)	6.080 60
C. F — (Intérêts)	1.994 61
C. I —	6.210 98
Trésorier	33
Caisse des Journalistes.	1.288 28
Caisse de Prévoyance . . .	2.496 96
Caisse des Ecrivains . . .	» »
Total.	18.104 43

Situation des Caisses et Actif.

	Retr.	Journ.	Prév.	Tot.
C.F.	6.080 60	»	»	= 6.080 60
C.F.	1.994 60	»	»	= 1.994 61
C.I.	7.210 98	1.259 85	1.896 96	= 10.367 79
Tr.	33	1.682 55	25	= 1.740 55
S.G.	»	223 90	»	= 223 90
Dù p. Éc. »	»	398 23	75	= 473 23
Dù p. X. »	»	»	500	= 500 »
	15.319 19	3.564 53	2.496 96	= 21.380 68

Nous trouvons en caisses et actif 21.380 68
Et lorsque nous aurons payé 3.276 25

Il nous restera bien. . . . 18.104 43

Pour la clarté des opérations et éviter des confusions dans les caisses le passif est à rembourser de la façon suivante :

Par Caisse des Retraites

1000 4 Pensions non payées du 2^e semestre 1914

Par Syndicat des Journalistes

1478 Solde du passif de 1913 dû à M. Taunay.

798 25 Passif connu 1914, dû à divers.
3.276 25 Egalité

Une somme de 221 fr. 90, due à M. Taunay pour avances remboursables, est à payer sur la Caisse de Prévoyance.

Des comptes sont ouverts pour les caisses, au

C. F. — Mouvement des Valeurs n° 308.
(Capitaux réservés)

C. F. — C. Retraites intérêts n° 308.

C. I. — Journalistes n° 3 677.

C. I. — C. Retraites n° 3.747.

C. I. — Ecrivains n° 3.678.

C. I. — Prévoyance n° 4.979

(Le compte S. G. doit être supprimé et l'avoir de 223 90 doit faire retour au Syndicat des Journalistes ; cette opération a été faite en février 1915 ; cette somme est entrée dans la caisse du trésorier des Journalistes.)

JOURNALISTES

Inscrits au 1 ^{er} janvier.	235
Admis pendant l'année	20
	<u>255</u>

Suppressions :

Décès 6, démissions 1	7
Effectif au 31 décembre 1914.	<u>248</u>

Rachetés :

Au 1 ^{er} janvier 1914	73
Dans l'année.	3
Total	<u>76</u>

En moins :	1
Effectif des rachetés fin déc. 1913.	<u>75</u>

Il reste comme membres à cotisation annuelle : 173

État des rachats Oblig. et volontaires encaissés. (Soc. actuels).

64 à 100 fr	6.400
11 à 200 fr.	2.200
	<u>8.600</u>

Le capital provenant des rachats est indisponible.

ÉCRIVAINS

Au 1 ^{er} janvier.	66
Admis dans l'année.	0

Total **66**

SUPPRESSIONS

Décès, démissions	1
Effectif au 31 Décembre	<u>65</u>

CORPORATION

Caisse de Prévoyance :

Au 1 ^{er} janv. : Journ.	185	Éc.	57	=	242
Nouveaux : id.	3	id.	»	=	3
Effectif	188	57	245		
Soit 245 sur 313 composant les 2 syndic.					

Rachetés :

Au 1 ^{er} janv. : Journ.	31	Éc.	3	=	34
Nouveaux : id.	3	id.	»	=	3
Effectif :	34	3	37		

Il reste comme membres à cotisation annuelle : 276

Les chiffres concernant les membres de la Caisse de Prévoyance étant donnés sous les plus expresses réserves, comme cela a été fait pour 1913, il y aura lieu de les réviser pour le prochain bilan, en établissant la liste des membres qui en font réellement partie.

Tabl. A. — 1914. — Caisse de Retraites. — Tableau et Mouvement des Valeurs pendant l'année

Les Valeurs inaliénables de cette Caisse sont déposées au Crédit Foncier. (Art. 2 clauses spéciales du règlement)
Les valeurs aliénables de cette caisse (Danols) sont déposées au Crédit Industriel.

SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1914				REMBOURSEM. ET ACHAT DE VALEURS				LISTE ET NOMBRE DES VALEURS FIN DÉCEMBRE		
LISTE ET NOMBRE DES VALEURS	Revenus annuels par titre	Total général des revenus à percevoir	Total général des revenus encaissés en 1914	ÉCHÉANCES DES COUPONS	Valeurs remboursées		Achat de Valeurs		Total général des revenus fin décembre 1914	Montant du Capital d'après les prix d'achat
					Nomb.	Montant des remboursem.	Nomb.	Montant des achats		
ORGAN. inaliénables										
52 Ouest anc.	14.40	748 80	1 094 40	Janv.-Juill.	8	3.935 45	4 094 50	10	777 60	23 849 50
49 — nouv.	14.40	705 60	705 60	Avril-Octob.				2	705 60	21 266 "
60 Réunion (4 % 1907)	14.40	864 "	388 80	Juin-Déc.					864 "	26 384 "
60 Bône-Guelma	14.40	864 "	1 296 "	Fevr.-Août					864 "	26 534 30
61 Est-Algérien	14.40	878 40	1 317 60	Janv.-Juill.					878 40	26 961 30
536 Yunam-Chine	14.40	7 718 40	7 740 "	Avril-Octob.	11	5 472 65	5 534 30	14	7 761 60	235 632 50
644 Afr. Occid.	15 "	9 660 "	9 585 "	Avril-Octob.	10	4 994 90		10	9 510 "	297 000 00
Revenus par C. F.		21 439 20	22 127 40						21 359 20	659 067 50
Valeurs aliénables C. I.										
Danols 3 ¹ / ₂ 1901-140 C	196	196	193 73	Janv.-Juill.					193 73	
Danols 3 ¹ / ₂ 1909	105	"	99 74	Fevr.-Août					99 74	8 000 "
Danols (1 ^{er} sem. 1915)	17 50	"	142 96							
Rappel d'intérêts Tr.			108							
TOTAL	21 740 20	226 71 83	15 709 00	9 628 40					21 652 63	667 067 50

Différence en plus 931 63 *Reste en caisse C. F.* 6 080 60

Observations. — On remarquera que les intérêts des Danols (142 97), échus en janvier 1915, sont portés en recettes au C. I., les comptes ayant été arrêtés après l'encaissement de sorte que sur le prochain bilan ces intérêts ne figureront que pour un semestre au lieu de deux.

Les 108 fr. représentent un rappel d'intérêts non perçus en 1913.

Réunion. — Nous trouvons en recettes 1 semestre d'intérêts, décembre 1913, il reste à toucher les 2 semestres 1914 (Juin et Décembre). — Ouest-Alg. Nous trouvons en recettes 3 semestres, dont 1 de janvier 1915, 1 semestre a été porté par erreur au C. F. au compte spécial, il est porté ici aux intérêts (316 80) et diminué du C-308, capitaux réservés de sorte qu'en 1915 on ne touchera qu'un semestre Ouest-Algérien ainsi qu'un semestre sur Est-Algérien et sur Bône-Guelma puisque le 1^{er} semestre échut en janvier 1915 est porté en recettes pour Est (439 20) et celui échut en février 1915 est également pour Bône-Guelma (332).

Notre Capital (Janvier 1915)

Provient de deux sources, la première,
de la Loterie de la Presse.

constituant un

CAPITAL INALIÉNABLE :

Le 9 janvier 1906 nous rece-
vions un capital de 565.165 50
Fin 1909, nous recevions un
nouveau capital de 82.835 95

**Capital inaliénable de la
Loterie de la Presse. 648.001 45**

La seconde constituant un

CAPITAL LIBRE

Avec : 1^{re} partie.

I. — différence entre intérêts et
pensions tabl. ci-c. 23 .317 23
II. — l'actif primitif ;
25 % sur cotisations
et rachats m. tabl. . 2.424 58 } 25.741 81
2^e partie
II. — Bonis sur val.
évalués à 7.643 43 } 7.643 43

Capital libre 33.385 24

Total des deux capitaux. 681.386 69

Représentés par les valeurs inaliénables
et libres d'après les prix d'achat (667.067 50)
voir tabl. A et le solde créditeur de 1914
de 14.319 19, Caisse de retraites, dimi-
nution faite du passif de 1 000 fr.

Récapitulation du tableau B.

CI-CONTRE :

Intérêts perçus à fin 1914.	182.489 53
Pensions annuelles <i>id.</i>	159.172 30
I. Bonis.	23.317 23
Avoir divers	7.043 77
Doit divers.	4 619 19
II. Bonis	2.424 58

Tableau B

Mouvements
de Janvier 1906 à fin Décembre 1914

ANNÉES	INTÉRÊTS		DIFFÉRENCE SUR :		Pensions annuelles payées	Bonis entre-intérêts et pensions	AVOIR actif. 25 % cotisations et rachats	DOIT Gestion et Banque
	Perçus	Perçus retardement	Perception prévue En moins	En plus				
1906 (Bulletin 19)	18.342 60	18.048 40	294 20	"	13.641 "	4.407 40	2.947 35	621 55
1907 (Bulletin 29)	18.451 60	18.411 40	40 "	"	15.067 40	3.344 "	749 50	517 25
1908 (Bulletin 38)	18.599 60	18.658 40	" "	"	16.184 20	2.474 20	689 15	655 70
1909 (Bulletin 48)	18.701 60	18.721 80	" "	"	17.810 "	911 80	719 50	812 20
1910 (Bulletin 57) (1)	" "	22.310 40	" "	"	18.320 "	3.980 40	160 95	473 25
1911	22.310 40	20.998 65	1.311 75	"	20.308 "	690 65	699 "	857 80
1912 (Bulletin 68)	21.712 05	21.712 05	" "	"	19.045 35	2.666 70	174 01	292 83
1913 (Bulletin 92)	21.770 20	20.956 60	813 60	"	19.500 "	1.456 60	557 05	478 77
1914 (Bulletin 93)	21.740 20	22.671 83	" "	"	19.296 35	3.375 48	347 26	300 34
		182.489 83			159.172 30	23.317 23	7.043 77	4.619 69

(1) L'augmentation provient du second ver-
sement Loterie.

Tabl. C. — C. Retr. Mouvement des remb^s, bonis, remplois, avoir en caisse prévu et réel

Bon.	Ann.	Remb ^s	Intérêts	Bonis sur Divers	Pertes sur Divers	Total	Remplois	L'Encaisse doit être	Il est de	
29	1906	5.575 "	4.407 40	2.325 80	" "	12.308 20	9.712 65	2.595 55	2.595 55	Égalité.
38	1907	6.057 "	3.344 "	232 15	" "	9.633 15	9.386 30	2.240 40	2.240 40	Égalité.
48	1908	1.472 "	2.474 20	33 45	" "	3.979 65	3.486 80	2.735 25	2.735 25	Égalité.
57	1909	7.960 45	911 80	" "	92 70	8.779 55	11.146 35	368 45	368 45	Égalité.
66	1910	7.467 10	3.990 40	" "	312 30	11.145 20	5.058 45	6.455 20	6.455 20	Égalité.
—	1911	23.410 75	690 65	" "	158 80	23.942 60	29.073 75	1.324 05	1.324 05	Égalité.
86	1912	1.984 60	2.666 70	" "	28 82	4.692 38	1.657 50	4.288 93	6.448 07	Dif. + 2.159 14
92	1913	988 80	1.456 60	374 26	" "	2.820 66	" "	7.118 59	7.118 59	Égalité.
93	1914	14.403 "	3.375 48	46 92	" "	17.825 40	9.624 80	15.319 19	15.319 19	Égalité.
		69.328 60	23.317 23	3.012 58	592 62	95.065 79	79.746 60			

Les valeurs remboursées se montent à 69.328 60

Les bonis provenant de la différence entre intérêts

perçus et pensions payées sont de 23.317 23

Bonis divers 3.012 58 — 592 62 2.419 96

Total net des recettes diverses 95.065 79

Remplois effectués et achat de nouvelles valeurs 79.746 60

L'avoir caisse fin 1914 doit être de 15.319 19

(Passif: 4 pensions restent dues sur 2^e semestre 1914).

Tab. D Etat des Pensions pour 1914

N° d'ordre	N° Mat ^{re}	NOMS ET PRÉNOMS	DATE	1 ^{er} SEMESTRE	2 ^e SEMESTRE	OBSERVATIONS
			DE LA PENSION	1914	1914	
		MM.				
1	3	Louis de Benque.	1901	250	250	
2	4	H. Gibert.	—	250	250	
3	5	O. Havard.	—	250	250	
4	6	Drumont.	—	250	250	
5	7	Dupuy.	—	250	250	
6	8	Fromm.	—	250		2 ^e sem. dû
7	9	Lambert.	—	250	250	
8	11	Lavergne.	1902	250	250	
9	†	Claverie.	1902	174.75		décédé 7 Mai 1914
10	13	Bellet.	1903	250	250	
11	14	Borrelly de Kervélégan	—	250	250	
12	16	Rincé.	—	250	250	
13	18	Mehlin.	—	250	250	
14	19	Hervet.	1905	250	250	
15	20	Danis.	1906	250	250	
16	21	Delahaye.	—	250		2 ^e sem. dû
17	22	Vincent.	—	250	250	
18	23	de Bernon.	—	250	250	
19	24	Simonnot.	1907	250	250	
20	25	P. Aimé Paillard.	—	250	250	
21	26	Taunay.	—	250	250	
22	27	Béchet.	—	250	250	
23	28	Depoin.	1908	250	250	
24	29	Butel.	—	250	250	
25	30	A. Loth.	—	250	250	
26	31	Bazin.	1909	250	250	
27	32	Arsac.	—	250	250	
28	33	H. Durrieux.	—	250		2 ^e sem. dû
29	34	Tastevin de Nouvel.	1910	250	250	
30	35	Chambon.	—	250	250	
31	36	Viton de Thorame.	—	250	250	
32	37	L. Colin.	—	250	250	
33	38	Nicoulaud.	—	250	250	
34	39	Bertrin.	—	250	250	
35	40	de Bréda.	1911	250	250	
36	41	Hocart.	—	250	250	
37	42	Rivière.	1 ^{er} Avril 1912	250	250	
38	43	Croisille.	1 ^{er} Juin 1912	250	250	
39	45	H. Remy de Simony.	15 Oct. 1912	250	250	
40	46	Bourges.	27 Déc. 1913	256	250	
41	47	Taberne.	31 Mars 1914	125		2 ^e sem. dû
42	48	de Romanet.	8 Juillet 1914		240 60	
				10.055 75	9.240.60	

Total des pensions payées : 19.296 35
 4 pensions restent dûes sur le 2^e sem. 1914, celles de
 MM. Delahaye, Durrieux, Fromm, Taberne, soit : 1.000 »

Total des pensions pour 1914 20.296 35

DEPT. LEGAL
Mars 1945

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N^{os} (94) 95



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS
1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886



SIÈGE SOCIAL :

1, Rue Martignac, PARIS

Avril-Mai 1915

Pèlerinage annuel à Montmartre

ET

INSTALLATION DE M. RENÉ BAZIN

Le Dimanche 6 Juin 1915, à onze heures, Pèlerinage annuel de la Corporation des Publicistes Chrétiens au Sacré-Cœur de Montmartre.

Messe par M. le Chanoine FONSSAGRIVES, Vice-Président.

Allocution par le R. P. JANVIER, Aumônier.

Consécration au Sacré-Cœur par M. René BAZIN, Président.

A l'issue de la Cérémonie, les membres de la Corporation et leurs amis pourront déjeuner au Cercle catholique de Montmartre, à proximité de la Basilique. Nous les engageons vivement à participer à ce repas confraternel, que présidera M. René Bazin. Il y prendra la parole. Faisons honneur à notre nouveau Président, en venant très nombreux.

Mais (ceci est indispensable) envoyons bien tous notre adhésion, dès réception de ce Bulletin, à M. le Gérant du Cercle catholique, rue Saint-Vincent, Paris-Montmartre, afin qu'il sache immédiatement sur quelle quantité de convives il doit compter.

Les confrères qui n'auraient pas prévenu risqueraient de ne pas trouver à déjeuner. (Prix du déjeuner, 5 francs).

M. RENÉ BAZIN

Président de la Corporation des Publicistes Chrétiens

Tous nos confrères ont appris déjà, par les journaux, que la Corporation, dans son Assemblée Générale du 18 avril, avait choisi pour président, en remplacement de M. Victor Taunay, nommé président honoraire, M. René Bazin, de l'Académie française.

Présenter l'illustre écrivain à des publicistes français et catho-

liques, ce serait une superfluité presque impertinente autant pour la renommée du Maître que pour l'intelligence de nos lecteurs.

Non seulement il n'est pas besoin de présenter ici l'auteur de la *Barrière* et des *Oberlé*, mais encore il est inutile de rappeler ses titres à la présidence que la Corporation vient de lui offrir.

Evidents pour tous, ils ne sont contestés par personne. Il suffira donc au rédacteur du *Bulletin* de souhaiter une bienvenue respectueuse et cordiale au nouveau président des Publicistes chrétiens, et de traduire, en quelques mots, la joie de tous ses confrères.

Joie profonde, en effet, malgré les regrets intimes dont nous accompagnons la retraite prématurée de Victor Taunay et malgré les douleurs nationales qui éveillent un si poignant écho dans nos cœurs, joie profonde, de saluer, à l'heure décisive que nous traversons, la rencontre d'une association comme la nôtre avec une personnalité telle que René Bazin.

La Corporation des Publicistes Chrétiens fut constituée, voici bientôt trente ans, par Victor de Marolles, non seulement pour réaliser, sur le terrain du journalisme et des lettres, l'idée catholique de l'association professionnelle, mais aussi pour rassembler, en France, au service de l'Eglise, un faisceau d'écrivains unis et résolus. C'était une force qui naissait. Durant un quart de siècle, elle se définit, se développa, se fortifia, sous la direction attentive et dévouée de son fondateur. On ne dira jamais assez tout ce que la Corporation, entre les mains de Victor de Marolles, a gagné en conscience d'elle-même, en prestige et en vigueur. Son deuxième président, par une compétence professionnelle incontestable, un dévouement à toute épreuve, une pensée nettement chrétienne, était de taille à continuer l'œuvre. Il ne lui a manqué que le temps de réaliser les espérances de ceux qui l'avaient élu.

Mais l'heure, où les événements et sa santé l'éloignent de nous, est grave entre toutes, grave pour la patrie, grave pour notre Association. Il n'est pas douteux qu'au lendemain de la victoire et

de la paix, la Corporation des Publicistes Chrétiens aura un rôle à jouer, mieux encore, une mission à remplir. Son éminent aumônier, dans l'allocution qu'il adressait à ses membres, à la réunion du 2 mai, les priaît instamment de constituer autour de leur président nouveau, comme un bloc de prières communes, d'intelligences unies, de volontés concordantes. Ainsi serait-elle de force à travailler à la reconstitution du pays, par le redressement des idées. Les idées, elles jaillissent actuellement du sol, en moisson riche et généreuse, mais encore confuse et mêlée. Après la guerre, il faudra clarifier toutes ces aspirations vibrantes, multiples et désordonnées, pour en saisir et en fortifier le meilleur, pour en élaguer le douteux. Ce sera le devoir et presque le mandat des journalistes et des écrivains catholiques. Et plus ils seront unis pour une action d'ensemble, plus leur effort sera efficace. La Corporation, tout entière entraînée par le même idéal et vers le même but, serait une force incomparable et rendrait à la France un signalé service.

Mais, pour que cette force atteigne son maximum de puissance et — si j'ose employer ce terme industriel, — produise son maximum de rendement, elle a besoin d'un lien vivant qui en assure et en symbolise l'unité. Il lui faut un président, qui, tout à la fois, puisse compter sur l'attachement de ses confrères et soit à même de prendre autorité sur l'opinion publique. Il lui faut une âme dirigeante, que guide une claire notion de la campagne à engager et que soutienne une infatigable ardeur à la poursuivre. Cette haute et nécessaire fonction, nul, en France, à l'heure actuelle, n'est aussi qualifié pour la remplir que René Bazin.

René Bazin personnifié, au degré le plus éminent, le type du « publiciste chrétien ».

C'est le modèle de l'écrivain catholique, et par la maîtrise de la plume et par la pureté de la foi. Rappeler qu'il a désormais sa place au premier rang des romanciers français, ce serait redire une banalité. L'acharnement du travail et la maturité de l'âge ont progressivement affiné et affermi son talent. L'attrait délicat de ses premiers livres, sans rien perdre de sa fleur, s'est peu à peu enrichi d'une profondeur pénétrante. Il est resté de ceux qui charment, il est devenu de ceux qui instruisent. Il n'est pas de problème social, national ou religieux, qu'il n'ait abordé, avec cette mesure qui empêche le roman de s'alourdir en thèse, mais avec cette chaleur et cette sûreté qui laissent une clarté dans l'esprit. C'est un grand écrivain, et c'est en même temps un grand catholique. Sans ostentation, mais sans respect humain, par les solutions qu'il préconise et les sentiments qu'il témoigne, il affirme sa foi dans ses œuvres. Avec le même tact et le même courage il la manifeste également dans sa vie. Qu'il rédige un appel en faveur de l'Archiconfrérie de Montmartre ou qu'il présente un rapport à l'Académie sur les prix de vertu, l'apostolique écrivain sait également entraîner les âmes ferventes et faire acclamer le nom de Jésus-Christ par un auditoire mondain.

Or, depuis quelques mois, ce maître du roman s'est révélé l'un des maîtres du journal. Révélation qui n'a pas eu ce caractère aux

yeux des observateurs attentifs. Ils avaient deviné depuis longtemps, chez cet écrivain, le journaliste en puissance. Les articles savoureux publiés çà et là par le romancier constituaient déjà un régal, au milieu de tant de productions hâtives. Ces articles, la guerre en a multiplié le nombre, en même temps qu'elle en ravivait la flamme et en resserrait l'écriture. En quelques mois, René Bazin a traité, d'une plume délicate et sobre, la plupart des questions qui préoccupent aujourd'hui la conscience française. Dans le cadre étroit d'une colonne de journal, il a su les approfondir en quelques coups de sonde. Et là, encore, il s'est affirmé catholique avant tout. La nécessité de l'union nationale, de la reviviscence et du raffermissement chrétiens, de la reconstitution sociale, du rétablissement de l'alliance avec Rome a été défendue, par ce ferme et doux militant, avec une lucidité propre à illuminer les consciences et à décider les résolutions. Et quelle poignante apologie ne nous a-t-il pas donnée, de l'héroïsme qui combat à l'avant, comme de celui qui attend, qui travaille ou qui peine à l'arrière !

Quel autre écrivain, quel autre journaliste, quel autre catholique enfin, la Corporation des Publicistes Chrétiens aurait-elle pu préférer à ce maître, à cet apôtre ?

En se plaçant sous sa présidence, elle s'est constituée en force invincible. Et, d'autre part, en confiant à René Bazin cet instrument de choix, elle a mis entre ses mains le levier qui convient à sa mission.

Bénédiction Pontificale

A l'issue de la réunion du 18 avril, M. le Chanoine Fonsagrives, en sa qualité de Président intérimaire de l'Assemblée Générale, s'est empressé de faire part au Souverain Pontife de l'élection de M. René Bazin.

En réponse à cette communication, le Saint Père a daigné envoyer, par l'entremise de S. Ém. le Cardinal Secrétaire d'État, la bénédiction suivante à la Corporation et à son nouveau Président :

« Saint Père, très sensible hommage soumission absolue et filial dévouement Journalistes et Écrivains Français réunis en Assemblée Générale corporative, applaudit souverainement nomination M. René Bazin comme éminemment capable promouvoir prospérité Association dans l'esprit de sa fondation, envoie de tout cœur au très digne et très sympathique Président et à tous les membres affectueuse bénédiction apostolique. Félicitations personnelles. »

Card. GASPARRI.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

de la « Corporation des Publicistes Chrétiens »,
 du « Syndicat des Journalistes Français »,
 et du « Syndicat des Écrivains Français ».

Assemblée de la CORPORATION

L'Assemblée Générale ordinaire de la Corporation des Publicistes Chrétiens s'est tenue le 18 avril 1915, à quatre heures de l'après-midi, dans l'une des salles du Cercle catholique des Etudiants, 18, rue du Luxembourg.

Malgré l'absence de tant d'écrivains et de journalistes, éloignés de nous par la mobilisation ou retenus par des deuils de famille, 32 membres étaient présents. Par-

mi eux, nous avons la joie de saluer M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain*, de Metz. Un certain nombre de confrères avaient envoyé leurs bulletins de vote au bureau et se trouvaient représentés, de fait, au milieu de nous.

Par suite des démissions de M. Victor Taunay, président, et de M. le baron de Witte, second vice-président, et en l'absence de M. Remy de Simony, premier vice-

président, — qui n'avait pu, à son vif regret, faire le voyage de La Roche-sur-Yon à Paris, — ce fut M. le chanoine Fonssagrives qui présida la séance. A ses côtés, avaient pris place, au bureau, MM. Tastevin de Nouvel, président du Syndicat des Journalistes français, et M. François Veuillot, secrétaire général de la Corporation.

M. le chanoine Fonssagrives ouvrit la réunion par l'allocution suivante, prononcée avec une vive et prenante émotion et chaudement applaudie de tout l'auditoire :

Allocution

de M. le Chanoine Fonssagrives.

Messieurs et bien chers Collègues.

Je me trouve, par suite de la démission de notre excellent ami Victor Taunay et de l'absence de M. Rémy de Simony, en vertu surtout du privilège de l'ancienneté, appelé à présider votre Assemblée Générale.

C'est pour moi une confusion, certes, mais c'est aussi un très grand honneur dont j'ai le droit d'être fier, puisque je le dois exclusivement aux suffrages réitérés par lesquels mes excellents confrères du Syndicat des Ecrivains français ont bien voulu me témoigner leur affectueuse estime. Je tiens à leur exprimer ma très sincère et très vive gratitude.

Ce devoir accompli, Messieurs, mon allocution présidentielle sera très brève.

Nos pensées doivent aller tout d'abord là où sont nos cœurs, vers ces frontières nouvelles de la Patrie créées par l'invasion allemande, hélas ! mais qui, grâce à Dieu et grâce à l'héroïsme de nos soldats, vont s'élargissant chaque jour ; elles doivent aller là où sont déjà tombés glorieusement tant des nôtres : là où tant des nôtres combattent pour recouvrir l'intégrité du territoire national, pour défendre contre la civilisation teutonne la civilisation chrétienne. Saluons nos morts, Messieurs, avec le pieux respect que nous apporterions à saluer des Martyrs ; envoyons à ceux qui restent, à ceux qui peinent, l'hommage de notre admiration, et supportons nous-mêmes avec

la résignation que notre foi seule peut donner les épreuves cruelles qui nous frappent, car il n'est pas un seul d'entre nous, peut-être, qui ne se soit senti profondément atteint dans ses plus tendres affections.

Que nos prières s'unissent en un mot à celles du Souverain-Pontife, afin d'obtenir de Celui qui tient entre ses mains les destinées humaines cette paix durable dans l'ordre et dans la justice à laquelle Benoît XV a voulu consacrer sa première Encyclique.

Fidèles aux traditions de notre Corporation, nous devons adresser au Saint-Père le témoignage de notre très filial dévouement, de notre absolue soumission, mais nous devons surtout mériter par notre labeur, par nos efforts incessants d'obtenir le précieux intérêt que le Pape, dès le début de son Pontificat, a témoigné aux journalistes et aux écrivains d'au-delà les Alpes.

J'ai parlé de la Paix, Messieurs : c'est une œuvre de pacification en effet qui va solliciter toutes les puissances de nos intelligences, toutes les énergies de nos cœurs. Aujourd'hui, mieux encore que jamais, nous avons à travailler à la réconciliation nationale qui, née dans les tranchées sous les balles et les bombes prussiennes, devra s'affirmer et s'accroître après notre ultime victoire sur les champs de bataille.

Il ne faut pas se le dissimuler, la société dans laquelle nous avons vécu jusqu'ici tombe en ruines, et ces ruines elles mêmes, si l'on n'y prend garde, ne seront bientôt plus que des tourbillons de poussière emportés par tous les vents d'orage. Réédifier suivant les règles immuables de l'architecture chrétienne cette société : telle est la mission qui va vous incomber.

Vous aurez à donner le pain et la justice à la foule égarée, trompée, abusée depuis un siècle et plus par tous les empiriques et tous les charlatans. Le pain fait défaut, pourquoi ? Parce qu'on ne le demande plus à Notre Père qui est dans les Cieux, et la justice est absente, parce que, en définitive, malgré tous les grands mots et toutes les phrases sonores, dès lors que dans une société on supprime la paternité divine, on tue

du même coup l'esprit de famille et la véritable fraternité.

Sur tout cet ensemble de questions complexes, délicates, épineuses qui vont renaître avec une intensité croissante, vous aurez à donner votre opinion motivée : là sera le vrai terrain de la lutte, il faudra vous y placer ; là se trouvera le secret de l'énigme qui nous oppresse, et cette énigme, il vous faudra la résoudre, car vous ne voudriez pas, — n'est-il pas vrai, Messieurs ? — vous ne voudriez pas que notre civilisation chrétienne portât au front, par votre faute ou par votre abstention, la marque des civilisations en décadence : *Nomen habes quod vivas, et tu mortua es !* Tu crois vivre, on s' imagine que tu vis, et cependant tu n'es qu'un cadavre galvanisé avec du fard aux joues !

A l'œuvre donc, Messieurs ! Sachons prévoir, et, dès à présent, sachons préparer l'avenir.

Mais si vous voulez que votre action soit féconde (permettez-moi de terminer cette allocution par un conseil en usant du privilège dont jouissent les présidents d'âge, — donner des conseils d'ailleurs est chose facile, c'est une monnaie courante : on dit même plaisamment que celui qui les donne n'est pas toujours celui qui les paie). — si vous voulez, dis-je, que votre action soit féconde, soyez étroitement unis, plus que vous ne l'avez été dans le passé. De fait, si nous faisons notre examen de conscience sérieusement, en frappant sur notre poitrine et non pas sur celle de notre voisin, peut-être aurions-nous à constater que la plupart de nos défaites passées ont eu pour cause le manque d'entente et le manque d'unité dans l'action pour la défense de notre foi.

Oublions donc les intérêts personnels, dégageons-nous des rivalités mesquines, cherchons avec passion tout ce qui peut nous unir, fuyons avec horreur tout ce qui peut nous diviser ; tous pour un, un pour tous. Que l'homme ennemi ne se dresse jamais entre nous....

Et nous atteindrons le but que notre Corporation doit viser pour Dieu et pour la France !

Le président de l'Assemblée donna ensuite la parole à M. Fran-

çois Veillot, secrétaire général, pour la lecture de son rapport sur la vie corporative, au cours de l'année 1914 :

**Rapport
de M. François Veillot,
secrétaire.**

Mes chers Confrères,

Quelques semaines après notre Assemblée générale du 4 juin 1914, nous nous trouvions de nouveau réunis pour notre pèlerinage annuel au Sacré-Cœur de Montmartre. C'était par un beau jour d'été ; l'espoir et la confiance éclairaient nos âmes, comme le soleil illuminait Paris. Sans doute, un nuage assombrissait notre joie : notre président, Victor Taunay, retenu par la maladie, n'occupait point sa place au milieu de nous ; mais nous étions convaincus que sa guérison serait prompte et nous possédions à notre tête, enfin délivré de longues et pénibles souffrances, notre cher vice-président Remy de Simony.

Ce fut une cérémonie douce, cordiale et réconfortante. Je me souviens encore de la pénétrante allocution dont le R. P. Janvier réchauffa nos cœurs et guida nos esprits, nous montrant dans le Cœur de Jésus le véritable inspirateur du publiciste chrétien. Et quel entrain, quels projets, quels rêves au cours de l'entretien, pétillant d'humour et d'ardeur, qui prolongea le banquet du Rocher Suisse, après le toast délicat de Remy de Simony ! Plusieurs d'entre nous comptaient se retrouver, quelques jours plus tard, à la retraite annuelle organisée sous les ombrages de Montsoul. Puis, au lendemain des vacances, on reprendrait une propagande active et méthodique afin de donner à la chère Corporation un élan plus vif, une étendue plus large, un prestige plus haut. Et ce fut allègrement que l'on redescendit les pentes de Montmartre.

Nous proposons, Dieu disposait !

Nous voici, près de dix mois plus tard, à nouveau rassemblés. La maladie de notre président, vaincue quelque temps par son héroïque énergie, mais aggravée bientôt par le surmenage de la guerre, l'a éloi-

gné du poste où l'avait élevé et maintenu notre confiance unanime. Notre vice-président, Remy de Simony, pleure, au fond de la Vendée, son jeune fils tombé glorieusement pour la France. Au lieu des pacifiques réollections de Monsoult, ce sont les rudes et sanglants exercices de la bataille qui ont retrempe plusieurs de nos confrères. Notre action corporative enfin, dont nous songions à redoubler l'ampleur et l'intensité, s'est dispersée et fondue dans le grand élan national.

Cependant, la radieuse et triomphante basilique dont l'ombre, il y a dix mois, couvrirait nos résolutions et nos vœux, continue de se dresser, gardienne et protectrice, au-dessus de Paris, qu'elle a défendu comme une citadelle. Et, bientôt, c'est notre foi, nous pourrions y retourner en pèlerinage de reconnaissance.

Vous n'attendez point de moi, n'est il pas vrai, que je résume ici les événements qui se sont déroulés durant cette période tragique. Bien qu'ils aient affecté profondément l'âme de tous nos confrères et, si j'ose dire, l'âme de notre Corporation, ils déborderaient le cadre de ce rapport intime. Je ne dois vous parler que de notre vie proprement corporative. Encore, sur ce terrain même, mon travail se trouve-t-il singulièrement abrégé et facilité. Le *Bulletin* du mois de janvier, renouant le fil un instant rompu de nos relations confraternelles, a publié, sur la *Corporation et la Guerre*, une étude assez étendue qui ne me laisse qu'un résumé à faire et quelques glanes à recueillir. Vous l'avez tous lue, sans doute, ou du moins vous la pouvez lire; elle figure dans le recueil de nos annales. Je me permets de vous y renvoyer.

C'est là qu'est signalée la part généreuse et brillante que la Corporation des Publicistes Chrétiens a prise au grand effort et à la grande immolation patriotique. Inutile de féliciter, ni même de dénombrer, ceux de ses membres qui, simplement, sans hésiter, avec entraînement, ont répondu à l'ordre de mobilisation. Ils ont fait leur devoir. Mais qu'il me soit permis de rendre hommage à nos vétérans qui, retrouvant dans l'amour de la France un regain de

jeunesse, ont coiffé du képi leurs cheveux grisonnants. Sans les nommer tous, il me suffira de les englober dans le salut que j'adresse à celui qui, placé à notre tête, a voulu nous donner l'exemple. A soixante ans sonnés, Victor Taunay a repris son uniforme de capitaine et il compte parmi ces braves qui, aux heures poignantes et cruelles, ont travaillé à la défense de la capitale.

Au surplus, s'il me fallait désigner tous ceux de nos confrères qui, depuis le 2 août, servent la Patrie, ce n'est pas seulement à nos mobilisés que je devrais offrir un éloge cordial. Chacun de nous, à son poste et selon ses moyens, travaille au salut national. Les provinces envahies, surtout, ont vu à l'œuvre nos membres honoraires et nos membres actifs. Parmi les premiers, M^r Marbeau, admirable incarnation de l'épiscopat défenseur du peuple et de la cité, vient d'éclairer d'un rayon de gloire l'œuvre qui est fière de le compter au nombre de ses protecteurs. Et, parmi les seconds, nous avons vu notre ami Fossé d'Arcosse, cité entre les hommes de courage et de dévouement qui, sous les obus dont Soissons était massacrée, se sont constitués les administrateurs et les soutiens de la ville martyre (1). Quand sera levé le rideau de fer qui nous cache encore un lambeau du territoire national, nul doute que nous ne puissions allonger ce tableau d'honneur.

En tout cas, dès cette heure, il est un nom illustre et vénéré que nous avons le devoir et le droit d'inscrire

(1) Voici le texte de la citation à l'ordre du jour dont M. Fossé d'Arcosse, directeur de l'*Argus Soissonnais*, a été honoré, en même temps que M^r Pêchenard, M^{re} Macherez, MM. Muzant et Blemoutier :

« Ont volontairement assumé la charge et les risques de représenter la ville devant l'ennemi et défendu avec énergie les intérêts de la population en l'absence du maire et de la plupart des membres du Conseil municipal, malgré un bombardement intense qui a ruiné en partie la ville; ont pris les mesures les plus efficaces pour maintenir le calme et l'ordre de la ville et protéger la vie des habitants. »

entre les plus fermes appuis de l'énergie française. Et c'est celui de notre très cher aumônier. Non seulement, le R. P. Janvier, par ses intimes et réchauffantes exhortations, nous a dirigés et raffermis dans les jours difficiles ; mais, en plus d'une occasion solennelle, il s'est fait entendre, du haut de la chaire de Notre-Dame, comme la voix même de la Patrie. Aux premiers mois de la guerre, toute une multitude enthousiaste et frémissante, malaisément contenue dans l'immense métropole, acclama, sur ses lèvres, l'évocation de la prière nationale et l'exaltation de l'héroïsme belge. Et n'eût été l'humilité du moine qui mit toute sa force à repousser les applaudissements, les hautes leçons de charité qu'il nous a prodiguées, ce dernier Carême, auraient plus d'une fois soulevé de nouvelles ovations !... Rendons grâce à Dieu, mes chers Confrères, de nous avoir donné tout spécialement pour guide et pour conseil une gloire et une lumière de la Patrie !

Oui, de quelque côté que je porte les yeux, je vois notre Corporation attachée au service de la France, — et souvent attachée jusqu'à la mort.

La mort, elle a frappé parmi nous, depuis un an. Loin des champs de bataille, elle a fauché sa moisson coutumière et impitoyable. Dès avant la guerre, nous avions perdu cet inlassable et intrépide apôtre de la parole et de la plume qui s'appelait le P. Gaffre, cet aimable confrère qui se nommait Yves de Constantin, ce modèle du journaliste travailleur, désintéressé, consciencieux que fut Eugène Arthaud. Hier, encore nous apprenions la fin sereine et pieuse d'un de nos fondateurs, Joseph Bellet, qui, après de longues et modestes batailles, vient de s'endormir au pied de la Basilique de Lourdes.

Mais l'année tragique a doublé ce tribut annuel que se payaient, sur nous, la vieillesse et la maladie.

Pourtant, c'est loin du front que la guerre a choisi, dans nos rangs, sa plus glorieuse victime. Albert de Mun, l'ancien capitaine de cuirassiers, n'est pas tombé directement sous les coups de l'ennemi ; nul, toutefois, ne pourra me contredire, si j'affirme que ce grand patriote et ce grand catholique est mort en com-

battant. L'histoire de cette guerre, si féconde en exploits, compte peu de campagnes plus retentissantes ni plus efficaces que celle qui fut menée, deux mois durant, par ce roi de la tribune devenu le roi de la presse. Elle n'en a pas enregistré de plus héroïques. En affrontant ce surmenage intense et quotidiennement renouvelé, Albert de Mun s'offrait au coup fatal aussi sûrement et aussi consciemment que le soldat qui tend sa poitrine à la mitraille. Mais il voulait servir. Ce sera pour nous un impérissable honneur, doublé d'un inoubliable enseignement, que d'avoir compté ce chef et ce héros parmi nos fondateurs, nos maîtres et nos amis.

Cette admirable abnégation de notre grand aîné a rencontré chez nos jeunes confrères, et sous le péril immédiat et pressant des balles ennemies, de valeureux imitateurs. Tous ceux qui ont été appelés à combattre ont combattu sans peur.

Deux, choisis par la Providence entre les plus brillants dans leur carrière civile et les plus braves au service militaire, ont déjà glorieusement succombé. Le *Bulletin* de janvier vous a décrit dans quelles circonstances ils ont rencontré la mort hardiment affrontée et quels magnifiques hommages ont escorté leur mémoire. Il me suffira de rappeler aujourd'hui que les noms de Noël Trouvé, directeur du *Réveil de l'Oise*, tué d'une balle au front sur les bords de la Meuse, en courant à l'ennemi, et de Pierre Duponnois, directeur de la *Croix de la Haute-Marne*, frappé en pleine poitrine en entraînant sa section contre les tranchées de Suippes, resteront à jamais gravés dans nos annales corporatives et dans nos cœurs. Et vous me reprocheriez, j'en suis sûr, de ne pas leur unir le nom, depuis longtemps célèbre et ravivé par lui d'une jeune gloire, de ce journaliste de tradition et d'avenir, qui, comme prémices de son adhésion, nous avait déjà donné sa sympathie : j'ai nommé Guy de Cassagnac.

Parmi ces trois confrères dont je viens d'évoquer la fin splendide, il en est un qui nous était doublement cher. Nous pleurons en Noël Trouvé un des jeunes que la Corporation

regardait avec le plus d'espérance et le gendre de l'un des anciens qui compte parmi nous le plus de sympathie : le brillant journaliste avait épousé l'une des filles du militant Octave Chambon, l'un de nos membres fondateurs et notre trésorier. Puisse notre admiration pour le héros adoucir la douleur du père !

Il n'est pas le seul, hélas ! à verser ces larmes fières, mais brûlantes. Combien, parmi nous, pleurent un parent très proche et très aimé ! Le jeune prêtre, qui ouvrit le cortège sanglant et sauveur de holocaustes offerts par le clergé de France à la patrie, l'abbé Claudius Lavergne, était le neveu d'un autre de nos vétérans, Remy de Simony, vous le savez, porte le deuil de son fils ; Henry de France, mobilisé lui-même, a vu tomber son frère ; le baron de Witte n'ose plus espérer des nouvelles de son gendre disparu, et notre cher abbé Fonsagrives en a reçu de son neveu qui décourageait l'espérance. A tous ces cœurs, dont l'obscur et chrétienne immolation contribue au salut de la France, et à tous ceux dont la douleur nous est encore inconnue, que notre affection émue soit du moins un soulagement et un réconfort !

C'est une des lois de l'humanité, que la vie germe constamment de la mort et qu'au fond des plus cruelles souffrances il jaillisse des sources de joie. La Corporation tout entière, au milieu de ces temps d'horreur et d'affliction, tressaille des espérances nationales et, d'avance, elle salue le jour où elle pourra embrasser tous les publicistes chrétiens des provinces reconquises. Que dis-je, ce jour d'enthousiasme, elle n'a pas voulu l'attendre ! Déjà le *Bulletin* vous a fait connaître que deux illustres et vaillants journalistes, de la Lorraine et de l'Alsace, avaient pris dans nos rangs, nommés par acclamation, la place qui leur était silencieusement réservée. Vous vous unirez, d'un élan unanime, à notre Conseil, en accueillant par une ovation de gratitude et de bonheur l'abbé Wetterlé, directeur du *Nouvelliste* de Colmar, et l'abbé Collin, directeur du *Lorrain* de Metz ; ces mainteneurs héroïquement obstinés de l'esprit français sous le joug alle-

mand méritaient de servir d'avant-garde à tous ces prochains confrères à qui nous tendons les bras.

Mais, en même temps que nous attachions au grand jour les nœuds qui nous liaient déjà, dans le secret du cœur, à l'Alsace-Lorraine, il nous paraissait indispensable de resserrer avec éclat les rapports fraternels qui, depuis longtemps, nous unissent à la Belgique. Notre Corporation se devait d'affirmer à son tour, par les moyens qui lui sont propres, que les deux nations sœurs ne vivent plus, aujourd'hui, que d'une seule âme. Et vous n'ignorez pas qu'un des chefs de ce peuple catholique, dont son talent d'écrivain enrichit la littérature et dont ses facultés d'homme d'Etat soutiennent la grandeur, M. Carton de Wiart, ministre de la Justice et vice-président du Conseil, a bien voulu s'inscrire, avec reconnaissance et joie, parmi nos membres honoraires. Acclamons en sa personne, éminemment représentative, la terre du droit, de l'honneur et de la loyauté !

Le télégramme qui nous apportait l'adhésion et la sympathie de M. Carton de Wiart, fut suivi, quelques jours après, d'une autre dépêche annonciatrice de joie et génératrice de force. Mais, là encore, se vérifie cette loi de la condition humaine, qui greffe les bonheurs sur les chagrins. Cette dépêche, en effet, c'était la bénédiction toute spéciale accordée par Sa Sainteté Benoît XV à notre Corporation. Et la satisfaction qu'elle nous procurait avait été précédée de la douleur que nous causa la mort de Sa Sainteté Pie X.

Comme catholiques, éclairés et raffermis par les lumières de ce docteur et les commandements de ce Chef ; comme Français, guidés et soutenus par la lucide intrépidité de ce pasteur au milieu des difficultés les plus redoutables ; comme journalistes et comme écrivains, armés contre les ennemis de la foi par ses exemples et par ses enseignements, nous avons pleuré le Pontife défunt. Mais nous l'avons pleuré encore à un autre titre : je veux dire au nom même de cette Corporation qu'il a enrichie de faveurs si précieuses et soutenue de bénédictions si paternelles. Nous prions dans le Ciel Celui qui nous

aima et nous protégea sur la terre.

Et nous n'aurons garde, mes chers Confrères, d'oublier le ministre éminent qui fut, auprès de nous, le bienveillant interprète des encouragements de son auguste Maître. Dans la retraite laborieuse où il s'est confiné, le Cardinal Merry del Val sera suivi de notre gratitude.

Toutefois, dans l'Eglise éternellement jeune, dans l'invicible Eglise, ainsi que parle Louis Veillot, si les Papes succombent, la Papauté ne meurt pas. Toutes les leçons de Pie X, aujourd'hui, convergent à nous ordonner d'obéir à Benoît XV. Obéissance qui nous sera d'autant plus douce et d'autant plus aisée que non seulement nous avons senti sur nos fronts la bénédiction du nouveau Pape, mais que nous avons aussi deviné, dans nos cœurs de Français, son affection pour la France. Nous marcherons dans ses voies avec la docilité clairvoyante et filiale, sans laquelle nous transgresserions l'une des lois fondamentales de notre Corporation. Et le nouveau Secrétaire d'Etat, en qui nous avons déjà salué avec confiance et bonheur l'ancien professeur de l'Institut catholique de Paris, le Cardinal Gasparri peut être assuré de trouver en nos mains des plumes fidèles aux instructions de Benoît XV.

Dans notre Corporation, en effet, les dirigeants peuvent changer, la direction ne change pas.

Les dirigeants peuvent changer. Et voici précisément que change le plus élevé d'entre eux. C'est dans son dernier numéro que le *Bulletin* vous a fait connaître la démission de notre cher et dévoué président, Victor Taunay. Je n'ai donc pas à revenir ici sur les motifs qui ont provoqué cette résolution, ni sur les circonstances qui l'accompagnèrent. Ils sont présents à votre mémoire. Vous avez encore sous les yeux cette lettre à la fois poignante et fière, où notre président, se sentant frappé par la maladie, déclare qu'il veut consacrer ses dernières forces, et jusqu'à l'épuisement suprême, au service de la Patrie. Vous n'avez pas oublié les démarches instantes, et malheureusement vaines, que notre vice-président H. Remy de Simony a entreprises auprès de Victor Taunay,

pour le décider à garder cette charge où l'avait maintenu de nouveau, il n'y a pas un an, la confiance unanime du Conseil Corporatif. Vous avez retenu les paroles attristées, reconnaissantes et affectueuses, dont M. le chanoine Fonsagrives, applaudi de tout le Conseil, a salué le président démissionnaire. Vous savez enfin que, par un vote unanime, le Conseil a prié Victor Taunay d'accepter, parmi nous, le titre et la dignité de président honoraire. Cet hommage, je suis certain que vos applaudissements le ratifieront, comme il fut déjà ratifié par vos cœurs. En décernant à Victor Taunay cette préséance honorifique, la Corporation ne se borne pas à lui témoigner la gratitude qu'il a méritée par ses longs et précieux services ; elle lui renouvelle, en même temps, pour l'avenir, l'expression d'une confiance affectueuse et d'une tenace espérance. Le généreux et très efficace dévouement que Taunay lui prodigua hier, elle lui demande, après la guérison qu'elle attend de la victoire, de le lui continuer demain. Elle souhaite, enfin, que cette présidence honoraire soit, longtemps encore, un mémorial qui ravive à chaque instant sa reconnaissance et un enseignement qui raffermisse avec autorité son caractère hautement professionnel et purement chrétien.

A la suite de ce rapport, M. le chanoine Fonsagrives après avoir remercié M. François Veillot, en termes délicats, donne la parole à notre confrère Camille Pillot, qui présente un rapport financier que lui a confié le Conseil corporatif. C'est sur la demande de M. Gabriel Sallé, vice-président du Syndicat des Journalistes Français, désireux de soumettre à l'examen d'un spécialiste le travail auquel il a bien voulu se livrer sur les comptes, que M. Pillot a été chargé de ce travail.

Rapport de M. Pillot, censeur des comptes de l'exercice 1914.

Monsieur le Président,
Messieurs et chers Confrères,
Votre Conseil, dans sa séance du

27 mars dernier, en conformité de l'article 18 des statuts lui donnant la faculté d'émettre un avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau et qui se rattachent à l'objet de l'Association, a bien voulu nous faire l'honneur de nous demander de procéder à une recension des écritures formant le bilan de l'exercice échu, (1914).

En règle constante, ce mandat, pour des raisons d'indépendance qui se justifient d'elles-mêmes, est confié à deux personnalités choisies en dehors des membres de la Société.

Les liens qui nous rattachent à la Corporation des Publicistes Chrétiens, dont l'amitié de M. de Marolles et de M. Auguste Roussel nous a ouvert les portes, ne nous permettaient pas de décliner purement et simplement cette invitation : il s'agissait là d'un devoir : répondre au désir de confrères qui avaient dépensé le dévouement sans compter. Nous avons accepté.

Toutefois, et votre Conseil a parfaitement admis cette réserve, nous n'avons donné notre consentement qu'à la condition d'avoir la faculté de nous faire assister d'un professionnel du « chiffre », c'était pour vous, Messieurs, une garantie technique.

Notre choix s'est porté sur M. Poncet, chef de service de la comptabilité générale de la *Compagnie d'assurances sur la vie « Norwich Union »*, auteur d'une méthode de comptabilité pratique, justement appréciée et dont l'expérience professionnelle nous est personnellement connue depuis 15 ans.

Donc, le 5 avril courant, après avis préalable, nous nous présentions chez M. le Président du *Syndicat des Journalistes*, M. Tastevin de Nouvel, dépositaire des archives, certificats et partie des pièces comptables.

Notre vérification porta tout d'abord sur les existences de votre capital de la Caisse des Retraites.

Nous avons constaté que toutes les valeurs énumérées au Tableau A 1914, sont exactement représentées par des certificats de dépôts, tant du *Crédit Foncier de France* que du *Crédit Industriel et Commercial*, le tout formant en réalité le capital global de 681.386 fr. 69. votre fortune.

Toutefois sur le Certificat de valeurs

Afrique occidentale ne doivent plus figurer 12 obligations, dont 2 sorties au tirage du 22 octobre 1913 et 10 au tirage d'avril 1914.

Le chiffre de 634 obligations porté au bilan de 1914 sera d'accord, après régularisation de cette pièce.

Le compte de la *Société Générale* au 31 décembre 1914, si minime soit-il, devait nous être représenté : il a été réclamé à cet établissement.

L'article 2 de vos statuts prescrit l'ouverture d'un registre spécial pour les remboursements et emplois de fonds nécessités par les amortissements de titres.

Cette prescription sera réalisée au cours du présent exercice.

Et puisque nous sommes sur le chapitre des emplois, nous jugeons utile de retenir votre attention sur la question des fluctuations de valeurs.

Pour remédier à cet état de choses, nous avons suggéré à votre Conseil d'ouvrir au prochain Bilan, un chapitre sous cette rubrique : *Réserve pour Fluctuations de Valeurs*, c'est-à-dire, aux fins de parer à leur dépréciation éventuelle. Non-seulement, Messieurs, les valeurs mobilières les mieux gagées sont exposées à subir, comme en ces dernières années, une diminution de cours sensible, mais le coupon lui-même est aujourd'hui frappé de taxes en voie d'être bientôt le jaloux équivalent de cette lourde et injuste taxe d'abonnement, prélude fiscal de la spoliation de biens possédés en toute propriété par les victimes de la loi de 1901.

Vous auriez donc là une réserve, petite boule de neige, d'abord, qui sans préjudice pour aucun intérêt, prendrait progressivement du volume et viendrait, en temps utile, parer aux surprises plus ou moins décevantes des fluctuations.

Dans le compte de 1914 figure, aux pages 1 et 2, une rubrique « *remboursement à M. Taunay* », comme en font foi les pièces justificatives qui nous ont été présentées par M. Tastevin de Nouvel ; ce compte est aujourd'hui définitivement liquidé.

D'autre part, au cours de notre vérification, nous avons relevé une valeur déposée en garantie (obligation Ville de Paris). Une indication

a été donnée pour la rubrique sous laquelle doit figurer aux écritures cette valeur avec son numéro de Titre et son millésime d'émission.

Les carnets des Etablissements de crédit ont été vérifiés : les comptes C. F. 308 — C. I. 3 677,3.747,4 979 ont été reconnus en concordance, pour ce qui concerne les opérations de l'Exercice 1914.

Le tableau « D », état des pensions pour 1914 a été reconnu également d'accord avec les chiffres du chapitre 1^{er} (Caisse des Retraites : dépenses effectuées).

Il nous eût été agréable de relever, dans une Corporation comme la nôtre, une liste de dons, de legs : en dehors de la dotation de Bernon, la rubrique reste ouverte, et l'article 22 des statuts sollicite avec une insistance de prosélytisme, les bonnes intentions, les initiatives heureuses, les intelligences qui ont le sentiment d'être de leur temps.

Nous ne vous signalons, que pour mémoire, la Caisse de Prévoyance : une note du Conseil vous dit que le prochain bilan contiendra et la liste exacte des adhérents et la situation financière de cette caisse dont l'initiative est à l'honneur de notre dévoué confrère M. Gabriel Sallé.

Quant à la Comptabilité des Ecrivains, en présence de la modestie de ses chiffres, nous avons conclu, sans plus d'investigation, à la parfaite loyauté de la gestion de cette caisse à laquelle nous souhaitons, en toute sympathie, un développement rapide, une mise au diapason du talent et du dévouement de ses honorables sociétaires.

Cette première partie de vérification terminée — elle était d'autant plus laborieuse que votre bilan fourmille d'un luxe de détails accumulés avec scrupule par votre Conseil, extrêmement soucieux de vous présenter une situation exacte, — il nous restait à vérifier les états de caisse, recettes et dépenses, droits d'entrée des membres nouveaux, états des rachats (obligatoires ou volontaires), recouvrements des cotisations, etc.

Messieurs, l'article 5 des statuts est précis : il stipule que « la cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au

siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par traite aux frais du sociétaire... »

La lecture du bilan nous a fait constater la situation suivante :

Au 31 décembre 1914, c'est-à-dire, neuf mois pleins après le délai statutaire pour la rentrée des cotisations échues du 1^{er} janvier,

1. Corporation. — Sur 29 membres honoraires, 4 seulement avaient acquitté : l'exercice 1912 figure encore avec un arriéré de 11 cotisations, et celui de 1913, avec un arriéré de 6.

2. Caisse des Journalistes. — Sur 180 cotisations à percevoir, 142 restaient encore impayées au 31 décembre 1914, soit près des 8/10.

3. Caisse de Prévoyance. — Sur 220 cotisations dues par le *Syndical des Journalistes*, il en restait 172 à percevoir, au 31 décembre 1914.

Messieurs, ce n'est point là, sans doute, une exception, est-il besoin de vous le faire observer ? Toutes les trésoreries subissent, pour un temps, le contre-coup de la situation générale créée par la guerre de 1914 : les bilans des exercices à venir vous présenteront, à ce point de vue, une situation normale.

Notre attention, Messieurs et chers Confrères, a été toute particulièrement retenue par ce labeur excessif que sans hésitation, au nom du Conseil, ont assumé quelques-uns de ses membres, pour débrouiller et mettre au point une situation d'autant plus délicate et difficile qu'elle surgissait inopinément, du fait de la brusque disparition de l'honorable M. de Marolles dont le dévouement savait et voulait suffire *seul* à toutes les obligations corporatives et syndicales.

Il y avait urgence extrême, Messieurs, à dresser un bilan détaillé, précis, de votre patrimoine professionnel, et c'est pourquoi, l'an dernier, Messieurs les Commissaires vous ont si clairement exposé le mécanisme de votre quintuple comptabilité :

Vous ne voudrez pas ménager votre gratitude à MM. Paul Aimé-Paillard, Gabriel Sallé, Tastevin de Nouvel, à votre Conseil lui-même, par conséquent, dont ces confrères

étaient les Délégués de bonne volonté.

Nous avons été mis en présence d'un travail élaboré avec ténacité, un travail de bonne foi.

C'est dans ce sentiment, Messieurs, que nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis aujourd'hui.

Le Commissaire des comptes de 1914,

Camille PILLOT,
dit Camillus.

M. le président s'unit aux éloges décernés par le rapporteur et il y ajoute des remerciements tout particuliers à l'adresse de M. Pillot, lui-même. Puis, en réponse à une interrogation de M. Paul Verdun, celui-ci donne quelques explications supplémentaires sur le fonds de réserve dont il a conseillé la formation. Ce fonds de réserve, au surplus, comme le fait observer M. Gabriel Sallé, se constitue mécaniquement par le placement des économies qui résultent de la différence entre les revenus des capitaux réservés aux pensions et le chiffre des pensions fixé chaque année par le Conseil qui, justement, constitue une réserve pour parer aux aléas possibles. L'assemblée s'en remet, d'ailleurs, au Conseil Syndical des Journalistes français pour étudier la question.

C'est au tour de notre trésorier, M. Octave Chambon, de présenter son rapport; au lendemain du grand deuil qui l'a frappé dans ses affections les plus intimes, il prend la parole avec une visible émotion.

Rapport de M. Oct. Chambon, trésorier

Messieurs et chers confrères,

Votre trésorier devrait être bref, puisque c'est la brièveté qui convient à une heure où les grandes douleurs son muettes. Et la douleur, nous en avons plein le cœur et les veines.

L'an dernier, à pareille époque,

et après avoir présenté son humble exercice de 1913, vous vous rappelez qu'il appelait à notre secours un Pierre Morgan catholique, qui s'intéresserait efficacement à notre Association. Hélas ! il n'est pas venu, et votre trésorier ne peut que vous soumettre l'exercice nécessairement froid de 1914, que tous d'ailleurs vous trouverez au bulletin de la Corporation, dans un travail complet, consommé, méthodique, que deux de nos excellents confrères, MM. P. Aimé-Paillard et Gabriel Sallé, ont élaboré avec un dévouement auquel notre censeur a rendu plein hommage.

Certes, tous, nous nous associons à ces hommages, et si je n'insiste pas, c'est pour ne pas blesser leur modestie.

La tâche de votre trésorier est plus modeste, moins compliquée. Chargé simplement de faire rentrer les cotisations et de payer par-ci, par-là, les frais inévitables de la Corporation.

Il vous expose les opérations faites par lui, en recettes et en dépenses, opérations que vous pu voir dans les bilans publiés dans le dernier *Bulletin* et qu'il est inutile de répéter ici.

Mais, Messieurs, cela n'empêche que votre trésorier, après tant de tristesses, va vous en dire une qui s'impose, et que vous allez partager en l'appelant la tristesse Corporative. Peut-être serez-vous lenté, et quelques-uns d'entre vous l'ont été, de trouver que bien peu de cotisations sont rentrées en 1914 (d'avril en juillet), car c'est à partir d'avril que commence le travail.

Ne m'accusez ni de négligence, ni surtout d'imprévoyance.

Ah ! si j'avais pu prévoir la guerre, je me serais pressé davantage; seulement c'est un travail de recouvrement, de correspondance, qui nécessite un labeur assez considérable. (Et M. de Marolles, le vénéré fondateur de la Corporation, qui gérait à lui tout seul et si bien les intérêts de la Corporation, nous disait qu'il lui fallait quelqu'un, et il confiait à d'autres, ce travail matériel qui prend du temps à tout confrère qui a son journal ou sa revue). Or, à cette époque

(1914), votre trésorier n'avait pas d'aide comme aujourd'hui, et c'est pour cela que le chiffre de cotisations rentrées a été si maigre jusqu'au 1^{er} juillet. Et quand juillet arrive, déjà apparaît l'inquiétante vision. En août, c'est l'autre, vision sanglante tout de suite, et vous pensez que votre trésorier se garde d'intervenir pour envoyer des notes, factures, avertissements, recouvrements à ceux de nos confrères, qui partent au front, ou qui ont l'âme angoissée en voyant partir des enfants qui allaient à la mort....

Aussi, quand arrive la fin de 1914, et le commencement de 1915, le Conseil voulut bien me donner une aide modeste, et bien que cela ne rentre pas dans l'exercice 1914, je tiens à vous dire que, grâce à cette aide, nous avons pu, sur 178 cotisations à recevoir, en toucher 100; 10 recouvrements sont revenus avec la mention : *mobilisé*; ce sont des confrères que nous pouvons bien saluer comme des soldats au poste, Bernard de la Flotte, Biérix, Coudy, Gautherot, Graves, Gries, Guèze, Redier, Renauld et Bacconnier. Trois sont revenus avec la mention *pays occupé* : MM. Boucherit, Diègne et Gallé. Enfin six confrères ont refusé pour raisons diverses, invoquant le moratorium et l'invoquant avec douleur. — Oui, lettres douloureuses, qui témoignent que chez ces confrères aimés, la pauvreté est à l'égal du sacrifice.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, la guerre a été pour beaucoup, hélas ! la faucheuse qui a moissonné les épis verts, c'est-à-dire, des journaux catholiques qui, en défendant la cause de Dieu et de la Patrie, permettaient naturellement aux semeurs de vivre.

Lettres douloureuses ! A ce propos, je me permets de vous signaler quelques extraits d'une lettre d'un confrère. Non seulement elle vous intéressera, mais vous jugerez s'il n'y a pas réponse, et quelle réponse, à faire !

« Avec la guerre, écrit-il, un certain nombre de journalistes ont vu, les uns leurs journaux suspendus, les autres leurs émoluments réduits, etc.

« Voici, par exemple, mon cas : du

1^{er} août au 1^{er} novembre, demi tarif. Du 1^{er} novembre au 28 février, interruption du journal, donc ni indemnité, ni traitement.

« Et cela jusqu'à quand ?

« Mon cas doit être — ou à peu près — celui de quelques-uns de mes confrères, et c'est pourquoi je soulève une question qui dépasse l'intérêt personnel.

« En des circonstances semblables, la Caisse de Prévoyance ne doit-elle pas verser une indemnité aux chômeurs ?

« Et, tout au moins, ne doit-on pas les exonérer du paiement de leurs cotisations en 1914 et 1915, années pendant lesquelles ils ont subi un si grave préjudice ?

« Il va sans dire que nos confrères qui ont la chance de conserver leur situation, considéreront comme un heureux devoir d'acquiescer leur cotisation habituelle : les associations et les syndicats ouvriers, ont, pour la plupart, agi de la sorte.

« N'ayant jamais eu recours à la caisse de notre Corporation et prêt encore à m'incliner devant les décisions qui seraient prises, après examen de cette situation, je vous prie, mon cher confrère, de vouloir bien soumettre ma requête au Conseil syndical. Cette requête, prenant pour base l'exonération, me semble contenir un minimum de revendications équitables ».

Eh bien ! oui, ce n'est pas l'heure aujourd'hui, mais peut-être viendra le moment où il faudra que notre Corporation chrétienne cherche davantage à soutenir, à sustenter ses membres et ses membres malheureux.

Déjà, nos deux présidents, MM. de Marolles et Taunay, ont connu, en leur grande et belle âme, cette pitié confraternelle pour des frères qui ayant eu à défendre la vérité, ont eu à souffrir, à trop souffrir dans leur vie. Car, mes chers Confrères, nous ne sommes pas des anges, nous ne sommes pas des saints. (Il est vrai que nous pourrions et devrions le devenir). Nous ne sommes pas tous célibataires, nous avons charge de famille, d'enfants, nous avons des responsabilités, des exigences sociales, et voilà pourquoi tous, n'est-ce

pas, nous voudrions voir notre chère Corporation, unie, mais unie solidement dans cet esprit de solidarité, de charité chrétienne et française, que nous prêchent ici, deux prêtres éminents et bons : celui qui nous donne l'aumône de son dévouement apostolique et de son incomparable verbe, et l'autre qui préside aujourd'hui notre réunion si cordialement et qui nous fait, lui aussi, l'aumône de sa maison, de sa chapelle, où nous allons chercher jusque dans le tabernacle le Dieu qui console les pères, quand ceux-ci ont à pleurer, les fils fauchés là-bas sur les champs de bataille, en servant la France...

Eh bien ! ce sera la conclusion de votre pauvre trésorier, chers confrères ; il nous faudrait aviser à ce que notre Corporation catholique puisse aider davantage rénumérer davantage ses membres. Il nous faudrait peut-être créer — si j'osais dire le mot — le *Denier de la Presse Catholique*.

Dans une brochure des plus remarquables, intitulée « *Objection contre le denier du culte* », un des plus éminents Prélats de France, le Cardinal Sevin, archevêque de Lyon, écrivait récemment à ses diocésains :

« *La souffrance des soldats a quelque chose de sacré, aussi n'avez-vous pas pu la voir sans songer à la secourir. Vous féliciterais-je ? Non, certes. Jamais nous ne paierons d'un juste retour ceux qui sauvent, au prix de sacrifices, notre foyer, notre civilisation, nos autels.* »

Et le Cardinal, en venant à ses prêtres, aujourd'hui deux fois soldats, ajoutait : « *Mais ceux-là aussi rendent service à la Patrie et il faut leur donner les moyens de vivre. Ce n'est pas une œuvre de bienfaisance ou de sport, c'est obligatoire en conscience.* »

Et le Cardinal ajoutait même, que c'est une règle de droit naturel, « *que tout homme doit une rétribution à quiconque lui doit un service.* » Ainsi le veut la justice : tout travail fait au profit d'un autre mérite une rémunération, un salaire. C'est le principe qu'invoque N.-S. Jésus-Christ. « *Tout ouvrier a le droit qu'on le fasse vivre.* »

C'est saint Mathieu qui parle, et ce n'est plus du tout votre trésorier.

Eh bien ! Messieurs, l'éminent Cardinal de Lyon a raison de rappeler aux catholiques leur devoir, et Dieu sait si pour le clergé français, que nous déléndons journellement, contre la spoliation et la calomnie, nous nous associons à ses justes revendications. Que dis-je ? mais nous nous y associons tellement, que nous nous faisons souvent les apôtres du Denier du Culte.

Mais, après le clergé qui prêche la vérité et l'Évangile, d'autres ouvriers plus humbles rendent, eux aussi, service à leurs concitoyens, en essayant de leur infuser de saines vérités, d'élever leur âme, de défendre leurs enfants, leurs autels, leurs intérêts, de leur faire du bien : ce sont ceux qui embrassent une carrière particulièrement ingrate, la nôtre et qui s'appelle le journalisme catholique. Ouvriers qui, je ne me trompe pas, l'embrassent un peu à l'appel de Dieu, cette carrière, car s'ils écoutaient les hommes, ils en prendraient une autre...

En bien ! je dis qu'à ceux-là, les catholiques de France doivent non-seulement reconnaissance, mais aide et protection.

Il ne saurait ici être question de gratification ! Votre trésorier trouve que ce serait juste.

Et Dieu bénit toujours ceux qui sont justes...

M. le chanoine Fonssagrives se fait l'interprète applaudi de tout l'auditoire, en remerciant notre cher et vaillant confrère d'avoir surmonté sa douleur, pour rendre service à la corporation.

Un échange de vues se produit, sur la gêne éprouvée en ce moment par bien des publicistes et sur les moyens d'y porter remède, entre MM. Verdun, Gabriel Sallé, le chanoine Fonssagrives et quelques autres confrères. Une proposition de M. Sallé, tendant à porter de 3 à 6 francs la cotisation versée annuellement par les membres à la caisse de prévoyance, est renvoyée pour études au Conseil Corporatif.

La séance est suspendue à 5 h. 1/4, pour permettre aux journalistes et aux écrivains de tenir séparément leurs assemblées syndicales et aux trois conseils — corporatif et syndicaux — de renouveler leurs bureaux respectifs.

Elle est reprise à 5 h. 3/4, M. le chanoine Fonssagrives annonce à l'Assemblée que M. René Bazin, nommé tour à tour membre du conseil syndical des écrivains, puis président de ce syndicat, vient d'être élu, à l'unanimité, par le conseil corporatif, président de la corporation des Publicistes Chrétiens.

Cette proclamation est accueillie par une ovation chaleureuse et générale.

M. Victor Taunay, prenant la parole, tient à s'unir personnellement à la satisfaction de l'assemblée et, désireux de servir de trait d'union entre son prédécesseur et son successeur, il remet entre les mains de M. le chanoine Fonssagrives une plaquette de Victor de Marolles, en le priant de l'offrir de sa part à M. René Bazin.

Ce geste délicat est vivement applaudi.

La séance est levée à 5 h. 55.

Le salut du Saint Sacrement, célébré dans la chapelle du Cercle, a clôturé la réunion.



Assemblée du Syndicat des Journalistes

Pendant la suspension de séance, le Syndicat des Journalistes avait tenu son assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Tastevin de Nouvel, assisté de MM. Sallé, vice-président, et François Veuillot, secrétaire.

Voici l'allocution, très applaudie, par laquelle M. Tastevin de Nouvel ouvrit la séance.

Allocution de M. Tastevin de Nouvel.

Mes chers confrères,

Je serai bref. Nous avons d'importants rapports à entendre, et le temps nous est limité. Mais vous me reprocheriez de ne pas être ici l'interprète de vos sentiments à l'égard des confrères qui luttent vaillamment pour le salut de la Patrie, le triomphe du Drapeau; envers ceux également qui ont vu tomber sur le champ de bataille leurs fils, leurs frères, des parents.

Vous vous étonneriez aussi que je ne vous dise rien de nos préoccupations patriotiques.

Oui, n'est-ce pas? nos plus chaudes sympathies vont à tous les chers camarades du Syndicat engagés, eux ou les leurs, dans la terrible guerre. Nous admirons et envions les combattants; nous plaignons les prisonniers d'un ennemi sans honneur et sans pitié; nous pleurons nos morts glorieux et les morts glorieux de nos confrères.

Nous souhaitons de toute notre âme que les sacrifices héroïques des uns et des autres, que tant de sang versé fasse germer, pour la France, une moisson de lauriers; qu'il nous rende nos chères provinces d'Alsace et de Lorraine, avec le Rhin, frontière naturelle, nécessaire jugée telles dans tous les temps.

Nous souhaitons que l'admirable vaillance de nos soldats nous donne la Paix, durable, féconde, génératrice de prospérité, de grandes institutions chrétiennes et sociales.

La Paix, il ne nous faut pas seulement l'imposer à l'ennemi extérieur, il faut l'imposer chez nous. C'est là que, nous, les journalistes catholiques, nous avons de grands devoirs à remplir, devoirs qui nous sont propres, auxquels nous ne pouvons nous dérober, sans forfaire à notre vocation.

On ne cesse de parler d'*union sacrée*. Dieu merci, elle est généralement respectée, depuis la guerre, et, je le crois bien, depuis surtout que l'état de siège a calmé les forcenés de l'antimilitarisme et de l'anticléricalisme (c'est tout un). Mais, après ? Promettons-nous, mes chers confrères, la guerre finie, de maintenir de toutes nos forces cette union nationale.

Pour cela, certes, nous y mettrons du nôtre, comme l'on dit ; mais les adversaires de nos convictions, de nos idées, devront y mettre aussi *du leur*. Nous n'admettrons jamais que ce soient les catholiques, seuls, qui fassent les frais de « l'Union sacrée ». Ce serait alors, permettez-moi le mot facile et sa verdeur, une... sacrée union !

Promettons-nous de faire une guerre implacable, s'ils nous y obligent, aux politiciens et aux sectaires, dont la malfaisance en tout et partout a failli perdre notre pays. Ils s'efforceront, n'en doutons pas, de raviver les querelles et les haines. Ils en vivent. Qu'ils soient réduits à l'impuissance ; ameutons l'opinion contre eux ; qu'ils soient balayés de toutes les avenues du pouvoir !

Pour cette besogne, qui nous regarde, nous aurons le concours de tous ces braves, qui, dans les tranchées, sur les champs de bataille, par un long contact de tous les instants, au milieu des plus dures et des plus sanglantes épreuves, ont eu la révélation de ce qu'ils valent, et ont appris à s'estimer mutuellement.

Si nous savons joindre à la prudence, indispensable, l'énergie (et nous le saurons, Dieu aidant — qui n'a pas voulu nous sauver de l'ennemi du dehors, s'il ne voulait pas nous sauver de l'ennemi du dedans, de nous mêmes), si nous savons, dis-je, joindre à la prudence l'énergie et l'ardeur, nous rallierons tous les bons Français autour du drapeau de

la liberté vraie, de l'égalité vraie, de la fraternité vraie.

Et la France victorieuse, par ses enfants réconciliés, redeviendra la grande nation d'autrefois, l'instrument magnifique des volontés de Dieu-sur le monde.

M. François Veillot donne lecture ensuite du rapport ci-après :

Rapport de M. François Veillot, secrétaire.

Mes chers Confrères,

Les membres de la *Corporation des Publicistes Chrétiens* n'appartiennent pas tous au *Syndicat des Journalistes Français*; mais les membres du Syndicat font tous partie de la Corporation.

Le rapport élaboré par le secrétaire du Conseil Syndical aurait donc le grave défaut de faire double emploi, sur la plupart des questions, avec celui qui vous est présenté par le secrétaire du Conseil Corporatif, s'il ne se bornait strictement aux sujets qui intéressent le Syndicat, à l'exclusion de la Corporation.

Défait d'autant plus sensible à l'auditoire et gênant pour l'auteur, que les deux secrétaires ne font qu'un seul individu.

C'est donc au rapport corporatif que je crois devoir réserver l'hommage aux morts, dont le sacrifice au champ d'honneur a tout ensemble affligé et glorifié notre Syndicat, comme aussi le salut aux nouveaux adhérents qui, d'Alsace et de Lorraine, lui apportent un surcroît de lustre et un bonheur obstinément attendu.

Le rapport purement syndical doit se retrancher à l'importante modification qui est survenue dans votre bureau et à certain problème professionnel qui est soulevé par la guerre.

Depuis quelques mois, mes chers confrères, le *Syndicat des Journalistes Français* possède un nouveau président.

Au lendemain de la dernière Assemblée générale, en effet, votre Conseil, en procédant au renouvellement de son bureau, a séparé les deux présidences, corporative et syndicale,

et déchargé en même temps M. Victor Taunay d'une partie de ce fardeau qu'il devait se résoudre lui-même à déposer entièrement, quelques mois plus tard. Conservant, d'ailleurs, à leur ancien Président toute leur sympathie, leur estime et leur gratitude, nos syndics se trouvèrent unanimes, au sein du Conseil Corporatif, à maintenir M. Taunay à la tête de la Corporation.

Pour le remplacer à la tête du Syndicat, un nom s'imposait à leur vote, aussi bien par la fonction occupée que par les travaux professionnels accomplis et les services rendus. Quoi de plus normal, en effet, que d'élever à la présidence un des vice-présidents en exercice, alors surtout que le titulaire de cette charge est un confrère aussi aimable, un journaliste aussi méritant, que notre ami Tastevin de Nouvel ?

Il n'est pas besoin, devant vous, de faire son éloge et je n'oserais pas le prononcer devant lui. Mais vous me permettrez, mes chers confrères, et je lui demande la permission, de rappeler ses titres.

Il y a plus de trente ans que Tastevin de Nouvel, renonçant à briguer la magistrature à l'heure où le concours impartial était remplacé par le choix arbitraire, embrassa la carrière du journalisme. Bientôt rédacteur en second à la *Gazette du Midi*, notre futur président ne tardait pas à entrer, comme rédacteur en chef, au *Roussillon*, puis au *Messager de Valence*. Mais, s'il affirmait son courage et sa verve au feu des polémiques, il se rendait aussi un compte exact des besoins de la presse de province. Et, voici 22 ans. — tout en dirigeant le journal conservateur de la 3^e circonscription du Havre, où il a fait de nombreuses et victorieuses campagnes électorales, — il venait créer, à Paris, cette agence des *Journaux-Unis* et des *Nouvelles-Clichés* qui, depuis près d'un quart de siècle, conduite avec la capacité d'un administrateur et le talent d'un journaliste, a rendu tant de services aux organes catholiques.

L'ancien rédacteur en chef, au surplus, n'enferma pas au fourreau sa plume de batailleur. *L'Univers*, le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Soleil*, l'*Eclair*, l'*Echo de Paris* se sont honorés de sa

signature et nous avons lu, il y a peu de jours, avec une poignante émotion, dans les colonnes du *Temps*, cette page d'histoire où la pittoresque énergie de l'écrivain, doublée par le légitime et vibrant orgueil du père, évoque et dépeint les combats héroïques d'un des vainqueurs et des blessés de Vauquois.

Les dons de l'écrivain, nous les avons reconnus et applaudis depuis de longues années sous la plume de notre nouveau président. Qui de nous a oublié, par exemple, ce *Carnet d'un Séminariste Soldat*, dont toute la presse s'occupa alors, publié à de nombreuses éditions et traduit en Italien, qui semblait prévoir, il y a plus de vingt ans, le choc en retour providentiel de la loi militaire et qui valut à son auteur non seulement les félicitations d'évêques tels que les Fava, les Isoard, les Turinaz et les Gouthesoulard, de catholiques éminents comme les Charette et les Keller, d'officiers d'avenir ainsi que les Donop et les Lyautey, mais encore les attaques violentes et caractéristiques de toutes les feuilles anticléricales ?

Enfin, si Tastevin de Nouvel tient dans la presse un rang très honorable, il a le droit d'occuper, dans notre corporation même, une des premières places. Il en fut, auprès de Victor de Marolles, un des membres fondateurs ; et, depuis longtemps, comme syndic, comme trésorier, comme vice-président, il lui a rendu, avec un zèle infatigable, les plus dévoués services. Votre Conseil, en l'élevant à sa tête, avait conscience de donner au Syndicat l'administrateur le plus compétent, le plus actif et le plus soucieux de nos intérêts professionnels. Il choisissait aussi, dans sa personne, un chrétien résolu, sachant comprendre et maintenir la dignité morale de notre Association. Dans les circonstances difficiles, notre président montrera toujours ce fier et valeureux caractère qu'il témoignait déjà, voici quinze ans, quand, cité comme témoin devant la Haute-Cour, il refusait avec éclat et avec ténacité de prêter serment dans une enceinte de prétendue Justice, où ne dominait point l'image du Juste Crucifié !

Or, c'est à lui, votre président,

qu'il appartient de vous entretenir, avec plus de précision et d'autorité que je ne le puis moi-même, de cette question professionnelle que la guerre a soulevée et à laquelle j'ai fait tout à l'heure une brève allusion.

Je veux parler de la Censure. Et je me borne, en ce rapport, à vous indiquer ce problème délicat, que nous ne sommes pas sans doute en mesure de résoudre, mais sur lequel nous avons le droit et le devoir de donner notre avis.

Cet avis, vous le formulerez, mes chers confrères, avec toute l'abnégation patriotique dont la presse catholique a donné l'exemple en face des nécessités supérieures de la Défense Nationale, mais aussi avec cette légitime indépendance que nos organes ont montrée, qu'ils montreront toujours, en présence des abus du pouvoir.

Et, par cette indépendance aussi bien que par cette abnégation, vous vous affirmerez, une fois de plus, dans toute la force et la hauteur du terme, des « Journalistes Français ».

M. le président remercie avec émotion l'auteur du rapport, ainsi que l'Assemblée qui, par ses applaudissements, en a ratifié les termes. Puis il soumet à l'approbation de l'auditoire, en quelques mots très justes et très nets, les deux motions et le vœu suivants :

— **Le Syndicat des Journalistes Français** acclame les chefs et les soldats de notre armée, qui, depuis huit mois et demi, par leur endurance et leur ténacité inlassables, leur ardeur et leur héroïsme de tous les jours sont la gloire de la France, lui préparent la victoire définitive et lui rendront, avec ses magnifiques provinces d'Alsace-Lorraine, sa frontière naturelle, nécessaire, le Rhin.

— **Le Syndicat des Journalistes Français**, saisi de la plainte de plusieurs journaux de province, suspendus pour avoir reproduit des articles qu'avait admis la Censure de Paris; ayant, d'autre part, connaissance de nombreux faits d'abus qui lui ont été signalés, notamment des suspensions prononcées contre la Libre Parole,

Déclare s'incliner, patriotiquement et sans hésiter, devant les prescriptions légitimes de la Censure militaire et de la Censure diplomatique;

Mais proteste, avec énergie, contre l'existence et les actes d'une Censure administrative, politique, nullement autorisée par la loi du 4 août 1914, qui, pour ne citer qu'un fait entre tous, a laissé calomnier indignement le clergé Français et interdit qu'il fût défendu comme la justice et la vérité en faisaient un devoir.

— **Le Syndicat des Journalistes Français**, considérant l'influence morale qu'exerce le Pape dans le monde et le tort grave que peut causer à la France l'absence de toutes relations officielles entre notre Gouvernement et le Saint-Siège, émet le vœu que soit rétablie, d'urgence, l'Ambassade Française auprès du Vatican.

Ces trois paragraphes, mis aux voix successivement, sont adoptés à l'unanimité.

Nos confrères, nous les en prions instamment, voudront bien reproduire dans leurs journaux, en bonne place, les deux motions et le vœu de l'Assemblée générale du 18 avril.

M. le président proclame enfin le résultat du scrutin, pour le renouvellement du tiers sortant du conseil syndical.

Bulletins trouvés dans l'urne : 69.
Ont obtenu :

MM. H. DE SIMONY	68 voix.
Oscar HAVARD	66 —
H. DE FRANCE	65 —
G. LATOUCHE	65 —
V. TAUNAY	64 —
H. BAZIRE	61 —

En conséquence, les six syndics sortants ont été réélus membres du Conseil du Syndicat des Journalistes Français.

La séance est levée à 5 h. 35.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil Syndical, s'étant réuni, a réélu son bureau par acclamation.

Assemblée du Syndicat des Écrivains

Les Écrivains, réunis dans une salle voisine en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. le chanoine Fonsagrives, ont entendu et applaudi le rapport suivant de M. Fénelon Gibon :

M. Fénelon Gibon, après avoir donné lecture des opérations de la Caisse en 1914, que les sociétaires ont pu voir dans le dernier Bulletin, s'exprime ainsi :

• Nos Confrères du Syndicat multiplient leurs doléances. Ces « parents pauvres » souffrent de ne pas être inscrits parmi les Journalistes, dotés de permis de circulation, assurés d'une retraite. Ils oublient que leurs écrits sont signalés dans notre *Bulletin* ; et puis, leurs travaux demeurent une richesse impériable pour la France chrétienne !

Je me permets, comme trésorier, de leur recommander, en finissant, de faire des recrues de choix, de nous amener une élite d'écrivains français pour renforcer notre contingent, clairsemé, de 62 membres.

Le Bureau du Syndicat des Écrivains m'a demandé de suppléer M. Mihura, notre secrétaire, mobilisé. Dans ces conditions, vous permettez à un intérimaire de vous présenter un rapport sommaire, qui n'est que trop justifié par le défaut de documentation.

Nos pertes. — Le Syndicat a été cruellement décapité : MM. du Teil et de Witte, qui le remplaçaient, ont successivement donné, à leur très grand regret, des démissions déterminées par des motifs personnels. Il a perdu M. l'abbé Lémann et M. Louis de Combes, de Lyon, tous deux décédés il y a plusieurs mois.

Il vient de perdre tout récemment le Marquis de Moussac, de Montmorillon. Dom Besse a remis sa démission.

Nous consignons ici les très vifs regrets que nous inspirent leurs personnes et leurs talents.

Nous renouvelons à notre confrère, M. de Colleville, nos plus chrétiennes sympathies à l'occasion de la mort de son fils, tombé au champ d'honneur.

Nos gains. — Le Syndicat s'est enrichi de deux nouveaux confrères : M. le commandant Fontaine de Bonnerive, et M. Henri Cordonnier, tous deux mobilisés.

Vos suffrages ne s'étant pas encore prononcés pour l'élection du grand écrivain qu'il est question de mettre à notre tête, j'exprime cette espérance avec timidité. Mais est-il tout à fait indiscret de présumer que cette élection ralliera l'unanimité des suffrages ?

Nos gloires. — Permettez la citation à notre ordre du jour de deux de nos gloires.

Notre Syndicat se réclame avec fierté de M. Mithouard, Président du Conseil municipal de Paris, et du barde Botrel qui, sur le front, communique sa flamme à nos héros.

Puisse la Ville-Lumière acclamer bientôt la rentrée de nos troupes victorieuses de la barbarie et de l'impiété teutones ! Puisse le Vrai Dieu, le Dieu des Armées, ramener tous nos confrères qui sauvent en ce moment la Civilisation chrétienne !

M. le chanoine Fonsagrives a ensuite proclamé le résultat du scrutin, pour l'élection de M. René Bazin comme membre du conseil : M. René Bazin a réuni l'unanimité des suffrages.

M. le président a demandé ensuite, à ses confrères, l'autorisation de réunir prochainement une Assemblée Générale extraordinaire pour compléter le conseil syndical et le bureau, dont il n'est pas possible, en ce moment, de nommer les nouveaux membres.

Cette autorisation a été accordée à l'unanimité ; puis la séance levée à 5 h. 30.

Le Conseil Syndical, se réunissant ensuite et prenant acte de la décision de l'Assemblée, a remis à plus tard la nomination définitive et complète du bureau.

Il s'est contenté d'élire, à l'unanimité, M. René Bazin comme président du Syndicat des Ecrivains.

Bureau Corpoatif

Comme on l'a vu plus haut, le Conseil Corporatif, se réunissant aussitôt après les deux Conseils Syndicaux, a élu M. René Bazin président de la Corporation.

M. H. Remy de Simony a été réélu premier vice-président ; M. le chanoine Fonsagrives a été nommé second vice-président, en remplacement de M. le baron de Witte ; un troisième vice-président a été choisi dans la personne de M. A. Tastevin de Nouvel.

MM. François Veillot et Chambon ont été réélus respectivement Secrétaire Général et Trésorier.

LA MESSE DU DIMANCHE 2 MAI

Fort nombreux, les confrères qui, le dimanche 2 mai, dans la chapelle du Cercle du Luxembourg, assistaient à la messe annuelle célébrée, pour la Corporation, par M. le chanoine Fonsagrives.

Ils étaient particulièrement heureux de retrouver et d'entendre à nouveau notre éloquent et cher aumônier.

Après sa magnifique station quadragesimale à Notre-Dame de Paris, où il fit entendre, à un auditoire de plus en plus compact, en dépit des vides creusés par la mobilisation, de lumineuses et pénétrantes leçons sur les fruits

de la charité, le R. P. Janvier, ayant poussé son zèle et sa force jusqu'à l'extrême, avait été frappé d'une sérieuse indisposition. Nous avons pu constater que, grâce à Dieu, sa santé s'est promptement et complètement remise et nous lui sommes reconnaissants, aussitôt rétabli, d'être venu nous distribuer ses précieux conseils et ses reconfortantes exhortations.

Après un délicat hommage à M. Victor Taunay, le R. P. Janvier a voulu, en attendant l'installation de M. René Bazin, nous inviter à prier d'une manière toute spéciale pour notre nouveau président. Et, précisant l'objet de ces prières, il nous a tracé en quelques mots tout un programme.

Nous devons demander à Dieu qu'il donne à notre nouveau président la lumière et l'énergie nécessaires pour accomplir son mandat, c'est-à-dire pour aider la Corporation elle-même à remplir sa mission.

Cette mission, le R. P. Janvier la ramène toute à une idée maîtresse : le rétablissement de l'unité dans notre pays.

L'unité est la première condition de la durée et de la force. Toute division est un élément de faiblesse, un germe de mort. Dieu qui possède la toute-puissance, réalise aussi l'unité à son degré parfait. Si nous voulons que notre pays soit fort, il faut donc travailler, dans toute la mesure du possible, à le rendre *un*. La formidable puissance de l'Allemagne vient, en grande partie, de l'unité qu'elle a su réaliser, malgré des divisions secondaires, autour d'une idée commune et vers un but unique. Nous, au contraire, nous nous sommes affaiblis par nos dissensions profondes sur les notions les plus indispensables. Après la guerre, si nous restons ainsi déchirés, nous continuerons, quels qu'aient été nos succès, à

descendre et à nous annihiler progressivement et nous finirons, fatalement, par être la proie d'un plus fort.

Mais, pour procurer l'unité à la France, il faut d'abord la posséder en nous. On ne peut donner que ce que l'on a. Prions Dieu pour qu'il accorde à notre nouveau président la grâce de devenir, au sein de la Corporation, un principe et un ferment d'unité. Aidons-le nous-mêmes, dans cette tâche essentielle, en nous unifiant de plus en plus. Efforçons-nous, d'abord, d'être *uns* par l'esprit. Nous ne pouvons pas tous avoir les mêmes opinions sur tous les sujets; mais nous pouvons et nous devons être d'accord, non seulement sur les grandes vérités religieuses que l'Eglise nous enseigne, mais encore sur les notions de morale et de droit dont elle est la souveraine dépositaire. Il y a là un champ immense, où des publicistes chrétiens sont tenus de professer des convictions communes. Cette unité d'esprit, fortifions-la par l'union des cœurs! Apportons, dans nos rapports entre confrères, ces dispositions d'humilité, de désintéressement, d'oubli de soi-même, qui préviennent ou apaisent les froissements et qui établissent ou maintiennent la concorde.

Unis de la sorte, et d'esprit et de cœur, nous serons également unis pour l'action. Notre aumônier souhaite, en effet, très ardemment, que les Publicistes Chrétiens, dirigés et stimulés par l'illustre écrivain qu'ils ont placé à leur tête, ne se contentent point de travailler individuellement, en tirailleurs, au relèvement de la patrie. Ce sont des campagnes communes qu'ils doivent engager et poursuivre, au nom de la Corporation elle-même. Il faut que l'on puisse dire, en France, quand la vérité aura remporté quelque victoire, quand les droits de l'Eglise auront triomphé

de quelque opposition: c'est un succès de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Que nos prières demandent à Dieu cette grâce: que nos efforts convergent à l'obtenir et à la faire fructifier!

Syndicat des Écrivains

Au cours de sa dernière séance, le Conseil syndical des Écrivains a résolu d'inscrire au *Bulletin* les deux candidatures ci-après:

M. Paul Deslandres, archiviste paléographe, collaborateur des *Études historiques* et du *Bulletin de la Société d'Éducation et d'Enseignement*, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire. — Présenté par MM. le chanoine Fonsagrives et Gibon.

M. Le Pelletier, collaborateur de la *Réforme sociale*, de la *Revue pénitentiaire*, du *Bulletin des Législations comparées* et de l'*Annuaire des Législations étrangères*, auteur de plusieurs ouvrages d'économie sociale. — Présenté par MM. le chanoine Fonsagrives et Rondeau.

CHRONIQUE

La Guerre Allemande

ET LE CATHOLICISME

Nous recommandons vivement à tous nos confrères les deux importantes publications — un volume et un album, — que vient d'exécuter, sous ce titre, le *Comité catholique de propagande française à l'étranger*.

Ces ouvrages ont tout droit de figurer sous cette rubrique.

C'est, en effet, l'un de nos membres les plus éminents, M^{gr} Baudrillart, qui, sous le haut patronage des cardinaux archevêques de Reims et de Paris, en a pris

l'initiative et assumé la direction. Il en a rédigé lui-même un des chapitres.

Parmi les membres du comité, nous relevons le nom de notre nouveau président, M. René Bazin, et celui du R. P. Janvier, qui s'y trouve inscrit comme « aumônier de la Corporation des Publicistes chrétiens. » Nous y remarquons encore ceux de M^{sr} Marbeau, évêque de Meaux, de MM. Pierre de la Gorce, Mithouard, Geoffroy de Grandmaison, François Veuillot, qui sont des nôtres. Enfin, sur sept écrivains qui ont collaboré à la rédaction du volume, il y en a cinq qui appartiennent à notre corporation : M^{sr} Baudrillart, MM. les chanoines Ardant, Couget et Gaudeau et M. François Veuillot.

Mais l'ouvrage sur la *Guerre allemande et le Catholicisme*, n'eût-il pas, auprès de tous nos confrères, ce titre en quelque sorte personnel, ce serait néanmoins, pour le *Bulletin* corporatif, un devoir impérieux de le signaler avec insistance.

Une campagne acharnée de dénigrement et de calomnies est menée, contre la France, auprès des catholiques étrangers, particulièrement dans les pays de

langues italienne, espagnole et portugaise. Pour conquérir les sympathies de ces catholiques, il n'est pas de procédés que nos ennemis n'aient mis en œuvre. Plusieurs membres de notre épiscopat, secondés par des catholiques éminents, ont entrepris de défendre, contre ces attaques indignes et dangereuses, et la cause de la France et la vitalité religieuse de notre pays.

La double publication qu'ils viennent de faire paraître et qu'ils s'efforcent de répandre est un premier argument, une première arme plutôt, qu'ils ont forgée pour cette lutte nécessaire et pressante. Il y a, pour tous les catholiques français, une obligation morale à soutenir leurs efforts. Et, parmi les catholiques français, les Publicistes chrétiens, par les moyens dont ils disposent et l'exemple qu'ils doivent donner, sont tenus plus que tous les autres à mener cette offensive.

[Les deux publications sont en vente chez MM Bloud et Gay, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice. Pour la propagande et la souscription, s'adresser à notre confrère François Veuillot, au siège du Comité, 3, rue Garancière.]

ELECTIONS DES BUREAUX

SYNDICAT

Des Journalistes Français

Le 18 avril 1915, le Conseil du *Syndicat des Journalistes Français* était appelé à renouveler son bureau.

Ont été élus :

Président, M. ALFRED TASTEVIN DE NOUVEL, rue du Pré-aux-Clercs 11, Paris, VII.

Vice-présidents, MM. H. REMY DE SIMONY, GABRIEL SALLÉ, le vicomte HENRY DE FRANCE ;

Secrétaire, M. FRANÇOIS VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, VII.

Trésorier, M. OCTAVE CHAMBON, 14, rue de l'Abbaye, Paris.

SYNDICAT

Des Écrivains

Dans sa séance du 18 avril 1915, le Conseil du *Syndicat des Écrivains Français* a nommé son bureau, qui est ainsi constitué :

Président, M. RENÉ BAZIN, de l'Académie Française.

Vice-présidents, M. le chanoine FONSSAGRIVES ; M. N...

Trésorier, M. FÉNELON GIBON, 199, rue de Vaugirard, Paris, XV.

Secrétaire, M. JULES MIHURA, 168, Boulev. St-Germain, Paris, VI.

CORPORATION

Des Publicistes Chrétiens

Le 18 avril 1915, le Conseil de la *Corporation des Publicistes Chrétiens* a élu son président et procédé à l'installation de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président, M. RENÉ BAZIN, de l'Académie Française ;

Vice-présidents :

MM. H. REMY DE SIMONY, le chanoine FONSSAGRIVES et A. TASTEVIN DE NOUVEL* ;

Secrétaire général, M. FRANÇOIS VEUILLOT ;

Trésorier, M. OCTAVE CHAMBON.

(*) La première vice-présidence de la Corporation revient au président du *Syndicat des Journalistes* ; mais, sur la proposition de M. A. Tastevin de Nouvel, approuvée par tous les membres du Conseil, M. H. Remy de Simony est maintenu dans ses fonctions de 1^{er} vice-président. Ce maintien n'infirmé en rien le principe établi.

CORPORATION (1915)

Président : M. RENÉ BAZIN, de l'Académie Française, 6, rue St-Philippe-du-Roule, Paris, I.

Vice-Présidents : MM. HENRI REMY DE SIMONY, le chanoine FONSSAGRIVES,
A. TASTEVIN DE NOUVEL.

Secrétaire général : M. FRANÇOIS VEUILLOT, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, VII.

Trésorier : M. OCTAVE CHAMBON, 14, rue de l'Abbaye, Paris, VI.

Aumônier : R. P. JANVIER, 69, rue Raynouard, Paris, XVI.

Président honoraire : M. VICTOR TAUNAY.

Membres du Conseil (28)

Journalistes 17 : MM. A. TASTEVIN DE NOUVEL, H. REMY DE SIMONY, GABRIEL SALLÉ, HENRY DE FRANCE, FRANÇOIS VEUILLOT, OCTAVE CHAMBON, HENRI BAZIRE, BOUVATTIER, DENOYEL, OSCAR HAVARD, JEANNE, GABRIEL LATOUCHE, J. MOLLET, P. AIMÉ-PAILLARD, ERNEST RENAULD, JOSEPH SARDA, VICTOR TAUNAY.

Ecrivains 11 : MM. RENÉ BAZIN, BARON J. DU TEIL, BARON DE WITTE, Chanoine FONSSAGRIVES, F. GIBON, G. FIRMIN-DIDOT, Comte DE TINSEAU, PAUL HAREL, DU MAROUSSEM, MIHURA, Chanoine H. COUGET.

SYNDICAT DES JOURNALISTES (1915)

Membres du Bureau (6) { *Président* : M. A. TASTEVIN DE NOUVEL, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris VI.
Vice-Présidents : MM. REMY DE SIMONY, Gabriel SALLÉ, Henry DE FRANCE.
Secrétaire : M. François VEUILLOT.
Trésorier : M. Octave CHAMBON.

Membres du Conseil Syndical (16), MM. :

BAZIRE.	Vte H. DE FRANCE.	MOLLET.	Gabriel SALLÉ.
BOUVATTIER.	Oscar HAVARD.	P. AIMÉ PAILLARD.	Victor TAUNAY.
CHAMBON.	JEANNE.	Ernest RENAULD.	TASTEVIN DE NOUVEL.
DENOYEL.	Gabriel LATOUCHE.	H. REMY DE SIMONY.	François VEUILLOT.

Administrateurs de la Caisse des Retraites : MM Gabriel SALLÉ, DENOYEL, SARDA.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS (1915)

Membres du Bureau (5) { *Président* : M. RENÉ BAZIN, de l'Académie Française.
Vice-Présidents : Chanoine FONSSAGRIVES.
M. N.
Trésorier : M. FÉNELON GIBON, 199, rue de Vaugirard, Paris XV.
Secrétaire : M. MIHURA, 168, Boulevard St-Germain, Paris, XV.

Membres du Conseil Syndical (11) : MM. RENÉ BAZIN, BARON J. DU TEIL, BARON DE WITTE, Chanoine FONSSAGRIVES, F. GIBON, G. FIRMIN-DIDOT, Comte DE TINSEAU, PAUL HAREL, DU MAROUSSEM, MIHURA, Chanoine H. COUGET.

LES CHEMINS DE FER

Permis à 1/2 Tarif.

Les 210 premiers Journalistes portés sur la liste des membres ayant éventuellement droit à une pension de retraite jouissent d'une réduction de 50 % sur les tarifs des chemins de fer, pour tous les réseaux.

L'administration de l'État (Sud-Ouest et Ouest ancien) leur accorde une carte de circulation permanente, renouvelable tous les trois ans.

Pour tous les autres réseaux, ils doivent, s'ils ne veulent pas éprouver de mécomptes, satisfaire très rigoureusement à ces recommandations :

1^o Adresser toutes les demandes de billets à demi-tarif, quatre jours au moins à l'avance, sous ce libellé :

M. A. TASTEVIN DE NOUVEL,
Président du Syndicat des Journalistes Français, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e).

2^o Pour obtenir le trajet souhaité, avoir bien soin : d'indiquer les Compagnies auxquelles on demande le parcours à demi-tarif, de désigner exactement les points de départ, d'arrivée, d'arrêt, et de munir la lettre d'autant de timbres de 0 fr. 10 qu'il y a de Compagnies visées.

3^o Joindre, en outre, au pli autant d'enveloppes *grand format*, affranchies à 0 fr. 10, portant le nom et l'adresse du bénéficiaire, qu'il y a de Compagnies sollicitées.

Les cinq Compagnies qui possèdent un réseau dans la banlieue de Paris, à savoir : l'Est, l'Ouest-État, l'Orléans, le Nord et le P.-L.-M., ont consenti à faire bénéficier nos sociétaires d'une réduction de moitié sur les prix des abonnements de banlieue.

Une carte d'abonnement, valable dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, à partir de Paris, et de la classe demandée, sera délivrée à ceux de nos sociétaires qui en feront la demande par l'intermédiaire du Président du Syndicat des Journalistes.

Les sociétaires détenteurs de cartes à 1/2 tarif délivrées par l'État n'en sont que dépositaires. En cas de décès, de démission ou de radiation, ces cartes doivent être restituées au Président du Syndicat des Journalistes, sous peine de sanctions judiciaires.

AVIS

Les bons de demi-tarif, qui avaient été supprimés en raison de la mobilisation et de l'état de guerre, sont aujourd'hui rétablis par toutes les Compagnies, sauf la Compagnie du Nord.

Pour certains parcours, la Compagnie de l'Est n'accorde pas de bons à demi-tarif.

Pendant la durée des hostilités, les chemins de fer de l'État ne délivrent pas de cartes de circulation permanente à demi-tarif.

PUBLICITÉ LITTÉRAIRE

POUR FAVORISER LES INTÉRÊTS DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

La Corporation des Publicistes Chrétiens met à la disposition de ses membres des deux Syndicats un service gratuit de publicité par la voie de la Presse catholique, pour leurs productions intellectuelles, telles que romans, nouvelles, variétés littéraires, philosophiques, scientifiques et autres.

Les confrères qui veulent bénéficier de ce service sont priés d'envoyer une notice bibliographique mentionnant :

1^o Leur nom et leur adresse, en indiquant s'ils sont de la Société des Gens de lettres ;

2^o Le titre de l'œuvre ;

3^o Le nombre approximatif de lignes ;

4^o Quelques lignes explicatives sur le genre de l'œuvre.

Les auteurs de livres édités pourront également faire connaître leurs ouvrages par la voie du *Bulletin*. En adresser un exemplaire.

La notice dont il est parlé plus haut est tirée à part en une brochure qui est

périodiquement adressée à un nombre déterminé de journaux de Paris et de province.

La Corporation ne sert que de simple intermédiaire entre les auteurs et les directeurs de journaux qui traitent ensemble de gré à gré des conditions de l'inscription.

Les journaux peuvent faire des demandes de manuscrits par la même voie.

Lorsque, par suite de cette entremise, il interviendra une transaction à titre onéreux, l'auteur est tenu en conscience de faire à la caisse de la Corporation une remise de 10 pour 100 du montant de son émolument.

Toutes les communications, propositions des directeurs de journaux, demandes de genres d'articles ou de chroniques, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc..., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris.

CHATEAUDUN. — IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

67
CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N^{os} 96-97



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886

2^e SÉRIE

Nos 96-97

SIÈGE SOCIAL :

1, Rue Martignac, PARIS

Juin-Octobre 1915

AVIS. — *La Messe mensuelle.* — Dimanche 7 novembre, à neuf heures et demie, dans l'Oratoire du Cercle du Luxembourg, Messe Corporative.

ALLOUCTION DU R. P. JANVIER

LE PÈLERINAGE ANNUEL A MONTMARTRE

Installation de MM. RENÉ BAZIN et PAUL BOURGET

La Veille.

L'Assemblée générale annuelle et le pèlerinage traditionnel au Sacré-Cœur sont les points culminants de l'année corporative. Dans la première, la Corporation prend conscience de sa vie professionnelle et morale; dans le second, elle retrempe sa vitalité.

En cette année tragique, le rendez vous de Montmartre devait prendre, en tout état de cause, un caractère plus grave et plus émouvant. Que de supplications plus instantes à faire monter au ciel! Que d'énergies plus fermes et plus fécondes à implorer de Dieu! Mais, aux préoccupations nationales se sont encore ajoutés, pour nous, des événements personnels, qui ont fait, de la journée du 6 juin 1915, une date mémorable dans notre histoire.

Ce jour-là, deux illustres acadé-

miciens catholiques, M. René Bazin et M. Paul Bourget, ont été acclamés par nos confrères, celui-là comme président de la Corporation, celui-ci comme président du Syndicat des Ecrivains français.

Cette cérémonie de Montmartre avait été précédée, pour le conseil corporatif, d'une réunion tout intime, que le *Bulletin* doit cependant mentionner. Le vendredi, 4 juin, M. René Bazin était venu, au siège social, prendre possession de la charge que lui avait offerte l'Assemblée générale du 18 avril. A l'exception de nos mobilisés, la plupart des membres du Conseil étaient présents. Ce fut M. le chanoine Fonsagrives qui interpréta la pensée de tous, en adressant au nouveau président la bienvenue suivante :

J'avais été heureux, Monsieur, d'être appelé à l'honneur de vous

annoncer votre élection, à l'unanimité des suffrages, comme Président de la Corporation des Publicistes chrétiens et comme Président du Syndicat des Ecrivains français.

Il m'avait été particulièrement agréable encore de pouvoir vous transmettre la dépêche par laquelle le Souverain Pontife, ratifiant notre choix, rendait à votre noble caractère le plus magnifique hommage, et appelait sur vos nouvelles fonctions les Bénédiction d'En-Haut.

Je dois aujourd'hui saluer votre première présence au milieu de nous, et me faire l'interprète des sentiments avec lesquels tous vous accueillent ici.... La tâche m'est rendue d'autant plus facile que vous nous apparteniez avant même d'être inscrit parmi nous, que vous nous connaissez.

M. de Marolles, vous le savez, fut le fondateur de notre Corporation. Disciple, et (je puis le dire en toute sincérité), le plus souvent précurseur des doctrines de l'Œuvre des Cercles, — mieux que personne, — il avait compris la nécessité d'opposer à la doctrine révolutionnaire de l'Individualisme les bienfaits du régime corporatif. Notre Société est sortie tout entière de son cerveau et de son cœur, de ce cerveau et de ce cœur qu'il a usés, qu'il a brisés littéralement à son service !

Victor Taunay fut le digne successeur de de Marolles à la tête de notre Corporation. Nous lui devons les précieux avantages qui, en assurant l'avenir matériel de notre Société, lui ont ouvert les plus larges horizons, lui ont permis les plus grandes espérances.

Si j'avais à caractériser d'une façon plus précise, à synthétiser en quelque sorte, l'œuvre de chacun de vos prédécesseurs, je dirai simplement que notre Corporation a vraiment possédé à ses origines un *Romulus* et un *Pomilius*, tous les deux d'ailleurs excellents chrétiens.... Cette comparaison que l'on aurait hier considérée comme archaïque, n'est-elle pas aujourd'hui pleine d'actualité, alors que les souvenirs de l'histoire romaine se présentent en foule à notre esprit, alors que les fils des

fondateurs de la Ville Éternelle combattent auprès de nous, et mêlent leur sang au nôtre pour défendre la civilisation latine, c'est à-dire, en définitive, comme aurait dit Bossuet, la cause même de la civilisation chrétienne ?

Permettez moi donc, Monsieur, de poursuivre ou plutôt de parfaire cette comparaison.

Je vous ai dit, grâce à elle, ce qu'avaient été pour nous vos devanciers. Est-il nécessaire de vous indiquer ce que vous devez être pour notre œuvre ? Vous serez, vous, son *Constantin*, marchant à notre tête dans les combats pour la Vérité, pour la Justice et pour la Liberté, sous le *Labarum* dont les plis claquent pour nous déjà au souffle de la Victoire.

Votre nom, en effet, car c'est le nom d'un chrétien qui n'a jamais fléchi, votre nom seul nous dit en face de la croix : *In hoc signo vinces !* Et c'est en toute confiance, Monsieur, que nous vous assurons du concours unanime que vous trouverez parmi nous ! J'ai pu apprécier les troupes dont vous prenez le commandement. Jamais chef aimé n'aura été mieux accueilli, mieux suivi par de plus vaillants et par de plus fidèles soldats !

M. Victor Taunay, qui était accouru, entre deux trains, du poste qu'il occupait alors à l'extrémité du camp retranché de Paris, tint, en quelques mots forcément très brefs, mais aussi très chauds, à s'associer à l'éloge de son éminent successeur, à lui transmettre le dépôt de nos traditions corporatives et chrétiennes, à se déclarer enfin le soldat du nouveau chef.

Puis, M. René Bazin, dans une brève et cordiale improvisation, tout en réservant l'exposé de son programme à la réunion de Montmartre, eut à cœur d'exprimer à ses nouveaux confrères combien il était touché de leur accueil et avec quelle fierté joyeuse il prenait leur direction.

A l'issue de cet entretien, M. le chanoine Fonsgrive eut la satisfaction d'annoncer aux membres du Conseil corporatif que, d'accord avec M. René Bazin, désireux de se consacrer exclusivement à la présidence de la Corporation, il avait obtenu de M. Paul Bourget que le célèbre romancier acceptât la présidence du Syndicat des Ecrivains français.

Le lendemain, en effet, dans une séance de pure forme, où aucune discussion ne pouvait troubler l'assentiment général, le Syndicat des Ecrivains français plaçait à sa tête le grand psychologue et le maître prosateur, dont la religion se réjouit d'avoir fait la conquête et qui a lui-même élargi sa puissance en conquérant la vérité.

La Messe.

Le dimanche 6 juin, à onze heures, la Corporation était dignement représentée devant le maître autel du Sacré-Cœur, où l'un des chapelains de Montmartre offrait le Saint sacrifice. De Paris et de province étaient accourus de nombreux confrères. Au début de la cérémonie, le R. P. Janvier tint à fixer les intentions des assistants en recommandant à leurs prières l'ancien et le nouveau président de la Corporation, ainsi que les membres qui nous ont été enlevés, depuis un an, par la maladie et par la guerre.

Puis, la messe terminée, notre éloquent et cher aumônier nous adressa, sur la consécration de notre œuvre au Sacré-Cœur de Jésus, un pénétrant *fervorino* que la plume ne peut malheureusement reproduire, bien que l'âme en ait recueilli les émotions et les enseignements. Avec des mots très simples et des vérités très anciennes, il nous suggéra des pen-

sées qui semblèrent très neuves, si étroitement elles s'adaptaient à toutes les situations où peut se trouver à l'heure actuelle un publiciste chrétien ! Elles convergeaient, toutes, à la chaleur et à la lumière du Sacré-Cœur, vers le double apostolat qui s'impose à la presse catholique : apostolat intellectuel et apostolat moral. Mais, pour nous acquitter de cet apostolat, nous devons surtout, appuya le zélé religieux, nous souvenir que c'est la vérité qui délivre — *veritas liberavit vos !* — Aussi, charitable envers les personnes, il importe que nous demeurions intransigeants sur les principes.

Quel plus juste et plus efficace commentaire de la consécration, que M. René Bazin, à genoux au pied de l'autel, entre MM. Paul Bourget, président des Ecrivains, et Tastevin de Nouvel, président des Journalistes, prononça ensuite au nom de la Corporation tout entière, inaugurant ainsi ses fonctions présidentielles par un acte de foi public et courageux !

Cette consécration, dont M. de Marolles introduisit la tradition parmi nous, nos confrères seront heureux de la trouver ici :

Consécration des Publicistes Chrétiens

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

Cœur Sacré de Jésus,

Nous, membres de la Corporation des Publicistes chrétiens,

Unis dans un même esprit de foi et de dévouement aux intérêts de la Religion et de la France,

Nous Vous consacrons en ce jour notre travail et nos œuvres ;

Nous déclarons réprouver toute doctrine et toute production contraire aux enseignements de l'Eglise catholique et à la pureté des mœurs ;

Nous faisons amende honorable pour le mal commis par la presse et par les

livres, pour les blasphèmes, les scandales, les mensonges, les égarements de la plume, et nous répudions toute compromission avec les ennemis de Votre gloire ;

Confiants dans vos divines promesses, ô Cœur adorable, nous voulons travailler de tout notre pouvoir au rétablissement de Votre règne dans les institutions et les mœurs de la France ;

Nous Vous supplions de nous accorder les grâces de force, d'intelligence et de lumière dont nous avons besoin pour soutenir le bon combat jusqu'à la fin de nos jours, et mériter les récompenses éternelles. Ainsi soit-il.

Le déjeuner.

Un déjeuner était servi, pour nos confrères, au Cercle catholique ouvrier de Montmartre. Nous ne voulons pas énumérer les membres de l'Association qui s'y retrouvèrent autour de nos trois présidents et de notre aumônier. Signalons seulement quelques personnalités de marque, dont la présence augmentait le charme et en même temps élargissait le cadre de cette réunion : MM. de la Gorce, de l'Académie française ; les généraux Récanier et Canonge, évoquant nos armées ; le chanoine Crépin, supérieur de la Basilique de Montmartre ; les abbés Collin, de Metz, Misonne, de Tournai, Bethléem, de Lille, qui représentaient parmi nous l'Alsace Lorraine, la Belgique et nos provinces momentanément envahies.

La pensée des sollicitudes personnelles et patriotiques estompait d'une ombre de mélancolie l'habituel entrain de ces agapes. Cependant l'intime union des cœurs animait les entretiens. Elle se refléta également dans les toasts.

Après que M. Taunay, contraint par des raisons de service de se retirer avant la fin du repas, s'en fut excusé avec une spirituelle délicatesse, ce fut le président du

Syndicat des Journalistes français qui ouvrit le feu.

Discours de M. Tastevin de Nouvel.

Il n'est pas un véritable ami des « Belles-lettres » qui ne goûte fort l'œuvre, si prenante, de M. René Bazin. Le plus simple des lecteurs ne voudrait pas avouer qu'il n'a pas lu l'illustre écrivain. Prononcez vous son nom, il vous répond, d'un élan : René Bazin, l'auteur du livre célèbre *Les Oberlé*. Cet ouvrage, qui nous fait vivre des temps douloureux, est, en effet, le plus célèbre. Mais il en est bien d'autres. Entre tant d'œuvres, remarquables par l'exquise et forte sensibilité, par la richesse des descriptions du sol natal, la peinture, si pénétrante, de la vie des champs dans ce qu'elle a de plus noble, remarquables par l'évocation touchante des mœurs du bon vieux temps, j'en vois qui laissent aux esprits élevés une impression, peut être austère, assurément plus profonde, plus durable encore. Tel ce beau livre : *Le Blé qui lève*, cet autre *La Barrière*. Et ce drame poignant, *L'Isolée*. J'applaudis à cette dernière œuvre d'autant plus qu'elle est non seulement très belle, mais courageuse.

Courageux, M. René Bazin l'est, d'un courage tranquille, le plus rare des courages. Sa plume a touché déjà, dans *l'Echo de Paris*, à des questions graves ; ses articles donnent à réfléchir, ouvrent des perspectives sur l'avenir de notre patrie. Ils font voir que le triomphe de nos armes ne suffira point à l'assurer, loin de là.

Mais rien ne témoigne autant du courage de l'écrivain qu'une page de son rapport sur les prix de vertu, lu à l'Académie française le 13 décembre 1913. Il y montre que les âmes des lauréats que couronne l'Académie pour leurs dévouements sont « annonciatrices » : qu'elles « indiquent le sens de l'éducation qu'il faut donner à un pays ». Il dévoile la source de leurs vertus, et se donne ainsi, selon sa fière expression, « la joie de nommer Notre Seigneur Jésus-Christ ».

Page admirable de vérité, d'éleva-

tion ; vengeresse des sottises débitées par « quelques gens de littérature » qui « parlent de la volupté du sacrifice ». Ils « démontrent, dit M René Bazin, qu'ils ignorent ce qu'ils admirent, et, selon la robuste expression populaire, qu'ils ne sont pas de la partie ». Le discours serait à citer tout entier. Il est, certes, digne d'un salon qui se pique de beau langage, comme le salon de l'Académie Française ; mais, ceci est mieux, digne des héros de vertu qu'il s'agissait d'exalter. Proclamer ainsi la gloire du Dieu vivant en face d'une assemblée mondaine, où les sceptiques en général, les raffines prétendus de l'art pour l'art, les princes du Boulevard donnent le ton, c'est le fait d'un homme courageux (servons nous du mot exact), d'un homme de caractère.

Des hommes de valeur, de très grande même, dans toutes les branches de l'activité humaine, M René Bazin nous le disait, un jour, à un banquet de notre Corporation, nul pays n'en possède autant que la France Cent fois, il l'avait constaté, au cours de ses voyages, et l'auteur des *Croquis de France et d'Orient* a beaucoup couru le monde, nous le savons par ses livres Ce qui nous manque, avouons-le, ce sont les caractères.

En le choisissant comme président, la Corporation des Publicistes Chrétiens a vu dans M. René Bazin, à côté de l'écrivain, l'homme de caractère, le chef dont elle a besoin, pour devenir une œuvre utile non plus seulement à ses membres, mais au pays.

Comment l'Académicien catholique a-t-il accepté la charge qui lui était offerte ? Il y a là une responsabilité morale qu'un galant homme n'assume pas sans savoir. Que vaut l'arme mise en ses mains ? Car le journal, le livre, c'est une arme, et la Corporation des Publicistes Chrétiens réunit à la fois des écrivains du Journal et des écrivains du Livre.

M. Tastevin de Nouvel montre que l'arme est de bonne trempe. Le Syndicat des Ecrivains, c'est, en quelque sorte l'arme savante de la Corporation ; le Syndicat des Journalistes, c'est le gros de l'armée. Le président des Journalistes, qui envisage particulièrement le rôle de la section de la Presse dans la Corporation,

après avoir rendu hommage à ses confrères, pour leur talent et leur caractère, leur abnégation au service de l'Eglise et de la Patrie, continue en ces termes :

La bonne arme est aux mains du meilleur chef. Que va-t-il pouvoir faire ? Je me souviens d'une observation de l'*Ami du Clergé*, une revue dont l'autorité est grande. On l'avait consultée sur l'attitude à prendre par les prêtres à l'égard des mauvais journaux. Ayant expliqué que, à son avis, « une pratique unanime de l'épiscopat », dans cette grave question, était la seule solution possible, l'*Ami du Clergé* ajoutait : « Nous l'avons souvent répété, c'est par des actions de masse que nous nous ferons respecter, que nous conserverons les libertés qu'on refuse aux tirailleurs isolés, faciles à supprimer. Tout l'avenir est là ». Oui, des actions de masse, seules, peuvent être efficaces. Tout l'avenir est là !

C'est évidemment aux journalistes qu'il appartient de les promouvoir. Comment y réussiront-ils, entraîneront-ils la masse des catholiques à venir peser de tout son poids sur les pouvoirs publics, si, eux-mêmes, les journalistes, ne font pas masse ? Pour cela, ils ont besoin de se grouper dans une union de Presse, compacte, organisée, où pourront s'élaborer des campagnes, sous l'impulsion d'un chef qui transmettra les consignes à nos journaux par tout le pays.

Cette union de Presse organisée, on le sait maintenant, existe : la Corporation des Publicistes Chrétiens création d'un homme de grand cœur et de noble talent, le très regretté Victor de Marolles. Depuis trente ans, notre Corporation a fait ses preuves. Là peuvent se donner la main tous nos confrères catholiques, sans distinction de nuances, qu'ils appartiennent à la Presse de Paris ou à celle des départements, de même que tous les écrivains du Livre partageant nos croyances. Et la rencontre des seconds avec les premiers double le charme, l'intérêt de l'union.

Par ses deux syndicats professionnels, qui assurent, spécialement aux journalistes, des avantages matériels sérieux, la Corporation attire les adhérents ; elle met ses membres en

relation les uns avec les autres, grâce à des réunions mensuelles et à des dîners confraternels ; elle les entretient dans les sentiments qui doivent être ceux de vrais publicistes chrétiens par la bouche de son éminent aumônier le R. Père Janvier, cet apôtre, de haute doctrine, dont la parole aux traits de feu a de si vibrants échos dans les cœurs.

Ayant réalisé, chez elle, l'union des journalistes la Corporation peut espérer qu'elle réalisera, sur le terrain religieux, par leur entente mutuelle, l'union de leurs lecteurs.

On ne saurait méconnaître, sans injustice, qu'en face du péril extérieur, la Presse, dans sa généralité, n'ait fait trêve à ses divisions. Combien les journalistes catholiques, qui ont consenti tant de sacrifices à l'union nationale, ont la tâche plus aisée, pour, oubliant leurs divergences, former entr'eux, sous l'amicale impulsion d'un président tel que M. René Bazin, l'entente confraternelle sans laquelle seraient impossibles les *actions de masse* nécessaires, dont nous venons de parler !

Les actions de masse, c'est à la lettre que nous pouvons employer cette expression : car des contingents nombreux qui ne marchaient pas, hier, avec nous, y seront demain. Les tranchées de la grande guerre, où toutes les classes, toutes les opinions se sont rencontrées, dans un long et sanglant coudé à coudé, dans une superbe fraternité d'armes qui a permis aux uns et aux autres de se reconnaître des valeurs et des noblesses méconnues, ces tranchées sont un creuset où l'âme du plus grand nombre dépouille ses scories, où s'épure l'âme française. Quand l'épreuve retoutable aura pris fin, vous le verrez, c'est tout un peuple nouveau qui nous reviendra. Si l'on veut le ramener aux anciens errements — à ses erreurs, — l'ameuter contre tout ce qui constitue la force véritable et l'honneur d'une nation, contre Dieu surtout, duquel tout bien et toute grandeur émanent, ce sont des masses qui répondront à notre appel, pourvu que nous sachions leur parler *d'une seule voix*.

— Souhaitons-le ! murmure quel-
qu'un, de ceux qui pensent qu'« il
n'y aura rien de changé ». Souhai-
tons le ! et même... espérons le...

A ce pessimiste de toujours et de
quand même, je réponds : Votre doute,
soit dit sans intention blessante, vient
d'une âme de vaincu. Oh ! beaucoup
de notre âge l'ont eue, plus ou moins,
cette âme de vaincu. Nous le fîmes
si souvent, hélas ! Les générations
qui combattent auront des âmes de
vainqueurs. Nous, les anciens, à leur
contact, redevenons jeunes ! Qu'à
notre cœur, selon le mot du poète,
il n'y ait jamais de rides ! Soyons
tous de la classe 14 et même de la
classe 15 !

Ayons confiance dans ce pays de
la Revanche !

Le nouveau président de la Cor-
poration répondit aussitôt :

Discours de M. René Bazin

Nous sommes entre écrivains : si
nous parlions en toute simplicité,
voulez-vous ? Ce serait du temps de
gagné pour vous, pour moi, et de la
clarté, et peut être de l'agrément.

Vous êtes venus chercher, pour
présider la Corporation des Publi-
cistes chrétiens, un homme qui se
trouvait déjà lourdement chargé de
travail et de tracas, d'années, et quand
même de projets. Comment ai-je
accepté cette charge nouvelle, si
honorabile qu'elle soit ? J'ai été tou-
ché de votre sympathie, et c'est
d'elle avant toute chose que je vous
remercie.

Je succède à deux hommes qui
furent, à des degrés divers, les créa-
teurs de votre œuvre, le premier
l'ayant fondée, le second lui ayant
permis de vivre, tous deux l'ayant
beaucoup aimée. Le premier s'appe-
lait Quatresolz de Marolles : vieux
nom par soi seul blasonné, que por-
tait bien ce mince gentilhomme, qui
avait l'âme apparente dans le sou-
rire sans illusion, et dans les yeux
plein d'amitié, des yeux que la prière
habituelle, m'a-t-il semblé, comme
une eau pure, rendait plus clairs. Il
a fondé cette corporation en esprit
de foi, et cette marque doit demeurer
à jamais la nôtre.

Après lui vint M. Victor Taunay,

il faut dire aujourd'hui le capitaine du génie Taunay, qui collabore en ce moment à la défense du camp retranché de Paris, homme énergique, dont la fidélité et l'expérience furent précieuses pour la sauvegarde de vos traditions et l'accroissement de votre fortune professionnelle. C'est grâce à lui et à notre cher Joseph Mollet, que le *Syndicat des Journalistes français* a eu sa part. il y a quelques années. dans les fonds de la Loterie de la Presse, et que vous avez pu établir votre caisse des retraites, si nécessaire aux volontaires de cette profession qui n'enrichit pas les honnêtes gens... du moins jusqu'à présent.

De même que je vous ai prévenus que je serais tout simple dans mes paroles, je vous demande la permission de ne pas abonder en compliments et bienvenues. Je pourrais citer parmi vous beaucoup d'hommes très notables, en les remerciant du concours qu'ils ont apporté soit au *Syndicat des Journalistes*, soit au *Syndicat des Écrivains français*, double institution que relie, d'un lien tout spirituel, la *Corporation des Publicistes chrétiens*. Je ne le ferai pas. Nous avons d'autres besognes, et la grande politesse, et la vraie amitié, consistent à dire aux gens comment ils doivent servir.

Cependant, je ne puis omettre de prononcer trois noms, parce qu'ils sont pour nous des symboles.

Je dois saluer le R. P. Janvier, le grand conférencier de Notre-Dame, en qui sont accordées l'éloquence et la doctrine, et plus encore, puisqu'il veut bien être l'aumônier de la Corporation, assister à nos réunions, nous parler comme à des amis, et toujours des questions mêmes qui sollicitent le plus notre esprit, et que, par là, il accomplit un des préceptes qu'il étudie : la Charité ; je dois saluer M. l'abbé Collin, ancien directeur du *Lorrain* de Metz, un de ceux qui ont combattu pour la France, longtemps avant que la guerre ne fût déclarée, un de ceux qui ont conservé notre terre où nous rentrerons ; et vous enfin, mon cher Bourget, qui avez été élu, hier soir, à l'unanimité, président de

notre Syndicat des Écrivains, et qui lui apportez, avec votre nom glorieux, le conseil et l'appui d'un des esprits les plus solides, les plus universels et les plus braves de notre temps.

Messieurs, il faut que cette journée soit la première d'une période de grand accroissement pour les deux Syndicats, et que les jeunes écrivains catholiques qui se battent aujourd'hui pour la chère France, dans les tranchées, sur nos vaisseaux et jusque sur les rivages de l'empire Turc, puissent venir à nous, en grand nombre. Tous ne savent pas qu'ils trouveront ici des groupements professionnels importants, déjà anciens, ayant leur organisation, leurs caisses corporatives, et cette force, précieuse et joyeuse, qu'est l'unité de la foi. Ils auront appris, là-bas, la nécessité de la discipline ; ils viendront, ayant compris que tout ne sera pas fini avec la guerre, qu'il y aura des fautes à empêcher, des malheurs à prévenir, une France nouvelle à préparer, de vieilles discordes à laisser mourir de faim, et qui seront les dernières victimes de la guerre, les seules non regrettées. Il suffit de s'être occupé, même un peu de la propagande française en pays neutre, pour comprendre le mal immense que la politique anti-religieuse a fait à la France, non seulement chez nous, et nous le savions bien, mais parmi les nations, et parmi celles-là même qui ne sont pas catholiques. Tous, avec fermeté, avec générosité aussi, nous travaillerons pour la grande paix intérieure.

Nous demanderons qu'il n'y ait plus de Français malheureux par la faute d'autres Français ; que les forces du pays, toutes ensemble, soient employées à réparer les ruines, à soulager les misères, à faire une merveilleuse patrie pour nos enfants. Nous dirons, et les jeunes, revenus de la frontière, diront avec nous, que tant d'hommes ne sont pas morts pour nous rendre une patrie qui continuerait d'être affaiblie par ses divisions, partagée en oppresseurs et en opprimés. Et croyez bien que nous serons soutenus par des alliés, nous aussi, pour la liberté.

Pensez à ces lendemains, ne vous en effrayez pas. Non seulement nous aurons pour nous la justice de notre cause et les alliés qu'elle nous amènera, mais les hommes ne sont guère les maîtres dans de tels bouleversements, et ceux que vous pourriez redouter n'ont qu'une puissance bien subordonnée. A quoi ? A des hasards qui sont la Providence. Le monde entier sait, de science très sûre, que la carte de l'Europe sera touteremaniée après la guerre; pour-quoi penseriez-vous que la carte intérieure, celle des partis et des programmes, ne sera pas modifiée ? Elle le sera profondément. Et déjà les signes de changement ne manquent point autour des vieilles cote-ries, comme on voit le printemps fleurir autour des bornes.

Ne cessez pas de faire appel à l'équité, à la bonne foi, au sentiment de la justice. Traitez ceux que nous avons eu pour adversaires comme des hommes dont on peut attendre ce qu'ils n'ont pas donné. Combien de ceux qui avaient parlé contre la patrie se font tuer pour elle ! Les épreuves communes sont de grandes guérisseuses aussi. Il y aura des âmes nobles, qui n'avaient pas compris, avant la guerre, que nous pouvions nous aider et que nous pouvions nous aimer.

Ne vous fiez pas aux petites habiletés. Elles compromettent, sans rien obtenir. Elles sont indignes de la grandeur de notre temps et de celle de notre cause. D'ailleurs, vous ne vaincriez jamais l'impiété, même si vous le vouliez, en hablerie et finas-erie. Affirmez notre foi, en même temps que notre bonne volonté. Ne craignez pas d'aller jusqu'au surnaturel sans insister, mais sans fléchir. Je crois que la peur de passer pour dévôts nous a fait bien du mal. Nous le sommes, dans cette Corporation. Il faut le dire sans sermonner, parce que nous ne devons pas cacher notre recours et la force qui fait la faiblesse invincible.

Et puis travaillons, aujourd'hui dans la peine, et demain dans la joie.

Après ce noble discours, et en l'absence de M. le chanoine Fons-sagrives, empêché à son vif re-

gret de prendre part à la cérémonie, ce fut M. Gibon, trésorier des Ecrivains, qui salua le nouveau président de ce Syndicat.

Messieurs et bien chers Collègues,

J'ai mandat de vous donner lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du Syndicat des Ecrivains, rédigé par le chanoine Fons-sagrives :

« L'Assemblée Générale du Syndicat des Ecrivains français a eu lieu hier soir, 5 juin 1915, 1, rue Martignac, sous la présidence de M. le chanoine Fons-sagrives, conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale de la Corporation des Publicistes chrétiens, qui autorisait à l'unanimité cette Assemblée extraordinaire dans le but de compléter le Conseil syndical des Ecrivains français.

« M. René Bazin, ayant manifesté le désir de se consacrer exclusivement au Conseil corporatif, le bureau du Syndicat des Ecrivains français avait proposé l'élection de M. Paul Bourget, de l'Académie française, comme membre du Conseil syndical des Ecrivains français.

« A l'unanimité des suffrages, M. Paul Bourget a été élu membre du Conseil et président du Syndicat des Ecrivains français.

« Notification sera faite demain, à Montmartre, de cette élection par M. Fénélon Gibon.

« Le bureau du Syndicat des Ecrivains français se trouve donc ainsi constitué :

« Président, M. Paul Bourget, de l'Académie française; vice-président, M. le chanoine Fons-sagrives; trésorier, Fénélon Gibon; secrétaire, M. Mihura; et MM. : René Bazin, de Tinseau, Firmin Didot, Paul Harel, du Teil, de Witte, du Maroussem, chanoine Couget, membres du Conseil ».

Messieurs et bien chers Collègues,

Au nom du Syndicat des Ecrivains, et notre cher vice-président, M. le chanoine Fons-sagrives étant empêché, je salue notre président par acclamation, M. Paul Bourget. La

regrettable absence de M. le chanoine Fonsagrives nous offre, du moins, le dédommagement de manifester hautement les remerciements de tous. C'est lui, Monsieur, qui a déterminé votre acceptation définitive, préparée par l'heureuse intervention de votre collègue de l'Académie française, aujourd'hui président des Publicistes chrétiens.

J'ai l'agréable devoir de proclamer comme nouveaux membres du Syndicat : M. le général Canonge, qui parmi ses fleurons d'écrivain, nous offre *Jeanne d'Arc guerrière* ; M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain* de Metz, la forteresse des viriles espérances qui se réaliseront demain ; MM. Paul Deslandres et Lepelletier, que leurs travaux d'histoire et d'économie sociale classent en bon rang dans notre phalange

Ah ! cette phalange de 68 membres puisse-t-elle croître rapidement ! Vous nous en donnez, Monsieur, l'entière confiance. Vous n'acceptez pas seulement d'en être le capitaine instructeur ; vous voulez bien vous en insérer encore le capitaine de recrutement. Qui résistera à votre appel, à vos encouragements, parmi ces jeunes écrivains aujourd'hui sur le front et que demain nous donnera d'acclamer comme sauveurs de la civilisation chrétienne, à leur retour dans la Patrie ?

A ces paroles, M. Bourget répondit par une précise et pénétrante improvisation, dont nous regrettons vivement de ne pouvoir donner le texte. Ceci n'est malheureusement qu'un simple aperçu.

M. Paul Bourget.

Tout d'abord, l'illustre romancier se déclara confus de prendre la parole, après les orateurs qui venaient de se faire entendre ; il s'excusa de n'avoir rien préparé ; mais devant la sympathie qui l'accueillait et dont il était profondément ému, il tint à remercier en quelques mots les publicistes chrétiens. Car, affirma-t-il, « vous savez, Messieurs, comment à travers une œuvre toute mêlée aux passions de récit, j'ai toujours gardé

le même respect, le même amour de l'Eglise ».

Et il continua, en substance :

« L'occasion survenant, je vous demande la permission d'évoquer devant vous quatre noms. Ce sont d'abord ceux d'André Lafon, de Charles Péguy, d'Ernest Psichari, tombés tous trois glorieusement au champ d'honneur. Vous les connaissez, ainsi que leurs œuvres. Pour Charles Péguy, Barrès et moi regretterons toujours de n'avoir pu faire couronner par l'Académie son *Histoire de Jeanne d'Arc* et *l'Appel des Armes*, d'Ernest Psichari, ce petit fils de Renan, revenu à l'Eglise, en demandant à Dieu de mourir dans une grande victoire.

« A leur nom, je désire ajouter celui de Jean Variot, l'auteur des *Hazards de la Guerre*, en ce moment soigné dans un hôpital des blessures qu'il a reçues à l'ennemi et dont l'une peut entraîner la perte de la main droite.

« Je vous demande de vous associer avec reconnaissance, avec piété à la mémoire de tous ces vaillants

« C'est en illustrant leurs exemples que nous travaillerons à refaire une France plus complète, plus forte, et tout simplement plus chrétienne. »

Après ces allocutions, chacun attendait la parole du prêtre héroïque et zélé, qui incarnait parmi nous les provinces perdues et reconquises. Le directeur du *Lorrain* se leva. De lui non plus, ce n'est point la parole vivante, mais un pâle résumé qu'on va lire :

M. le chanoine Collin.

Comment voulez-vous qu'un modeste chanoine puisse ajouter quelque chose à tout ce qui vient d'être si bien dit ?

Quand vous m'accueillez parmi vous, moi petit journaliste de province, c'est la France qui ouvre ses bras à l'un de ses pauvres enfants. Oui, tous ceux de chez nous que vous adoptez sont, depuis 44 ans, de pauvres orphelins meurtris par la Marâtre.

Lorsque les nuages de guerre se sont levés à l'horizon, nous avons repris espérance ; car, depuis 44 ans,

nous aspirions à retrouver notre mère.

Nous n'avions pas peur de la guerre, car nous savions que son œuvre était de purifier et de réparer.

Nous sommes partis, les uns aux tranchées, les autres en France, mais tous avec l'espoir plein le cœur.

Aujourd'hui, l'espérance commence à se réaliser. Les écrivains et toutes les illustrations de France ont préparé les cœurs, d'accord avec l'état-major de l'armée qui préparait les bras.

Je dis bien l'état-major, car, en Lorraine, nous suivions de très près ses travaux et nous savions que malgré tout la France n'oubliait pas ses enfants.

Gambetta disait : « Pensez-y toujours, mais n'en parlez jamais ! » Parole regrettable !

Heureusement, vous en avez parlé, et parce que vous en avez parlé, vous avez réveillé toutes les énergies. vous avez fait œuvre utile, œuvre patriotique.

La victoire nous sera donnée par nos vaillants soldats. Mais, après la victoire des armes, la restauration morale restera bien difficile ; à ce propos, permettez moi de vous rappeler les paroles du général Joffre, lorsqu'il visita les pays reconquis.

Après avoir dit qu'il saluait l'Alsace au nom de la France, il ajouta textuellement :

« Avec les libertés qu'elle a toujours représentées, je vous apporte le respect de vos libertés alsaciennes, de vos libertés à vous ».

Or, nos libertés à nous sont les libertés scolaires, religieuses et politiques, et puisque le président de la République, à son tour, a solennellement confirmé les promesses du Généralissime, nous attendons avec confiance leur réalisation. Joffre avait dit : « Je suis la France, vous êtes l'Alsace » désignant ainsi les deux contractants de l'engagement nouveau. Eh ! bien, nous croyons à la parole de la France, et ces libertés promises, nous les aurons. Mais comme d'autre part il ne pourra pas, dans la suite, y avoir deux France, ces libertés, nous vous les rapporterons, nous vous les partagerons ; l'Alsace-

Lorraine paiera ainsi le sang de France versé pour elle et notre retour à la patrie sera ainsi comme un point de départ pour la restauration morale et religieuse de la France. La presse nous aidera à faire qu'il en soit ainsi et à réaliser complètement notre confiance dans la France.

A l'Alsace-Lorraine, succéda la Belgique.

M. l'abbé Misonne.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Je regrette que la presse catholique belge soit si mal représentée dans cette savante et illustre assemblée. Il me semble cependant qu'en dépit de son insuffisance, tout citoyen belge doit saisir avec empressement les occasions qui se présentent d'exprimer bien haut les sentiments de vive et profonde gratitude de ses frères envers la France et spécialement envers la presse de notre noble et généreuse alliée. C'est par la presse que le public français a été tenu au courant des admirables exploits de nos armées, de l'héroïque endurance de nos populations traquées et torturées par les hordes barbares. Grâce à la presse, il n'est point un Français qui ne sache aujourd'hui ce que le monde et la civilisation doivent à la petite Belgique, à sa valeur militaire comme à ses vertus civiques et à son patriotisme chrétien.

Que la presse ait fidèlement rapporté les faits qui se sont produits, je le sais, Messieurs, puisque ce qu'elle a dit, je l'ai partiellement vécu. Les soldats de notre vaillant et grand roi Albert I^{er} ont combattu comme des lions pour défendre l'intégrité de notre territoire, pour tenir nos serments. Ils se sont fait hacher littéralement, puisque de toutes nos compagnies qui comportaient 250 hommes, c'est à peine s'il en reste 30, et, finalement, s'ils ont cédé, ce n'est qu'à la pression du nombre.

Leurs sacrifices, Dieu merci, ne furent pas stériles. En versant leur sang, ils ont tenu sur place, aux heures difficiles de la bataille de la

Marne, trois corps d'armée ennemis ; plus tard, sur les rives de l'Yser, ils ont dressé avec leurs corps, plus qu'avec leurs baïonnettes, un rempart que les Allemands n'ont pas franchi. Pendant 18 jours et 18 nuits, ils ont vaillamment tenu devant la ruée formidable qui menaçait d'envahir le littoral français et rêvait déjà de conquérir l'Angleterre.

A l'heure actuelle encore, ces braves enfants de la Belgique, ces nouvelles formations, avides de *venger* ceux qui sont tombés, s'en vont avec le même entrain sur la ligne de feu, au fond des tranchées, face à l'ennemi.

Ils sont décimés, mais ils tiennent toujours. J'ai failli assister moi-même, la semaine dernière, à une de ces terribles hécatombes : une compagnie fut presque tout entière anéantie devant le fameux taube à pétrole. Le capitaine et son lieutenant furent foudroyés. C'est au moment où, le sabre haut, le premier enlevait sa compagnie à l'assaut qu'il fut frappé d'une balle en plein front à l'instant même où il atteignait la tranchée qu'il devait prendre.

Malgré tout, ils gardent leur entrain, leur gaieté, leur espoir et *tout* leur courage. Je l'ai constaté avec une émotion joyeuse. Et ce que j'ai vu sur le front autorise toutes les confiances : rien ne vaut, comme cure de persuasion, un séjour parmi les combattants.

Si cela est vrai, Messieurs, il est vrai aussi que les Français ont réservé aux Belges éprouvés ou exilés un accueil vraiment fraternel : ils ont partagé avec eux leur logement, leurs vêtements et parfois ils ont voulu que le frère malheureux s'assit à la table familiale.

La presse, la grande conductrice des âmes, n'a pas fait que ce miracle. Elle a, depuis de longs mois, exposé au public les détresses de ses voisins et alliés, elle leur a conquis toutes les sympathies, elle leur a ouvert et les cœurs et les bourses. Jamais la Belgique ne l'oubliera.

Puis-je dire, Messieurs, sans m'exposer à blesser leur modestie, ce que je *dois*, ce que la *Belgique doit* à deux vénérés confrères, que j'aperçois à

cette table ? Le Révérend Père Janvier d'abord, le prédicateur de Notre-Dame. Depuis longtemps vous avez « compris et aimé notre foi », mon Révérend Père, vous avez « ravivé nos espérances » aux heures de l'épreuve, et vous avez « suscité » en faveur de nos malheurs un immense « élan de charité ». Aussi, vous avez droit à l'hommage de notre particulière gratitude : les vertus divines que vous avez célébrées, vous les avez mobilisées, en plusieurs circonstances mémorables, pour le service de la Belgique.

M. François Veillot ne m'en voudra pas de le rapprocher une fois de plus de l'illustre conférencier... C'est par vous, mon Révérend Père, que j'ai été mis en relation avec celui qui est devenu depuis un ami, un grand ami de la Belgique meurtrie et de son humble serviteur.

Cher Monsieur Veillot, vous, auquel je ne sais pas penser sans être ému, je ne puis pas dire ici le zèle que vous déployez pour les œuvres belges, l'activité infatigable avec laquelle vous vous êtes dépensé pour stimuler, aider, diriger les amis et les défenseurs des intérêts de notre pays. Vraiment, vous fûtes pour moi et vous êtes toujours une providence, la providence qui pourvoit, qui seconde et qui supplée. Ce serait trop peu de vous exprimer ma reconnaissance ; je me borne à vous dire merci.

Je voudrais posséder tous les charmes de la langue académique et toute l'autorité des juriconsultes pour rendre justice, comme il convient, au maître éminent, au journaliste courageux, à l'apôtre écouté, qui préside aux destinées de la Corporation des Publicistes catholiques, à M. René Bazin... Avec le sens aigu de l'actualité, le zèle chrétien et l'ardeur patriotique, qui caractérisent votre talent, vous avez bien voulu, illustre et honoré maître, prendre en main la cause des catholiques belges en péril, et prochainement, le public de l'*Echo de Paris* saura par vous qu'il est une détresse nouvelle à laquelle il doit porter secours... Ce sera un beau jour pour nos diocèses et pour nos œuvres... J'en salue l'au-

rore dès aujourd'hui, et je vous prie, Monsieur Bazin, d'agréer pour ce nouveau témoignage de charité catholique et française, l'expression émue de ma reconnaissance.

Après ces allocutions, toutes applaudies avec émotion et avec entrain, un de nos confrères, M. Bertrand de la Flotte voulut saluer à son tour notre nouveau président. Il avait à lui remettre un original et touchant cadeau, rapporté par lui de la tranchée : un porte plume fabriqué de deux cartouches allemandes, par deux poilus qui avaient mis tout leur

cœur à ce souvenir dont ils connaissaient l'illustre destinataire.

Enfin, le dernier mot, résumant avec une élévation exquise tous les attraits et toutes les leçons de cette journée, fut prononcé par notre aumônier. Et nos confrères, en redescendant vers Paris, vers le labeur, la lutte et les angoisses, avaient conscience de constituer, sous la direction de ces maîtres de la plume et de la parole, de ces délinseurs de la pensée française et de la foi catholique, une force puissante au service du relèvement national et chrétien !

La Cérémonie de Sainte-Clotilde.

La Messe.

Après avoir groupé la Corporation sous la coupole de la basilique de Montmartre, afin de prendre contact avec elle au pied de l'autel national du Sacré-Cœur, M. René Bazin voulut de nouveau la réunir dans une cérémonie de souvenir et de prière. Il estimait à juste titre qu'une Corporation de publicistes chrétiens avait le devoir d'appeler les bénédictions de l'Église et les supplications des fidèles sur les écrivains, sur tous les écrivains, tombés sous les drapeaux.

De là, le service funèbre célébré, le vendredi 25 juin, en la basilique de Sainte-Clotilde, pour le repos des âmes de tous les écrivains, français ou alliés, morts à l'ennemi depuis le commencement de la guerre.

Nous reproduisons ici le compte-rendu qui fut publié, par les soins de la Corporation, dans les journaux du lendemain. Nous en supprimons seulement le résumé du discours prononcé, à cette occasion, par notre aumônier ; car c'est le texte même de cette page

éloquent que nous avons le bonheur de placer sous les yeux de nos confrères et de recueillir en ce *Bulletin* comme un précieux témoignage et un haut enseignement.

« Hier, à dix heures, en la basilique Sainte-Clotilde, une foule nombreuse assistait au service funèbre célébré, sur l'initiative de la *Corporation des Publicistes chrétiens*, pour le repos de l'âme des journalistes et écrivains français et alliés morts sous les drapeaux. S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, présidait la cérémonie, entouré d'un nombreux clergé parmi lequel Mgr Rivière, évêque nommé de Périgueux, Mgr Odélin, M. l'abbé Verdries, curé de Sainte-Clotilde, plusieurs autres curés de Paris, ainsi que des religieux des diverses congrégations.

* M. le président de la République avait délégué M. le colonel Bonnel, et M. le ministre de la Guerre. M. le capitaine André Le Corps diplomatique, le Parlement et le Conseil municipal étaient également représentés. De même, la Société des gens de lettres, par M. Georges Lecomte, son président.

« Au nombre des personnalités qui

avaient répondu à l'invitation de M. René Bazin, président de la Corporation; de M. Paul Bourget président du *Syndicat des Ecrivains français* et de M. Tastevin de Nouvel, président du *Syndicat des Journalistes français*. nous avons remarqué MM. : P. de la Gorce, de l'Académie française; de Franqueville et Henri Joly, de l'Institut; Dominique Delahaye et Bodinier, sénateurs; le colonel du Halgouët, député, le général Canonge, le général Cherfils, Camille Bellaigue, Geoffroy de Grandmaison, MM. Baudoin, président honoraire, et Luzurier, trésorier de l'Association de la *Presse monarchique et catholique des départements*, le colonel de Ramel; Grosclaude; le duc de Rarécourt-Pimodan et le comte de Colleville, représentants de l'Association des *Chevaliers pontificaux*; Victor Taunay, le chanoine Fonsagrives, Gabriel Sallé, Fr. Veuillot, O. Chambon, F. Gibon, J. Bouvattier, J. Mollet, Firmin-Didot, Jeanne, C. Pillot, le chanoine Gaudeau, Lucien Corpechot, E. Tavernier, le chanoine Bertrin, Louis Colin, G. Claudius Lavergne, le comte Le Lieur, Reverdy, de Seilhac, Damez, Depoin, Béchet; le chanoine Chappelle, directeur des œuvres du diocèse de Mende; Verdun, Pégat, Parsy, etc.

« La messe a été célébrée par M. l'abbé Tourmentin, membre de la Corporation. Pendant le Saint Sacrifice, la maîtrise, sous l'habile direction du distingué maître de chapelle, M. J. Meunier, a exécuté, dans une harmonie pénétrante, la messe grégorienne « *pro defunctis*. »

Le discours du R. P. Janvier.

Moriamur omnes in simplicitate nostra.

Sachons tous mourir dans la simplicité de notre cœur.

I *Macchabees*, II, 37.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),
MESSIEURS,

La guerre qui sévit de l'Orient à

(1) Son Ém. M^{re} le cardinal AMETTE, archevêque de Paris

l'Occident n'a épargné aucune classe de la société humaine. Elle a frappé avec une fureur inconnue et sans les compter les fils des vieilles et fières aristocraties, les représentants de la bourgeoisie, les innombrables enfants du peuple. Patrons et ouvriers, chefs et soldats, pasteurs et fidèles sont tombés côte à côte : toutes nos cités, depuis les plus humbles jusqu'aux plus magnifiques, tous nos foyers, depuis les plus obscurs jusqu'aux plus rayonnants, sont plongés dans le deuil. Partout des yeux pleins de larmes, partout des existences et des cœurs à jamais déchirés. La grande famille des écrivains et des journalistes français ou alliés a payé au fléau un immense et sanglant tribut. Savants, philosophes, historiens, bardes, poètes, vétérans de la presse, jeunes hommes dont la gloire avait flatté les premiers essais, maîtres en Divinité et maîtres en humanités ont été fauchés avec la même rigueur. Les laboratoires se sont fermés, les lyres et les lèvres habituées à chanter se sont tues, les regards où passaient les éclairs de la sagesse et de l'inspiration se sont éteints : nous nous sommes trouvés au bout de quelques mois en face de tombeaux qui recouvraient les plus précieux souvenirs et les plus légitimes espoirs. On ne saurait pleurer trop longuement sur la disparition de ces êtres voués aux sciences profanes ou sacrées que le démon de la haine a immolés à son implacable colère. La *Corporation des Publicistes chrétiens* a voulu rendre un hommage solennel à tous les journalistes qui, Français ou alliés, sont morts depuis onze mois au service de leurs patries. C'est pourquoi elle vous a convoqués, sans distinction de partis, dans la basilique consacrée à l'aimable sainte dont le nom est pour toujours associé à celui du guerrier vainqueur

à Tolbiac et baptisé à Reims : Clovis.

Nous rendrons, Messieurs, à nos confrères disparus dans la tempête l'hommage qu'ils méritent, en priant pour leurs âmes, en gardant avec reconnaissance leur mémoire, en imitant leurs vertus.

I

Messieurs, les âmes sont immortelles. Ce n'est pas seulement un enseignement de la Divinité, c'est, depuis le commencement des siècles, un dogme de l'humanité. Sur ce point Homère s'entend avec David et avec Salomon, Platon et Aristote s'accordent avec saint Thomas et saint Augustin, Eschyle, Sophocle, Virgile avec Dante, Racine, Corneille, Bossuet, Pascal, Victor Hugo et Lamartine. Les âmes sont immortelles : quand un coup les sépare de la matière qui leur servait de vêtement, elles ne retournent point au néant, elles entrent dans une autre vie, la vie de l'éternité. Cette certitude est consolante, car elle nous garantit que nos amis ne sont morts qu'en apparence, qu'un voile, le voile du temps, ne les dérobe que momentanément à nos cœurs, elle nous empêche de pleurer comme ceux qui n'ont pas d'espérance, elle nous permet d'attendre l'heure où nous retrouverons, pour ne plus les quitter, ceux que leur fin héroïque nous a rendus encore plus chers.

Mais les âmes sont libres et, en conséquence, responsables de leurs œuvres. Elles emportent dans l'autre monde le mérite de leurs vertus et le poids de leurs fautes. Si elles ont vécu dans le mal, si, jusqu'à leur dernier soupir, elles s'y sont obstinées, elles demeurent, pour les siècles des siècles, victimes de leur propre dépravation. Si elles s'envolent vers le Père

pures et riches de belles actions, elles sont associées sur-le-champ aux visions et aux joies des Bienheureux. Si, enfin, tout en s'étant prononcées, fût-ce à la dernière minute de leur existence terrestre, pour le vrai et pour le bien, elles ont gardé quelque souillure de leur contact avec l'erreur et avec le vice, elles doivent expier avant d'arriver à la gloire. Ainsi parlait Platon au nom de la raison humaine, ainsi parlait Jésus au nom de la raison divine.

Je suis sûr que beaucoup de nos soldats, que beaucoup de nos publicistes, dont les consciences sont restées inviolablement attachées aux vérités et aux lois de l'Évangile, goûtent déjà auprès de Dieu et auprès du Christ les douceurs de la béatitude. Ceux-là, pour nous, sont des intercesseurs dont nous sentirons l'invisible protection.

J'espère qu'aucun de ceux dont nous déplorons la perte n'a expiré sans s'être publiquement ou mystérieusement réconcilié avec le Juge souverain des pensées, des vouloirs et des actes.

Je crains que plusieurs, insuffisamment purifiés de leurs fautes, ne soient retenus loin du bonheur. La vie littéraire, philosophique ou scientifique est exposée à bien des tentations : tentations d'orgueil et de cupidité qui viennent du succès ; tentations de désespoir et de blasphème qui viennent des échecs, des revers, de la pauvreté ; tentations de l'esprit plus dangereuses dans une atmosphère où les affirmations et les négations se heurtent quotidiennement et violemment ; tentations de la chair plus irritantes dans des milieux où l'on est en proie au surmenage, à l'énervement et où l'on reçoit tant d'exemples malsains. Rares sont les âmes qui savent résister à tant d'éléments conjurés et se dégager totalement, même à l'agonie,

de leurs misères intellectuelles et de leurs misères morales, nombreuses celles qui doivent, après la mort, des expiations à la suprême justice.

En vertu de la communion des saints, nous pouvons arracher ces dernières aux douleurs qu'exige leur état et hâter leur délivrance. Nous le pouvons par la prière et par les sacrifices qui sont la forme la plus parfaite de la prière. Dans nos rapports avec nos semblables, la demande joue un rôle immense. C'est par des démarches patientes, par des supplications répétées que tant d'écrivains et tant de journalistes ont pu s'assurer une place au soleil de la vie intellectuelle et de la gloire. Dans nos rapports avec la Divinité, la prière est plus efficace encore. Grâce à elle, nous obtenons pour nous ou pour nos frères, dans le temps et au-delà du temps, des grâces que, sans elle, nous n'aurions jamais obtenues que tardivement. Parmi les faveurs que Dieu a promises à la prière, il faut compter la délivrance des âmes retenues dans les souffrances du Purgatoire. « C'est une sainte et salutaire pensée, disent les livres sacrés, de prier pour les morts, afin qu'ils soient affranchis de leurs fautes » (1). C'est pourquoi nous avons été utiles à nos héros en offrant pour eux l'auguste victime qui efface dans son sang les péchés du monde. Il est infiniment doux de savoir que par cette pieuse cérémonie nous avons atteint des frères tombés pour la patrie, qu'ils ont senti passer sur leurs cuisantes douleurs un souffle rafraîchissant, qu'ils ont tous été vraiment et réellement soulagés, que plusieurs, que beaucoup peut-être, au moment où le prêtre, nous unissant tous à lui, a élevé l'hostie et consommé le sa-

crifice, ont vu finir leurs maux et désormais, à l'abri de toute crainte et de toute peine, ont pris leur essor vers l'éternité bienheureuse. Avons-nous un meilleur moyen de leur prouver la sincérité de notre amour ?

II

Nous rendrons hommage à nos confrères morts en honorant leur mémoire.

Ils ont droit à l'honneur, car ils ont aimé ardemment leur patrie et ils l'ont servie avec un dévouement dont nous avons tous profité. A peine la guerre avait-elle été déclarée, que, sans distinction d'opinion ou de parti, tous les écrivains, tous les journalistes poussèrent un même cri : « Nous avons été les apôtres passionnés de la paix, pour maintenir son règne nous nous sommes résignés aux négociations les plus pénibles, aux sacrifices les plus humiliants. Puisque, malgré la profonde sincérité de nos intentions, on a envahi des terres qui nous appartenaient, nous défendrons notre pays, fallût-il verser notre sang jusqu'à la dernière goutte. » Je puis dire que les publicistes français et alliés se sont personifiés dans ce lutteur de grande race qui, académicien, député, orateur, soldat surtout, s'est servi des dons royaux que la Providence lui avait faits pour dissiper la défiance et le pessimisme, pour prêcher l'espoir, le courage, la résistance indomptable, pour faire étinceler sa plume comme une épée et retentir sa voix comme un clairon. Au moment le plus angoissé, au moment où l'ennemi s'était rué par bonds formidables de Charleroi jusqu'aux portes de Paris et semblait libre d'entrer à son gré dans notre incomparable

(1) II *Macchabées*, xii, 46.

capitale, « tenir, disait-il, tenir quoi qu'il arrive, tenir, dussions-nous passer par les dernières extrémités ; tel est le devoir sacré dont personne ne saurait s'affranchir sans trahison ». Albert de Mun, vous l'avez reconnu, mourut à la tâche, il mourut debout, le cœur brisé par la grandeur des émotions qu'il avait éprouvées, par la violence de l'effort qu'il s'était imposé. Mais il était si bien l'interprète des sentiments des publicistes français et alliés que, sur son cercueil, tous les parlés vinrent verser les mêmes larmes de douleur et de regret. Il était si bien l'interprète des publicistes et alliés que ceux-ci n'ont pas cessé de répéter et de traduire ses accents de feu, d'entretenir ainsi dans les âmes la confiance et le dévouement, de maintenir l'esprit des foules à la hauteur des circonstances tragiques que nous traversons, de rendre, par cette attitude, un service signalé à la France et à ses amis.

Les publicistes dont nous déplorons le trépas ne se sont point contentés, pour la plupart, de parler ou d'écrire, ils ont voulu prendre part à l'action. Plusieurs sont allés au front sans y être contraints par aucune loi, les autres sont partis au premier signe, tous brûlant de prouver par leur conduite la vérité de leur patriotisme. Au front, ils ont apparu comme des héros que rien n'effraye, que rien n'arrête, qui bravent sans pâlir le fer et le feu pour assurer le triomphe du droit et de la justice. Au front, ils ont été les entraîneurs qui, par leurs discours, par leur mépris du danger ont réveillé toutes les énergies endormies, embrasé les âmes tièdes, exalté au suprême degré les forces déjà enthousiasmées. Lorsque les balles et les obus tombent par milliers, lorsque l'air est

obscurci et empesté par la fumée des engins destructeurs, on les entend crier : « En avant, en avant ! » et on les écoute ; on les voit courir à l'ennemi, à la mort, et on les suit. Hélas ! ils succombent atteints au front, au cœur, aux entrailles, mais ils laissent derrière eux l'esprit qui les animait, la volonté de vaincre qui les rendait vaillants jusqu'à la témérité. De concert avec ceux qui leur ressemblaient, de concert avec les prêtres et les officiers qui parlaient et agissaient comme eux, ils ont réussi à maintenir parmi nos troupes l'ardeur impétueuse à laquelle nous devons d'avoir échappé à l'anéantissement et qui est un présage de victoire.

Parce qu'ils nous ont sauvés, parce qu'ils nous sauvent encore, nous serions inexcusables si nous ne les honorions pas d'une manière digne de leur valeur, si nous ne les couronnions pas sur la terre pendant que Dieu les couronne dans les cieux.

A mesure qu'ils tombaient, vous les avez salvés. Messieurs, avec des notes dont les vibrations ont remué le monde entier, vous avez environné leurs noms d'une auréole lumineuse. Il faut que, grâce à vous, leur mémoire se perpétue à travers les siècles et à travers les générations. Il faut que, par vos soins, l'avenir sache que, pendant ces années de 1914 et de 1915, des vieillards, des hommes mûrs, des jeunes gens dont la vocation était d'étudier, de calculer, de raconter, d'écrire, de rimer sont devenus soudain des soldats, des officiers, des héros de premier ordre ; que la science, la philosophie, la littérature, la poésie, quand elles s'imprègnent de morale et de religion, sont des écoles admirables de grandeur, de force et de sainteté. Il faut, lorsqu'au

lendemain de la paix les monuments s'élèveront à la gloire des sauveurs de la justice et de la patrie, que les publicistes tombés au champ d'honneur voient gravée dans le bronze, dans le marbre, dans le granit de nos vieilles côtes l'histoire qu'ils ont écrite dans leur sang. Il faut que vos plumes et vos lyres rendent inoubliable la mort de vos confrères, comme la lyre d'Homère a rendu inoubliable la mort d'Achille, comme la lyre de David a rendu inoubliable la mort de Jonathas. En traitant de cette sorte nos amis, nous resterons leurs débiteurs.

III

Nous rendrons hommage aux morts qui appartenaient à la famille des écrivains et des journalistes en imitant leurs vertus.

Quand ils se sont offerts volontairement au trépas, ils ont accepté le sort qui les arrachait aux êtres les plus aimés. À l'heure du danger, ils ont sacrifié au devoir le bonheur terrestre qu'ils avaient goûté aux pieds de leur mère, aux côtés de leur épouse, au milieu de leurs amis et de leurs enfants. A coup sûr, ils ont prévu la détresse où nous jetterait leur mort, mais ils ont dominé, avec une force digne de toute louange, ce sentiment si naturel. Nous voudrions les imiter, leur résignation réglera la nôtre. Ils ont consenti avec enthousiasme à verser leur sang, ils ont consenti, par devoir, à ne plus voir nos traits, à ne plus entendre nos voix, à ne plus serrer nos mains ; nous montrerons la même soumission à la divine Providence qui ne brise les liens que pour les renouer. Vous tous qui avez perdu dans cette guerre un fils, un père, un époux, un frère, vous vous inclinerez avec douceur et avec fierté,

sans rancune et sans révolte, devant l'événement qui vous prive de vos meilleurs soutiens.

Nous imiterons leurs vertus en continuant leur action et leurs œuvres. Par leur travail souvent difficile et mal rétribué, ils nourrissaient leurs modestes familles. Ces familles ne sont pas seulement dans les larmes, elles sont peut-être dans la gêne, dans la pauvreté, dans la misère. Vous qui, par des pages pleines de cœur, avez imprimé un si bel élan à la charité, vous attirerez l'attention de cette vertu sur les mères, sur les veuves, sur les orphelins que nos amis ont laissés dans la solitude et le besoin. Les publicistes survivants s'uniront pour consoler, pour aider, pour adopter les êtres malheureux que les publicistes morts ont dû abandonner. Veiller avec plus d'affection et plus de sollicitude sur ces êtres, c'est encore honorer et honorer efficacement les héros que nous pleurons.

Enfin, Messieurs, nous imiterons les vertus de nos confrères immolés en affermissant l'œuvre de défense nationale, de réconciliation nationale qu'ils ont commencée.

Ils ont cru à l'avenir et au succès de leurs patries respectives. Appuyés sur cette foi, ils ont pour préparer cet avenir et ce succès donné leur temps, leur sang, leur vie. Nous ferons comme eux. La France et ses alliés ont besoin, pour s'arracher à l'étreinte implacable de l'ennemi, du dévouement absolu de tous leurs enfants. Il nous faudra encore, il nous faudra peut-être longtemps, beaucoup d'argent, beaucoup de courage, beaucoup de sang si nous voulons définitivement secouer le joug qu'on avait la prétention de nous imposer. Nous ne nous laisserons pas de lutter contre l'envahisseur par tous les moyens légitimes

dont nous disposons. Si c'est nécessaire, nous puiserons dans nos bourses jusqu'au dernier louis d'or pour l'offrir à la patrie, dans nos veines jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la consacrer à la défense de la patrie. Puis, nous n'étions pas seulement sous la domination matérielle de notre adversaire, nous étions trop imprégnés de ses doctrines, de ses méthodes. Après avoir conquis en partie notre territoire, ils'emparait peu à peu de notre pensée pour l'asservir à la sienne. Je ne méconnaîtrai pas, Messieurs, la force ni la ténacité de son génie, mais je dirai bien haut que notre littérature classique, fondée sur la nature humaine, l'emporte incontestablement sur celle de nos voisins ; que notre philosophie traditionnelle vaut mieux que celle de Kant, d'Hegel, de Schelling ; que les méthodes claires de Claude Bernard, des Pasteur, des Poincaré, n'ont de rivale ni pour la sincérité, ni pour la clarté, ni pour le sérieux, ni pour la fécondité ; que Luther n'atteindra jamais à la hauteur de saint Thomas d'Aquin. Je dirai, Messieurs, qu'en nous libérant sur ce terrain des choses intellectuelles et en favorisant la réaction salutaire qui s'est affirmée, nous servirons grandement les intérêts de notre race et nous achèverons l'œuvre d'affranchissement à laquelle nos confrères se sont sacrifiés.

Un dernier mot. Impossible sans concorde de garder notre indépendance. La solidité de l'union nationale est la condition de la victoire pendant la guerre, de la prospérité pendant la paix. Nos amis, sur le front, se sont loyalement réconciliés. Entre eux, point de disputes, la plus cordiale fraternité présidait à leurs rapports. Quand il fallait aller au feu, ils s'embrassaient avec effusion, ils se con-

fiaient mutuellement les missions les plus délicates, ils s'aimaient. Messieurs, vous remplirez leur suprême volonté en scellant dans leur sang si libéralement répandu l'unité définitive à laquelle ils aspiraient, en travaillant de toutes vos forces à cette œuvre de pacification intérieure, en rapprochant les uns des autres tous les fils de la France et tous les fils des nations alliées, en imposant un terme aux dissensions qui, affaiblissant les peuples, les préparent aux pires calamités.

Que Dieu reçoive dans ses tabernacles éternels tous nos confrères morts pendant la guerre et au service de leur pays ! Que Dieu console les mères, les veuves et les orphelins qui pleurent amèrement sur les tombeaux épars ! Que Dieu nous inspire à tous de travailler avec constance pour la cause commune ! Que Dieu bénisse les drapeaux de la France et de ses alliés ! Que Dieu nous accorde la victoire, et, après la victoire, la paix intérieure, sans laquelle la victoire serait stérile. Tel est le vœu que je forme au nom de la *Corporation des Publicistes chrétiens*. Tel est le vœu que je forme en vous remerciant. Eminence, de nous avoir honorés de votre présence ; en vous remerciant, Monsieur le Curé, de nous avoir accueillis avec une si aimable bienveillance ; en vous remerciant tous, Messieurs, d'avoir répondu à notre appel avec tant d'empressement et tant de sympathie.

Après ce discours qui provoqua dans tout l'auditoire une impression profonde, l'absoute fut solennellement donnée par S. Em. le cardinal Amette, archevêque de Paris.

COMMUNICATIONS DES SYNDICATS

Syndicat des Journalistes français.

CAISSE DES RETRAITES

Dans sa séance du samedi 9 octobre, le Conseil syndical a fixé à 43, au lieu de 42, le nombre des pensions qui seront servies en 1916.

RECouvreMENT DES COTISATIONS

Dans sa séance du 9 octobre, le Conseil, étudiant la situation budgétaire, a reconnu que les intérêts du Syndicat lui imposaient la nécessité de procéder au recouvrement de ses cotisations de 1915, exigibles depuis le 1^{er} avril, et des cotisations arriérées de 1914.

Il ne sait que trop combien les événements actuels peuvent mettre dans l'embarras plusieurs de nos confrères. Aussi n'insistera-t-il pas auprès de ceux d'entre eux qui demanderaient un délai. Mais il compte absolument que tous ceux qui sont en mesure de satisfaire à cette obligation se feront un devoir d'envoyer leurs cotisations au trésorier, M. Octave Chambon, 14, rue de l'Abbaye.

CANDIDATURES

Dans sa séance du 9 octobre, le Syndicat des Journalistes français a enregistré les candidatures de :

M. Henri Massis, secrétaire de rédaction de l'*Opinion*, chroniqueur littéraire à l'*Eclair*, collaborateur de l'*Echo de Paris* et du *Figaro*, 9, rue de Civry; — actuellement sous-lieutenant au 66^e bataillon de chasseurs. — présenté par MM. l'abbé Bertoye et Croisilles;

M. Henry Reverdy, né le 15 août 1866, rédacteur de la *Libre Parole* et de la *Croix*, 4, rue de l'Alboni; présenté par MM. l'abbé Bertoye et Denais;

M. Paul Damez, né le 7 janvier 1861, directeur de l'Agence du *Nouvelliste de Lyon*, à Paris, 26, rue Feydeau; présenté par MM. Huet Saint-Pol et Danis;

M. l'abbé Hector Desmarets, né le 7 avril 1893, (Pierre de Maigremont), directeur de l'*Ami du Clocher*, hebdomadaire, et co-directeur de la *France littéraire*, mensuelle, à Jony-sous-Thelle, présenté par MM. Albert Faure et Camille Pillot.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Consulter la page 24, pour la prorogation des cartes permanentes à demi-tarif.

Syndicat des Écrivains français.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le samedi 5 juin, le Conseil syndical des Écrivains français, ayant nommé par acclamation M. Paul Bourget, de l'Académie française, membre du Syndicat, a réuni aussitôt une assemblée générale extraordinaire, qui, par un vote unanime, a fait entrer M. Paul Bourget dans le Conseil. Puis, au cours d'une nouvelle séance, le Conseil syndical a élu M. Paul Bourget président du Syndicat des Écrivains, en remplacement de M. René Bazin, qui avait tenu à céder cette présidence à son illustre confrère.

ÉLECTIONS

Dans sa séance du 26 juin, le Conseil syndical a élu, par acclamation, membres du Syndicat MM. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française; Camille Bellaigue; le général Cherfils.

Dans la séance du 1^{er} juillet, il a élu membres du Syndicat MM. Paul Deslandres et Lepelletier, dont la candidature avait été affichée dans le *Bulletin* d'avril-mai.

CANDIDATURES

Dans sa séance du 26 juin, le

Conseil syndical a enregistré la candidature de MM. :

Jacques Maritain, professeur à l'Institut catholique, auteur d'une étude sur la *Philosophie de Bergson*, présenté par MM. René Bazin et le chanoine Fonssagrives ; le vicomte Maurice de Lestrangle, 23, rue Vineuse, fondateur du *Conférencier populaire*, auteur de plusieurs ouvrages, présenté par M. René Bazin et le R. P. Janvier.

NÉCROLOGIE

Henri Rubat du Mérac.

C'est en pleine maturité de l'âge, du travail et du talent que nous avons perdu l'un des confrères dont le cœur obligeant et délicat s'était acquis, parmi nous, les sympathies les plus solides et dont le caractère et les œuvres faisaient le plus d'honneur à la Corporation.

Henri Rubat du Mérac a été emporté en quelques jours, à l'âge de 49 ans, par une crise d'albuminurie, qui lui a laissé le temps de voir approcher la mort et de l'accueillir en chrétien.

Avocat distingué du barreau parisien, remarquable professeur à l'Institut catholique de Paris, ce spécialiste éminent des questions juridiques, en particulier dans leurs rapports avec l'action religieuse, appartenait bien à notre profession. Car c'était par la plume, encore plus que par la parole, que Rubat du Mérac mettait au service de l'Église et du Droit la haute compétence que lui avaient acquise un esprit lucide et un travail acharné.

Collaborateur apprécié du *Bulletin du Foyer*, de la *Revue des questions historiques*, du *Polybiblion*, du *Recrutement sacerdotal*, du *Dictionnaire du Notariat*, des *Pandectes françaises*, du *Bulletin-commentaire des lois nouvelles*, il dirigeait lui-même, en outre, un utile

et militant recueil de législation et de jurisprudence ecclésiastiques, l'*Avocat du Clergé*. Deux œuvres plus importantes avaient marqué sa carrière et caractérisé son esprit : un volume de doctrine, les *Premiers principes d'économie politique et d'économie sociale*, et un ouvrage de défense contre les empiétements anticléricaux, le *Nouveau régime des pompes funèbres*.

C'est avec joie que nous avons accueilli sa candidature, il y a douze ans, quand il voulut devenir plus intimement des nôtres. C'est avec douleur que nous l'avons vu prématurément disparaître. Sa vie de travail, d'honneur et de foi restera pour nous un exemple et nous souhaitons que le tribut de notre deuil, de nos prières, de notre estime et de nos sympathies puisse adoucir le chagrin de ceux qui le pleurent.

M. Joseph Grenier

Il y a quelques mois, se sentant miné par un affaiblissement précoce et ayant presque entièrement perdu l'usage de ses yeux, notre confrère Joseph Grenier, qui nous appartenait depuis bientôt douze ans, nous pria de rayer son nom de nos listes. Toujours attaché de cœur à la Corporation, il ne prenait cette résolution qu'avec chagrin ; mais ne pouvant plus écrire, il ne croyait pas avoir le droit de figurer plus longtemps parmi les publicistes chrétiens.

Sur nos instances, il consentit de grand cœur à rester des nôtres ; il avait fallu cependant que nous rassurions sa conscience scrupuleuse.

Cette délicatesse d'âme permet de deviner la douleur des parents et des amis qui viennent de le perdre. L'auteur de ces lignes a connu personnellement Joseph Grenier, voici quelques vingt ans,

quand, étudiant en droit, puis avocat stagiaire, le confrère aujourd'hui disparu marquait brillamment sa place à la conférence Olivaint, où sa cordialité joviale, obligeante et spirituelle lui créait tant de sympathies. Il était de ceux dont on attend quelque chose.

La Providence avait d'autres vues sur lui. Humainement, Joseph Grenier est mort sans avoir donné sa mesure ; devant Dieu, ce long affaiblissement et cette douloureuse infirmité, supportés avec une résignation sereine, avaient dû déjà combler ses mérites...

Chronique Corporative

La Corporation et la Guerre.

Ce n'est pas seulement à quelques nouvelles hâtivement glanées, c'est à pres que tout ce *Bulletin* que conviendrait ce sous-titre.

Si la Corporation s'est réunie dans la Basilique de Sainte-Clotilde, c'est pour appeler les miséricordes célestes sur les écrivains tombés à l'ennemi. Et, quand elle s'est rassemblée sous les voûtes de la Basilique du Sacré-Cœur, ce n'est pas seulement pour perpétuer une tradition, c'est aussi pour grouper plus étroitement ses forces au service de la patrie.

Mais, en dehors de ces manifestations collectives, elle paie encore, par chacun de ses membres, à la cause nationale, un tribut quotidien. Plusieurs offrent leur vie, quelques-uns leurs larmes, beaucoup leurs travaux.

Nous ne pouvons énumérer ici tous nos mobilisés ; mais on nous permettra de signaler, du moins, que Victor Taunay, notre président honoraire, en dépit de l'âge et de la fatigue, est aujourd'hui sur

le front. Et, parmi les membres du Conseil corporatif, nous sommes heureux de mentionner les promotions de nos amis du Teil et Bazire, nommés le premier commandant, le second capitaine. Bazire, en outre, a reçu la Croix de guerre, à la suite de cette brillante citation à l'ordre du jour : « Officier de grand mérite, plein d'entrain et d'allant. S'est signalé par les fréquentes reconnaissances qu'il a effectuées aux points les plus exposés de secteurs bombardés. »

De cette citation, nous pouvons rapprocher celle qu'a obtenue notre confrère Gustave Gautherot, l'éminent professeur de l'Institut catholique. Lieutenant de réserve à l'état-major d'une brigade, il avait reçu, après six mois de campagne en forêt d'Apremont, le commandement d'une compagnie. Dans le courant de juin, cette compagnie, maintenue par lui sous un feu violent, fut citée en bloc à l'ordre du jour de la division. Puis, dans la nuit du 7 au 8 juillet, Gautherot, frappé d'un éclat d'obus à la tête et à la poitrine, est cité lui-même à l'ordre du jour de l'armée ; voici en quels termes : « Le 7 juillet, a fait preuve en plusieurs circonstances du plus grand courage, du plus grand mépris du danger. Toujours avec ses hommes aux endroits les plus périlleux. A été blessé grièvement au cours d'un violent bombardement ».

Hâtons-nous d'ajouter, pour rassurer les nombreux amis de Gautherot, que ses blessures sont en bonne voie de guérison.

Nous apprenons aussi que notre confrère Joseph Redier, directeur de la *Revue française*, aujourd'hui le lieutenant Redier, vient d'être cité à l'ordre du jour.

Si nous ne pouvons nommer tous nos soldats, nous nous reprocherions de ne pas offrir le témoignage

d'une sympathie respectueuse à nos aumôniers. Cet admirable corps de l'aumônerie volontaire, organisé par notre grand confrère et fondateur Albert de Mun, compte en effet trois des nôtres : le chanoine Couget, membre du Conseil corporatif, et les chanoines Ardant et Desgranges.

Enfin, nous ne laisserons point ce sujet, sans adresser de loin un geste d'affection, de pitié et d'espérance à notre ami Michelin, qui, depuis de longs mois, se morfond dans les prisons d'Allemagne.

Ce mémorial s'allongerait indéfiniment, si nous voulions l'étendre aux familles de nos confrères. Aussi ne pouvons-nous entrer dans cette voie. Bornons-nous seulement à nous unir, de tout cœur, au légitime orgueil de nos présidents René Bazin et Tastevin de Nouvel, qui ont vu l'un et l'autre un de leurs fils décoré de la Croix de guerre, et à l'immense douleur de nos amis Paul Tailliez et Gabriel Collin, dont chacun a donné un fils à la patrie ; une citation à l'ordre du jour a glorifié la mort du fils de Paul Tailliez....

Mais ceux des nôtres que l'âge éloigne de l'armée ne restent pas inactifs. De leur plume, ils servent ardemment et utilement la patrie. Cette fois encore, je ne puis citer que des exemples ; car, de tous nos confrères, il n'en est pas un seul qui, à son poste obscur ou brillant, ne se dévoue pour le salut de la France.

Notre illustre et cher président donne l'exemple à tous. Déjà, des pages élevées et pénétrantes qu'il publia depuis l'ouverture de la campagne, il a pu composer un volume qui, sous le simple titre de *Récits du temps de la guerre* (chez Calmann-Lévy), constitue un vrai générateur de lumière, d'espérance et de réconfort. Et, chaque semaine, il continue, dans l'*Echo*

de Paris, de faire entendre à des milliers de lecteurs une parole emue de patriote et de chrétien. Parmi les principaux collaborateurs qu'il retrouve à ce journal, nous sommes heureux de saluer notre nouveau confrère, le général Cherlils, dont l'article quotidien apporte à tant de Français, des renseignements clairs et des raisons de confiance.

De son côté, notre éminent confrère et président du *Syndicat des Ecrivains*, Paul Bourget, vient de montrer une fois de plus, en publiant le *Sens de la mort* (chez Plon), combien il a pénétré la vraie signification de la vie.

À côté d'eux, M^{rs} Baudrillart, en stimulant et en élargissant l'action du *Comité Catholique de propagande française à l'étranger* (3, rue Garancière), accroît singulièrement au dehors cette puissance morale que les Bourget, les Cherlils et les René Bazin contribuent à grandir au-dedans. Et, parmi les œuvres encouragées ou répandues par le Comité catholique, nous distinguons encore plusieurs de nos confrères. M. le chanoine Gaudreau, l'un des auteurs du livre écrit sous la direction de M^{rs} Baudrillart, — *La Guerre allemande et le Catholicisme*, — a développé la question qu'il y avait entreprise, en démontrant que *le danger pour l'Eglise est en Allemagne*.

Cette remarquable et décisive brochure est en vente, ainsi que la *Mission actuelle de Jeanne d'Arc*, aux bureaux de la *Foi catholique*, (25, rue Vaneau). Trois prêtres, aumôniers ou soldats, MM. les abbés Thellier de Poncheville, Ardant et Desgranges, dont les deux derniers nous appartiennent, ont mis, en commun, leur expérience attentivement recueillie, sous le titre : *L'éveil de l'âme française devant l'appel aux armes*. M. Louis Colin a rassemblé, en

un poignant volume, les atrocités commises par les *Barbares à la Trouée des Vosges* ; enfin, M. Geoffroy de Grandmaison a évoqué, en quelques pages historiques et vécutées, les *aumôniers militaires*. (Ces trois derniers ouvrages, également patronnés par le Comité de M^{gr} Baudrillart, sont édités chez Bloud et Gay, 7, place Saint-Sulpice.) Notons ici que notre éminent confrère, qui a pu traiter la question de l'aumônerie avec la compétence d'un homme qui s'y dévoue depuis quatorze mois, a mérité, en même temps, de l'Académie, en qualité de président de la Société bibliographique, un prix qui récompense les services rendus par cette œuvre à nos prisonniers.

Quel dommage que, dans les caisses de livres que la Société expédie à nos chers et tristes captifs, la censure allemande empêche de glisser quelques uns de ces ouvrages actuels, à la fois patriotiques, héroïques et joyeux, comme les spirituels et savoureux *Contes de la Tranchée*, de notre confrère Jean Drault !

Pour terminer cette revue de la vie corporative en temps de guerre, il nous reste à jeter un coup d'œil sur nos membres honoraires ou correspondants de l'étranger. Ce regard nous permettra d'envoyer un salut d'affection et de reconnaissance à l'un de nos peuples alliés et à nos amis d'un peuple neutre.

Voici quelques semaines, notre illustre confrère, Henry Carton de Wyart, prenait séance à l'Académie des sciences morales et politiques, qui pouvait accueillir en lui tout à la fois le grand serviteur de la nation belge et l'époux d'une des plus nobles martyres du patriotisme, enfin arrachée à la basse vengeance des rancunes teutoniques ! M. Carton de Wyart nous permettra de joindre ici nos félici-

tations et nos hommages à ceux qu'il a reçus de tous les points du monde civilisé.

Presque à la même époque, M. le baron de Montenach, notre très aimable et très distingué correspondant suisse, dont la sympathie pour la Corporation s'est manifestée en mainte circonstance, était envoyé par ses concitoyens au Conseil des Etats. Cette haute dignité, qui reconnaît en lui de précieux services et des mérites éprouvés, nous procure une heureuse occasion de remercier, dans sa personne éminemment représentative, tous ces Suisses amis de la France, qui, depuis le début de la guerre, ont prodigué à nos prisonniers et à nos blessés les témoignages de leur dévouement et de leur sympathie.

*
* *

M. François Veillot, secrétaire général de la Corporation (9, rue du Pré-aux-Clerc, Paris, VII^e), demande instamment à tous nos confrères de lui communiquer les renseignements qui seraient susceptibles d'alimenter cette chronique corporative du temps de la guerre.

Une œuvre et un livre.

Notre aumônier signale aux publicistes chrétiens une œuvre et un livre dûs au zèle, à la doctrine et au talent de son éminent ami et frère en religion, le R. P. Hébert.

Il s'agit de l'Association des *Amis de Sainte-Genève*, créée par l'éloquent dominicain, il y a deux ans, pour mettre à la disposition des Etudiantes de toutes les Facultés des salles où elles puissent se réunir ou travailler isolément. Un *Cercle d'études religieuses* complète heureusement

cette organisation, vivement encouragée par S. Em. le Cardinal archevêque de Paris.

Les instructions adressées par le R. P. Hebert aux membres de l'Association, chaque dimanche et jour de fête, au cours de l'année scolaire 1913 1914, ont été réunies en volume sous le titre : *La Religion avant Jésus Christ*.

Les confrères qui voudraient soit se procurer ce remarquable ouvrage d'apologétique, soit se renseigner sur cette association d'un si haut intérêt pour les familles chrétiennes, peuvent s'adresser à M^{lle} Charle, trésorière, 5, rue des Ursulines, Paris.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Les Cartes permanentes.

A la suite d'une démarche de M. A. Tastevin de Nouvel, la direction des chemins de fer de l'Etat a adressé aux présidents des Syndicats de Presse la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« En raison des circonstances actuelles, les cartes d'identité donnant droit au demi-tarif sur notre réseau, accordées aux membres des Associations de Presse et dont la validité expire le 31 décembre 1915, ne seront pas provisoirement remplacées par de nouvelles cartes.

« La validité des cartes actuellement en usage sera prorogée jusqu'au 31 décembre 1917 et, pour les rendre valables pendant cette nouvelle période, nous porterons sur chacune d'elles une mention spéciale ainsi conçue : *Validité prorogée jusqu'au 31 décembre 1917*, suivie de la signature du Secrétaire général des Chemins de fer de l'Etat.

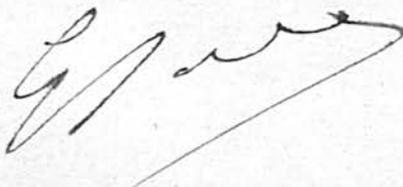
« Pour nous permettre de faire le nécessaire en temps utile, et afin de gagner du temps, je vous serais obligé de vouloir bien réunir et nous faire parvenir par envois successifs les cartes délivrées aux membres de votre Association qui seraient ainsi à compléter. Je vous demanderais en outre de nous donner, au fur et à mesure de chaque envoi, l'assurance que les titulaires des cartes communiquées continuent bien à remplir les conditions fixées pour la délivrance des dites cartes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

« Le Secrétaire général,

« TONY REYMOND ».

Conformément aux indications ci-dessus, les détenteurs des cartes permanentes à demi-tarif sont priés de les envoyer d'urgence à M. A. Tastevin de Nouvel, président du *Syndicat des Journalistes Français*, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris, 7^e



DEPOT-LEGAL
67

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N° 98



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS

76, Rue des Saints-Pères, 76

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créée le 25 Mars 1886



SIÈGE SOCIAL :
76, Rue des Saints-Pères
PARIS

25 Novembre 1915

LA MESSÉ DU 5 DÉCEMBRE

C'est au nouveau siège social de la Corporation, 76, rue des Saints-Pères, que sera célébrée, le dimanche 5 décembre, à neuf heures et demie, notre Messe corporative.

Le R. P. Janvier y prendra la parole.

Nous prions nos confrères de se rendre en grand nombre à cette cérémonie tout intime, à l'issue de laquelle ils pourront se réunir et causer dans les locaux mis à leur disposition.

Bénédictio Pontificale

Nous sommes heureux d'enregistrer le nouveau témoignage de bienveillance et d'encouragement que le Souverain Pontife a bien voulu accorder à la Corporation, dans la personne de son président :

« Du Vatican, 22 septembre 1915.

« Monsieur,

« Le Saint-Père n'a pas manqué de prendre connaissance avec plaisir des consolantes nouvelles que vous lui avez données par votre lettre du 10 juillet dernier.

« L'Auguste Pontife félicite de tout cœur la Corporation des Publicistes chrétiens du témoignage de dévotion au Saint-Sacrement donné publiquement par ses membres, le 6 juin dernier, dans la Basilique de Montmartre. Sa Sainteté nourrit la confiance que l'activité de tant de vaillants écrivains, éclairés par la foi catholique, rendra de grands services à l'Église de France et contribuera efficacement à la prospérité de cette noble nation.

« En vous annonçant enfin que le Saint Père bénit de nouveau la Corporation des Publicistes chrétiens, vous-même et tous les membres de votre famille, je suis heureux de vous offrir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« P. Cardinal GASPARRI. »

« A M. René Bazin, président de la Corporation des Publicistes chrétiens, Paris. »

Le nouveau Siège social

Par décision du Conseil Corporatif, en date du 27 octobre 1915, le siège social de la *Corporation des Publicistes Chrétiens* est transféré, depuis le 1^{er} novembre, au 76 de la rue des Saints-Pères, centre des œuvres catholiques de Paris.

C'est là que se tiendront les réunions du Conseil et nos Assemblées générales.

La maison des œuvres catholiques étant pourvue d'une chapelle, c'est dorénavant dans cette chapelle, réservée à la Corporation le premier dimanche de chaque mois, — que seront célébrées nos messes mensuelles.

M. l'abbé Fonsagrives, aumônier du Cercle du Luxembourg, s'est volontairement desisté, dans l'intérêt de la Corporation, des droits qui lui avaient été conférés, au point de vue du siège de ses services religieux, par M. de Marrolles et par le Conseil Corporatif.

A la même date du 27 octobre, les deux Conseils syndicaux ont également décidé que les sièges sociaux du *Syndicat des Journa-*

listes français et du *Syndicat des Ecrivains français* seraient aussi transférés 76, rue des Saints-Pères.

LA MESSE DU 7 NOVEMBRE

Nos confrères étaient venus en assez grand nombre au rendez-vous qui leur avait été donné, pour le premier dimanche de novembre, en l'oratoire du Cercle du Luxembourg.

La messe fut célébrée par M. le chanoine Fonsagrives.

Après l'Evangile, notre aumônier, prenant la parole, a commenté pour nous, avec son élévation et sa pénétration coutumières, l'Evangile de la Toussaint. Soulignées par la doctrine et par le cœur du R. P. Janvier, les ineffables Béatitudes du sermon sur la Montagne ont éclairé nos esprits sur les devoirs de l'heure présente et reconforté nos âmes au milieu de la terrible épreuve que nous traversons. Elles ont évoqué la paix et le bonheur où reposent aujourd'hui nos glorieux morts et elles ont tracé la route aux survivants.

COMMUNICATIONS DES SYNDICATS

Syndicat des Journalistes Français.

Dans sa séance du 27 octobre 1915, le Conseil a décidé que le siège social du *Syndicat des Journalistes Français* serait transféré de la rue Marlignac au 76 de la rue des Saints-Pères, où a été fixé également le siège social de la *Corporation des Publicistes Chrétiens* et celui du *Syndicat des Ecrivains Français*.

Ce local nous est réservé pour nos réunions des conseils corporatifs et syndicaux, et nos assemblées générales.

Comme l'administration du *Syndicat des Journalistes* comporte un travail quotidien, incessant, et des archives, de même qu'un employé, le Conseil a décidé, en outre, d'avoir un bureau spécial au domicile de son président, 11, rue du Pré-aux-Clercs. Un local, indépendant, composé de deux pièces, y est exclusivement réservé à nos confrères. Il est à leur disposition de 9 h. 1/2 du matin à 6 h. du soir.

De 2 h. à 5 h., ils trouveront là, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, soit le président, soit l'employé.

C'est donc une véritable Permanence qui est créée pour le *Syndicat des Journalistes*, où ils pourront se renseigner et faire les communications qu'ils jugeront utiles. Nos confrères de passage y auront aussi la possibilité d'écrire leur correspondance, etc.

Nous rappelons que les lettres des membres du *Syndicat* doivent toujours être adressées 11, rue du Pré-aux-Clercs, (7^e).

ADMISSIONS

Dans sa séance du 7 octobre, le Conseil du *Syndicat des Journalistes français* a prononcé l'admission dans le *Syndicat* de :

M. Henri Massis, secrétaire de rédaction de l'*Opinion*, chroniqueur littéraire à l'*Eclair*, collaborateur de l'*Echo de Paris* et du *Figaro*, 9, rue de Civry; — actuellement sous-lieutenant au 66 bataillon de chasseurs. — présenté par MM. l'abbé Bertoye et Croisilles;

M. Henry R-verdy, né le 15 août 1866, rédacteur de la *Libre Parole* et de la *Croix*, 4, rue de l'Alboni; présenté par MM. l'abbé Bertoye et Danis;

M. Paul Damez, né le 7 janvier 1861, directeur de l'Agence du *Nouvelliste de Lyon*, à Paris, 26, rue Foy-leau; présenté par MM. Huet Saint-Pol et Danis;

M. l'abbé Hector Desmarets, né le 7 avril 1873, (Pierre de Maigremont), directeur de l'*Ami du Clocher*, hebdomadaire, et co-directeur de la *France littéraire*, mensuelle, à Jouy-sous-Thelle, présenté par MM. Albert Faure et Camille Pillot.

Les cartes permanentes

SUR LE RÉSEAU DE L'ÉTAT

Le président du *Syndicat* rappelle aux détenteurs de ces cartes

permanentes, dont la validité expire au 31 décembre 1915, qu'ils doivent les envoyer d'urgence au bureau du *Syndicat*, 11, rue du Pré-aux-Clercs, afin que la validité puisse en être prorogée.

Nos confrères sont priés instamment de ne pas oublier de joindre à leur carte permanente un timbre à 0 fr. 10, pour l'envoi à la Compagnie de l'Etat et une enveloppe affranchie également à 0.10 cent., portant l'adresse de l'intéressé, pour le retour.

Beaucoup de nos confrères ont omis de joindre ces timbres et enveloppes affranchies. Comme les bénéficiaires des cartes permanentes sont au nombre de 210, on voit quels frais et quel temps perdu pourrait entraîner cette omission.

Syndicat des Écrivains français.

Dans sa séance du 27 octobre dernier, le Conseil syndical des Écrivains a résolu d'inscrire au *Bulletin* les dix candidatures ci-après :

M. le chanoine Georges Audolent, vicaire général du diocèse de Paris, directeur de la revue l'*Ecole*, 76, rue des Saints-Pères, Paris, VI^e. — Présenté par M. René Bazin et par M. le chanoine Fonssagrives.

M. Dumesnil, professeur de philosophie à l'Université de Grenoble, directeur de l'*Ami de France*, château de Cassagne, par Moncrabeau (Lot-et-Garonne). — Présenté par M. René Bazin et par M. le chanoine Fonssagrives.

M. André Godard, propriétaire à Tigné (Maine et Loire), auteur de nombreux ouvrages. — Présenté par MM. René Bazin et Paul Bourget.

M. Georges Goyau, 12, rue Pierre Charron, Paris, XVI^e, auteur de nombreux ouvrages. — Présenté par M. le chanoine Fonssagrives et M. Fénelon Gibon.

M. Henri Joly, membre de l'Institut, rue Boissonade, à Paris XIV^e. — Présenté par MM. René Bazin et Paul Bourget.

M. Joseph Pégat, 10, rue du Mont-Thabor, à Paris, 1^{er}, collaborateur à la *Revue hebdomadaire*, auteur de nombreux manuels, 10, rue du Mont-Thabor. — Présenté par M. le chanoine Fonssagrives et M. Fénelon Gibon.

M. Eugène Plantet, ancien secrétaire d'ambassade, auteur de nombreux ouvrages, 28, rue Hamelin, Paris XVI. — Présenté par M. le chanoine Fonssagrives et M. Fénelon Gibon.

M. Jean Thoret.
— Présenté par MM. René Bazin et Paul Bourget.

M. Trogon, Directeur du *Correspondant*, 61, rue de Vaugirard, à Paris, VI^e. — Présenté par M. le chanoine Fonssagrives et M. Fénelon Gibon.

M. Robert Vallery-Radot collaborateur à la *Revue hebdomadaire* et à la *Grande Revue*, avenue de Wagram, Paris, XVI^e. — Présenté par M. René Bazin et le R. P. Janvier.

CHRONIQUE

Notre excellent confrère Georges Lavergne, à qui Dieu réserva l'an passé le douloureux honneur d'offrir à la Patrie, dans la personne de son neveu, la première victime immolée par la guerre au sein du clergé français, vient d'être à nouveau cruellement frappé.

Son fils Bernard, caporal au 5^e de ligne, est tombé glorieusement au champ d'honneur. « Frappé d'une balle pendant l'assaut, déclare l'ordre du jour qui honore sa mémoire, il est mort en encourageant ses hommes, au cri de : En avant, à la baïonnette ! »

Notre ami, notre vétéran sait

de quel cœur nous nous unissons à sa fierté, à sa douleur, à ses prières.

* * *

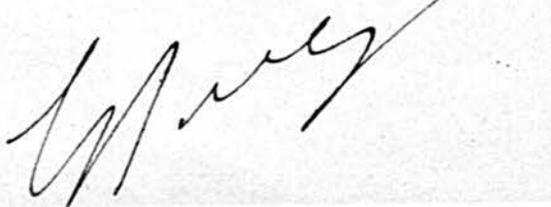
Les conférences de Carême qui, voici quelques mois, entraînent à Notre-Dame, au pied de la chaire du R. P. Janvier, des multitudes attentives, sont encore dans la mémoire de tous nos confrères. Ils n'ont pas oublié ces lermes et clairs enseignements sur *les Effets de la Charité*, en particulier sur la paix au sein des peuples et sur la paix entre les nations, qui adaptaient si exactement la doctrine à l'actualité ou plutôt éclairaient l'actualité à la lumière de la doctrine. Il suffira donc ici de noter que la librairie Lethielleux, (10, rue Cassette, à Paris), vient de publier le volume où ces conférences, enrichies de notes et d'appendices qui constituent parfois de véritables commentaires, s'offrent à la méditation des lecteurs.

Cet ouvrage forme le tome treizième des conférences du R. P. Janvier, publiées sous le titre général d'*Exposition de la Morale catholique*. Les huit premiers embrassent la *Morale générale* ; les cinq suivants abordent la *Morale spéciale*.

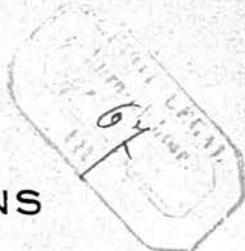
Ajoutons que, le 14 novembre dernier, notre aumônier a pris la parole à Notre-Dame, devant une foule immense accourue pour célébrer l'héroïsme belge à l'occasion de la fête des souverains du peuple martyr. Le discours qu'il a prononcé a été publié par les soins de la *Ligue patriotique des Françaises* (368, rue Saint Honoré), sous ce titre : *Nos devoirs envers nos soldats*. C'est une haute affirmation de patriotisme et de théologie.

Le Gérant : G. SALLÉ.

CHATEAUDUN. — Imprimerie de la Société Typographique.



CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS



SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE — N^o 99



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS

76, Rue des Saints-Pères, 76

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS



Créée le 25 Mars 1886

SIÈGE SOCIAL :
76, Rue des Saints-Pères
PARIS

25 Décembre 1915

AVIS

Messe mensuelle. — Dimanche 2 janvier 1916, à huit heures et demie, notre messe mensuelle sera célébrée dans la chapelle réservée à la Corporation, 76, rue des Saints-Pères.

Le R. P. Janvier y prendra la parole.

Nous prions nos confrères de remarquer que ce n'est plus à neuf heures et demie, mais à huit heures et demie qu'est fixée désormais notre réunion du premier dimanche du mois.

Cette décision, arrêtée par le Conseil après avis favorable des membres présents au rendez-vous du 5 décembre, a pour but de permettre à nos confrères de faire la sainte communion à cette messe. Un déjeuner leur sera réservé dans une salle voisine (Prix 0 fr. 50).

Rappelons aussi, pour répondre à certaines questions, que, dorénavant, la réunion du premier dimanche est exclusivement réservée aux membres de la Corporation, ainsi qu'aux autres publicistes chrétiens, étrangers encore à notre société, qui seraient amenés par des confrères.

Nous insistons très vivement

auprès de nos confrères de Paris et de la banlieue, pour qu'ils se rendent à cette invitation. Ceux d'entre eux qui assistaient à la messe du 5 décembre auront certainement le désir d'entendre à nouveau les conseils si pratiques et si lumineux de notre aumônier ; quant aux autres, ils ne voudront pas manquer une seconde fois ce rendez-vous qui instruit et qui reconforte. Après la messe, on reprendra les intéressants entretiens qui ont prolongé la dernière réunion. C'est la vraie vie corporative.

Dîner mensuel. — Sur la demande qui lui en a été adressée par un bon nombre de confrères, le conseil a résolu de rétablir, à partir de janvier, le dîner du premier jeudi de chaque mois.

Il a considéré que cette réunion intime ne constituait nullement une fête, mais une simple occasion de rencontres et de causeries.

Donc, jeudi 6 janvier, à sept heures et demie, dîner, au restaurant du Petit Vefour, Galerie d'Orléans, Palais-Royal. (Prix, service compris, 5 fr. 50). Prière de s'inscrire d'avance, par une carte adressée au gérant du restaurant.

Le président et les membres du conseil espèrent y retrouver de nombreux confrères.

La Messe du 5 Décembre

La messe du 5 décembre 1915, par laquelle nous inaugurons le nouveau siège social, marquera certainement une date dans les annales corporatives.

Elle marquera une date par l'affluence inaccoutumée des assistants. Nous comptons, en effet, que cet empressement ne constituera pas une heureuse exception, mais qu'il ouvrira une tradition nouvelle.

Elle marquera une date aussi, par la vigueur et la précision chaleureuses des conseils tout intimes et très précieux que nous donna notre aumônier. Car nous sommes convaincus qu'ils seront suivis de tous ; et la Corporation tout entière en deviendra plus forte et plus féconde.

Il est positif, en effet, comme le constatait nettement le P. Janvier, que notre Corporation ne possède ni toute la vitalité, ni tout le rayonnement qu'elle pourrait acquérir et qu'elle doit ambitionner.

Elle les obtiendra, cependant, si elle s'efforce d'appliquer chez elle ces deux principes nécessaires de toute association : l'ordre et l'unité.

L'ordre, c'est chaque homme et chaque chose à sa place ; c'est aussi chaque fonction remplie avec la ponctualité qui ne néglige rien et avec la mesure qui n'empiète sur rien ; c'est la fidélité de tous les membres à toutes les réunions corporatives.

L'unité, ce n'est pas seulement la charité fraternelle qui rapproche tous les cœurs, c'est encore la communauté de vues qui accorde tous les esprits. Publicistes chrétiens, nous devons poursuivre et nous pouvons réaliser cette unité intellectuelle ; car, si certaines questions politiques ou sociales nous divisent, ce sont précisément nos principes les plus hauts et les plus essentiels qui nous réunissent. Nous nous entendons sur les vérités directrices ; nous nous concerterons pour l'action commune.

Nous y parviendrons surtout, si nous puisons l'unité à sa source, c'est-à-dire à la vie religieuse. Ayons à cœur de nous montrer fidèles aux exercices religieux de la Corporation, à cette messe mensuelle, en particulier, qui nous rassemble au pied du tabernacle ! Nourrissons nos âmes au même banquet divin ! Nous voulons refaire une vie chrétienne à la société ; c'est notre but ; c'est notre raison d'être, ou, alors, notre titre n'est qu'un mensonge. Commentons par entretenir, par intensifier cette vie chrétienne au sein même de notre association !...

Ces fortes paroles ont laissé, dans nos âmes, mieux qu'une empreinte, une semence.

On l'a senti, au cours des entretiens qui suivirent la messe et le salut. C'est là que, sur la proposition de notre président, il fut décidé que, désormais, nous nous réunirions une heure plus tôt, afin que ceux d'entre nous qui le désirent puissent communier ensemble.

Communications des Syndicats

Syndicat des Journalistes

Le nouveau secrétaire du Syndicat.

M. François Veillot ayant exprimé le regret de ne pouvoir cumuler le secrétariat des Journalistes avec celui de la Corporation, le Conseil syndical, dans sa séance du 27 octobre 1915, a choisi, à l'unanimité, comme secrétaire, M. Camille Denoyel.

Notre excellent confrère a bien voulu accepter ces fonctions, malgré les occupations très absorbantes que lui impose l'administration de la Société de Publicité religieuse, qui rend tant de services aux grands organes catholique, aux *Croix* de province, aux publications diocésaines.

Longtemps rédacteur, puis secrétaire de rédaction du *Monde*, administrateur de l'*Univers*, après la fusion des deux journaux, M. Camille Denoyel a, sur les questions de presse, une expérience approfondie dont, avec sa bonne grâce obligeante, il fera bénéficier le syndicat.

Notre souscription à l'Emprunt de la Défense nationale.

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil du Syndicat des Journalistes Français a décidé, à l'unanimité, de convertir en rentes 5 % de l'emprunt de la Défense Nationale les obligations de la Défense Nationale souscrites par la Caisse des retraites du Syndicat et d'employer également en rentes de l'Emprunt tous les fonds disponibles de cette caisse.

En conséquence, notre sous-

cription à « l'Emprunt de la Victoire » a été de 31.410 francs.

Candidatures.

Le Conseil du Syndicat des Journalistes, le 5 décembre, après avoir constaté que notre confrère M. E. Grimaud a rempli toutes les formalités exigées par nos statuts et que son dossier est en règle, a prescrit l'affichage de sa candidature au présent bulletin.

M. Emile Grimaud, né à Nantes, le 27 juillet 1864, domicilié à Nantes, 16 rue Guibal, secrétaire général du *Télégramme des provinces de l'Ouest*, journal quotidien ; ancien rédacteur à l'*Univers* ; — présenté par MM. G. Huet Saint-Pol, directeur du *Télégramme*, et Victor Lespine, directeur de l'*Express du Midi*, de Toulouse. (Pseudonymes de M. E. Grimaud : Vincent Lamoré et Vincent le Gover). L'inscription de plusieurs autres candidatures a été retardée, les dossiers des intéressés devant être complétés.

Demandes.

Des journaux ayant suspendu leur publication, pour la durée de la guerre, un certain nombre de nos confrères se trouvent malheureusement sans situation. Nous serons reconnaissants à ceux qui auraient connaissance de vacances dans la Presse de nous les signaler *sans retard*, afin que des démarches puissent être faites en temps utile.

Un de nos confrères, comptant en la matière, propose des causeries agricoles.

Les Carnets d'identité.

Plusieurs de nos confrères ont exprimé le désir de recevoir des carnets d'identité, les uns parce que, nouveaux admis au Syndicat, il ne leur en a pas encore été délivré; les autres, parce que celui qu'ils possèdent est usé.

Notre stock étant épuisé et le fabricant ne pouvant nous faire un prix acceptable que si notre commande comporte une certaine quantité de ces carnets, nous devons attendre d'avoir reçu d'autres demandes pour donner satisfaction à nos confrères.

Disons, puisque nous en avons l'occasion, que nous comptons modifier les carnets d'identité, afin qu'ils répondent mieux à leur objet.

Les cartes permanentes**SUR LE RÉSEAU DE L'ÉTAT**

Le président du Syndicat rappelle aux détenteurs de ces cartes permanentes, dont la validité expire au 31 décembre 1915, qu'ils doivent les envoyer d'urgence au bureau du Syndicat, 11, rue du Pré-aux-Clercs, afin que la validité puisse en être prorogée.

Nos confrères sont priés instamment de ne pas oublier de joindre à leur carte permanente un timbre à 0 fr. 10. pour l'envoi à la Compagnie de l'Etat et une enveloppe affranchie également à 0.10 cent., portant l'adresse de l'intéressé, pour le retour.

Syndicat des Écrivains français.*Admissions.*

Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil syndical des Écrivains a prononcé l'admission dans le Syndicat de :

M. le chanoine Georges Audolent, vicaire général du diocèse de Paris, directeur de la revue *l'Ecole*, 76, rue des Saints-Pères, Paris, VI^e. — Présenté par M. René Bazin et par M^{sr} Baudrillart.

M. Dumesnil, professeur de philosophie à l'Université de Grenoble, directeur de *l'Amitié de France*, château de Cassagne, par Moncrabeau (Lot-et-Garonne). — Présenté par M. René Bazin et par M. le chanoine Fonsagrives.

M. André Godard, propriétaire à Tigué (Maine-et-Loire), lauréat de l'Académie Française. — Présenté par MM. René Bazin et Paul Bourget.

M. Georges Goyau, 12, rue Pierre Charron, Paris, XVI^e, lauréat de l'Académie Française. — Présenté par M. le chanoine Fonsagrives et M. Fénélon Gibon.

M. Henri Joly, membre de l'Institut, 3, rue Boissonade, Paris XIV^e. — Présenté par MM. René Bazin et Paul Bourget.

M. le Vicomte de Lestrangé, fondateur du *Conférencier Populaire*, auteur de plusieurs ouvrages, 23, rue Vineuse, Paris XVI^e. — Présenté par MM. René Bazin et le R. P. Janvier.

M. Jacques Mauritain, professeur à l'Institut Catholique de Paris, auteur d'une étude sur la *Philosophie de Bergson*. — Présenté par MM. René Bazin et le chanoine Fonsagrives.

M. Joseph Pégat, de la *Revue hebdomadaire*, auteur de nombreux manuels, 10, rue du Mont-Thabor, Paris, I^{er}. — Présenté par M. le chanoine Fonsagrives et M. Fénélon Gibon.

M. Eugène Plantet, ancien secrétaire d'ambassade, lauréat de l'Académie Française, 28, rue Hamelin, Paris XVI^e. — Présenté par M. le chanoine Fonsagrives et M. Fénélon Gibon.

M. Jean Thoret (et non Thoret),

15, rue du Chemin de Fer, à Enghien (Seine-et-Oise), présenté par M. René Bazin et M. Paul Bourget.

M. Trogan, Directeur du *Correspondant*, 61, rue de Vaugirard, à Paris, VI^e. — Présenté par M. le chanoine Fonsagrives et M. Fénelon Gibon.

M. Robert Vallery-Radot, lauréat de l'Académie Française, collaborateur de nombreuses revues, avenue de Wagram. Paris, XVI^e. — Présenté par M. René Bazin et le R. P. Janvier.

Souscription à l'Emprunt.

Sur la proposition de M. le trésorier, il a décidé que le syndicat souscrirait à soixante francs de rente 5 % de l'*Emprunt de la victoire*, et que l'obligation des chemins de fer de l'Est 5 % au porteur sera détachée de son portefeuille pour contribuer audit achat.

Candidature.

Le Conseil syndical des Écrivains a résolu d'inscrire au *Bulletin* la candidature de M. le chanoine Edmond Thiriet, ancien supérieur des chapelains de la Basilique du Vœu National. — Présenté par M. le chanoine Fonsagrives et M. Fénelon Gibon.

Il rappelle qu'il est absolument indispensable que les candidats, envoient, 76, rue des Saints-Pères, à l'appui de leur demande, deux exemplaires de leurs principaux ouvrages.

NÉCROLOGIE

M. Paul Simonnot.

Nous recommandons aux prières de nos confrères un des plus anciens membres de notre Association, qui fut le collaborateur et l'ami de notre fondateur.

M. Paul Simonnot, qui nous appartenait depuis près d'un quart

de siècle, avait été rédacteur de la *Corporation*, sous la direction de Victor de Marolles.

Il s'était retiré, depuis, à Kervenic, près de Vannes. Il vient de s'éteindre à l'âge de soixante-treize ans.

Chronique Corporative

Nous avons reçu de très bonnes nouvelles de notre aimable et vaillant confrère Maurice Papillon, qui commande une batterie d'artillerie dans le corps expéditionnaire de Salonique.

Il a été décoré de la Croix de guerre et fait chevalier de la Légion d'honneur, avec les motifs suivants :

« Excellent officier de complément, calme, sérieux et réfléchi, ayant avec cela beaucoup d'entrain et de mordant. Esprit très militaire. Commande sa batterie depuis le début de la mobilisation. A été à plusieurs reprises pris sous le feu de l'ennemi et, par son calme et son ascendant sur sa troupe, a toujours su y maintenir le bon ordre. Dirige fort bien son tir. »

Également capitaine d'artillerie, notre sympathique et militant confrère Henri Brun vient aussi d'être cité à l'ordre du jour :

« Excellent officier qui a constamment donné à son personnel un bel exemple d'énergie, de calme et de sang-froid, notamment au cours de violents bombardements d'obus de gros calibres et de tirs de projectiles suffocants auxquels sa batterie a été soumise. »

Nous ne félicitons pas Henri Brun et Maurice Papillon. Nous nous félicitons de les compter parmi nous.

Le *Comité Catholique de propagande française à l'étranger* vient de rendre un nouveau service à la cause nationale, par la publication d'un second volume collectif, qui mérite et qui obtiendra le même retentissement que le premier.

L'Allemagne et les Alliés devant la conscience chrétienne est un ouvrage qui s'impose à l'attention des bons catholiques et des bons Français. Il se recommande en particulier à la sympathie des « Publicistes Chrétiens », par la personnalité de l'écrivain qui en a dirigé l'ordonnance et composé la préface, ainsi que par le nom de quelques-uns de ses rédacteurs. C'est, en effet, l'un de nos plus éminents membres honoraires, M^{sr} Baudrillart, qui a préparé ce livre et qui le présente au public. Et, parmi les signataires des chapitres, figurent notre aumônier, le R. P. Janvier, et notre secrétaire, M. François Veillot.

C'est aussi M. François Veillot qui a rédigé le texte de l'*Album* n° 2, mis en vente en même temps que le volume.

[Livre et album sont édités chez Bloud et Gay, 7, place Saint-Sulpice. — Le Comité à ses bureaux, 3, rue Garancière.]

Nous avons assisté, le 10 décembre, à une réunion tout intime, — prélude d'une cérémonie plus solennelle ajournée après la guerre, — qui doit, à double titre, être mentionnée dans ce bulletin. Je veux parler du centenaire de Claudius Lavergne. L'illustre peintre verrier, qui fut aussi un délicat et vigoureux critique d'art, eût été certainement des nôtres, si la Corporation eût existé de son temps. Son fils, en tout cas, Georges-Claudius Lavergne, est un de nos membres fondateurs. Aussi plusieurs de nos confrères étaient-ils heu-

reux de se rassembler autour de lui à la Messe d'actions de grâces célébrée dans l'église des Carmes par le R. P. Montpeur, provincial des Dominicains, et à la séance que M^{sr} Baudrillart présida dans la grande salle de l'Institut catholique. Nous nous associons de tout cœur aux justes éloges qui furent décernés au grand artiste, ainsi qu'aux félicitations que reçut son digne héritier. Il sait aussi quelle part nous prenons au deuil cruel et glorieux qui a déchiré son cœur de père.

Le secrétaire général de la Corporation se permet de recommander aux prières de ses confrères l'âme de ses deux neveux, les deux fils de Pierre Veillot, qui fut aussi des nôtres, tombés glorieusement à l'ennemi, sur le front de Champagne, à quelques semaines de distance : Henri Veillot, novice de la Compagnie de Jésus, tué le 1^{er} octobre, à 21 ans ; Bernard Veillot, étudiant, membre du Comité parisien de la jeunesse catholique, tué le 7 décembre, à 22 ans.

Toutes les communications relatives aux membres mobilisés de la Corporation, ainsi qu'aux ouvrages publiés par nos confrères, sont accueillies avec empressement par M. François Veillot, secrétaire général, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris VII^e.

M. le chanoine Gaudeau vient de publier, sur le fléau du germanisme, un nouveau travail, qui a la même force et aura le même succès que le précédent.

Après *Le Danger pour l'Église*

est en Allemagne, c'est maintenant, L'Allemagne ennemie de Dieu et de toute religion. (Un vol. in-8° de 128 pages, aux bureaux de la *Foi Catholique*, 25, rue Vaneau, Paris.

M. l'abbé Loutil (Pierre l'Ermite) réunit en un beau volume, illustré par Rousseau, quelques-uns de ses pittoresques et pénétrants articles

de la *Croix*. Titre : *Visions aiguës de guerre* (Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris).

Les *Poèmes mystiques et champêtres* de notre confrère Paul Harel viennent d'être honorés d'une lettre hautement élogieuse de S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Saint-Père.

Le Gérant : G. SALLÉ.

LES CHEMINS DE FER

Permis à 1/2 Tarif.

Les 210 premiers Journalistes portés sur la liste des membres du syndicat jouissent d'une réduction de 50 % sur les tarifs des chemins de fer, pour tous les réseaux. Ces 210 confrères figurent aux tableaux A, B et C, de l'Annuaire.

L'administration de l'État (Sud-Ouest et Ouest ancien) leur accorde une carte de circulation permanente, renouvelable tous les trois ans.

Pour tous les autres réseaux, ils doivent, s'ils ne veulent pas éprouver de mécomptes, satisfaire très rigoureusement à ces recommandations :

1^o Adresser toutes les demandes de billets à demi-tarif, quatre jours au moins à l'avance, sous ce libellé :

M. A. TASTEVIN DE NOUVEL,
Président du Syndicat des Journalistes Français, 11, rue du Pré-aux-Clercs, Paris (VII^e).

2^o Pour obtenir le trajet souhaité, avoir bien soin : d'indiquer les Compagnies auxquelles on demande le parcours à demi-tarif, de désigner exactement les points de départ, d'arrivée, d'arrêt, et de munir la lettre d'autant de timbres de 0.10 qu'il y a de Compagnies visées.

3^o Joindre, en outre, au pli autant d'enveloppes *format commercial*, affranchies à 0 fr. 10, portant le nom et l'adresse du bénéficiaire, qu'il y a de Compagnies sollicitées.

Les cinq Compagnies qui possèdent un réseau dans la banlieue de Paris, à savoir : l'Est, l'Ouest-Etat, l'Orléans, le Nord et le P.-L.-M., ont consenti à faire bénéficier nos sociétaires d'une réduction de moitié sur les prix des abonnements de banlieue.

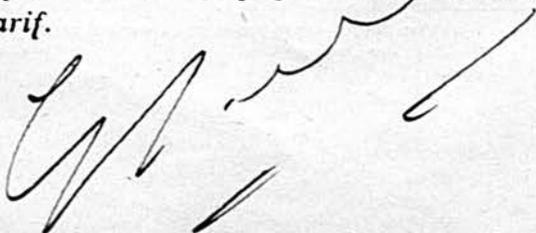
Une carte d'abonnement, valable dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, à partir de Paris, et de la classe demandée, sera délivrée à ceux de nos sociétaires qui en feront la demande par l'intermédiaire du Président du Syndicat des Journalistes.

Les sociétaires détenteurs de cartes à 1/2 tarif délivrées par l'État n'en sont que dépositaires. En cas de décès, de démission ou de radiation, ces cartes doivent être restituées au Président du Syndicat des Journalistes, sous peine de sanctions judiciaires.

AVIS

Les bons de demi-tarif, qui avaient été supprimés en raison de la mobilisation et de l'état de guerre, sont aujourd'hui rétablis par toutes les Compagnies, sauf la Compagnie du Nord.

Pour certains parcours, la Compagnie de l'Est n'accorde pas de bons à demi-tarif.



BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE - PARIS

Direction des collections

A l'exception des reproductions effectuées pour l'usage privé du copiste, les œuvres protégées par le code de la propriété intellectuelle ne peuvent être reproduites sans autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit.

Dans l'intérêt de la recherche, les utilisateurs de la présente microforme sont priés de signaler au département de la Bibliothèque nationale de France détenteur du document les études qu'ils entreprendraient et publieraient à l'aide de ce document.
